

Giscard relance le quinquennat

- L'ancien chef de l'Etat prend la tête du combat pour la réduction du mandat présidentiel
- Dans « Le Monde », il appelle droite et gauche à voter sa proposition de loi : cinq ans, et pas plus de deux mandats consécutifs
- Selon lui, Jacques Chirac ne peut pas s'opposer à un référendum

LE DÉBAT sur le quinquennat prend une nouvelle tournure avec l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing qui, dans *Le Monde*, annonce le dépôt, mardi 9 mai, d'une proposition de loi constitu-

tionnelle ainsi rédigée : « *Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs de président de la République.* »

L'ancien chef de l'Etat, qui avait pressé Jacques Chirac, à l'été 1999, de faire cette réforme, estime aujourd'hui que les députés et les sénateurs, appuyés sur une opinion publique très majoritairement fa-

vorable, doivent en prendre l'initiative. Si elle était votée par les deux Assemblées, la proposition de loi de M. Giscard d'Estaing devrait alors, selon la Constitution, faire l'objet d'un référendum.

Evoquant l'hostilité de M. Chirac à cette réforme, M. Giscard d'Estaing écrit : « *Je ne lui prête pas l'intention de chercher à différer la consultation populaire. D'ailleurs, il n'en aurait pas le droit.* » Après s'en être entretenu par téléphone avec Lionel Jospin mardi soir, M. Giscard d'Estaing devait informer M. Chirac de son initiative mercredi.

Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, proche du chef de l'Etat, se déclare lui aussi, dans un entretien au *Monde*, partisan d'un référendum « *si on tient absolument à faire le quinquennat* », mais il estime qu'il revient à M. Jospin d'en faire la demande à M. Chirac.

Lire p. 6 et le texte de Valéry Giscard d'Estaing p. 16



ISSOUF SANOGO/AFP

AFRIQUE Sierra Leone : la fuite

Les deux cent cinquante parachutistes dépêchés par la Grande-Bretagne à Freetown, capitale de la Sierra Leone, ont commencé à évacuer les ressortissants étrangers (photo). Neuf pays d'Afrique de l'Ouest envisagent une intervention militaire pour enrayer la crise. Mais ils réclament des Occidentaux, qui refusent d'engager leurs propres troupes, une aide économique et l'allègement de leurs dettes. Selon l'ONU, deux des cinq cents casques bleus otages des rebelles seraient morts.

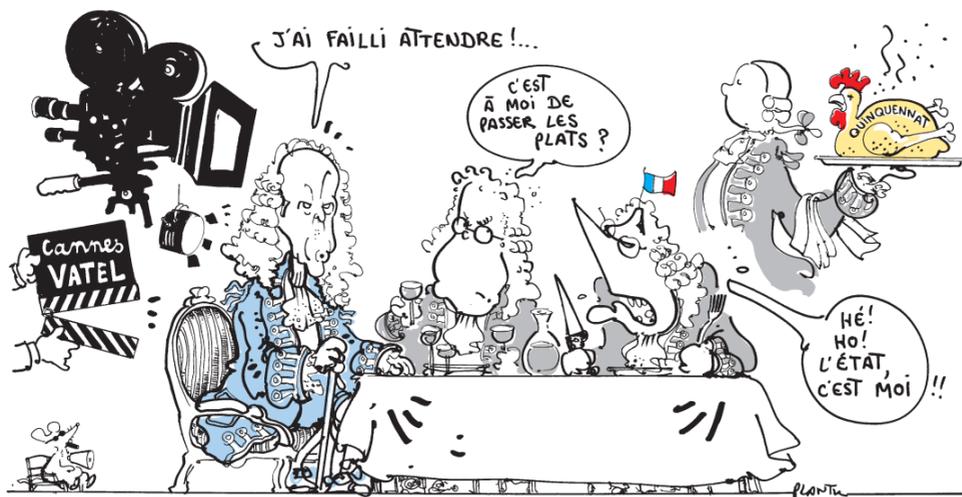
p. 2
et notre éditorial p. 15



Cannes 2000

VIRGINIE LEDOYEN devait présider, mercredi 10 mai, la cérémonie d'ouverture du Festival de Cannes 2000. *Le Monde* consacre un supplément de 16 pages à cette 53^e édition du rendez-vous mondial du cinéma. Le Festival international du film organisait, les 9 et 10 mai, un colloque en partenariat avec *Le Monde*. Présidé par la comédienne Isabelle Huppert, il a été clos par Lionel Jospin.

Lire notre cahier spécial, nos informations p. 29 et la chronique de Pierre Georges p. 34



L'angoisse du convoyeur de fonds

RÉVOLTÉS par une série d'attaques meurtrières, les convoyeurs de fonds observent une grève jusqu'à jeudi 11 mai, jour d'une manifestation nationale à Paris. Ils ont défilé à Paris et en province, mardi, pour réclamer leur classement en profession « à risques ». Les grévistes décrivent leur peur incessante et mettent en cause l'asservissement de leur sécurité aux exigences des clients, banques et hypermarchés notamment. La colère d'une profession qui emploie 8 000 convoyeurs menace l'approvisionnement des distributeurs de billets, car les banques sont dépendantes des convoyeurs depuis qu'elles ont cessé de transporter elles-mêmes les fonds, au milieu des années 70.

Lire page 9

Sabotage, bombe, mafia, dopage, Satan, c'est l'enfer d'Internet

IL EST BIEN DIFFICILE de mettre de l'ordre dans le cyberspace, mais cette tâche, à laquelle les Etats-unis ne se sont guère attelés pour cause de libéralisme débridé, n'effraie pas la France, qui bénéficie de près de vingt ans d'expérimentation du contrôle télématique grâce au Minitel.

Sur la Toile, France Télécom cède la place à l'Association française pour le nommage Internet en coopération (Afnic). Créée en décembre 1997 par la volonté conjointe de l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria) et de l'Etat, elle a pour mission d'établir et d'exécuter le plan de « nommage » de la zone française d'Internet. Elle définit ainsi les règles d'attribution des noms de sites se terminant par « .fr », pour les sociétés, « .asso.fr », pour les associations, et « .com.fr », pour le domaine public. Le 24 mars, le conseil d'administration de l'Afnic, présidé par Guy Aubert, conseiller d'Etat, a adopté une « évolution de la charte de nommage ». Cette dernière spécifie que « tous les noms de domaines sont attribuables (...), A L'EXCEPTION des noms géographiques des collectivités territoriales françaises (régions, villes,

communes) et des termes « fondamentaux » (...) liés à l'ordre public ».

L'Afnic ne veut pas communiquer la liste noire, mais on peut la reconstituer. Elle a refusé les demandes de certains candidats, car les noms qu'ils avaient choisis font partie des « termes évoquant des délits portant atteinte à la nation et à la paix publique ». La consultation des exemples de termes « liés à l'ordre public et aux bonnes mœurs » publiés sur le site de l'Afnic (www.nic.fr/enregistrement/fondamentaux.html) constitue le seul moyen de limiter les risques d'échec. Là, on trouve des mots tels que : assassinat, diffamation, manœuvre, pillage, bombe, guerre, mafia, satan, secte, attentat, sabotage, dopage, génétique, ivresse, esclavage, culte, laïcité, religion, syndicalisme...

Bien entendu, ces interdictions ne sont pas rétroactives, ce qui réserve quelques surprises. Ainsi, le nom de domaine « sabotage.fr » a-t-il déjà été déposé par la société parisienne Sabotage Entertainment SARL, qui produit des films institutionnels et publicitaires. De même, genetiq.fr appartient à l'entreprise de papeterie Gen'Etiqu, d'At-

trices (Nord). Le groupe financier Sade (Société alsacienne de développement et d'expansion), propriétaire du nom sade.fr et le Groupement informatique de l'assurance, détenteur de gia.fr, ont également échappé à l'éventuelle interdiction. Il en va de même pour les dépositaires des sites sadam.fr, guerilla.fr, scalp.fr, sans parler des multiples déclinaisons autour du mot sexe (sex.fr, sexcenter.com.fr, sexegratuit.com.fr, etc.).

D'autres ont esquivé le couperet sans le savoir, en déposant simplement une désignation « particulière ». Ainsi, le Mouvement raëlien international, secte dont le siège est à Genève, possède-t-il le domaine « rael.fr » alors que les adresses en .fr sont réservées aux sociétés. L'Eglise de scientologie a notamment déposé « scientologie.tm.fr ». Le sigle « tm » désignant une marque déposée... Que réserve la liste noire secrète de l'Afnic ? Seuls les candidats malheureux pourront découvrir toutes les subtilités concoctées par ceux qui construisent le premier enfer d'Internet à la française.

Michel Alberganti

La provocation du philosophe



PETER SLOTERDIJK

L'ALLEMAND Peter Sloterdijk a déclenché une polémique en parlant de « sélection prénatale ». La formule figure dans toutes les revues de biologie, dit ce philosophe provocateur qui estime que l'Allemagne doit se réappropriier les mots pervertis par le nazisme.

Lire page 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 F ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 511 - 7,50 F



Le Monde de l'éducation

Au sommaire du numéro de mai

Dossier : Il faut réformer l'éducation nationale.
Les dossiers explosifs...

- Entretien avec Jacques Le Goff.
- Bien écrire, c'est bien plus qu'écrire.
- Actualité : haro sur les Pokémon...
- Culture : les polars des Anglo-Saxonnes.
- Débat : l'illettrisme existe-t-il ?

Chez votre marchand de journaux 30 F - 4,57 €

Le magazine résolument enseignant

Une avant-garde pour l'Europe

POUR SORTIR l'Europe de sa déprime actuelle, deux approches sont possibles : la minimaliste et la volontariste. Après la décision d'introduire l'euro au 1^{er} janvier 1999, c'est la première qui a été choisie par les Quinze.

Les responsables politiques avançaient deux arguments. Il fallait, d'une part, donner le temps aux Européens d'assimiler cette innovation et ne pas se montrer trop ambitieux afin de ne pas faire le jeu des « souverainistes », qui, sous des labels différents, se retrouvent dans tous les pays membres.

On comptait, d'autre part, sur l'effet d'entraînement de l'euro dans d'autres champs de l'intégration communautaire pour que la dynamique européenne se nourrisse en quelque sorte d'elle-même. Sans parler de pause dans la construction européenne - puisque des avancées ont été enregistrées vers une politique commune de défense ou vers une réforme des institutions en vue de l'élargissement -, les questions fondamentales portant sur la constitution de l'Europe, sa finalité, ses limites géographiques, ses rapports avec les autres puissances du monde, étaient renvoyées à plus tard.

Est-ce le cinquantième anniversaire de la déclaration Schuman qui, le 9 mai 1950, lançait la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ancêtre du Marché commun, ou l'évidence que cette politique minimaliste, choisie depuis trois ans par les Quinze, n'a pas donné les résultats attendus ? Toujours est-il que les partisans de l'approche volontariste semblent gagner du terrain. Au lieu de chercher à rassurer à tout prix les Européens, disent-ils, il faut les mobiliser. Au lieu de renvoyer à plus tard la question de la finalité européenne, il faut l'affronter. Au lieu de se replier sur le pré carré des souverainetés résiduelles, il faut organiser de nouveaux transferts au profit d'une union politique renouée.

Ces impératifs sont dictés à la fois par l'existence de l'euro et par le processus d'élargissement. En effet, la monnaie unique devrait constituer une puissante incitation à l'union politique.

Daniel Vernet

Lire la suite page 15, nos informations sur le discours de M. Jospin à l'Assemblée page 4 et sur le cours de l'euro page 17



CHRISTOPHE SIMON/AFP

FOOTBALL Anelka en forme

Un but de l'avant-centre français Nicolas Anelka a permis au Real Madrid d'obtenir sa qualification pour la finale de la Ligue des champions, mardi 9 mai, malgré une défaite 2 buts à 1 sur le terrain du Bayern Munich. Longtemps critiqué pour ses faibles prestations, suspendu pour avoir refusé de s'entraîner, Nicolas Anelka semble, depuis quelques semaines, s'être adapté au jeu de son équipe.

p. 23



CHRISTINE DELPAL

VOYAGES Au bazar d'Alep

Carrefour des anciennes routes caravanières, Alep, la deuxième ville de Syrie, vit par et pour le commerce. Visite de son bazar (photo) et de sa citadelle, dignes des *Mille et Une Nuits*.

Nos pages Voyages, p. 24 à 26

International.....	2	Aujourd'hui.....	23
France.....	6	Météorologie-Jeux...	27
Société.....	9	Carnet.....	28
Régions.....	12	Culture.....	29
Horizons.....	14	Guide culturel.....	31
Entreprises.....	17	Kiosque.....	32
Communication.....	19	Abonnements.....	32
Tableau de bord.....	20	Radio-Télévision.....	33

AFRIQUE La Sierra Leone s'enfoncée dans la crise. Craignant une attaque des rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF), qui détiennent près de 500 « casques bleus » en

otages, des milliers de Sierra-Léonais se réfugiaient, mardi 9 mai, dans la capitale. ● LES « CASQUES BLEUS » stationnés à Masiaka, à 65 kilomètres à l'est de Freetown, s'en sont retirés lun-

di, après avoir essuyé des tirs. ● RÉUNIS mardi au Nigeria, les dirigeants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ont menacé d'employer « l'option mili-

taire » mais ont repoussé une décision au 17 mai. ● LES TENTATIVES de trouver une issue négociée se heurtent à la disparition du chef de la rébellion, Foday Sankoh. ● LE DÉPLOIEMENT de

cinq navires de guerre britannique dans la région suscite des interrogations à Londres sur l'éventuelle implication britannique dans une intervention armée.

Les Occidentaux, l'ONU et les civils pris au piège en Sierra Leone

Le Nigeria et les pays d'Afrique de l'Ouest posent leurs conditions pour voler au secours des casques bleus retenus en otage par le RUF. La rébellion se rapproche de la capitale, Freetown. Son chef, Foday Sankoh, a disparu, bloquant toute possibilité de négociation

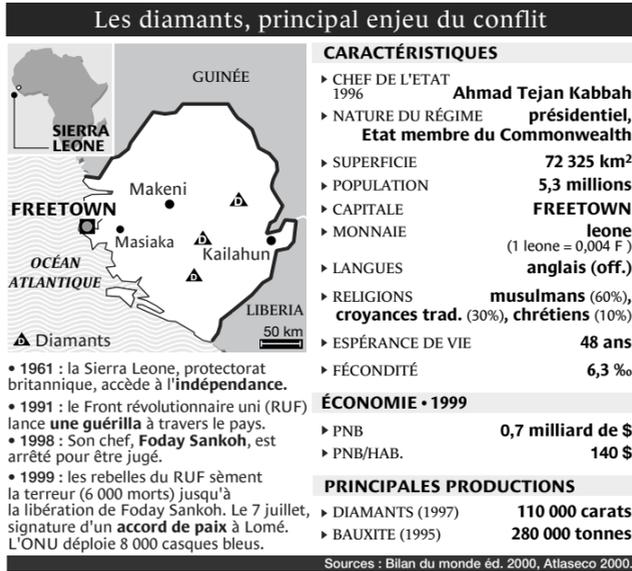
LA SITUATION se détériore chaque jour un peu plus en Sierra Leone : craignant une attaque des rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF), qui détiennent près de 500 « casques bleus » en otages et ont tiré lundi dans une foule à Freetown (16 ou 17 morts), des milliers de Sierra-Léonais fuyaient l'est du pays, mardi 9 mai, pour se réfugier dans la capitale. Les « casques bleus » stationnés à Masiaka, à 65 kilomètres à l'est de Freetown, ont été contraints de se retirer lundi de cette localité, après avoir essuyé des tirs et épuisé leurs munitions. Masiaka est un nœud important sur la route menant de Makeni (140 kilomètres à l'est de Freetown), un des fiefs du RUF, à la capitale.

Réunis mardi à Abuja (Nigeria) pour un sommet d'urgence, les neuf dirigeants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), ont

envisagé « l'option militaire » et plus particulièrement le redéploiement de la Force d'intervention ouest-africaine (Ecomog), dominée par le Nigeria. Mais ils ont repoussé toute décision sur ce sujet à un sommet fixé au 17 mai et ont mandaté le président libérien Charles Taylor pour négocier la libération des « casques bleus » et « la reprise de l'application des accords de paix de Lomé » de 1999.

PRIX FORT

Les Occidentaux ont exclu d'engager des troupes contre les rebelles du RUF. La présidence nigériane a cependant estimé, mardi, qu'il serait légitime, pour Abuja, de réclamer le prix fort aux Occidentaux avant d'envoyer les seules troupes apparemment prêtes et capables de tenir les rebelles en échec. Ce prix serait celui d'un allègement de la dette et d'une aide économique. Trois mille Nigériens,



- 1961 : la Sierra Leone, protectorat britannique, accède à l'indépendance.
- 1991 : le Front révolutionnaire uni (RUF) lance une guérilla à travers le pays.
- 1998 : Son chef, Foday Sankoh, est arrêté pour être jugé.
- 1999 : les rebelles du RUF sèment la terreur (6 000 morts) jusqu'à la libération de Foday Sankoh. Le 7 juillet, signature d'un accord de paix à Lomé. L'ONU déploie 8 000 casques bleus.

sur un total de 8 000 « casques bleus », sont déjà en Sierra Leone. Selon un dernier bilan, mardi, de l'ONU, deux « casques bleus », un Kényan et un Nigérian, sont présumés morts, cinq portés disparus et douze blessés.

Pour l'instant, toute tentative de trouver une issue négociée à la crise se heurte à un premier obstacle de taille : la disparition, mystérieuse, du chef de la rébellion, Foday Sankoh, dont on est sans nouvelle depuis les affrontements de lundi autour de sa résidence de Freetown. Les spéculations vont bon train sur le sort du chef rebelle. Certaines sources le disent en fuite, d'autres encerclé, d'autres encore aux mains de l'armée sierra-léonaise. Le porte-parole de la Mission des Nations unies en Sierra Leone (Minusil) a réaffirmé, mardi, que l'ONU n'avait pas « exfiltré » le caporal Sankoh de sa villa. « Il a quitté sa

résidence, mais nous n'avons rien à voir avec ça », a-t-il affirmé. « Nous sommes pressés d'entrer en contact avec lui, pour des raisons qui seront claires pour tout le monde », a-t-il souligné.

Débuté la veille avec l'arrivée à Freetown de 250 parachutistes britanniques, les évacuations d'étrangers se sont poursuivies mardi, avec des rotations d'hélicoptères civils, de l'armée britannique et de l'ONU, entre la presqu'île d'Aberdeen (ouest de la capitale) et l'aéroport international de Lungi. En ville, les « casques bleus » ont renforcé leur présence, tandis que les soldats de l'armée, la SLA, et de la milice traditionnelle pro-gouvernementale des chasseurs Kama-jors patrouillaient en ville, entassés dans des pick-up ou en grappes, aux fenêtres de véhicules 4x4, dépêchaient des renforts sur la route de l'est. - (AFP, Reuters, AP.)

Les conditions d'engagement sous mandat onusien sont souvent paralysantes

MÊME SI, comme c'est aujourd'hui le cas, 40 % de ses opérations de maintien de la paix concernent la seule Afrique, l'ONU a, de tout temps, entretenu des rapports chaotiques avec ce continent. Les casques bleus

ANALYSE

Au fil de leurs interventions en Afrique, les casques bleus y ont été humiliés plus souvent qu'à leur tour

y ont été humiliés plus souvent qu'à leur tour. Sans remonter aux années 1961-1963, durant lesquelles 250 casques bleus et le secrétaire général de l'ONU de l'époque, le diplomate suédois Dag Hammarskjöld, ont trouvé la mort au Congo ex-belge (l'actuelle RDC, ex-Zaïre), diverses opérations des Nations unies en Afrique ont, ces dernières années, connu des sorts tragiques ou abouti à des fiascos.

Certes, la prise en otage de 500 casques bleus en Sierra Leone n'est pas une première dans l'histoire de l'ONU. En mai et juin 1995, les milices serbes sécessionnistes de Bosnie ont retenu prisonniers quelque 250 soldats onusiens, européens pour la plupart, dans des conditions plutôt dégradantes pour la Forpronu (la Force de protection des Nations unies en ex-Yougoslavie), avant que ne débarquent les

premiers éléments de ce qui allait constituer la Force de réaction rapide. Mais en Afrique, où la crise dans l'ex-Congo belge a marqué un coup d'arrêt des opérations onusiennes et où il a fallu attendre les années 90 pour que les Nations unies jouent un rôle actif dans l'aide au maintien de la paix, les échecs ont eu tendance à se multiplier. En 1992, par exemple, l'Onusom, déployée en Somalie, a été la première mission de la communauté internationale à n'être pas allée jusqu'au terme de son mandat, ne parvenant pas à désarmer les clans en conflit. L'affaire somalienne est demeurée, pour le Conseil de sécurité, une douloureuse expérience, ressentie comme un traumatisme. Au point que l'ONU est apparue par la suite en situation d'échec, voire paralysée, comme l'a montré la crise dans la région des Grands Lacs et plus particulièrement au Rwanda, où le Conseil de sécurité n'a pas su engager les moyens qui auraient permis d'arrêter les massacres en 1994.

Très souvent, à commencer par ce qui se passe aujourd'hui en Sierra Leone, où pas moins de 8 000 à 8 700 casques bleus ghanéens, guinéens, indiens, jordaniens, kényans, nigériens et zambiens ont été déployés, les contingents des Nations unies, souvent inexpérimentés et parfois désarmés, se sont heurtés, dans des affrontements intra-étatiques devenus inter-étatiques par la force des choses, à des milices aussi bien, sinon mieux équipées qu'eux-mêmes

ou que les forces gouvernementales. Comme hier en Bosnie - où les Etats fournisseurs de casques bleus reconnaissent, après coup, qu'ils ne mobiliseraient plus leurs unités de la même façon s'ils avaient une opération similaire à monter -, les règles d'engagement de la force onusienne sur le continent africain ne sont pas jugées suffisamment claires, ni précises. Qu'elles se fondent sur les chapitres VI ou VII de la charte des Nations unies, qui fixent l'emploi de la force armée par la communauté internationale pour maîtriser les différends et contrôler les actes d'agression sur le terrain, les conditions d'engagement sous mandat onusien sont souvent paralysantes. L'ONU a été accusée de faire trop systématiquement confiance, au départ, aux garanties données par les factions en présence - respect d'un cessez-le-feu ou d'un désarmement contrôlé -, alors que celles-ci ne cessent de se parjurer.

L'EXEMPLE DE LA MINURCA

Depuis quelque temps, comme en témoigne l'« Agenda pour la paix » conçu au secrétariat général de l'ONU du temps de Boutros Boutros-Ghali et repris par son successeur, Kofi Annan, les Nations unies, voulant compenser leur perte d'influence et de prestige, ont favorisé la prise en charge des opérations de paix en Afrique par des forces issues du continent et patronnées par des instances régionales (l'Organisation

pour l'unité africaine, notamment) ou par des groupes d'Etats de la région. Avec ses 1 350 hommes fournis par une demi-douzaine de pays africains, la Mission de l'ONU en République centrafricaine (Minurca) a servi, de ce point de vue, de laboratoire en 1998. Ce précédent est sans doute plus modeste que le cas, aujourd'hui, de la Sierra Leone. Mais le mécanisme de la Minurca a fait ses preuves, pour autant que de grandes puissances - et singulièrement la France - lui apportent leur soutien, sous la forme d'une assistance logistique en matière de formation des personnels, de santé, de transmissions et d'équipements collectifs.

Ne disposant pas des moyens humains et financiers pour gérer toutes les crises sur le continent africain, l'ONU doit, à la fois, appuyer les initiatives régionales quand elles se manifestent et encourager, voire coordonner les actions d'expertise de pays tiers. C'est le cas pour les programmes américain ACRI (African Crisis Response Initiative), français Recamp (Renforcement des capacités de maintien de la paix), britannique et portugais, qui visent à instruire et équiper, au travers d'écoles de formation interrégionales, des formations interafricaines de maintien de la paix. Les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni ont proposé cette organisation - baptisée P3 - à l'ONU pour qu'elle la mette en œuvre.

Jacques Isnard

13 dollars par mois...

Outre la Sierra Leone (8 700 hommes), l'ONU a envoyé des forces au Sahara occidental (400 hommes), en Centrafrique (un bureau d'observation) et approuvé, en février, le déploiement de 5 540 casques bleus en République démocratique du Congo.

● **L'Ecomog (Force d'interposition ouest-africaine)**. Créée en 1990 pour mettre fin à la guerre civile au Liberia, puis en Sierra Leone, l'Ecomog est constituée en majorité de Nigériens, Ghanéens, Guinéens, Maliens et Gambiens. Elle fournit, depuis le 2 mai, une partie des casques bleus.

● **Conditions de travail**. L'ONU paie 1 000 dollars par mois (900 euros) par casque bleu aux gouvernements impliqués. Mais pour certains Etats (Bangladesh, Zambie), la participation aux opérations est un moyen de renflouer les caisses. Les Bangladeshis ne reçoivent que 13 dollars par mois de leur gouvernement.

● **Organisation**. Le département du « Peace keeping » (DPKO), sorte de ministère de la défense de l'ONU, compte moins de 400 fonctionnaires, dont... huit seulement chargés d'entraîner les casques bleus.

Interrogations à Londres sur le rôle exact des parachutistes britanniques à Freetown

LONDRES

de notre correspondant

Rapide et efficace, l'opération militaire de la Grande-Bretagne en Sierra Leone a impressionné. D'autant plus que son envergure et son efficacité ont contrasté avec l'impuissance des forces de l'ONU sur place. Mais Londres l'a dit et répété : il s'agit, avant tout, d'une opération d'évacuation. Les parachutistes envoyés à Freetown depuis lundi ont pour mission première d'assurer la sécurité des 550 ressortissants britanniques recensés dans le pays, mais aussi des 250 autres personnes originaires du reste de l'Union européenne et d'une cinquantaine de ressortissants du Commonwealth. Mardi soir, le ministère britannique de la défense assurait que l'opération se déroulait « sans problèmes », précisant que 300 étrangers avaient été évacués en deux jours.

L'intervention de Londres, qui avait été en partie à l'origine de l'accord de paix de juillet 1999, a surpris par son ampleur. Un premier bataillon de 250 parachutistes a été expédié du Sénégal vers Freetown. Et quelque 250 autres parachutistes ont été dépêchés directement depuis une base de Grande-Bretagne. Plusieurs centaines d'autres restent en état d'alerte au Sénégal. Le nombre total de parachutistes à Freetown pourrait atteindre 700 ou

800 hommes. Cinq navires de guerre - un porte-hélicoptères, une frégate et trois navires de soutien - ont par ailleurs été envoyés dans la région. Ils devraient atteindre les côtes de la Sierra Leone dès le début de la semaine prochaine. Un tel déploiement a suscité des interrogations à Londres : cette présence militaire pourrait-elle aussi servir directement les forces de l'ONU qui se trouvent sur place ?

UNE « TÊTE DE PONT » SÛRE

« Ces troupes ne deviendront pas des troupes de combat au sein des forces des Nations unies », a insisté Robin Cook, le ministre des affaires étrangères britannique. Cependant, outre leur intervention autour de l'hôtel de Freetown, où les ressortissants étrangers ont reçu instruction de se regrouper, les soldats britanniques contrôlent aussi l'aéroport international de Lungi, proche de la capitale. « Par leur seule présence, ils assurent la sécurité de l'aéroport et [apportent] donc une réelle contribution aux forces des Nations unies, qui disposent ainsi d'une tête de pont sûre pour poursuivre leur mise en place », a expliqué Robin Cook. Il a précisé qu'il discuterait avec Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, des moyens logistiques supplémentaires qui pourraient être mis en place. Traduction : les soldats bri-

tanniques n'intégreront pas les forces de l'ONU, mais faciliteront la formation d'une armée de « casques bleus » qui ne compte pour le moment que 8 700 hommes, alors que, selon les plans du processus de paix, ils doivent être 11 000 d'ici juillet.

Pour accélérer ce déploiement, Robin Cook a assuré qu'il était en contact avec l'Inde et la Jordanie. Il n'a cependant pas donné de détails sur l'ampleur des aides logistiques supplémentaires que la Grande-Bretagne pourrait fournir ni sur la durée de la présence militaire de ses troupes à Freetown. « Je ne pense pas que cela devrait durer longtemps. Lorsque les forces des Nations unies seront au complet, j'espère que la présence d'autres forces ne sera plus nécessaire », a-t-il déclaré. Sir Ian Garnett, le vice-amiral d'escadre en charge des opérations britanniques, a néanmoins précisé que ses troupes étaient équipées pour pouvoir rester « plusieurs semaines ». Toute extension de leur rôle dépendra des décisions politiques, a-t-il insisté. Or, lundi soir, lorsqu'un journaliste lui a demandé s'il pouvait garantir que les troupes britanniques ne seraient pas impliquées dans une intervention armée, Geoff Hoon, le ministre de la Défense britannique, a répondu : « Non, je ne peux pas dire cela. » - (Intérim.)

Entreprendre autrement en Allier

Le Conseil Général de l'Allier vous invite

le JEUDI 18 MAI 2000 À 9 h 30 à l'HÔTEL INTERCONTINENTAL PARIS 1^{er}

à l'occasion de la présentation du département et autour de Didier ADES (Rue des Entrepreneurs - France Inter), 3 secteurs d'activité seront principalement abordés.

PROGRAMME DES CONFÉRENCES DÉBAT

9 h 30 : Introduction par M. Jean-Louis GUIGOU
10 h - 12 h 30 : Mécanique et industrie automobile
12 h 30 - 14 h 30 : Déjeuner composé de produits de l'Allier (sur invitation)
14 h 30 - 15 h 45 : Agroalimentaire
16 h 15 - 17 h 30 : Beauté - Santé - Biomédical
18 h 30 : Cocktail de clôture

Venez rencontrer les principaux acteurs de ces réunions. Pour recevoir votre invitation, contactez le Comité d'Expansion Economique de l'Allier au 04 70 46 84 10 ou par mail : contact@ceea-allier.com

vous pouvez consulter le site internet de la manifestation : <http://autrement.pays-allier.com>

Comité d'Expansion Economique de l'Allier
12 cours Anatole France - B.P. 1641 - 03016 Moulins Cedex
Tel : 04 70 46 84 10 - Fax : 04 70 46 11 44 - E-mail : contact@ceea-allier.com



Atroce, la guerre civile ne s'est jamais réellement terminée

ABIDJAN

de notre correspondante

Des papiers en désordre jonchent le sol de la villa de Foday Sankoh, chef de la rébellion sierra-léonaise, entièrement pillée mardi 9 mai après une manifestation pour la paix qui s'est terminée par une fusillade qui a fait au moins 16 morts. Parmi les feuilles éparpillées, le texte original de l'accord de paix signé en juillet 1999 entre le gouvernement et la rébellion : un accord qui portait tous les espoirs de la Sierra Leone et qui n'a pas tenu dix mois. Censé apporter enfin la paix à ce pays meurtri par huit ans d'une guerre civile particulièrement atroce, il est aujourd'hui foulé aux pieds par tous les belligérants. Il prévoyait le partage du pouvoir entre le président Ahmad Tejan Kabbah et la rébellion du Front révolutionnaire uni (RUF), un désarmement des parties et le remplacement de la Force d'interposition ouest-africaine, l'Ecomog, par une mission onusienne pour veiller sur cette paix fragile. Sur le papier, la guerre était finie. Sur le terrain, elle ne s'est jamais vraiment achevée.

La guerre débute en 1991. Deux ans après celle du Liberia voisin, où Charles Taylor (aujourd'hui chef de l'Etat) a lancé une armée de va-nu-pieds à l'assaut de la capitale, Monrovia. Caporal dans l'armée britannique, Foday Sankoh, inspiré par M. Taylor, qui lui offre une base arrière au Liberia, lance à son tour une rébellion de combattants en guenilles, au nom de la lutte contre les pouvoirs corrompus de Freetown... Très vite, le RUF tient l'est du pays, vers la frontière libérienne, où se trouve la principale richesse : les mines de diamants. Il échange pierres précieuses contre armement, avec l'aide du Liberia. Face à lui, l'armée sierra-léonaise, puis les Kamajors, ces chasseurs traditionnels qui, comme le RUF, connaissent parfaitement la brousse. Pendant cinq ans, jusqu'en 1996, la rébellion harcèle les forces armées, s'en prend aux populations civiles et aux ressortissants étrangers. Le RUF fait de la prise d'otages une de ses armes. Il gagne puis perd du terrain, mais conserve toujours son fief, à l'extrême sud-est du pays. Pendant ce

temps, à Freetown, de putsch en révolution de palais, trois chefs d'Etat se succèdent. Aucun ne parvient à se débarrasser du RUF.

Ahmad Tejan Kabbah, élu en mars 1996, sait qu'il ne pourra gouverner tant que le RUF tiendra le maquis. Foday Sankoh sort de sa brousse et un premier accord est signé à Abidjan. Il ne sera jamais appliqué. La guerre reprend de plus belle. Mais Foday Sankoh commet une erreur. Il se rend au Nigeria, allié à M. Kabbah, où il est arrêté, officiellement pour « port d'arme ». Le président sierra-léonaise croit la victoire proche, mais il est renversé et contraint à l'exil en mai 1997 par une junte militaire. Elle est rapidement chassée du pouvoir après une intervention de l'armée nigérienne qui rétablit M. Kabbah au pouvoir. Foday Sankoh est ramené à Freetown et condamné à mort pour trahison.

Pour des populations épuisées par des années d'insécurité c'est la terreur qui recommence

Mais le RUF a trouvé un nouvel allié dans la junte en déroute, qui a entraîné avec elle des milliers de soldats déserteurs. Pour les populations, épuisées par des années d'insécurité, le cauchemar commence. Dans la brousse, le RUF tue, mutilé, ampute, viole, pille. Jusqu'à l'horreur du 6 janvier 1999 : la rébellion et les soldats renégats entrent dans Freetown ; on dénombre 6 000 morts en quelques jours et des atrocités qui laissent des centaines de gens mutilés.

Il faut plus d'un mois à l'Ecomog, dirigée par les Nigériens, pour reprendre la ville. Le président Kabbah comprend qu'il lui faut à nouveau composer avec la rébellion. Foday Sankoh sort de prison pour négocier la paix, à Lomé. Il exige le partage du pouvoir : on lui donne un statut de vice-président, la di-

rection de la puissante commission chargée des ressources minières (essentiellement le diamant, 60 % des exportations), et quelques postes ministériels. Il accepte un programme de désarmement qui concerne toutes les parties, le RUF, mais aussi soldats renégats et Kamajors. L'Ecomog, qui a compté jusqu'à 11 000 soldats en 1997, est remplacé par une force de l'ONU de 8 700 hommes. Les derniers soldats de la Force ouest-africaine quittent le territoire le 2 mai. Le lendemain, le RUF prend 500 casques bleus en otage.

A la veille de cette nouvelle crise, à peine la moitié des 45 000 combattants avaient désarmé. Le RUF a toujours au moins 10 000 de ses quelque 15 000 hommes. Foday Sankoh n'a jamais joué le jeu. Il refuse d'ordonner clairement à ses hommes de désarmer, estimant que la partie « partage du pouvoir » de l'accord de Lomé n'est pas remplie. Sa fameuse commission des ressources minières n'est pas encore en place et il réclame des postes dans les ambassades et les entreprises publiques pour ses proches. Jamais MM. Kabbah et Sankoh ne se sont fait confiance. Sur le terrain, les combattants du RUF maugréent, les contreparties offertes pour le désarmement ne sont rien, comparées aux avantages qu'ils tirent de la terreur qu'ils font régner. La plupart sont jeunes, ils sont « commandant », « colonel » voire « général » et n'ont jamais connu que la violence. Ils savent qu'une fois perdu leur titre d'opérette, ils ne seront plus que des adolescents drogués, traumatisés et sans avenir.

Avec ses combattants, ses diamants, assis dans sa villa de Freetown, Foday Sankoh sait qu'il a encore un moyen de pression sur le chef de l'Etat, qui ne fait rien de son côté pour prévenir la crise. M. Kabbah est persuadé que les casques bleus le protègent, lui et son accord de paix. Aujourd'hui, il en appelle à nouveau à l'Ecomog et accepte que son ennemi de toujours, Charles Taylor, tente de raisonner M. Sankoh. Mais il est aux abois et les Sierra-Léonais sont, à nouveau, terrorisés.

Fabienne Pompey

Etats-Unis : le sénateur John McCain se rallie au gouverneur George W. Bush

Un soutien centriste important pour le candidat républicain

John McCain, rival malheureux de George W. Bush lors de primaires présidentielles américaines de février et mars dans le camp républicain, s'est rallié. Il a déclaré, mardi

9 mai, qu'il « donne [son] soutien au gouverneur Bush ». Ce renfort est important pour M. Bush. M. McCain reste en effet très populaire et séduit les voix centristes.

NEW YORK

de notre correspondante

L'un (John McCain) s'est déclaré « enthousiaste » et l'autre (George W. Bush) lui a donné du « Je t'aime, mon vieux », mais le moins que l'on puisse dire est que la réconciliation publique des deux grands rivaux républicains - qui ne s'étaient pas revus depuis leur affrontement aux primaires de février et de mars - manquait de chaleur et de conviction, mardi 9 mai devant une centaine de journalistes accourus à Pittsburgh pour cet événement historique comme, en d'autres temps, ils auraient couvert un sommet Reagan-Gorbatchev.

Le sénateur McCain, le perdant qui continue d'avoir la préférence des médias, a même choisi de répéter six fois d'affilée la phrase : « Je donne mon soutien au gouverneur Bush », comme pour une punition d'écolier, tant sa première formule, « je ferai campagne avec enthousiasme pour le gouverneur Bush », avait paru ambiguë aux journalistes. La veille encore, M. McCain faisait durer le suspense en confiant au *Pittsburgh Post-Gazette* qu'il n'avait pas l'intention d'accorder son soutien à M. Bush, qui sera, selon toute vraisemblance,

introuvable candidat républicain à l'élection présidentielle du 7 novembre lors de la convention du parti, début août à Philadelphie.

4,5 MILLIONS DE VOIX

Ce soutien est important pour le gouverneur du Texas, car John McCain avait rassemblé sur son nom quelque 4,5 millions de voix au cours des primaires, des voix centristes qui devraient s'avérer très précieuses le 7 novembre même si George W. Bush est repassé devant son adversaire démocrate Al Gore ces derniers jours dans les sondages. Selon un sondage *CNN*, M. McCain reste encore formidablement populaire : deux mois après son retrait de la course électorale, il recueille 72 % d'opinions favorables, contre 65 % pour M. Bush et 51 % pour Al Gore.

Mais le sénateur de l'Arizona n'est pas aussi beau perdant qu'il a été bon candidat. La bataille a été très rude entre « W » et lui, et a visiblement laissé quelques cicatrices. Son voyage au Vietnam le mois dernier, à l'occasion du 25^e anniversaire de la chute de Saïgon, a par moments bien plus tenu de la cohue médiatique que du pèlerinage du souvenir - pilote de

combat, John McCain a été prisonnier cinq ans au Vietnam. Selon son entourage, il aurait en réalité préféré faire attendre George W. Bush un mois de plus, mais il s'est rendu compte que son image risquait d'en pâtir sérieusement auprès du Parti républicain... qu'il doit ménager dans l'éventualité d'une nouvelle candidature, en 2004.

Le sénateur s'est donc résigné à « boire la potion tout de suite » plutôt que plus tard, selon sa propre expression. Les deux hommes ont eu, dans la suite d'un hôtel en terrain neutre, 90 minutes d'entretien « très cordial, très franc et très ouvert », a raconté M. Bush en choisissant des termes qui, en langage diplomatique, révèlent habituellement de nets désaccords.

John McCain décline la vice-présidence. Quel poste conviendrait donc le mieux, dans une administration Bush, à ce champion de la réforme du financement des campagnes électorales, un sujet qui enthousiasme nettement moins M. Bush ? « Secrétaire à la réforme », a répondu John McCain. Avec un clin d'œil.

Sylvie Kauffmann

L'Egypte s'enflamme contre un roman « blasphématoire »

LE CAIRE

de notre correspondant

Le Caire a connu, lundi 8 mai, ses plus violentes manifestations depuis la guerre du Golfe, il y a dix ans. Quelque 2 000 étudiants de l'université islamique d'Al Azhar sont sortis du campus de Madinet Nasr (banlieue résidentielle au nord-est du Caire) pour affronter les forces de l'ordre. Les étudiants se disaient prêts à « verser leur sang pour le Coran » et réclamaient le limogement du ministre de la culture, Farouk Hosni, qualifié d'« apostat » pour sa responsabilité dans la publication d'un roman, jugé blasphématoire par les islamistes. L'intervention musclée des policiers - ils ont utilisé gaz lacrymogènes et balles de caoutchouc - a fait cinquante-cinq blessés parmi les étudiants. Mercredi 10 mai, la commission des affaires religieuses du Parlement a décidé de demander la saisie du roman.

C'est le 28 avril que le bihebdomadaire islamiste *Al Chaab* a sonné la charge. Le docteur Mohammad Abbas, qui publiait jusque-là une série d'articles intitulés « Les protocoles des sages arabes », critiquant les gouvernants n'appliquant pas les préceptes de l'islam, dénonçait violemment un roman publié en novembre par un organisme officiel. *Un festin d'algues*, du Syrien Haïdar Haïdar, était qualifié d'ouvrage « mécréant, impie, dissolu et dépravé », qualifiant le prophète de « débauché ». La semaine suivante, *Al Chaab* consacrait la

quasi-intégralité de ses pages à une campagne contre le roman, son auteur, ses éditeurs, le ministre de la culture, les penseurs et les intellectuels libéraux. De nombreux cheikhs faisaient de cette affaire le sujet du prône lors de la grande prière du vendredi 5 mai. Dans la soirée, des oulémas de l'université islamique d'Al Azhar se réunissaient au siège du Parti socialiste du travail (islamiste) pour condamner l'écrivain Haïdar Haïdar et tous ceux qui l'ont aidé à répandre son « œuvre blasphématoire ».

OFFENSIVE ISLAMISTE

Dans un premier temps, l'offensive islamiste avait fait reculer le ministère de la culture. Ce dernier affirmait, dans un communiqué, qu'il avait déjà fait retirer le livre de la vente dès février, à la suite de critiques faites dans l'hebdomadaire indépendant *Al Ousbou*. Le ministre décidait même la formation d'une commission d'enquête, composée de critiques littéraires et de fonctionnaires du ministère, pour déterminer qui était responsable de la publication de l'œuvre et s'il y avait vraiment blasphème. Le communiqué ajoutait qu'*Un festin d'algues* était paru pour la première fois en 1983, à Beyrouth, et que ses sept rééditions étaient vendues en librairie au Caire.

Le roman raconte l'histoire de deux intellectuels de gauche irakiens qui, à la fin des années 1970, fuient la dictature du président Saddam Hussein. Ils se cachent

dans la région reculée des marais, au sud de l'Irak, où ils méditent sur les causes de l'arriération du monde arabe. Samedi 6 mai, M. Hosni, le ministre de la culture, est passé à la contre-attaque, parlant de « terrorisme intellectuel », et il a précisé que la commission qu'il avait formée n'était pas chargée d'enquêter mais d'« expliquer au public le contenu réel du roman ». De leur côté, un millier d'intellectuels égyptiens ont signé une pétition dénonçant « l'incitation à la violence contre les responsables de la publication du roman en Egypte ».

Pour l'auteur du roman, Haïdar Haïdar, « la guerre déclarée par les forces obscurantistes vise non seulement [son] roman mais toute créativité ou lumière ». « Ils veulent monopoliser l'interprétation de l'islam et imposer un totalitarisme culturel, après avoir échoué dans leur combat politique », assure-t-il. L'utilisation de cet émoi à des fins politiques n'est pas à exclure. La campagne contre le roman de l'écrivain syrien intervient à six mois des prochaines élections législatives, prévues avant la fin de l'année. La confrérie des Frères musulmans, qui n'est pas reconnue en tant que parti, a justement décidé de participer à un scrutin ordinairement monopolisé par les candidats du pouvoir, en autorisant ses membres à se présenter comme indépendants.

Alexandre Buccianti



BREITLING
1884

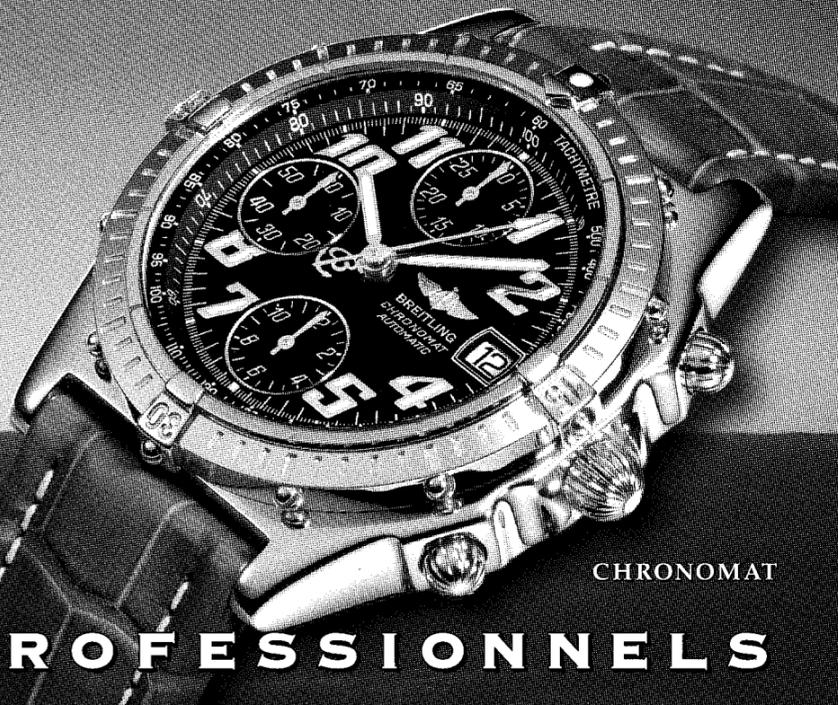
LES MONTRES

58 rue Bonaparte - 75006 Paris

Tél.: 01 46 34 71 38

BREITLING FRANCE - TÉL. 01 56 43 67 00
www.breitling.com

INSTRUMENTS POUR PROFESSIONNELS



CHRONOMAT

M. Barak juge « intéressantes » les informations du « Monde »

JÉRUSALEM. Le premier ministre israélien Ehud Barak a qualifié, mardi 9 mai, d'« intéressant » un article du *Monde* évoquant dans ses éditions daté du 9 mai les bases pour un accord avec les Palestiniens, mais a démenti implicitement leur réalité. « *Ce sont des idées intéressantes et créatives, on pourrait même s'en inspirer, mais elles n'ont été soulevées par aucune des parties, lors de ma rencontre avec Yasser Arafat* », a déclaré M. Barak en référence à ses entretiens dimanche soir avec le président palestinien.

« *A ma connaissance, ces idées n'ont été soulevées dans aucun forum* », a ajouté M. Barak, interrogé à l'occasion de la fête nationale israélienne. Les Palestiniens avaient déjà démenti ces informations le 8 mai. - (AFP)

Polémique en Italie sur des déclarations de M. Chirac

SELON *Le Canard enchaîné* du mercredi 10 mai, Jacques Chirac a déclaré, à quelques journalistes qui l'accompagnaient la semaine dernière lors de sa visite en Savoie, que l'Italie pourrait subir un sort identique à celui de l'Autriche si Silvio Berlusconi arrivait au pouvoir avec la Ligue du Nord d'Umberto Bossi. « *Ce sera le même traitement que pour l'Autriche d'Haider. L'Europe devra prendre des sanctions.* » Il y a quelques jours, Gerhard Schröder avait soulevé des protestations en Italie en tenant des propos analogues, dans un entretien officiel, il est vrai, avec le *Corriere della Sera*.

Le journal *La Repubblica*, qui cite à la « une » la phrase prêtée à M. Chirac, écrit que l'Italie ne peut pas être taitée comme l'Autriche, ne serait-ce qu'en sa qualité de membre fondateur du Marché commun. Il souligne cependant que le chef de la Lega Nord n'a jamais caché sa sympathie pour Jörg Haider et que la proposition de loi sur l'immigration préparée par l'opposition de droite est « *considérée comme xénophobe* ».

DÉPÊCHES

■ **AFGHANISTAN** : les talibans et une coalition de l'opposition afghane sont parvenus à un accord, mardi 9 mai, sur l'échange de prisonniers et un cessez-le-feu, lors de négociations sous l'égide de l'Organisation de la conférence islamique (OCI). Au terme d'une deuxième série de négociations à Djeddah, sur la mer Rouge, les deux parties ont convenu de « *procéder à un échange immédiat des prisonniers* » et « *décider d'observer un cessez-le-feu et d'œuvrer pour l'ouverture des routes entre toutes les régions de l'Afghanistan à la circulation des citoyens et des activités humanitaires* ». - (AFP)

■ **ASIE** : la frégate française *Aconit* sera intégrée au sein d'une escadre britannique pour un périple de sept mois en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique aux côtés de trois frégates, un sous-marin nucléaire d'attaque et de trois autres bâtiments de soutien de la Royal Navy. En 1999, durant l'opération « Force alliée » en ex-Yougoslavie, la frégate britannique *Grafton* a été intégrée dans le groupe naval sous commandement français. - (AFP)

■ **MAROC** : le capitaine Mustapha Adib, condamné en février dernier à cinq ans de prison pour avoir dénoncé dans les colonnes du *Monde* la corruption dans l'armée marocaine, a entamé samedi 6 mai une grève de la faim. Selon un communiqué publié lundi par son avocat, M^e Abderrahim Jamaï, le jeune officier de trente et un ans réclame notamment par ce geste « *la levée de son incarcération et sa mise en liberté (...), le droit à ce que son dossier soit statué dans les plus brefs délais par la Cour suprême* » et enfin « *l'ouverture d'une enquête sérieuse pour déterminer et poursuivre devant la justice les responsables des représailles dont il a fait l'objet depuis octobre 1998* ». - (AFP)

■ **SERBIE** : le Mouvement serbe du renouveau (SPO), principal parti de l'opposition serbe, a renoncé, après les autres partis de l'opposition, à tenir le meeting convoqué pour mardi 9 mai à Pozarevac, dans l'est de la Serbie, du fait du déploiement d'un important dispositif de police. Par ailleurs, l'organisation Reporters sans frontières (RSF) s'est inquiétée de l'interpellation de quatre journalistes dans deux villes de Serbie, Kraljevo et Pozarevac. - (AFP)

Manifestation à Bilbao contre le « fascisme de l'ETA »

A L'APPEL du forum pacifiste Forum Ermua, dont était membre-fondateur José Luis Lopez de la Calle, le journaliste assassiné, dimanche 7 mai, à Andoain, au Pays basque, environ 15 000 personnes ont défilé dans les rues de Bilbao, pour réclamer « *la liberté* » et la fin des agissements de l'organisation séparatiste ETA. Le gouvernement autonome basque et le principal parti qui le soutient, le Parti nationaliste basque, ainsi que les autres nationalistes modérés n'y avaient pas pris part. Un communiqué de la famille de la victime a été lu en public. « *Nous n'oublierons, ni ne pardonnerons, disait le texte, aux lâches de Andoain qui ont aidé les assassins, ni à ceux qui se taisent et ne les dénoncent pas.* » Et le communiqué concluait : « *Nous sommes tous orphelins de la paix, de la démocratie et de la tolérance.* » - (Corresp.)

Europe : M. Jospin vante le pragmatisme, M. Giscard d'Estaing, l'union politique

Débat à l'Assemblée sur la future présidence française de l'Union européenne

Le premier ministre a tracé à l'Assemblée, mardi 9 mai, les trois priorités de la présidence française de l'Union au second semestre : une Eu-

rope plus sociale, « plus proche des citoyens » et « plus efficace ». Il écarte les interrogations sur l'avenir européen en vantant le pragmatisme.

M. Giscard d'Estaing estime que l'élargissement conduira à un affaiblissement. Il réclame une union politique.

L'AFFICHE et le « casting » promettaient un grand débat : Lionel Jospin en premier rôle, Valéry Giscard d'Estaing et Alain Juppé lui donnant la réplique au nom de l'UDF et du RPR, l'eurolibéral Alain Madelin (Démo-cratie libérale, DL) et l'euroseptique Robert Hue (PCF) en aiguillons, les grandes figures du souverainisme, Philippe de Villiers (RPF) à droite et Georges Sarre (Mouvement des citoyens, MDC) à gauche en embuscade... Lancé par un premier ministre foulant prudemment ce « domaine partagé » avec le président de la République, le débat sur les priorités de la présidence française de l'Union européenne, mardi 9 mai, à l'Assemblée nationale, n'a pas été à la hauteur des attentes.

Si M. Jospin a affirmé, d'emblée, son souhait d'une « présidence ambitieuse », il l'a inscrite « dans la continuité des travaux de l'Union ». Une Constitution européenne ? De nouvelles institutions ? Un noyau dur de pays à l'avant-garde de la construction européenne ? Ces réflexions doivent être menées « avec un degré suffisant de réalisme pour être partagées et avoir des chances de déboucher », a-t-il affirmé. La réforme des institutions (pondération des voix entre

les Etats, nombre de commissaires, extension du vote à la majorité qualifiée) ? Le chantier se poursuivra sous la présidence française, qui « s'efforcera de le conduire à son terme » sans que la date de conclusion devienne un enjeu essentiel, a-t-il laissé entendre, approuvé sur ce point par M. Giscard d'Estaing.

Au volontarisme de certains, M. Jospin a opposé son pragmatisme, et à leurs grands desseins, « les trois axes qui guideront la présidence française », qui ont été définis avec le chef de l'Etat : une Europe au service de la croissance et du plein emploi, dotée d'une « protection sociale élevée » et d'une politique de l'emploi « tenant compte des mutations de l'appareil industriel » ; une Europe « plus proche des citoyens », assurant la protection des consommateurs, luttant contre l'effet de serre, renforçant la sécurité des transports, développant un espace judiciaire ou encore faisant la chasse au dopage dans le sport ; une Europe « plus efficace », enfin, grâce à un assouplissement de la « coopération renforcée », qui a permis de lancer l'euro dans seulement onze pays.

M. Giscard d'Estaing ne partage pas la tranquillité du premier mi-

nistre. L'Europe est entrée dans une nouvelle phase : la décision, prise au sommet d'Helsinki, d'un grand élargissement de l'Union « a changé la nature du projet européen », a-t-il souligné. Elle implique un « renoncement, au moins temporaire, à l'objectif d'intégration poussée, c'est-à-dire à la puissance ». Dire que l'on fera mieux et plus à vingt-six pays qu'à quinze membres, ce serait « égarer l'opinion », a prévenu l'ancien chef de l'Etat. Il en a conclu que « deux tâches différentes » attendent les Quinze : organiser plus efficacement une Europe élargie, notamment aux anciens pays de l'Est ; préserver les chances d'une « union plus intime » entre les Etats qui en auront la volonté politique.

« UNE PUISSANCE MONDIALE »

Le même débat a continué avec M. Juppé, qui, après sa question à M. Jospin sur son voyage au Proche-Orient, le 29 février, intervenait pour la deuxième fois seulement dans l'Hémicycle depuis juin 1997. L'ancien premier ministre a souhaité que « la nation se rassemble autour de ses dirigeants pour les aider à réussir cette présidence ». Un moment tenté de dénoncer les retards pris par le gou-

vernement dans l'ouverture à la concurrence des services publics et la maîtrise des dépenses publiques, il a finalement biffé ce passage de son discours, préférant mettre en garde l'Europe contre « le suicide démographique qui la menace » et lancer un appel : « *Ce que nous attendons de l'Europe, c'est qu'elle devienne politique* », autrement dit « *qu'elle s'affirme comme une puissance mondiale* ».

M. Madelin a plaidé pour une « Constitution européenne », document « clair et concis présentant les principes constitutionnels sur lequel sera fondée l'Union européenne [UE] », et une cour constitutionnelle. Le président de DL a, en outre, réaffirmé son opposition à l'entrée de la Turquie dans l'UE.

Sur un registre différent, Robert Hue et Georges Sarre ont dénoncé l'Europe actuelle, « relais de la mondialisation libérale », tandis que M. de Villiers, qui est intervenu tard, mardi soir, sans notes, a fustigé une « Europe à la dérive ». Le vice-président du RPF a invité M. Chirac et M. Jospin à mettre à profit cette crise de croissance pour reconstruire une autre Europe, celle des citoyens et de la proximité.

Jean-Michel Bezat

Le premier ministre prône une « Europe au service de la croissance et du plein-emploi »

Voici les principaux extraits des déclarations de Lionel Jospin, de Valéry Giscard d'Estaing et d'Alain Juppé au cours du débat sur l'Europe, mardi 9 mai, à l'Assemblée nationale.

● Lionel Jospin



VERBATIM

« De réelles interrogations se font jour quant au fonctionnement d'un ensemble qui comptera progressivement vingt, vingt-cinq, peut-être trente membres (...). Trois axes guideront la présidence française : une Europe au service de la croissance et du plein emploi ; une Europe plus proche des citoyens ; une Europe plus efficace et plus forte.

» La modernisation économique de l'Europe est inséparable du renforcement du modèle social européen. (...) Nous définirons un programme de travail à l'horizon de cinq ans (...).

» L'euro a joué le rôle de bouclier qu'on attendait de lui, mettant l'Europe à l'abri des désordres monétaires. (...) Nous ne pouvons pas être satisfaits de l'évolution actuelle de son cours. Nous devons donc renforcer le rôle de l'Euro 11 et veiller à la coordination de nos politiques économiques, en vue d'assurer une meilleure visibilité de la politique économique de la zone euro et de l'autorité, naturellement politique, la conduisant. Renforcer l'adhésion au projet européen, conforter le sentiment d'appartenance de nos concitoyens à une communauté de destin, fondée sur des valeurs partagées, régie

par des principes démocratiques et conduite par des acteurs responsables devant les peuples : tel sera le cap politique de notre présidence. Une occasion nous sera donnée de consacrer cette communauté de valeurs en faisant aboutir, à la fin de l'année 2000, le projet de charte européenne des droits fondamentaux.

» Le second trimestre 2000 sera un moment-clé pour la réforme des institutions de l'Union (...). Nous devons améliorer un dispositif institutionnel qui existe déjà, celui de la coopération renforcée. Cette approche permet à quelques Etats d'aller plus vite et plus loin dans l'Union (...). C'est là le moyen de poursuivre – en évitant le sempiternel débat entre modèles fédéral ou confédéral – la démarche pragmatique qui a toujours prévalu.

» Au-delà du souci d'éviter la dilution ou la paralysie d'une Union très élargie, comment poursuivre le projet européen ? Quelques idées ont été lancées : une réforme profonde des institutions de l'Union (...); ou bien la constitution par une avant-garde d'une fédération d'Etats-nations (...). Ces réflexions comme le dialogue qu'elles suscitent sont légitimes et doivent être poursuivies activement. (...)»

● Valéry Giscard d'Estaing

« Nous devons nous atteler désormais à deux tâches différentes : organiser de manière efficace et démocratique le continent européen, c'est-à-dire l'Union élargie, en visant un niveau d'intégration plus réaliste, en le dotant d'institutions réformées (...); préserver les chances d'une Union plus intime entre ceux des Européens (...)

qui auront la volonté de bâtir une union plus intégrée, une véritable "Europe puissance". Cette idée ne paraît pas être à la mode. (...) Et, pourtant, elle reste le seul projet fort, le seul projet à contenu historique pour l'Europe de notre temps, le seul projet qui puisse rassembler la jeunesse de l'Europe !

» Je demande à la présidence française d'inscrire parmi ses priorités la consolidation de l'euro. (...) Il nous faut un conseil des ministres spécialisé de la zone euro et une enceinte parlementaire où la Banque centrale européenne puisse débattre de la politique de l'euro. »

● Alain Juppé

« Ce que nous attendons de l'Europe, c'est qu'elle devienne politique (...). Le processus d'élargissement conduit inéluctablement à une forme de refondation de l'Union qui (...) devrait être notre nouvel horizon. Qu'on me permette d'avancer deux ou trois idées plus personnelles. D'abord, une charte constitutive qui énonce les droits des Européens, mais aussi leurs devoirs et surtout les valeurs qu'ils ont en commun (...). La construction d'une citoyenneté européenne peut-elle devenir le nouveau rêve européen ? Ensuite la grande interrogation institutionnelle et politique : qui fait quoi, dans l'Union ? Il s'agit ici de fixer les compétences respectives de l'Union et celles des Etats membres, ce qu'aucun traité n'a jamais fait clairement (...). Enfin, une articulation nouvelle, plus simple et plus efficace, entre les institutions de l'Union qui détiennent le pouvoir de faire des lois, la puissance exécutrice et celle de juger. »

Gauche et droite hésitent à sauter le pas de l'Europe politique

POUR Lionel Jospin, il est urgent de « redonner à la construction européenne un sens qui parait parfois s'estomper ». Pour l'ancien premier ministre RPR Alain Juppé, « le mo-

ment va peut-être venir où une crise refondateur présentera moins de risque qu'une lente dilution de nos ambitions originelles » : rarement s'est exprimé avec autant de force qu'au cours du débat que l'Assemblée nationale a consacré mardi 9 mai à l'Europe, un tel sentiment d'impuissance sur la manière de se sortir du « paradoxe » souligné par Alain Juppé d'une Union européenne qui vient tout juste de se doter d'une monnaie unique et apparaît plus que jamais en panne.

L'explication est sans doute que chacun pressent que le moment est venu de faire le bond qualitatif qui permettra à l'Union européenne de survivre en trouvant une dimension politique pleine et entière au-dessus des nations mais que personne ne trouve encore réellement le courage d'en tirer les conclu-

sions. L'Union est pourtant pressée par les évolutions très rapides qui surviennent depuis la chute du bloc communiste, par les succès de la mondialisation et le besoin des pays d'Europe de l'Est de retrouver une place dans la famille européenne. Mais ce constat ne parvient pas encore à faire sauter le bouchon et provoque des crispations, comme en témoigne l'entrée de l'extrême droite dans le gouvernement autrichien.

La France, qui avait été la première à lancer en Europe le débat sur la nécessité d'un gouvernement économique pour la zone euro, ne parvient pas elle-même à forcer son destin. Les appels d'un Valéry Giscard d'Estaing, qui es-

time que la seule chance pour l'Europe de rassembler sa jeunesse est à terme de trouver « la volonté de bâtir une union plus intégrée », se perdent dans les sables. Le programme de la présidence française de l'Union, soigneusement concocté par les services du premier ministre et de la présidence de la République, est un catalogue de bonnes intentions pour promouvoir le modèle social européen, rapprocher l'Union du citoyen en faisant progresser les politiques communes en matière de défense, de sécurité alimentaire, de lutte contre la pollution, contre la grande criminalité. Mais il y manque une vraie volonté de vouloir ouvrir la voie vers quelque chose de véritablement nouveau.

Gauche et droite continuent de se surveiller pour qu'on ne puisse pas leur reprocher de manquer aux devoirs dus à la nation, qui restent pour les uns et les autres la base de leur engagement politique. « *L'Europe est une Union de nations* », réaffirme Lionel Jospin, tandis que Alain Madelin, le leader de Démocratie libérale, réclame que l'on délimite rigoureusement les tâches de l'Union et des nations pour que chacun puisse continuer à vivre avec ses petites habitudes, à commencer, souhaite-t-il, par les chasseurs.

Henri de Bresson

ESEC

- cinéma
- vidéo
- numérique
- effets spéciaux

assistants de réalisation et assistants de production - assistants de post-production en montage analogique et virtuel - assistants aux effets spéciaux numériques en technologie 2D.

Diplôme homologué par l'État
2 années d'études

www.esec.edu
01 43 42 43 22

21, rue de Citeaux 75012 Paris
enseignement supérieur libre

BAC + 2 (DEUG, BTS, DUT...)
BAC + 3 (LETTRES, DROIT, ÉCO...)

INTÉGREZ
UNE GRANDE ÉCOLE
DE COMMERCE

CONCOURS D'ADMISSION EXTERNE
3 SESSIONS : AVRIL - MAI - JUIN

TITRE HOMOLOGUÉ PAR L'ÉTAT
ÉCOLE RECONNUE PAR L'ÉTAT



ÉTABLISSEMENT PRIVÉ
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Contactez Marion Maury :
8, rue de Lota - 75116 Paris
Tél. 01 56 26 26 26

Kosovo : assassinat d'un ex-commandant de l'UCK

Après la mort d'Ekrem Rexha les Kosovars redoutent une vague de meurtres politiques

POUR la deuxième fois en moins d'un mois, un ancien haut responsable de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) a été assassiné dans cette province yougoslave. Ekrem Rexha, plus connu sous son nom de guerre de « Drini », est mort, lundi 8 mai au petit matin, devant son domicile à Prizren (sud-ouest du Kosovo), abattu par un tireur inconnu. La police de l'ONU a ouvert une enquête mais s'est refusée à avancer une explication pour cet assassinat. La presse de Pristina, en revanche, privilégie la piste d'un assassinat politique.

Ekrem Rexha commandait, en 1999, l'UCK dans la région du mont Patrik, sur la frontière occidentale avec l'Albanie, une voie essentielle pour l'acheminement d'hommes et d'armes à l'organisation séparatiste qui combattait alors les forces de Belgrade. Drini, qui parlait sept langues et était diplômé en sciences politiques, avait acquis une très grande popularité au Kosovo.

Le chef de l'administration de l'ONU au Kosovo, Bernard Kouchner, a rendu hommage au commandant Drini et condamné

cet « assassinat de sang-froid ». « C'était un important allié pour tous ceux qui travaillent pour la paix [au Kosovo] », a déclaré M. Kouchner.

Beaucoup de Kosovars redoutent que sa mort annonce une campagne d'assassinats politiques. Cité par le quotidien *Zeri*, Naim Maloku, chef du Parti centriste libéral du Kosovo (PQLK) et ancien haut responsable de l'UCK, a déclaré que Drini avait « clairement exprimé ses vues pour un Kosovo plus civilisé, et cela a peut-être dérangé quelqu'un ». En avril, Besim Mala, un autre héros de la guerre, et proche collaborateur de l'ancien commandant en chef de l'UCK, Agim Ceku, était abattu dans un café de Pristina, à la suite d'une dispute portant sur la propriété d'un café. Un an après l'entrée de l'OTAN au Kosovo et quelques mois avant l'organisation d'élections locales, d'anciens commandants de l'UCK se livrent une lutte acharnée pour le contrôle politique ou économique de la province.

Christophe Châtelot
(avec AFP)

En Italie, le référendum sur le scrutin majoritaire divise la majorité gouvernementale

La mise à jour des listes électorales n'est pas du goût de plusieurs partis

Les électeurs italiens se prononceront, dimanche 21 mai, par référendum, sur sept propositions, dont la principale prévoit la suppression de la

part de 25 % de représentation proportionnelle de la loi électorale en vigueur. A l'avenir, le scrutin deviendrait ainsi entièrement majoritaire, et

l'idée ne plaît pas aux petites formations qui risquent d'être laminées par la réforme. Le gouvernement Amato est divisé.

ROME

de notre correspondant

Deux semaines après la formation du gouvernement de Giuliano Amato, la majorité de centre gauche a de nouveau offert le spectacle de ses divisions. Cet éclatement est d'autant plus significatif qu'il s'est produit au Sénat, où les forces de centre gauche disposent normalement d'une confortable majorité, et à propos du vote d'un projet de loi permettant de nettoyer les listes électorales en vue du référendum du 21 mai. Que tous les partis de la coalition n'aient pas été d'accord sur la nécessité de voter le 21 mai était déjà un fait acquis, mais que le Parti populaire (principale force d'appoint), les socialistes et les centristes aient refusé de donner leur accord pour que soient expurgés des listes électorales les morts et les personnes dont on n'a pas retrouvé la trace à quelque chose de surréaliste et témoigne de la fragilité du nouvel exécutif. Et cela d'autant plus que M. Amato avait fait de ce référendum le premier objectif de son gouvernement.

Afin d'être clair, le référendum du 21 mai soumis aux Italiens sept propositions, dont la plus importante est l'abolition de la frange de 25 % de représentation proportionnelle de la loi électorale, qui deviendrait donc à l'avenir un scrutin entièrement majoritaire. Ce qui évidemment déplaît aux petits partis, qui risquent d'être laminés.

NETTOYAGE DES LISTES

Une première consultation au mois de mai 1999 n'avait pas permis d'atteindre le quorum obligatoire de 50 % de votants, en dépit d'un « oui » à plus de 90 %. Aujourd'hui, le gouvernement s'est aperçu qu'il serait plus facile d'atteindre ce quorum si les listes électorales étaient remises à jour et si les quelques un million deux cent mille morts ou disparus sans laisser d'adresse (chiffre conservateur) étaient rayés des bordereaux. Ce qui n'est après tout que légitime et procède de la correction électorale la plus élémentaire. Devant l'urgence de la situation, le nouveau gouvernement a décidé

de procéder à cette opération de nettoyage en s'appuyant sur la majorité du Sénat pour publier immédiatement un décret-loi, qui sera par la suite introduit dans la loi électorale.

Ce vote décisif a eu lieu mardi 9 mai, après un premier échec la semaine dernière. Mais si le « oui » l'a emporté, c'est grâce aux voix d'Alliance nationale (AN, post-fasciste), qui a toujours été favorable à l'abolition de la proportionnelle. Les représentants du Parti populaire (anciens démocrates-chrétiens) ont quitté l'Hémicycle, alors que les socialistes et les centristes n'ont pas participé au vote. Le soutien providentiel d'AN place M. Amato dans une position difficile. Le président du conseil n'a donc pas publié le décret-loi et entend vérifier mercredi, à la Chambre des députés, s'il dispose des appuis nécessaires pour aller de l'avant. « Vous êtes venus me chercher, désormais vous devez me soutenir, sinon je redevenez professeur », a menacé M. Amato, alors que l'opposition se délecte de la désunion dans les

rangs de la majorité et demande qu'il soit mis fin à ce spectacle de querelles inappropriées, puisqu'il s'agit seulement d'une question de morale électorale. Clemente Mastella, chef de file des centristes, a beau dire qu'il continue de soutenir le gouvernement en dépit de son refus d'approuver le projet de loi, cette fracture apparue au sein de la majorité sur un tel dossier a quelque chose d'inquiétant.

Michel Bôle-Richard

■ Silvio Berlusconi acquitté en appel. Reconnu coupable de corruption envers trois hauts responsables de la guardia di finanza (police financière) et condamné à deux ans et neuf mois d'emprisonnement en première instance, le chef de l'opposition a été acquitté en appel, mardi 9 mai, pour une partie des faits reprochés alors que d'autres ont été prescrits. Le magnat de la télévision a estimé que « la vérité arrive à la lumière alors que des tonnes de boue ont été jetées sur mon image en Italie et à l'étranger ». - (Corresp.)

La France enquête à Bucarest sur des détournements de fonds

BUCAREST

de notre correspondant

A quelques mois des élections générales, prévues cet automne en Roumanie, l'ancien président Ion Iliescu et plusieurs personnes de son entourage sont éclaboussés par un scandale portant sur le blanchiment présumé d'environ 60 millions de dollars (54 millions d'euros) de fonds publics entre la Roumanie et la France. Une commission d'enquête dirigée par le juge français Henri Pons, magistrat au Palais de justice de Paris, est arrivée, mardi 2 mai à Bucarest, pour tenter de faire la lumière sur cette affaire.

Tout commence à l'automne 1999 avec une lettre anonyme qui met en garde une organisation française chargée du contrôle des mouvements financiers suspects, Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin). « Adrian Costea, ressortissant roumain installé en France depuis 1980, y est désigné comme le personnage-clé d'opérations illicites dans le domaine de l'édition et du pétrole, destinées à maquiller le détournement de fonds publics », estime un enquêteur. Tracfin saisit la justice, le juge Pons démarre une enquête et cite comme témoins de nombreux politiciens, banquiers et hommes d'affaires très proches de l'ex-président M. Iliescu, en fonctions de 1990 à 1996.

DEUX CONTRATS

La Cour suprême de justice de Bucarest a notamment révélé, le 16 décembre 1999, que la banque publique Bancorex a sponsorisé, de 1995 à 1996, le secrétariat général du gouvernement pour la somme de 5 millions d'euros destinée à la publication, en France, d'un album intitulé *Eternelle et fascinante Roumanie*. But de l'opération : améliorer l'image du pays dans le monde, une des obsessions du régime de M. Iliescu qui a constamment accusé la presse occidentale de nuire à sa réputation.

Deux contrats signés en 1995 et 1996 par le gouvernement roumain et la société française Groupe Saintonge Edition, créée par M. Costea, prévoyait un financement d'environ 5 millions d'euros pour éditer 97 000 livres. Seulement un tiers des exemplaires, environ, a été publié. Entre-temps, M. Costea se présente comme conseiller personnel du président M. Iliescu pour les affaires économiques et est très actif dans la campagne électorale de 1996. Prévoyant la défaite de M. Iliescu élections présidentielles, M. Costea se rallie de Teodor Melescanu, ex-ministre des affaires étrangères qui quitte le parti de M. Iliescu et monte dans les sondages. Mais la victoire du chrétien-démocrate Emil Constantinescu, fin

1996, le fait basculer dans le camp de centre droit.

Il continue ainsi à se présenter comme « ambassadeur itinérant » du nouveau président en s'appuyant sur un document signé par celui-ci le 5 mai 1999. Mardi 9 mai, le chef de la direction consulaire du ministère roumain des affaires étrangères, Petre Catrinciu, a été limogé dans le cadre de cette affaire.

Qui est M. Costea ? Né en 1950, il aurait fui le régime de Ceausescu en 1973, direction Israël avant de s'installer en France en 1980. Deux ans plus tard, il inscrit au registre du commerce une société d'architecture au capital de 2,7 millions de francs. La manière dont il a réuni cette somme, fuyant une dictature d'où l'on ne sortait que les poches vides, reste un mystère. En 1992, après sa faillite, il ouvre deux sociétés spécialisées dans le tourisme et les affaires immobilières. Puis il crée Groupe Saintonge Edition, suivie par Concorde Edition en 1996.

UN PARAVENT

Ces sociétés sont gérées par son épouse Valentina Costea, née Tudoran, citoyenne roumaine et israélienne, ainsi que par Monique Holtmann, quatre-vingt-deux ans, supposée n'être qu'un paravent. Cette ingénierie administrative ne lui a pas épargné des ennuis avec la justice. Arrêté à Paris à la fin 1999, il a été libéré pour raison de santé mais placé sous contrôle judiciaire.

On retrouve M. Costea dans un réquisitoire du parquet de Constantza daté du 28 mai 1999, concernant des opérations d'import-export de pétrole entre la France et le ministère roumain de l'agriculture. Montant de l'affaire : plus de 32 millions d'euros. Seulement une infime partie du pétrole a été livrée.

L'arrivée du juge Henri Pons à Bucarest semble rassurer l'opinion publique roumaine qui attend avec impatience le dénouement de cette affaire. Une impatience légitime puisque Bancorex qui a, entre-temps, fusionné avec la Banque commerciale roumaine, a coûté aux contribuables environ 1,8 milliard d'euros. Les éléments révélés par les affaires de M. Costea pourraient aider à retrouver la trace d'autres fonds publics qui ont également disparu. Les personnes citées par l'enquêteur français en tant que témoins faisaient partie des hautes sphères du pouvoir au temps du président M. Iliescu : Viorel Hrebenciuc, ex-secrétaire général du gouvernement, Adrian Nastase, le dauphin de M. Iliescu et vice-président de son parti, Teodor Melescanu, ex-ministre des affaires étrangères...

Mirel Bran

Augmentation de capital



Actionnaires d'AXA, renforcez votre position à 123 euros*

Coté à la Bourse de Paris et de New York, AXA figure dans les principaux indices boursiers mondiaux : S&P Global 100 Index, Global Titans, Dow Jones Stoxx 50, CAC 40. Présent sur tous les continents, AXA est un acteur majeur de l'assurance et des services financiers. En 1999, AXA a réalisé un chiffre d'affaires de 67,8 milliards d'euros et un résultat net de 2,02 milliards d'euros. Son cours de Bourse a augmenté en moyenne de 34 % par an entre 1994 et 1999. Durant la même période, le bénéfice net par action dilué et le dividende ont connu une croissance annuelle moyenne respective de 21 % et 19 %. Ces résultats confirment la solidité financière d'AXA.

Modalités de l'opération

Augmentation de capital : 3,695 milliards d'euros

Nombre d'actions émises : 30 037 477

Prix d'émission : 123 euros par action

Droit préférentiel de souscription : l'émission est réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS).

1 action ancienne donne droit à un DPS.

* 12 DPS sont nécessaires pour souscrire une action nouvelle au prix d'émission.

Période de souscription : 11 au 24 mai 2000 inclus

Pour acquérir des actions nouvelles : contactez votre intermédiaire financier habituel (banques, Caisses d'Épargne, La Poste, courtiers en ligne...). Les actionnaires détenant leurs titres au nominatif pur peuvent contacter directement AXA Banque

Pour en savoir plus :

N° azur 0801 888 433 (prix d'un appel local)

www.axa.com

Des exemplaires du prospectus ayant reçu le visa COB n° 00-685 en date du 3 mai 2000 sont disponibles sans frais au 0801 888 433 et au siège social d'AXA, 25, avenue Matignon, 75008 Paris



INSTITUTIONS L'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, a déposé, mardi 9 mai, une proposition de loi constitutionnelle réduisant à cinq ans la

durée du mandat présidentiel. Il demande au premier ministre de l'inscrire à l'ordre du jour du Parlement en vue d'une adoption rapide. ● JEAN-LOUIS DEBRÉ, président du

groupe RPR de l'Assemblée nationale, se montre, dans un entretien au Monde, très méfiant devant ce débat. Il assure que seul un référendum pourrait trancher la question,

mais il renvoie la responsabilité d'une telle initiative sur le premier ministre. ● À L'ÉLYSÉE, on analyse avec prudence les enquêtes d'opinion sur l'instauration du quinquennat.

● SELON LA CONSTITUTION, les parlementaires, comme le chef de l'Etat, peuvent proposer une telle réforme. Dans le premier cas, elle doit être ratifiée par un référendum.

Jacques Chirac et Lionel Jospin confrontés au quinquennat

Relancé par Valéry Giscard d'Estaing, le débat sur la réduction de la durée du mandat présidentiel peut modifier la stratégie des deux responsables de l'exécutif. A l'Élysée comme à Matignon, on redoute d'être soupçonné d'une « manœuvre »

CINQ ANS... et deux jours, comme un délai de décence. Valéry Giscard d'Estaing a attendu que Jacques Chirac achève sa cinquième année de mandat présidentiel pour déposer à l'Assemblée nationale, mardi 9 mai, sa proposition de loi constitutionnelle visant à instituer le quinquennat.

Le débat, récurrent dans la vie politique française, avait déjà été vigoureusement relancé par l'ancien président de la République (*Le Monde* daté 11-12 juillet 1999) et aussitôt clos par M. Chirac. « *Le quinquennat, sous une forme ou sous une autre, serait une erreur et donc, je ne l'approuverai pas. J'assumerai par conséquent ma mission jusqu'à son terme* », avait déclaré le chef de l'Etat dans son intervention télévisée du 14 juillet.

Quelques mois plus tard, ce sont pourtant ses propres amis qui évoquent de nouveau le sujet. Alain Juppé, d'abord, qui, dans un entretien au *Figaro* du 27 mars, es-

time que le septennat « *n'est plus un temps démocratique dans un univers fortement médiatique* » et « *ne correspond plus à la perception que les gens ont de leur relation avec le pouvoir* ». Hervé de Charette, président délégué de l'UDF, affirme à son tour, le 17 avril, que, « *sept ans, c'est en réalité un mandat trop long. Je souhaite que Jacques Chirac soit l'homme de cette réforme* ».

La proposition de loi de M. Giscard d'Estaing est aujourd'hui co-signée par un autre très proche de M. Chirac, Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale. Celui-ci, très prudent, n'a pris cette décision qu'après s'être assuré de l'accord personnel du chef de l'Etat. L'Élysée est donc parfaitement au courant de l'initiative de M. Giscard d'Estaing. A Matignon, on ne découvre pas non plus ce projet, même si l'on ignorait le moment que choisirait l'ancien président de

la République pour le rendre public. Il s'en était ouvert à qualités, il y a quelques mois, au président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius et l'on n'imagine pas que ce dernier n'en ait pas alerté le premier ministre.

Mardi soir, M. Giscard d'Estaing a informé personnellement Lionel Jospin de son initiative. Il devait faire de même avec M. Chirac mercredi dans la matinée. On est donc entré ainsi dans une étrange partie de dupes, un de ces moments stratégiques où chacun attend, épie, se méfie de l'autre et redoute ses propres erreurs. Un climat qui ressemble à s'y méprendre aux quelques semaines qui avaient précédé la « déconvocation » par M. Chirac du Congrès qui devait entériner, en janvier, la réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

Une fois la proposition de loi déposée, se pose la question de son inscription à l'ordre du jour des travaux du Parlement. M. Giscard

d'Estaing l'évoque en souhaitant que le gouvernement – qui maîtrise le calendrier parlementaire – inscrive ce texte à l'Assemblée nationale d'ici à la fin du mois de juin. La première décision revient donc à M. Jospin. La prendra-t-il rapidement, ce qui l'oblige à évoquer au préalable la question avec M. Chirac, ou cherchera-t-il à intervenir le plus tard possible sur ce sujet sensible ?

CONCURRENCE SUR LE THÈME

Le premier ministre peut choisir de se donner du temps en renvoyant les parlementaires à leurs responsabilités : l'UDF, comme chaque groupe de l'Assemblée, dispose d'une « niche », une séance dont elle maîtrise l'ordre du jour, comme ce fut le cas pour la proposition de loi des Verts relative au vote des étrangers aux élections municipales. Le texte de M. Giscard d'Estaing pourrait donc attendre ce moment – fin 2000 –

pour être débattu et voté. Il reviendrait alors, et alors seulement, à M. Jospin de s'assurer de l'accord politique de M. Chirac pour l'inscrire à l'ordre du jour des travaux du Sénat. Pour le premier ministre, comme pour M. Chirac, cette seconde hypothèse est la plus prudente. Elle permet aux deux hommes, futurs rivaux à l'élection présidentielle, de se confronter, par porte-parole et petites phrases interposés, avant de s'engager personnellement.

A Matignon comme au PS, on n'a toutefois guère envie de se faire totalement dépouiller par la droite d'un thème qui figurerait au programme de M. Jospin pour l'élection présidentielle de 1995. Depuis 1997, le premier ministre s'est interdit d'évoquer publiquement ce sujet, car, observe-t-il, « *ce serait aussitôt interprété* ». « *Plus les échéances s'approchent, plus certains sujets sont tabous* », répondait-il, en janvier, alors qu'on l'in-

terrogeait sur le quinquennat. Dans son entourage, la question se pose depuis quelques temps de « *lever le tabou* ». M. Jospin l'a d'ailleurs lui-même évoquée lors de la réunion de ministres du jeudi 27 avril. « *Le quinquennat est un thème qui va resurgir au premier plan dans la vie politique* », a-t-il alors prévenu, en conseillant aux formations de la majorité de s'y préparer (*Le Monde* du 29 avril).

De tout cela, M. Giscard d'Estaing s'amuse. L'ancien président sait qu'il tient, pour la première fois, par sa proposition de loi, un moyen d'imposer le quinquennat. Un acte présidentiel s'il en est. Le jour choisi pour cette annonce ne relève bien sûr pas du hasard. C'est la première fois depuis dix-neuf ans qu'il s'exprime un 10 mai, jour anniversaire de sa défaite contre François Mitterrand. Le quinquennat, ou la fin d'un deuil.

Pascale Robert-Diard

Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale

« Le président décide du référendum sur proposition du premier ministre »

« Vous avez réuni, mercredi 10 mai, les « ateliers parlementaires de l'alternance » sur la justice. Allez-vous faire des propositions de loi sur le sujet ?

Cette convention est la matérialisation de la réflexion commune des groupes de l'opposition. Pour la première fois, nous essayons, sur la justice, de prendre les choses autrement. Naturellement, nous allons parler du budget de la justice, de la procédure pénale, du juge d'instruction ; mais, ce qui m'importe, c'est de traiter de la justice au quotidien.

Avez-vous déjà élaboré des propositions concrètes ?

Nous allons déposer une proposition de loi tendant à harmoniser les délais d'appel. Suivant que vous êtes au civil ou au pénal, les délais sont différents. Nous voulons aussi, dans certains cas, que les frais d'expertise soient pris en charge par l'Etat. Aujourd'hui, suivant que vous avez un litige avec un hôpital public ou une clinique privée, votre conflit sera jugé par un tribunal administratif ou civil ; nous proposons que ce soit de l'unique ressort du tribunal civil. Il faut également poser le principe de l'exécution immédiate des jugements au civil en première instance : l'appel ne sera plus suspensif, sauf décision expresse du juge. Nous voulons, enfin, le divorce par consentement mutuel : nous proposons de réduire les rendez-vous devant le juge à un seul et de fixer la liquidation de la communauté dans des délais précis. Nous allons déposer une dizaine de propositions dans le cadre de nos « niches » parlementaires.



JEAN-LOUIS DEBRÉ

L'approche des élections va-t-elle durcir les rapports entre le président de la République et le premier ministre ?

Pour ce qui concerne la conduite extérieure des affaires de la France, il ne doit pas y avoir de conflit majeur, et il est bien qu'il en soit ainsi. Pour ce qui concerne le jeu politique et parlementaire, oui, les choses seront plus tranchées, mais le président ne doit pas intervenir dans cet affrontement, qui relève des partis et des groupes. Il doit incarner la France et rassembler les Français. Moins il interviendra dans ces joutes politiques et mieux cela vaudra.

Plusieurs personnalités de l'opposition poussent le président de la République à engager la réduction du mandat présidentiel à cinq ans. Y êtes-vous favorable ?

J'ai beaucoup de mal à comprendre ce débat. Le problème n'est pas la durée du mandat. Ce qui est en cause, c'est la nature du régime que l'on veut pour la France. Réduire à cinq ans le mandat présidentiel ne résout pas le problème de la cohabitation. Ce

qui réduirait les risques de la cohabitation, ce serait la disparition de la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale et de son corollaire, le droit de dissolution ; autrement dit, le régime présidentiel. Or ce modèle est extrêmement difficile à appliquer en France. Nous n'avons pas la culture du compromis à l'américaine. Si on instaurait le régime présidentiel, cela risquerait d'aboutir à la paralysie de l'Etat.

Le quinquennat a pourtant la faveur d'une grande majorité des Français...

Je ne mésestime pas cette attente, mais je dis clairement que, si on tient absolument à faire le quinquennat, alors, il faut demander au peuple, par voie de référendum, de se prononcer. On ne peut se contenter de réunir le Congrès sur un sujet pareil. D'autres veulent reprendre la procédure engagée en 1973, qui permettrait d'aboutir plus vite. Il n'est pas politiquement souhaitable de reprendre, vingt-sept ans après, une procédure et des votes émis par d'autres parlementaires il y a un quart de siècle, même si c'est juridiquement concevable. Certains envisagent de déposer une proposition de loi. C'est leur responsabilité. Je dis simplement que son aboutissement doit passer par le référendum. Enfin, je ne suis pas sûr que cela soit la principale préoccupation des Français et je me demande si rentrer dans cette discussion ne serait pas assimilé à une manœuvre politique.

Souhaitez-vous que ce référendum soit lancé dans les deux ans qui viennent ou qu'il soit

une promesse que le vainqueur de 2002 réalisera ensuite ?

Je constate qu'il est souvent question du quinquennat pendant les campagnes électorales et plus après.

Lionel Jospin a déjà dit à plusieurs reprises qu'il y est favorable. Jacques Chirac peut-il ne pas se prononcer ?

J'ai dit qu'il faut un référendum. L'article 89 de la Constitution précise que le président décide du référendum sur proposition du premier ministre. Si Lionel Jospin est favorable, il n'a qu'à demander le référendum au président.

La commission d'investiture du RPR s'appête à désigner son candidat pour Paris. Quelle est la personnalité qui vous paraît la plus apte à l'emporter ?

Il faut se poser plusieurs questions. Est-ce que la situation politique, la sociologie parisienne n'imposent pas que l'on change et que l'on renoue ? Faut-il une personnalité issue du Conseil de Paris ? Faut-il rassembler des états-majors ou rassembler des Parisiens ? Faut-il se baser sur un bilan ou sur une ambition ?

Le seul à ne pas être issu du Conseil de Paris et à rassembler les Parisiens, si l'on en croit les enquêtes d'opinion, est Philippe Séguin...

Je ne me prononce pas sur un nom, mais voilà quels sont mes critères. Je souhaite que les autres membres de la commission les partagent. »

Propos recueillis par Raphaëlle Bacqué et Jean-Louis Saux

L'Élysée veut contraindre M. Jospin à s'engager dans la révision

DEPUIS des mois, déjà, les amis de Jacques Chirac l'engagent à lancer la réforme du quinquennat. Alain Juppé le redit à chaque occasion. François Baroin a déjà entendu une quinzaine de juristes sur le sujet. Même le conseiller constitutionnel Pierre Mazeaud – longtemps opposé au raccourcissement du mandat présidentiel avant d'écrire, dans un « point de vue » publié par *Le Monde* du 26 juin 1997 : « *Réflexion faite, oui au quinquennat* » – est venu récemment évoquer la réforme devant le président. Jusqu'ici, ce dernier a résisté. « *Faire un coup politique là-dessus, explique volontiers le secrétaire général de l'Élysée, Dominique de Villepin, est compliqué et dangereux. Il faut que ce soit l'objet d'un consensus* ». Les déclarations publiques des chefs de l'opposition ont exaspéré M. Chirac : évoquer le quinquennat alors même qu'il n'avait pas encore fêté ses cinq ans de mandat lui a paru désobligeant et dangereux. La pression n'allait-elle pas s'accroître en faveur d'une élection présidentielle anticipée ?

PROCÉDURE LONGUE

Maintenant que le cinquième anniversaire de son élection, le 7 mai 1995, est passé, le président accepte d'évoquer le sujet, par fidèles interposés. Il refuse l'hypothèse d'une réforme rapide, par la voie du Congrès, qui l'obligerait, pense-t-on à l'Élysée, à répondre à une question simple : M. Chirac s'appliquera-t-il la réforme avant 2002 ? Or le chef de l'Etat ne veut en aucun cas « tronquer » son sep-

tennat. Evoquer un référendum présente, en revanche, un double avantage. La procédure est plus longue, et elle obligera Lionel Jospin à s'engager personnellement dans le débat, donc dans la campagne présidentielle.

Si M. Chirac accepte d'intégrer le quinquennat dans ses promesses de campagne, âge oblige, il ne veut pas, en effet, apparaître comme l'initiateur de la réforme avant la présidentielle. « *Toute modification des institutions avant la présidentielle, surtout venant d'un Chirac qui s'est toujours déclaré opposé au quinquennat, apparaîtra comme une magouille, explique un conseiller de l'Élysée. On dira : "Il est pour les cinq ans parce que cela l'arrange, parce qu'il est trop vieux pour redemander un mandat de sept ans." Or la dissolution a montré au président que, lorsque les Français ont le sentiment que l'on dispose des institutions à de pures fins politiques, ils votent pour votre adversaire* ».

L'équipe chiraquienne a longuement analysé une enquête réalisée par Ipsos auprès de 920 personnes âgées de dix-huit ans et plus, les 10 et 11 mars, et montrant que, si 78 % des Français sont favorables au quinquennat, une majorité est satisfaite des institutions de la V^e République. M. Chirac ne veut donc pas apparaître comme l'auteur d'une révision constitutionnelle de confort. Il veut bien, en revanche, pousser son futur rival de 2002 à s'impliquer dans une révision qui le servira.

Rle. B.

Des procédures constitutionnelles sujettes à interprétation

EN MATIÈRE de révision constitutionnelle, la Constitution de 1958 est imaginative. L'article 89 de la Loi fondamentale ouvre, en effet, de multiples possibilités : « *L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au président de la République, sur proposition du premier ministre, et aux membres du Parlement. Le projet ou la proposition de révision doit être voté par les deux Assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum. Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le président de la République décide de le soumettre au Parlement réuni en Congrès* ».

En réalité, si l'on excepte l'utilisation très contestée du référendum « direct », prévu à l'article 11, par le général de Gaulle, en 1962, pour instaurer l'élection du président de la République au suffrage universel, les douze révisions opérées depuis

1963 l'ont été par une seule des procédures possibles : initiative présidentielle, projet de loi constitutionnelle déposé par le gouvernement, vote identique des deux Assemblées, ratification par le Congrès. Cette mécanique s'est d'ailleurs grippée plusieurs fois : soit que la réforme n'ait pas fait l'objet d'un accord des deux Assemblées, comme en 1974, lorsque Valéry Giscard d'Estaing souhaitait permettre aux anciens ministres de retrouver leur siège parlementaire ; soit que l'exécutif, peu assuré d'obtenir la majorité requise au Congrès, ait renoncé à le convoquer : ce fut le cas en janvier 2000 lorsque M. Chirac et M. Jospin ont renoncé à la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, ou encore en 1973, quand Georges Pompidou avait laissé en suspens la réduction de sept à cinq ans de la durée du mandat présidentiel.

Reste que deux voies de révision

n'ont jamais été explorées. D'une part, l'approbation définitive d'une réforme par la voie du référendum. Ainsi, rien n'interdit, par exemple, d'imaginer que le projet de loi instaurant le quinquennat présidentiel, voté par les deux Chambres en 1973, soit soumis aux Français par la voie du référendum. Techniquement, il suffirait d'un décret du chef de l'Etat, contresigné par le premier ministre, pour provoquer une telle consultation.

INITIATIVE PARLEMENTAIRE

L'autre voie est celle de l'initiative parlementaire. Si de nombreuses « propositions » de révision constitutionnelle sont déposées, chaque année, par des députés ou des sénateurs, aucune n'a jamais passé le stade de la pétition de principe. S'il en était autrement, la procédure serait la suivante : il faudrait, tout d'abord, que la proposition de révision soit ins-

crité à l'ordre du jour, soit par le gouvernement dans le cadre de l'ordre du jour prioritaire, soit par un groupe parlementaire dans le cadre de la séance mensuelle dont l'ordre du jour est laissé à son initiative ; il conviendrait, ensuite, que cette proposition soit adoptée, dans les mêmes termes, par les deux Assemblées ; elle devrait ensuite, obligatoirement, être ratifiée par référendum.

La Constitution, cependant, est muette sur les conditions d'organisation de ce référendum. Aucune disposition ne contraint le chef de l'Etat à le convoquer par un décret contresigné par le premier ministre. Toutefois, l'interprétation la plus fréquente est qu'il ne pourrait échapper à cette obligation, sauf à contrevenir au pouvoir d'initiative reconnu au Parlement en matière de révision constitutionnelle.

Gérard Courtois

OSP PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

“Par jugement du 24 Novembre 1999, le Tribunal de Grande Instance de PARIS a condamné les Editions Robert Laffont et Plon à payer à Susan SCHIEFELBEIN des dommages intérêts pour avoir porté atteinte à son droit moral d'auteur en publiant le 1er juillet 1997 l'ouvrage intitulé “L'Homme, la Pieuvre et l'Orchidée” dont elle est l'auteur avec le Commandant COUSTEAU”.

Le statut des départements d'outre-mer subit l'examen de l'Assemblée

Le volet institutionnel du projet gouvernemental soulève des réticences

Les députés examinent en première lecture, mercredi 10 et jeudi 11 mai, le projet de loi d'orientation pour l'outre-mer. Bien que le gouvernement souhaite

mettre l'accent sur le volet économique de ce texte, c'est sur l'avenir institutionnel des départements d'outre-mer que se cristallisent les difficultés.

L'EXAMEN en première lecture du projet de loi d'orientation pour l'outre-mer, mercredi 10 et jeudi 11 mai, à l'Assemblée nationale, s'annonce délicat pour Jean-Jack Queyranne. Soucieux de mettre en avant le volet économique et social d'un texte qu'il qualifie de « projet de développement », le secrétaire d'Etat à l'outre-mer aura du mal à éviter que le débat se focalise sur les mesures d'ordre institutionnel. M. Queyranne devrait également éprouver quelques difficultés à convaincre les députés de la portée de sa réponse à la question statutaire.

Le dispositif prévu sur ce point dans le projet de loi a en effet été pour le moins « édulcoré », selon le mot employé par le rapporteur de la commission des lois, Jérôme Lambert (PS, Charente). Le gouvernement a appuyé sa prudence sur les contraintes constitutionnelles. Invoquant les résultats d'un sondage de juillet 1999, dont il résultait que les « domiens » attendent en majorité de nouveaux moyens pour le développement économique plutôt qu'une réforme du statut de leurs départements (Le Monde du 8 octobre 1999), le gouvernement s'est contenté de décider que les propositions de réforme institutionnelle pourront être débattues par un « congrès » réunissant les conseillers régionaux et généraux des régions d'outre-mer monodépartementales. La portée de cette mesure – reprise du rapport rédigé par le sénateur de la Martinique Claude Lise (app. PS), et le député de la Réunion Michel Tamaya (PS) – a été revue à la baisse à la veille du conseil des ministres, afin de prévenir les risques d'inconstitutionnalité soulevés par le Conseil d'Etat.

Le gouvernement a alors gommé le caractère permanent du « congrès » et décidé de soumettre ses propositions à des délibérations des conseils généraux et des conseils régionaux. Après avoir adopté plusieurs amendements

modifiant cette procédure, la commission des lois a rejeté, jeudi 4 mai, cet article du projet de loi (Le Monde du 6 mai). L'entourage de M. Queyranne, comme le rapporteur, a beau souligner l'« incohérence » de ce vote acquis à une courte majorité, il est probable que des mécontentements resurgissent en séance.

Dans les DOM, où le processus de consultation engagé par le gouvernement avait été largement perturbé par la démarche autonomiste des présidents des conseils régionaux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique, la marche arrière du gouvernement pourrait être mal ressentie par une partie des élus. En Guadeloupe, les élus de la gauche « plurielle » (socialistes et apparentés, ainsi que les ex-communistes du Parti progressiste démocratique guadeloupéen) ont défendu le bien-fondé du projet gouvernemental. Mais de nombreux militants indépendantistes sont, dans le même temps, sortis de l'oubli pour affirmer l'« urgence » d'une évolution statutaire ou, à tout le moins, d'« une sortie du carcan départemental ».

« PACTE DE DÉVELOPPEMENT »

En Guyane, une bonne partie des élus ne suivront que d'un œil le débat au Parlement. Ceux qui se sont engagés dans la démarche visant à imposer le document guyanais intitulé « Pacte de développement » (Le Monde du 4 mars 1999) contre le projet gouvernemental ont l'intention de franchir une nouvelle étape : ils peaufinent une proposition de loi substituant au département et à la région une collectivité unique dotée de compétences élargies, appelée la « collectivité de Guyane ». Selon les auteurs de ce texte, qui devrait être défendu à Paris par le sénateur Georges Othily (Guyane, RDSE), l'organisation et le fonctionnement de cette nouvelle assemblée s'inspireraient du statut corse défini par la loi du 13 mai

1991. A la Réunion, le débat porte sur la création d'un second département, proposée par le gouvernement avec l'accord du chef de l'Etat. En mars, des milliers de manifestants étaient descendus dans les rues contre la « bidép », rejetée par une majorité d'élus.

Aujourd'hui, cette question n'échauffe plus autant les esprits. Ses partisans – le Parti communiste réunionnais, le PS et le député (div. dr.) André Thien Ah Koon – ont été rassurés par la volonté du gouvernement de maintenir cette mesure. Parmi ses adversaires, dont certains élus socialistes, beaucoup ont été soulagés d'en voir l'échéance repoussée d'un an, au 1^{er} janvier 2002, et les limites modifiées, Le Port et La Possession « réintégrant » la Réunion du Nord. Mais les plus farouches, derrière le président de l'UDF, Jean-Paul Virapoullé, et le sénateur Edmond Laurent (RPR), viennent de se constituer en un « front du refus ».

Jean-Baptiste de Montvalon
(avec nos correspondants)

Les propositions patronales sur la négociation collective hérissent les syndicats

Le Medef souhaite que le droit social accorde plus de latitude aux accords de branche et d'entreprise.

La CGT espère susciter une réaction syndicale commune

LE JEU dure encore, non par goût mais par nécessité. « C'est le chantier où l'on avance le plus lentement, sinon on irait droit au clash », affirme la représentante de la CGC, Danièle Karniewicz. Mardi 9 mai, un groupe de travail a réuni patronat et syndicats sur la négociation collective, et plus particulièrement sur la place de la loi et du contrat en matière sociale. A pas de loup, le Medef continue à avancer ses arguments. A la sortie, Maryse Dumas, numéro deux de la CGT, tentait, elle, de convaincre ses homologues de convoquer une réunion intersyndicale rapidement.

A pas de loup mais sans équivoque, l'organisation patronale propose ni plus ni moins que de balayer le « principe de faveur » qui structure tout le droit social. A de rares dérogations près, selon ce principe inscrit dans le code du travail, un accord collectif, de branche ou d'entreprise peut faire mieux, mais pas moins, que ce qui est prévu dans la loi. Pour le Medef, le système doit fonctionner autrement et selon un nouveau

« triptyque » : liberté contractuelle, ordre public social, subsidiarité. En clair, la loi devrait se contenter d'énoncer des principes généraux. Une autre loi, subsidiaire celle-là, fonctionnerait comme un filet de sécurité au cas où les partenaires sociaux ne parviendraient pas à un accord, soit au niveau de l'entreprise, soit au niveau de la branche. Les modalités contenues dans cette loi subsidiaire s'appliqueraient par défaut. Mais là n'est pas le principal : si les partenaires sociaux s'entendent dans l'entreprise ou la branche, alors ils sont maîtres du jeu et peuvent faire plus ou moins que la loi.

« LES FLEUVES À L'ENVERS »

Denis Gautier-Sauvagnac, chef de file de la délégation patronale, illustre son propos : « Par exemple, la loi dit qu'un licenciement mérite réparation. Un texte subsidiaire prévoit une indemnité égale à 10 % du salaire mensuel par année de présence. Un accord de branche ou d'entreprise peut proposer 5 % ou 20 %, de toute façon, le principe est

respecté », expose-t-il. Face à ses interlocuteurs, M. Gautier-Sauvagnac en a appelé à la réforme de la Constitution invoquée récemment par Jacques Chirac : « La refondation sociale, a-t-il averti, est en cause si nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur ce sujet. En cas d'échec, nous ne jouerons plus. »

La CGT s'est montrée la plus ferme. « Sous prétexte d'un monde nouveau, on nous propose un monde moyenâgeux où les garanties collectives disparaîtraient. Il n'y a pas de consensus possible sur la proposition du Medef », a martelé M^{me} Dumas. « Le patronat cherche-t-il à nous faire remonter les fleuves à l'envers ? », a ironisé Michèle Biaggi, de FO. La CFTC a semblé flotter tandis que la CFDT a choisi de ne pas commenter la réunion. La prochaine rencontre est prévue le 19 mai. D'ici là, la CGT espère aboutir à une déclaration commune des cinq centrales, ce qui n'est pas acquis.

Isabelle Mandraud
et Caroline Monnot

Les élus « domiens » entendent relayer les mécontentements sociaux

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne, devait souligner devant les députés, mercredi 10 mai, comme il l'a fait en conseil des ministres, le 5 avril, que les mesures économiques et sociales contenues dans le projet de loi d'orientation constituent un « effort sans précédent de l'Etat » : 4 milliards de francs par an, correspondant pour l'essentiel au coût des allègements de charges prévus, notamment, pour les entreprises de moins de onze salariés.

Les élus « domiens » pourraient toutefois être tentés de faire monter les enchères au cours de l'examen du texte, afin de répondre aux préoccupations qui s'expriment dans leurs départements. Signe de cette pression continue, l'activité économique a ainsi été largement paralysée, mardi, en Martinique, par une série de blocages routiers mis en place à l'appel d'un « collectif des entreprises et travailleurs indépendants », qui réclame le gel, voire l'effacement, des dettes sociales et fiscales, alors que le gouvernement propose un « plan d'apurement » des dettes ou même leur « effacement partiel » sous certaines conditions. Si un accord a été signé, mardi soir, à la préfecture, Fort-de-France, le porte-parole du collectif, Julien Agot, a indiqué qu'il comptait sur les députés domiens pour obtenir des avancées dans le projet de loi.

ALIGNEMENT DU RMI

L'alignement du montant du revenu minimum d'insertion (RMI) dans les DOM, inférieur de 20 % à celui de la métropole, est une des mesures examinées avec le plus d'attention outre-mer. A la Réunion, élus et syndicats jugent ainsi inacceptable le délai de cinq ans prévu par le gouvernement pour

son rattrapage. Les députés de ce département ont relayé ce mécontentement en commission des affaires sociales, qui est saisie pour avis.

Avec l'accord du rapporteur, Michel Tamaya (PS, Réunion), la commission a en effet adopté un amendement d'Huguette Bello (PCR, Réunion) proposant un alignement dès la promulgation de la loi. Adopté également par la commission des lois, cet amendement a été déclaré irrecevable, mardi, par la commission des finances. Seul en mesure de créer ou d'aggraver des charges publiques, le gouvernement ne paraît pas disposé à reprendre cette proposition en séance. Dans l'entourage de M. Queyranne, on indiquait en effet, mardi soir, que le gouvernement n'était pas favorable à une mesure qui aurait pour effet de gonfler immédiatement les effectifs, déjà nombreux, des RMistes « domiens ». Un compromis n'était toutefois pas exclu.

En commission, les députés ont également manifesté leur souhait d'ouvrir partiellement le débat sur la question délicate des surrémunérations des fonctionnaires. Un amendement déposé également par un élu réunionnais, Elie Hoarau (PCR), a été adopté par la commission de lois : il vise à supprimer la « prime d'éloignement » versée aux fonctionnaires métropolitains affectés outre-mer ou originaires des DOM mutés en métropole. Dans un entretien à Libération du 10 mai, M. Queyranne indique qu'il lui « paraît légitime » que ce débat soit ouvert. Il précise que le gouvernement, sur ce point, s'en remettra à la « sagesse de l'Assemblée ».

J.-B. de M.
(avec nos correspondants)



François Hollande organise la majorité du PS avant le congrès de novembre

Martine Aubry a rédigé une première contribution au débat socialiste

François Hollande a jeté les bases, mardi 9 mai lors d'un dîner avec plusieurs ministres, d'un pôle de régulation de la majorité jospino-rocar-

dienne du PS. Martine Aubry a présenté une lettre, « Réformer », qui veut faire du PS, autour de M. Jospin et de M. Hollande, « l'axe

central » d'une « mise en mouvement » de la société. Elle comporte la signature d'une cinquantaine d'élus.

ILS ÉTAIENT treize à table, mardi 9 mai, au ministère des relations avec le Parlement. Daniel Vaillant recevait à dîner, mais le rôle du maître de maison avait été dévolu à François Hollande, soucieux de « coordonner » ou, plus exactement, de « réguler » la « majorité dans la majorité » de son parti, à savoir les jospino-rocardiens, dans la perspective du congrès du Parti socialiste, qui se tiendra du 24 au 26 novembre à Grenoble.

DISSIPER LES MALENTENDUS

Le premier secrétaire du PS avait convié plusieurs ministres comme Martine Aubry, Alain Richard, Michel Sapin, Jean Glavany, Elisabeth Guigou, Pierre Moscovici ainsi que Raymond Forni, Jean-Marc Ayrault, Claude Estier et Dominique Strauss-Kahn. Tous les participants se sont retrouvés d'accord sur plusieurs principes : le congrès doit préparer le « projet socialiste » de 2002 ; le débat d'idées doit être ouvert mais, a souligné M. Hollande, « il ne doit être capté par personne » ; la « majorité dans la majorité » doit se comporter

comme un pôle de régulation mais avec le souci d'un « rassemblement sans exclusive ».

M^{me} Aubry a remis aux participants la lettre, intitulée « Réformer », qu'elle a fait signer par trois secrétaires d'Etat - Dominique Gillot, Marilyse Lebranchu et Louis Besson - et une cinquantaine d'élus, en s'efforçant de dissiper tous les malentendus sur une initiative que certains, comme M^{me} Guigou et surtout M. Richard, jugeaient prématurée. La ministre de l'emploi a expliqué que ce texte, conçu avant que le dîner du 9 mai ne soit décidé, avait pour seul but de nourrir le débat au PS - cette lettre devant être mensuelle - et qu'elle avait réuni des élus travaillant ensemble depuis trois ans. Ecartant tout courant, elle s'est déclarée prête à croiser ses réflexions avec celles de l'Action pour le renouveau socialiste, le groupe rocardien animé par M. Richard, ou du club Socialiste aujourd'hui de M. Glavany.

Sous le titre « Ouvrir de nouvelles frontières », le texte de M^{me} Aubry veut faire du PS, autour

de M. Jospin et de M. Hollande, la « colonne vertébrale de la majorité, l'axe central d'une mise en mouvement de toute la société ». En sept pages, il définit les objectifs pour « construire une société performante qui soit plus humaine, plus tolérante, plus juste et plus solidaire », avec une fin, « notre volonté de transformation sociale », et un moyen, « la réforme ».

« LE RÔLE PREMIER DE LA LOI »

« La France bouge. Elle change grâce aux effets des politiques mises en œuvre depuis bientôt trois ans, mais l'exigence d'une pédagogie de la réforme reste intacte », indique-t-elle, en plaçant pour « un Etat et des services publics efficaces ». « Nous ne pouvons faire de la seule baisse des prélèvements obligatoires l'horizon du projet socialiste » mais « nous devons nous assurer que tout franc collecté est un franc bien dépensé ». « Il faut élargir l'Europe et en consolider le cœur », assure la lettre, en ouvrant deux chantiers : « Une nouvelle articulation des temps sociaux » et « l'avenir des villes et l'aménagement du terri-

toire ». Dans cette démarche, « il faut réaffirmer avec force le rôle premier de la loi » tout en écartant « un Léviathan qui régirait l'ensemble du monde social », ce qui suppose un meilleur équilibre « entre démocratie de représentation et démocratie de participation », une articulation entre loi et contrat.

M. Ayrault s'est démarqué de démarches consistant à « faire des listes de signataires ». M. Richard, partisan d'une structuration plus forte des jospino-rocardiens, a plaidé pour « des codes de bonne conduite ». « On ne fait pas son marché », a lancé M. Vaillant, en laissant entendre que ceux qui signaient aujourd'hui avec M^{me} Aubry pouvaient le faire demain avec un autre ministre de la « majorité dans la majorité », ce qu'il a appelé le « cœur du cœur ». « Mon club c'est le PS », a résumé M. Hollande en reprenant une formule de Lionel Jospin. Ce nouveau pôle de régulation des jospino-rocardiens se retrouvera tous les quinze jours.

Michel Noblecourt

Laurent Fabius consulte les partenaires sociaux sur l'épargne salariale

FO émet de fortes réserves

LA PRÉPARATION du projet de loi sur l'épargne salariale promettait d'être délicate sur deux points : les stock-options, dont le cas a été réglé à l'occasion de la loi sur les « nouvelles régulations économiques », et l'épargne à long terme, avec en filigrane la question des fonds de pension. Christian Sautter militait pour la mise en place de plans d'épargne entreprise sur plus de dix ans, avec une sortie en capital, qui ne puisse en aucun cas se comparer au versement d'une retraite. Son projet ne prévoyait pas, contrairement au souhait de Martine Aubry, de sortie en rente.

SORTIE EN CAPITAL OU EN RENTE

Laurent Fabius est revenu sur ce choix : dans le document qu'il a transmis aux syndicats jeudi 4 mai, le ministre de l'économie et des finances propose la mise en place d'un « plan partenarial d'épargne salariale » (PPES) dont la « durée de blocage pourrait être fixée entre dix et quinze ans » et dont la sortie « pourrait se faire librement, au choix du salarié, en capital ou en rente » (*Le Monde* du 6 mai).

Ce projet n'a pas soulevé la levée de boucliers que l'on pouvait attendre des syndicats. Mardi 9 mai, Marc Blondel, qui était reçu par M. Fabius, a bien dit qu'il craignait « une introduction masquée des fonds de pension ». Mais le dirigeant de FO, plutôt que d'opposer un refus catégorique, a posé ses conditions : une « mise sous prélèvements sociaux de l'épargne salariale ». Jean-Luc Cazettes, président de la CFE-CGC, également reçu à Bercy mardi, a demandé des « garanties ». Il souhaite notam-

ment que les versements des salariés et des employeurs sur les PPES « ne soient pas exonérés de cotisations vieillesse » et que le choix d'une éventuelle sortie en rente se fasse « dès l'origine ». Quant à Nicole Notat, pour la CFDT, elle a apporté son soutien à M. Fabius : « Ce n'est pas un ersatz de fonds de pension, a-t-elle déclaré à propos du PPES. C'est un projet qui vise à mobiliser de l'épargne salariale parce que les entreprises françaises doivent pouvoir bénéficier de capitaux qui ne viennent pas exclusivement de fonds de pension anglo-saxons. » « C'est tout sauf un fonds de pension. Nous sommes toujours privés de ce moyen indispensable de préparation à la retraite qui existe dans le monde entier », déclarait, le 10 mai sur RTL, Ernest-Antoine Seillière.

A l'Assemblée nationale, mardi, M. Fabius a affirmé qu'il n'était « absolument pas question d'établir des fonds de pension », avant d'énumérer ses arguments : les versements sur le PPES seraient plafonnés ; la sortie en rente ne serait qu'une possibilité et pas une obligation ; il n'y aurait pas d'exonération de cotisations. Le député PS Jean-Pierre Balligand, coauteur avec Jean-Baptiste de Foucauld d'un rapport sur l'épargne salariale, exprime, dans *Les Echos* du 10 mai, quelques réticences au sujet du PPES : « Si on veut éviter de créer le sentiment que ce produit peut être un substitut à la retraite par répartition, le mieux est de garder une sortie en capital. Même si je sais, bien sûr, qu'il suffit d'aller voir son assureur pour qu'un produit en capital soit transformé en rente. »

Virginie Malingre

L'UDF et DL participent au choix du RPR pour Paris

L'UDF et Démocratie libérale (DL) participeront, jeudi 11 mars, à l'audition des quatre candidats à l'investiture RPR pour la mairie de Paris. La présidente du mouvement gaulliste, Michèle Alliot-Marie, l'a proposé par écrit, mardi 9 mai, à François Bayrou et Alain Madelin, respectivement présidents de l'UDF et de DL. Ces derniers ont accepté. « Pour des raisons de commodité et pour donner une forme concrète à notre volonté d'union, je vous propose que la nouvelle UDF et Démocratie libérale soient associées à cette audition », écrit M^{me} Alliot-Marie, en suggérant que les président des deux formations se fassent accompagner des présidents de groupe et d'un élu parisien. A la demande de François Bayrou, les auditions auront lieu à l'Assemblée nationale. De son côté, le Mouvement des citoyens (MDC) a présenté, mardi, ses vingt candidats pour Paris, souhaitant voir aboutir ses discussions pour des listes communes avec le PS « au plus tard le 14 juillet ».

Eva Joly dénonce la « médiocrité des poursuites fiscales »

JUGE d'instruction, Eva Joly, chargée notamment du dossier Elf, a dénoncé, mardi 9 mai, la « médiocrité des poursuites fiscales » en France, lors de son audition par la mission parlementaire d'information sur le blanchiment d'argent. « La France n'est pas un pays qui aime la transparence, notamment en matière fiscale. (...) C'est ce terreau qui permet de rapatrier, sans trop de mal, les commissions occultes et les produits du blanchiment », a-t-elle déclaré.

« Je pense que la France est un pays agréable pour blanchir quelques dizaines de millions de francs et je pense que les probabilités d'être pris sont faibles », a poursuivi M^{me} Joly. Dénonçant notamment l'utilisation des sociétés civiles immobilières (SCI), qui permettent au propriétaire d'un bien immobilier « de ne pas se faire connaître », la magistrate estime que ce « système » constitue « une forme de blanchiment légal ».

DÉPÊCHES

■ **LYON** : Michel Mercier, sénateur du Rhône, a été désigné, mardi 9 mai, par les militants de l'UDF, comme tête de liste aux élections municipales à Lyon. Seul candidat, après le refus de son rival Christian Philip de participer à cette procédure, il a recueilli un peu plus de 50 % des suffrages des militants (184 voix sur 315 inscrits). Refusant « toute exclusion », M. Mercier, en compagnie d'Anne-Marie Comparini, présidente de la région Rhône-Alpes, a appelé M. Philip, ainsi que le RPR, à le rejoindre pour former une liste d'Union. (*Corresp.*)

■ **GAUCHE « PLURIELLE »** : le Parti socialiste a déploré, mardi 9 mai, la victoire de la droite dans le canton de Massat (Ariège), où Pierre Auriaac-Meilleur (divers droite) l'a emporté grâce à la division entre les Verts et le PS (*Le Monde* du 9 mai). Le PS souligne qu'un « minimum de cohérence » est nécessaire « pour le succès de la majorité plurielle » et qu'il « importe qu'au second tour tous se rassemblent autour du candidat arrivé en tête ».

■ **MITTERRAND** : Jean-Louis Bianco, président de l'Institut François-Mitterrand, a accusé les médias, mardi 9 mai, de faire preuve de « dénigrement systématique » à l'égard de l'ancien chef de l'Etat. « Après l'affection du peuple français, le temps des chiens », a-t-il lancé, en affirmant que la « période 1981-1995 avait été une période très riche pour la gauche ».

M. Bianco a souligné que « beaucoup de celles et de ceux qui occupent le devant de la scène aujourd'hui (...) doivent beaucoup » à François Mitterrand, « à commencer par Lionel Jospin ».

faire du ciel le plus bel endroit de la terre



SÉCURITÉ Des manifestations de convoyeurs de fonds ont eu lieu, mardi 9 mai, à Paris et dans plusieurs villes de province, après une série d'attaques meurtrières dont cette

profession a été victime. Un mouvement de grève a été reconduit jusqu'à jeudi, date d'une manifestation nationale à Paris. ● LES GRÉVISTES décrivent leur peur incessante et

mettent en cause les exigences des clients qui vont à l'encontre de leur sécurité. ● ILS DÉNONCENT aussi la faiblesse de leur rémunération et réclament leur classement en profes-

sion « à risques ». ● LES BANQUES sont dépendantes des convoyeurs depuis qu'elles ont cessé de transporter elles-mêmes les fonds ; la grève risque de perturber l'approvisionne-

ment des distributeurs de billets. ● VINGT ET UNE personnes soupçonnées d'avoir participé à l'attaque d'un fourgon blindé, en 1999, à Bordeaux, viennent d'être interpellées.

Les convoyeurs de fonds en grève pour la reconnaissance des risques de leur métier

Les employés des sociétés de transport de fonds ont manifesté, mardi 9 mai, à Paris et en province, après une série d'attaques. Forte de 8 000 convoyeurs, la profession met en cause l'asservissement de la sécurité aux exigences des banques et réclame une amélioration de son statut

MARC vient de tirer de l'argent frais à un distributeur du boulevard Beaumarchais. Dans son uniforme de la société Securicor, cet homme de trente ans conseille aux passants de l'imiter « pendant qu'il en reste ». Puis il rejoint le cortège des convoyeurs de fonds qui, à pied ou en fourgons, avancent au pas entre la Bastille et le ministère de l'Intérieur. Marc sait apparemment de quoi il parle. Sa spécialisation de « dabiste » le conduit à approvisionner chaque jour une trentaine de distributeurs automatiques de billets (DAB). « Une banque, en moyenne, a seulement 35 000 francs de liquidités au guichet. La maintenance des grosses sommes a été soustraite aux convoyeurs, pour minimiser les risques dans les banques. Nous sommes devenus la première cible des braqueurs. »

Ce mardi 9 mai, trois cents convoyeurs de fonds et une trentaine de fourgons se sont donné rendez-vous à Paris, comme un peu partout en France, pour réagir à la série d'attaques hyperviolentes qui ont récemment touché leurs collègues. « Une semaine, un mort, deux blessés graves. Stop aux assassinats », note une affiche placardée sur l'un des camions. Le 27 avril, un

convoyeur a été tué lors d'un braquage à Grenoble (Isère). Le 5 mai, deux autres ont été grièvement blessés à Nanterre (Hauts-de-Seine) par un commando qui, armé de fusils d'assaut, a emporté 23 millions de francs après avoir fait exploser un pain de plastic sur la porte du fourgon. Chaque manifestant s'identifie aux victimes, qui travaillaient comme eux en équipages de trois membres par fourgon – un conducteur, un garde et un messager – équipés de revolvers de calibre 38 et de fusils à pompe. « Les risques sont de pire en pire, commente un convoyeur à trois ans de la retraite. Les braqueurs utilisent maintenant des armes de guerre, des bazookas et du plastic. Nous, on a toujours nos vieux pétards. »

« C'EST UNE LOTERIE INFERNALE »

Mais les exigences de la clientèle, qui imposent aux convoyeurs de s'aventurer dans des « points noirs » honnis, sont aussi dénoncées. « On déambule avec 1 million dans des couloirs de métro. Si ça pète, bonjour le carnage », dit un manifestant venu de l'Essonne. A Ris-Orangis (Essonne), déplore-t-il, une banque a installé son « trappon » – un sas où les sommes sont déposées – juste en

face d'un arrêt de bus. « Les clients nous imposent des créneaux horaires facilement repérables. Quand on collecte des grosses sommes, comme à la Banque de France, on devrait être escortés par la police », explique un autre convoyeur.

« Marcher 50 mètres dans une galerie marchande avec un sac de billets ou de chèques à bout de bras, c'est une loterie infernale », ajoute-t-il. Estimant à « 50 % » la proportion des « points normalement sécurisés », il assure n'avoir « jamais vu un point noir fermé à la demande des convoyeurs ». Au dépôt de la société Ardial à Arcueil (Val-de-Marne), où travaillent les convoyeurs blessés à Nanterre, un responsable régional du groupe, Xavier Siwa, dit la même chose en termes commerciaux. « La clientèle fait jouer la concurrence entre les sociétés de transports de fonds. Elle obtient ainsi des passages à des horaires réguliers et avec de fortes sommes, ce qui ne permet pas de di-

luer les risques. » Parce qu'ils ont une conscience aiguë de « risquer leur peau », les manifestants réclament un statut et des rémunérations à la hauteur. Venu de l'Oise, un convoyeur de la Brink's raconte que chaque année, depuis le 23 mai 1998, son agence fait grève pour commémorer le décès d'un collègue, tué ce jour-là lors d'une collision avec un camion-benne propulsé contre leur fourgon par des braqueurs. « Notre statut actuel est celui des chauffeurs-livreurs, comme si on était des transporteurs de fruits et légumes », proteste cet homme, présent aux côtés du mort lors du drame et qui gagne 6 200 francs nets par mois après dix ans de carrière.

La France compte environ 8 000 convoyeurs, avec deux sociétés qui dominent largement le marché : Brink's France (4 000 convoyeurs), filiale d'un groupe américain, et Ardial (2 000 convoyeurs), reprise par une filiale d'investissement de la

banque suisse UBS. Leur revendication essentielle porte aujourd'hui sur la reconnaissance qu'ils exercent un « métier à risques », une notion qui n'existe pas en tant que telle dans le code du travail. « Que les pouvoirs publics et les patrons reconnaissent cet état de fait. Ensuite, il nous appartiendra de lui donner un contenu et de négocier des contreparties », expliquent les syndicats.

INTERDICTION DU TRAVAIL DE NUIT

La Brink's ne semble pas hostile à une telle proposition : « Ils ont raison de demander un statut. Leur vie est en danger. Cessons de les considérer comme des transporteurs comme les autres et assimilons-les aux policiers et gendarmes », explique Eric Ersham, directeur de la communication de Brink's. Plus réservé, le directeur général d'Ardial, Roger Duhoit, estime que « cela concerne les pouvoirs publics, pas les entreprises ». Il préconise des mesures plus tech-

niques, comme le port du gilet pare-balles à l'intérieur du fourgon blindé et l'utilisation de voitures banalisées comportant des systèmes de destruction de billets (par jet d'encre) en cas d'agression.

Lors de leur rencontre au ministère de l'Intérieur, mardi 9 mai, les syndicats n'ont obtenu qu'une seule satisfaction : l'interdiction du travail de nuit. Les autres sujets sont renvoyés à des commissions départementales de sécurité, créées en début d'année mais qui ne se sont jamais réunies. Estimant que « ce n'est pas satisfaisant », les syndicats ont décidé de poursuivre la grève et d'organiser une manifestation nationale à Paris, jeudi, à l'occasion d'une réunion paritaire entre les syndicats et le patronat. La veille, ce dernier aura à son tour été reçu au ministère de l'Intérieur.

Erich Inciyan
et Frédéric Lemaître

Arrestations de braqueurs de fourgons des sociétés Brink's et Ardial

VINGT ET UNE personnes ont été interpellées, vendredi 5 mai et lundi 8 mai, en région parisienne, à Bordeaux (Gironde), et dans la région d'Aix-en-Provence et de Marseille (Bouches-du-Rhône), dans le cadre de l'enquête sur l'attaque d'un fourgon blindé de la Brink's, le 25 janvier 1999, à Bordeaux, qui avait coûté la vie à un convoyeur de fonds et en avait blessé un autre à la jambe. A Paris, trois personnes, dont Gérard Birou, quarante-trois ans, présenté par les enquêteurs comme le chef du groupe, ont été mises en examen pour « association de malfaiteurs », « détention d'armes » et « détention d'explosifs » par le juge d'instruction Frédéric N'Guyen, en charge du dossier, et écroués à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne).

Les policiers ont pu identifier les personnes soupçonnées grâce au repérage de voitures volées en région parisienne et à l'analyse de communications par téléphones mobiles vers la région marseillaise, passées pendant l'attaque du fourgon de la Brink's. Des filatures conduites par des policiers de l'of-

fice central de répression du banditisme (OCRB) ont permis de remonter jusqu'à un box dans le 15^e arrondissement de Paris. Lors d'une perquisition sur place, les policiers ont découvert plusieurs types d'armes, dont un lance-roquette, quatre fusils d'assaut et cinq pistolets-mitrailleurs, six cents faux-billets de 500 francs, et deux tableaux de maître : « Bouquet de roses » de Renoir et « Fillettes au corsage rouge » de Foujita. Ces œuvres avaient été dérobées, le 27 mars 1999 à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), lors d'un vol avec séquestration, commis au siège d'une entreprise de fret.

Par ailleurs, l'un des malfaiteurs ayant attaqué un fourgon de la société Ardial, le 5 mai à Nanterre (Hauts-de-Seine), a été mis en examen pour « vol en bande organisée avec armes et tentative de meurtre avec préméditation », mardi 9 mai, et écroué. Blessé par les convoyeurs, ce Marocain âgé de 33 ans, Abdelkrim Lho, avait été interpellé par les policiers peu après l'attaque.

Pascal Ceaux

Menace sur l'approvisionnement des distributeurs de billets

DEPUIS le milieu des années 70, les banques ont cessé de transporter elles-mêmes leurs fonds. « En 1975, un accord négocié sous l'égide du ministère de l'Intérieur avait formellement interdit aux banques tout transport individuel de fonds supérieur à 35 000 francs », rappelle Pierre Gendre, responsable du syndicat FO Banque. Les employés de banque ne peuvent théoriquement plus aller chez un client et revenir avec sa « caisse » ou dans une autre agence ! Ces opérations sont soustraites aux sociétés spécialisées, indépendantes. Les banques ou La Poste, qui avaient participé à la création de ces sociétés et étaient historiquement présentes à leur capital, en sortent. Elles ont ainsi cédé Ardial et Sersé à un investisseur financier, UBS Capital, division de la banque suisse UBS.

Les banques sont toutes dépendantes des convoyeurs. Leurs clients, comme les hypermarchés, aussi. La grève va empêcher le rapatriement des espèces à la Banque de France. Les banques ne peuvent plus y prendre de billets neufs ou en

bon état. Cela ne devrait pas gêner les opérations des clients, mais c'est ennuyeux pour les agences et leur personnel, qui s'efforcent de conserver le moins d'argent liquide possible en caisse ou en coffre afin de limiter les risques de hold-up. Une deuxième gêne peut se produire au niveau des distributeurs automatiques de billets. Certes, les appareils récents peuvent être rechargés directement par le personnel des agences, manuellement, indique notamment la BNP, mais il faut avoir suffisamment de billets peu usagés. En outre, certains réseaux bancaires, comme le Crédit lyonnais, ont choisi de confier l'essentiel de la maintenance de leurs distributeurs aux prestataires techniques pour l'aspect informatique et aux sociétés de convoyage pour le chargement en billets. Sachant qu'un distributeur est rechargé en moyenne deux fois par semaine, la situation peut devenir embarrassante au-delà d'une semaine de grève.

Sophie Fay

L'ADN de votre entreprise est-il codé pour la nouvelle économie ?

Pas besoin de microscope pour observer les changements qui bouleversent notre économie. Règles et structures traditionnelles sont dépassées ou sont amenées à évoluer. Pour se développer et réussir, les entreprises n'ont pas le choix : elles doivent intégrer cette nouvelle réalité économique jusque dans leur structure génétique. Pas d'approche superficielle ni de solutions partielles. Andersen Consulting vous aide à adapter rapidement et simultanément toutes les composantes essentielles de votre entreprise : stratégie, technologie, organisation et ressources humaines. Parce qu'à l'avenir les entreprises qui réussiront seront celles qui n'auront pas seulement intégré le commerce électronique dans leur stratégie mais aussi dans leurs gènes. Découvrez combien notre expérience du commerce électronique peut aider votre entreprise en visitant notre site www.ac.com

AC Andersen Consulting

Des employeurs
de victimes
de l'amiante
condamnés pour
« faute inexcusable »

LA COUR D'APPEL d'Aix-en-Provence a reconnu, mardi 9 mai, « la faute inexcusable » des anciens dirigeants des chantiers navals de La Seyne-sur-Mer (Var) envers neuf salariés victimes de l'amiante. Les juges ont estimé que les Constructions navales et industrielles de la Méditerranée (CNIM) et la SA Chantier du Nord et de la Méditerranée (Normed), n'avaient « pas mis en œuvre les mesures efficaces pour soustraire [leurs salariés] à l'inhalation nocive des poussières d'amiante », alors « qu'il ne peut être prétendu qu'elles n'avaient pas conscience du danger ». La cour a accordé des indemnités allant de 50 000 à 150 000 francs aux ayants-droit de quatre personnes décédées de cancers broncho-pulmonaires ou de la plèvre, et ordonné des expertises médicales dans cinq autres dossiers.

DÉPÊCHES

■ **AGRESSION: le propriétaire de l'american staffordshire terrier** qui avait grièvement blessé un garçon de quatre ans, samedi 6 mai à Villepinte (Seine-Saint-Denis), a été remis en liberté lundi 8 mai au soir et placé sous contrôle judiciaire. Le jeune homme a été mis en examen pour « mise en danger d'autrui, blessures involontaires ayant entraîné une incapacité de plus de trois mois et détention de chien d'attaque non stérilisé », comme la loi du 6 janvier 1999 l'y oblige (*Le Monde* du 9 mai).

■ **INTEMPÉRIE: les violents orages qui se sont abattus sur le nord et l'ouest** de la France ont fait un mort, mardi 9 mai. Un employé communal s'est noyé dans un torrent de boue qui s'est formé dans l'après-midi à Saint-Léonard, près de Fécamp (Seine-Maritime). Cet orage a provoqué d'importantes inondations à Fécamp et dans les communes avoisinantes, tandis que plus de 150 maisons étaient sinistrées sur le littoral du Pas-de-Calais et dans le Nord.

■ **« VACHE FOLLE »: un nouveau cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle »)** a été diagnostiqué dans le département de la Manche. L'animal atteint, une vache laitière née en novembre 1994, a été abattu, ainsi que les 141 bovins du troupeau auquel il appartenait, a annoncé, mardi 9 mai, le ministère de l'Agriculture. Il s'agit du 17^e cas d'ESB recensé en France depuis le début de l'année.

Procès Sages :
deux ans de prison
avec sursis
pour Michel Reyt

MICHEL REYT, l'ancien PDG de la Sages, une officine de financement politique proche du Parti socialiste, a été condamné, mardi 9 mai, à deux ans de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel d'Evry, dans le volet essonnien de l'affaire. Le député (PS) Jacques Guyard, maire d'Evry à l'époque des faits, a été condamné, pour recel de trafic d'influence, à un an de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende, comme le conseiller général François Bousquet, ancien président du syndicat d'aménagement de la ville nouvelle d'Evry, le SAN. Le tribunal a relaxé 21 des 33 autres prévenus. Lors de l'audience, le procureur adjoint François Vaissette avait estimé que l'alliance d'intérêts entre Michel Reyt et Jacques Guyard, avait constitué le « pivot du système ». Selon lui, 9 millions de francs ont été « aspirés » par la Sages auprès des entreprises, entre 1989 et 1991, dont 900 000 francs ont « servi au financement politique » du PS (*Le Monde* des 26 et 27 mars).

83 personnes tuées sur les routes lors du week-end prolongé du 8 mai

Un recul faible malgré la mobilisation des forces de l'ordre

Le ministère des transports a rendu publics, mardi 9 mai, les statistiques du nombre de victimes d'accidents de la route lors du week-end prolongé du 8 mai :

avec 83 tués, ces chiffres ne sont qu'en légère baisse par rapport aux deux « ponts » de Pâques et du 1^{er} mai, malgré la présence massive des forces de l'ordre.



quents ». La peur du gendarme, orchestrée avec conviction, n'a pas permis d'inverser fortement la tendance.

Le plus inquiétant est peut-être que le gouvernement ait, une nouvelle fois, été contraint d'élever le ton et de mettre en œuvre un dispositif « exceptionnel » pour faire respecter ce qui n'est après tout que l'application normale de la réglementation. Le chantier de la sécurité routière est vaste. Il lui faut repenser la formation des jeunes conducteurs, renforcer le crédit et l'efficacité de l'appareil répressif, faire admettre certaines règles élémentaires de prudence (ne pas rouler trop vite en ville, par exemple), qui ne semblent absolument pas évidentes aux yeux de certains conducteurs. Mais l'efficacité de ses moyens d'action paraît bien limitée.

Outre que leur efficacité ne pourra aller qu'en décroissant s'ils deviennent trop fréquents, ces rappels officiels à la prudence ne doivent pas faire perdre de vue que la grande majorité des drames routiers se produisent non pas lors des grandes migrations mais pendant la semaine (24 morts par jour sur les routes, en moyenne). Compte tenu du moindre trafic, les jours or-

dinaires sont proportionnellement plus meurtriers que les week-ends prolongés ou les chassés-croisés. Dans la majorité des cas, les accidents se produisent dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour du domicile, sur un itinéraire familier.

CHANGEMENT D'ATTITUDE

Pour autant, l'éclairage cru portés ces derniers jours sur les limites de la politique de lutte contre les accidents de la route n'est pas complètement négatif. Il aura donné l'occasion d'affirmer clairement – et sans que cette analyse soit contestée – que le problème tient moins à la réglementation qu'aux comportements et à la responsabilité individuels. Démonstration est faite, s'il en était besoin, que l'action « d'en haut » – celle de l'Etat ou des associations telles que la Prévention routière – ne peut suffire pour peser sur la culture automobile des Français. Quant aux constructeurs automobiles, qui se sont prudemment gardés d'intervenir ces derniers jours, ils sont eux aussi concernés. Leur discours sur la sécurité, très axé sur la technologie (airbags « intelligents », freinage d'urgence assisté, etc.), fait généralement l'impasse sur le comportement du conducteur.

L'émotion provoquée par un bilan certes lourd mais qui, en réalité, ne s'éloigne guère de la sinistre moyenne statistique française, préfigure peut-être un lent changement d'attitude. L'essor d'actions locales de prévention comme la mobilisation de certaines entreprises, conscientes que la plupart des accidents mortels du travail sont des accidents de la route (dont sont souvent victimes des salariés à statut précaire), semble suggérer que la « tolérance sociale » tend à s'atténuer à l'égard des drames de la route.

Jean-Michel Normand

Le président d'Eurotunnel mis en examen pour abus de biens sociaux

Les petits porteurs s'estiment floués

EUROTUNNEL serait-il rattrapé par son passé ? Les anciens et actuels dirigeants du consortium ont été mis en examen par la juge Dominique de Talancé. Cette décision est consécutive à deux instructions judiciaires ouvertes après l'augmentation de capital d'Eurotunnel, en mai 1994. Six des plus hauts dirigeants du concessionnaire, dont les deux co-présidents jusqu'en 1994, André Bénard et Alastair Morton, ainsi que Patrick Ponsolle, leur successeur, ont été mis en examen pour « abus de biens sociaux ». Deux directeurs généraux, Alain Bertrand et Christian-Georges Chazot, le sont pour « abus de biens sociaux » lié à leur rémunération tandis que Graham Corbett, directeur financier ayant quitté l'entreprise, se voit mis en examen pour « délit d'initiés ». De plus, quatre cadres bancaires appartenant respectivement au Crédit lyonnais, aux banques Indosuez et SBC, ainsi qu'au fonds d'investissement Tiger Management ont été mis en examen pour « délit d'initiés », comme l'a indiqué *Le Canard enchaîné*, dans son édition du mercredi 10 mai.

L'affaire qui sert de fondement aux deux plaintes remonte au début de 1994. Dans la nuit du 2 au 3 janvier, la dizaine d'établissements qui mènent les négociations avec Eurotunnel au nom de la syndication bancaire (225 banques) établissent un plan de financement pour l'opérateur du tunnel qui est en situation financière délicate. Ce plan prévoit notamment une augmentation de capital de 7,3 milliards de francs sur le marché boursier, ainsi qu'un prêt de 7 milliards de francs. L'augmentation de capital est officiellement annoncée le 26 mai moyennant un prix unitaire de l'action de 22,50 francs mais en près de cinq mois, le cours de l'action Eurotunnel est passé de plus de 50 francs à moins de 30 francs. Les établissements financiers et leurs clients qui avaient fait le choix de prendre des positions à la vente sur le titre ont empoché au passage des sommes considérables.

A l'époque, les autorités boursières avaient, semble-t-il, relevé un nombre de mouvements anormaux sur le titre. Dès le 27 mai 1994, la Commission des opérations de Bourse (COB) ouvre une enquête, dont les conclusions interviennent au mois de juillet 1995. Dans son rapport, la COB indique alors que « d'importantes opérations de vente à découvert, apparemment non justifiées par d'éventuels besoins de couverture, ont été effectuées par certains établissements garants de l'augmentation de capital ». Le gendarme de la Bourse annonce, en outre, avoir transmis le dossier au parquet. Huit mois plus tard, à la surprise générale, la COB renonce, indiquant même, le 6 mars 1996, qu'« au vu des éléments recueillis, un manquement d'initiés n'a pas été établi », mais

précise également que sa décision ne permet pas de « préjuger des suites d'autres procédures en cours ».

Deux plaintes ont été déposées séparément : la première, en novembre 1994 par Christian Cambier, président de l'Association pour l'action Eurotunnel et aujourd'hui membre du conseil d'administration du concessionnaire du tunnel sous la Manche, qui estime que l'augmentation de capital a donné lieu à un délit d'initiés. Dans le cadre de cette plainte, Eurotunnel s'est porté partie civile. La deuxième plainte provient de l'Adacte, association de défense des actionnaires d'Eurotunnel, au mois d'avril 1997. L'Adacte avait alors obtenu de la justice que l'entreprise fasse l'objet d'une instruction pour publication de faux bilans, abus de biens sociaux et diffusion d'information fautive ou trompeuse.

« COMPLÈTEMENT SEREIN »

Interrogée, mercredi 10 mai, par *Le Monde*, la direction d'Eurotunnel a tenu à préciser plusieurs éléments. La porte-parole du concessionnaire a indiqué que l'actuel président, Patrick Ponsolle n'avait reçu aucun courrier aux fins de mise en examen et n'avait jamais vu et a fortiori jamais été entendu par le juge d'instruction Dominique de Talancé. En outre, le président d'Eurotunnel se déclare « complètement serein » et « avoue ne s'être même pas posé la question d'une éventuelle démission ».

L'abus de biens sociaux ne concerne pas d'éventuelles malversations réalisées par les dirigeants, s'empresse de préciser l'entreprise, mais « un niveau de rémunération des dirigeants jugé exorbitant par rapport aux résultats de l'entreprise ». A cette époque, alors qu'Eurotunnel était en pleine restructuration de sa dette, le salaire du président était de 2 millions de francs par an. La mise en cause pour diffusion d'informations trompeuses fait notamment état de prévisions de trafic inexacts, de retard d'ouverture, ainsi que de sur-estimation des futurs chiffres d'affaires pour présenter la société sous un meilleur jour, de façon à séduire un maximum de petits porteurs. De leur côté, les avocats d'Eurotunnel soulignent la transparence de l'ensemble des opérations financières, ainsi que le contexte particulier du double cadre juridique anglais et français de l'entreprise.

Le « chantier du siècle » a tourné à l'enfer pour les petits actionnaires, qui étaient plus d'un million au départ et sont encore entre 700 000 et 800 000. Ils estiment avoir été floués par les banquiers et les promesses de la direction d'Eurotunnel afin de les inciter à acheter des titres.

François Bostnavaron

Le militant, la Poste et le chèque en breton

CLAUDE LE DUIGOU n'est, selon ses propres mots, « ni membre de l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB) ni même d'Emgann », le mouvement de la gauche indépendantiste. Il a pourtant passé quatre-vingts heures et vingt minutes en garde à vue dans le cadre de l'enquête sur les attentats contre les McDonald's de Pornic et de Quévert, pour une raison qu'il juge « incroyable ». A quarante-quatre ans, il se dit volontiers vieux militant de la cause bretonne. Ancien membre de l'Union démocratique bretonne (UDB), puis d'un parti maoïste, il écrit régulièrement dans *Breman*, la revue dans laquelle Solenn Georgeault, l'une des personnes mises en cause dans l'enquête, est journaliste. Professeur d'histoire-géographie, il a également eu pour élève Gaël Roblin, porte-parole d'Emgann, autre protagoniste du dossier. Aujourd'hui, l'essentiel de son activité militante se résume, selon lui, à la défense de la langue bretonne dans le cadre d'une association de fait, Stourm ar brezhoneg.

Cette activité lui a valu des ennuis judiciaires. Il y a quelques semaines, Solenn Georgeault prend contact avec lui, pour lui dire qu'elle s'est vu refuser dans un bureau de poste de Rennes (Ille-et-Vilaine) un chèque libellé en breton. M. Le Duigou téléphone à la receveuse. « Je lui ai expliqué que La Poste avait tort, dit-il. J'ai évoqué l'éventualité d'une manifestation. Puis, je n'ai plus eu de nouvelles. » Le 19 avril, une tentative d'attente visant un autre bureau de poste rennais est déjouée par un passant.

Le 3 mai, Claude Le Duigou est sur l'île de Groix, au large de Lorient (Morbihan), avec les élèves d'une école Diwan, lorsque deux policiers et deux gendarmes viennent l'interpeller et lui signifier son placement en garde à vue. Transporté par hélicoptère sur le continent, il est amené à proximité de Lorient, puis à Rennes. Interrogé par les policiers, auxquels il répond parfois en breton, il admet qu'il ne dispose pas d'alibis pour les attentats de Pornic et de Quévert, s'étant retrouvé seul pendant ces deux nuits-là. La garde à vue se déroule dans de bonnes conditions, admet-il volontiers. Il est finalement remis en liberté sans être l'objet d'aucune poursuite.

M. Le Duigou a désormais l'intention de déposer une plainte contre X... pour « dénonciation calomnieuse » auprès du procureur de la République de Rennes. Il vise en fait la receveuse de la Poste de Rennes, à laquelle il impute son placement en garde à vue. Contactée par *Le Monde*, celle-ci s'est refusée à tout commentaire.

Pour la direction régionale de La Poste, « la garde à vue de ce monsieur n'a rien à voir avec le problème posé par le chèque en breton », soutient une responsable de la communication. En Bretagne, les employés de La Poste ont pour consigne de refuser les chèques libellés en langue bretonne, parce qu'ils ne fournissent pas une garantie suffisante à leur destinataire.

Pascal Ceaux

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE D'AIX-EN-PROVENCE

ACADÉMIE EUROPÉENNE DE MUSIQUE

Dimanche 14 Mai 2000

MK2 quai de Seine

10, quai de Seine, 75019 Paris, Métro Jaurès ou Stalingrad

A la rencontre du Festival... à Paris

Autour de Gioacchino Rossini

La Cenerentola version

11h-13h – débat, écoute d'enregistrements, documentaires
entrée libre

13h30 – cinéma
VERTIGO, d'Alfred Hitchcock, USA, 1958
avec James Stewart et Kim Novak
séance payante

Renseignements :

01 44 88 59 59

arte fnac Le Monde

A Toulon, trois anciens policiers comparaissent pour corruption

Le procureur réclame jusqu'à sept ans de prison

Toulon

de notre envoyé spécial

Pierre-Jean Nicoli serait non seulement un « flambeur » vouant une véritable passion aux belles voitures, mais aussi un « fainéant » qui accomplissait sans grand zèle son ancien métier d'enquêteur à l'antenne toulonnaise du SRPJ de Marseille. C'est dans ce cadre qu'il aurait exercé une activité parallèle et illégale consistant à livrer, contre rétribution, à des personnes considérées comme des figures du banditisme du sud de la France, des informations relatives à des enquêtes policières en cours, notamment dans le domaine du trafic des stupéfiants. Activité qui lui valait le surnom d'« assureur » auprès de ses contacts dans le milieu.

Avec deux autres anciens policiers du SRPJ de Marseille, soupçonnés des mêmes faits, Pierre-Jean Nicoli a comparu, mardi 9 mai, aux côtés de ses clients privilégiés, devant le tribunal correctionnel de Toulon pour répondre de « corruption passive » et de « violation du secret de l'enquête et de l'instruction ». Après avoir affirmé, lors de l'instruction, que son seul but était d'infiltrer le milieu, le prévenu n'a pas résisté à l'interrogatoire serré de la présidente du tribunal, Monique Sakri. Il hésite, dodeline de la tête, puis reconnaît qu'il a bien donné, à plusieurs reprises, des informations en échange de quelques milliers de francs.

Quand la présidente lui demande des précisions, Pierre-Jean Nicoli désigne deux de ses co-prévenus comme étant ses interlocuteurs de l'époque : Franck Perletto, alias « Lucky Luke », et Frédéric Perlungo. « Ils m'ont donné de l'argent parce qu'ils pensaient pouvoir m'acheter, mais ils n'y sont pas parvenus », affirme-t-il. Je n'ai pas voulu mal faire et je ne souhaitais pas passer de l'autre côté de la barre. Ses co-prévenus démentent formellement. Ils affirment ne pas connaître l'ancien enquêteur, comme ils contestent avoir versé quelque somme que ce soit, à quelque policier que ce soit.

Pierre-Jean Nicoli accepte donc, devant ses juges, d'endosser l'habit, peu confortable, de la « balance ».

D'autant moins confortable, qu'aucun de ses co-prévenus, même parmi ses anciens collègues de la PJ, ne confirme ses dires. Seul un témoin a abondé dans son sens pendant l'instruction, pour finalement se rétracter à l'audience. Présenté par l'accusation comme un membre du milieu, ce témoin, Richard Dubrou, aurait confirmé, hors procès-verbal, les relations douteuses qu'entretenait Pierre-Jean Nicoli avec notamment Franck Perletto. Devant le tribunal, Richard Dubrou, mal à l'aise, nie les propos qu'on lui attribue.

Pour Pierre Cortes, procureur de la République adjoint, « ce procès n'est pas celui de la police, car il n'est pas l'illustration d'un pourrissement général de l'institution policière ». « C'est celui de trois individus qui ont fort mal servi cette police, poursuit-il, et par votre décision vous devrez marquer sans ambiguïté la frontière entre les fonctionnaires dignes de ce nom et ces traîtres, ces faux-jetons. » Car le ministère public n'a pas de doute : les sept prévenus se sont bien rendus coupables de corruption. Et de requérir à l'encontre de Pierre-Jean Nicoli et de Jean-Gabriel Ribot, considéré comme son prédécesseur dans le pacte de corruption, sept ans d'emprisonnement. Pour le troisième policier, Jacques de Ubeda, une peine de cinq ans de prison est réclamée. Les quatre autres prévenus, non-policiers, se voient menacés de six ans d'emprisonnement.

« UN DOSSIER TRONQUÉ »

Hormis les conseils de Pierre-Jean Nicoli, tous les avocats de la défense ont plaidé la relaxe de leurs clients, arguant de l'absence d'élément matériel. « Le procureur veut une justice exemplaire, mais il faut des preuves absolues qu'il lui appartient de rapporter, ce qu'il ne fait pas », a notamment critiqué M^e Thierry Herzog, conseil de Frédéric Perlungo. Les seules déclarations d'un co-prévenu [Pierre-Jean Nicoli] sont insuffisantes. Evoquant un « dossier tronqué », l'avocat s'est attardé sur les dysfonctionnements procéduraux qui émaillent, selon lui, l'affaire.

A l'issue d'une audience-marathon de plus de quatorze heures, le jugement a été mis en délibéré au 13 juin.

Acacio Pereira

M. Ménage condamné pour avoir publié des écoutes téléphoniques

DANS UN JUGEMENT rendu mardi 9 mai, la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné l'ancien directeur du cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, et les éditions Fayard à verser 1 franc de dommages et intérêts à Edwy Plenel, directeur de la rédaction du Monde, représenté par M^e Yves Baudelot. Cette condamnation fait suite à la publication, dans le livre de M. Ménage, *L'Œil du pouvoir* (Fayard, 1999), de transcriptions d'écoutes téléphoniques effectuées au domicile de notre collaborateur en 1985, c'est-à-dire à l'époque où la cellule antiterroriste de l'Elysée avait mis en place, avec l'aval de la présidence, un système d'espionnage dont ont été victimes des journalistes, des avocats et diverses personnalités.

« VIOLATION DE LA VIE PRIVÉE »

Dans cette affaire – à distinguer du dossier principal « des écoutes de l'Elysée », instruit par le juge parisien Jean-Paul Valat depuis 1993 –, il était reproché à M. Ménage d'avoir reproduit des conversations privées d'Edwy Plenel, s'exposant ainsi à l'article 226-2 du code pénal sur l'atteinte à la vie privée. Lors de l'audience du 28 mars, la défense de M. Ménage avait fait remarquer qu'Edwy Plenel lui-même avait reproduit de tels extraits dans un livre intitulé *Les Mots volés* et publié deux ans auparavant (1997), aux éditions Stock. La défense avait également

plaidé le sursis à statuer, dans l'attente du jugement de l'affaire instruite par le juge Valat.

La dix-septième chambre, présidée par Jean-Yves Montfort, a rejeté ces arguments. Dans ses attendus, le tribunal estime que le « préjudice moral subi par le demandeur » (Edwy Plenel) est « incontestable ». Les magistrats précisent que « seul le consentement exprès de la personne dont la vie privée est concernée serait de nature à faire disparaître l'infraction : or, on ne peut déduire de la publication antérieure, par Edwy Plenel, dans son ouvrage *Les Mots volés*, de quelques extraits des écoutes dont il a fait l'objet, la preuve d'une autorisation implicite et générale accordée aux tiers de révéler l'ensemble des enregistrements ».

Le tribunal, qui a également ordonné à M. Ménage et à son éditeur la publication de la condamnation dans trois journaux, estime que « la volonté de Gilles Ménage d'exposer au public sa propre version de l'affaire dans laquelle il est mis en cause ne saurait, pas davantage, légitimer une violation des dispositions légales : si M. Ménage doit pouvoir disposer des droits les plus larges pour se défendre face à l'accusation portée contre lui, c'est actuellement devant l'autorité judiciaire qu'il doit les exercer, et non devant l'opinion publique, au prix d'une violation de la vie privée des personnes écoutées ».

Philippe Broussard

Deux mois après son retour en France, l'ancien leader nationaliste corse Alain Orsoni est jugé à Paris

Il est accusé d'avoir organisé son insolvabilité pour éviter d'indemniser deux victimes d'attentat

Alain Orsoni, ancien responsable d'un mouvement nationaliste corse, a comparu, mardi 9 mai, devant la cour d'appel de Paris pour « or-

ganisation frauduleuse d'insolvabilité ». Il est accusé d'avoir ainsi cherché à éviter d'indemniser deux gendarmes mobiles blessés dans un at-

tentat en mai 1980. Exilé en Amérique centrale ces dernières années, M. Orsoni était rentré en France en avril 2000.

PERSONNAGE emblématique du mouvement nationaliste corse, ancien leader du Mouvement pour l'autodétermination (MPA), Alain Orsoni a comparu, mardi 9 mai, devant la neuvième chambre de la cour d'appel de Paris pour « organisation frauduleuse d'insolvabilité » dans une affaire vieille de vingt ans. M. Orsoni avait été condamné par défaut par la cour d'appel, le 21 février, alors qu'il était exilé en Amérique centrale. Son retour en France, le 5 avril, a conduit cette juridiction à le rejurer après que ses avocats eurent fait opposition du premier arrêt.

Le 14 mai 1980, Alain Orsoni avait mitraillé des forces de l'ordre postées devant l'ambassade d'Iran, à Paris. L'attentat, revendiqué par le Front de libération nationale de la Corse (FLNC), avait été perpétré en réponse à l'arrêt rendu, la veille, par la Cour de sûreté de l'Etat à l'encontre de sept nationalistes corses. Amnistié pour ces faits en 1982, il avait été ensuite poursuivi, civilement, par deux gendarmes mobiles blessés dans l'attentat. Le 25 février 1987,

il avait été condamné à leur payer 130 000 francs. Mais se déclarant insolvable, le leader nationaliste n'a jamais versé cette somme. Soupçonné d'avoir organisé frauduleusement son insolvabilité, M. Orsoni a été poursuivi pénalement en 1992. Le parquet avait fait appel de la relaxe prononcée, le 12 janvier 1999, en sa faveur.

UN PRÉVENU COMBATIF

Mardi, la petite salle d'audience de la neuvième chambre ne pouvait contenir qu'une trentaine de personnes, composée à moitié de journalistes et de proches du nationaliste. Le président, Jean-Claude Rognon, indiquant, au cours des débats, qu'il avait aperçu le prévenu à la télévision, sur TF1, a relevé, à sa manière, que l'audience accueille un personnage peu ordinaire. Debout face à la cour, toute proche, les mains derrière le dos, le prévenu s'est montré combatif au point que le président lâche, quelque temps plus tard, « d'habitude, les gens qui viennent ici font profil bas ».

Les parties civiles, pour leur

part, énumèrent les faits qui ont fait obstacle à la réparation des dommages subis. La loi d'amnistie qui avait privé les deux gendarmes d'une condamnation pénale ; la « complicité » des huissiers, du Crédit agricole, voire du trésorier-payeur général qui s'étaient rendus incapables d'exécuter la décision judiciaire condamnant M. Orsoni à verser 130 000 francs. Quant à l'enquête, selon leur avocat, M^e Max Joly, elle démontre que l'intéressé disposait de revenus pour rembourser sa dette. Près de 900 000 francs ont transité sur ses comptes entre 1980 et 1992. N'a-t-il pas acheté plusieurs véhicules entre 1982 et 1994 ? Ne possédait-il pas des intérêts dans un restaurant à Ajaccio ? « On s'est moqué de nous pendant toutes ces années, affirme le défenseur des gendarmes. Mes clients sont des serveurs de la loi. Ils sont choqués par une telle carence en matière d'application de la loi. »

Après avoir contesté le droit du parquet de faire appel d'un jugement de relaxe, au nom de « l'égalité des armes », la défense d'Alain

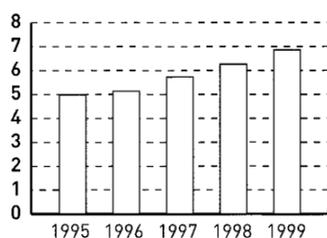
Orsoni a tenté de démontrer la bonne foi de ce dernier. « Pensez-vous, vraiment, a déclaré M^e Antoine Sollacaro, que mon client, pendant vingt ans, aurait organisé sa vie en fonction de cette seule créance de 130 000 francs. » Selon lui, la vie « tumultueuse » de M. Orsoni le portait peu à ce genre de calcul. Après l'assassinat, en 1983, de son frère, il était rentré dans la clandestinité. A la fin des années 1980, il était devenu conseiller régional, jouant un rôle majeur dans les négociations avec l'Etat. Enfin, la guerre civile entre nationalistes l'avait conduit à se retirer de la vie politique locale et à quitter la Corse pour l'Amérique centrale. Selon ses avocats, M. Orsoni n'a jamais dissimulé ses revenus et n'a jamais eu d'intérêts dans un restaurant à Ajaccio. Au terme de leur plaidoirie, ils se sont engagés, comme l'avait demandé l'avocat général, à verser 200 000 francs aux parties civiles, quelle que soit la nature de l'arrêt, mis en délibéré au 30 mai.

Jacques Follorou

« Air Liquide a mis en place un nouveau modèle de croissance fondé sur l'élargissement de l'offre et le développement de services à fort contenu de technologies. Cette dynamique, qui doit beaucoup aux compétences et aux initiatives des équipes, nous a permis d'enregistrer de bons résultats en 1999, poursuivis par une très forte croissance des gaz et services au premier trimestre 2000. Elargir notre offre nous a permis d'augmenter considérablement le nombre de nos grands contrats long terme qui montent aujourd'hui en puissance. Nos services à l'industrie et à la santé sont également en plein développement. Ils devraient représenter dans 3 ans près de 30% de notre chiffre d'affaires gaz et services. »

Le nouveau modèle de croissance d'Air Liquide vise à établir un pont entre l'économie réelle et l'économie virtuelle. Nous avons aujourd'hui plus d'un million de clients dans le monde avec lesquels nous travaillons de façon étroite et dans la durée. C'est à partir de ce socle très solide que nous bâtissons l'avenir. Les nouvelles technologies et ce monde du virtuel nous ouvrent des perspectives considérables qui nous permettront de mieux répondre encore aux besoins bien réels de nos clients de l'industrie et de la santé. Conjugées à la dynamique intrinsèque du groupe Air Liquide, elles permettront une accélération de la croissance, créatrice de valeur pour les clients et les actionnaires. »

Alain Joly



- Spécialiste mondial des gaz industriels et médicaux
- Inventeur de solutions et de services à haute valeur ajoutée
- Plus d'1 million de clients dans plus de 60 pays
- Un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros dont 75% hors de France
- 29 000 collaborateurs

Service actionnaires Air Liquide 75321 Paris Cedex 07

Le Président a souligné que l'année 1999 avait été une bonne année, caractérisée par d'excellentes performances au cours du second semestre. Comme en 1997 et en 1998, la croissance du chiffre d'affaires gaz et services, du résultat et plus encore de la marge brute d'autofinancement a été soutenue. Sur 3 ans, leur progression moyenne annuelle a été respectivement de +9,9%, +10,2% et 12,9%. Le Groupe a développé un modèle de croissance fondé sur l'élargissement de l'offre, le fort développement des activités santé et des services à haute valeur ajoutée. Les contrats signés entre 1995 et 1997 montent en puissance et ont apporté, en 1999, 335 millions. La santé a progressé de 15,7% en 1999. Les services, caractérisés par un fort contenu de technologie, sont en pleine expansion avec une croissance de 25% sur l'année.

En 1999, les services ont représenté 16% du chiffre d'affaires gaz et services - à comparer à 14% en 1998. Lors de la dernière Assemblée, le Président avait annoncé l'objectif de doubler ce pourcentage en 5 ans, soit entre 1998 et 2003. La majeure partie de ces services est aujourd'hui directement liée à l'activité gaz. En 1999, la création d'un Pôle Services a permis de développer de nouveaux services non liés à l'activité gaz mais toujours destinés aux clients de l'industrie et de la santé et très liés aux nouvelles technologies de l'information. C'est dans cet esprit qu'Air Liquide a annoncé la création avec Gemplus d'une société commune offrant un service de traçabilité des actifs mobiles. Un fonds d'investissement de 40 millions d'euros nous permettra de nous associer au monde des "start-up" et d'enrichir notre offre de services et notre capacité d'innovation.

Le 1er trimestre 2000 confirme l'accélération, trimestre après trimestre, de la croissance du chiffre d'affaires gaz et services (+ 25,6%). Pour l'année 2000, l'objectif du Groupe reste conforme à ce qui a été annoncé, avec une croissance du résultat net par action à deux chiffres, hors effets de l'acquisition de BOC.

En Juillet 1999, Air Liquide et Air Products ont annoncé leur intention de lancer une offre sur le groupe BOC. Depuis lors, les deux sociétés ont fourni une information exhaustive et tenu de nombreuses réunions avec la Federal Trade Commission des Etats-Unis (FTC) ainsi qu'avec d'autres autorités réglementaires dans le monde. L'opération a déjà reçu l'accord de la Commission Européenne, du Canada, de la Nouvelle Zélande et de l'Australie. Les discussions avec la FTC se poursuivent activement. Air Liquide et Air Products ont fait des propositions complètes et constructives pour répondre aux questions soulevées par la FTC.

Lors de l'Assemblée Générale, les actionnaires représentant plus de 40% des droits de vote ont adopté la totalité des résolutions proposées. Le dividende, payable le 11 mai 2000, a été porté à 2,60 euros soit 17,05 francs. Conformément aux statuts, les actions inscrites au nominatif sans interruption depuis le 31 décembre 1997 jusqu'à la date de paiement du dividende recevront un dividende majoré de 10%. Le montant des dividendes distribués, y compris le dividende majoré, est en croissance de 8,3% en 1998 et de 24% sur les deux dernières années.

Sir Christopher Hogg, Président du Conseil d'Administration de Reuters, et M. Benoît Potier, Directeur Général de L'Air Liquide, ont été nommés administrateurs de L'Air Liquide. Les mandats d'administrateurs de M. Alain Joly, Président-Directeur Général de L'Air Liquide, de M. Lindsay Owen-Jones et de M. Dennis Weatherstone ont été renouvelés.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée, a décidé de procéder, à partir du 15 juin, à une nouvelle attribution d'action gratuite à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes, jouissance le 1er janvier 2000. A cette date, les actions inscrites au nominatif sans interruption depuis le 31 décembre 1997 bénéficieront d'une attribution majorée de 10%.

L'Aquitaine crédite la ligne Pau-Canfranc d'une enveloppe budgétaire

Alors que les écologistes continuent à se mobiliser contre la mise en circulation du tunnel routier du Somport, le conseil régional a inscrit au contrat de plan la réfection de la liaison ferrée entre les Pyrénées-Atlantiques et l'Aragon, en Espagne

TOULOUSE

de notre correspondant

Ils étaient encore près de quatre mille manifestants, dimanche 7 mai, côté français, contre le tunnel du Somport ; une nouvelle mobilisation est prévue, le 21 mai, mais côté espagnol. En vallée d'Aspe, la controverse passionnée qui oppose depuis quinze ans partisans et détracteurs du projet est pourtant en passe de s'achever par un « match nul ». La mise en circulation du nouveau tunnel routier sur la N134, vivement contestée par les écologistes, est sans cesse repoussée. Et le vieux tunnel ferroviaire, construit au début du siècle à la frontière franco-espagnole, pourrait reprendre du service.

En effet, depuis le 19 avril, la réouverture de la ligne Pau-Canfranc figure très officiellement dans le contrat de plan signé entre l'Etat et la région Aquitaine. Une première enveloppe de 340 millions de francs (51,5 millions d'euros) est inscrite pour permettre aux trains de circuler à nouveau sur les 58 kilomètres du trajet entre la petite ville d'Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlan-

tiques) et l'immense gare internationale perdue dans la station touristique de Canfranc (Aragon). Trente ans après la fermeture de la voie ferrée internationale inaugurée en 1928, cette renaissance annoncée a valeur de symbole.

Quand un train de marchandises s'écrasa accidentellement contre un pont, le 27 mars 1970, personne ne protesta vraiment contre la décision de la SNCF de fermer une ligne considérée comme désuète, qui s'en allait mourir dans un village perdu au fin fond de l'Espagne franquiste. Il aura fallu le projet de percement d'un tunnel routier facilitant les échanges avec un pays désormais intégré dans l'Union européenne pour que les rails rouillés de la voie abandonnée aux herbes folles soient de nouveau pris en considération.

Fondé en 1986, le Comité pour la réouverture de la ligne Oloron-Canfranc (Creloc) a pourtant longtemps prêché dans le désert. Même les plus radicaux des militants écologistes, comme Eric Petetin (*lire ci-dessous*), préféreraient se battre contre le tunnel routier plutôt que pour le retour du train. Pour la bande d'« Aspaches » re-



tranchés dans l'ancienne gare de Clette-Eygun, la perspective de voir passer toute la journée des convois de marchandises n'était guère plus réjouissante que la vision des camions sur la route nationale qui traverse la vallée.

Le rail a toutefois remonté la pente, au point d'être aujourd'hui plébiscité. Un sondage publié par *Sud-Ouest*, en juin 1999, a révélé que 73 % des Aquitains se déclareraient favorables à la réouverture de la ligne. Quelques semaines plus tôt, le tragique accident dans le tunnel du Mont-Blanc avait démontré aux yeux de tous les risques causés par la circulation des poids-lourds en montagne.

Alors que la voie ferrée fait désormais l'unanimité politique, du président (UDF) du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, François Bayrou, au président (PS) du conseil régional d'Aquitaine, Alain Rousset, la SNCF et Réseau ferré de France (RFF), l'établissement chargé de gérer les infrastructures ferroviaires nationales, apparaissent paradoxalement comme les derniers obstacles au retour des trains en vallée d'Aspe. Le président du Creloc, Alain

Cazenave, dénonce la « culture anti-Canfranc de la SNCF ». Les techniciens du rail redoutent les fortes pentes et le vieux tunnel hélicoïdal de la ligne, qu'ils jugent inadaptés au transport ferroviaire moderne. « L'ouverture de Pau-Canfranc a été une longue aventure, sa réouverture l'est aussi », prévient M. Rousset.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

La question qui se pose aujourd'hui pour le chemin de fer en vallée d'Aspe est la même qui se posait hier pour la route : simple itinéraire touristique et de descente intervalléenne, ou couloir de fret international pour les marchandises ? Un rapport commandé par le conseil régional d'Aquitaine a étudié les deux hypothèses, déclinées en trois scénarios.

L'hypothèse la plus ambitieuse prévoit de poursuivre la ligne jusqu'à Saragosse avec une nouvelle voie électrifiée à écartement international qui pourrait voir passer douze trains de voyageurs et trente convois de marchandises ; celle-ci représente un coût total de 2,4 milliards de francs, dont 580 millions (88,4 millions d'euros)

pour la partie française. Il a également été envisagé de ne rouvrir qu'une petite partie de la ligne, jusqu'à Bedous, avant la montée la plus rude vers la frontière, pour seulement 13 millions de francs (1,98 million d'euros). C'est le prix d'un bucolique train touristique qui visiterait la vallée d'Aspe à 30 kilomètres/heure, et dont la gestion aurait pu être concédée à une entreprise privée.

Les 340 millions de francs inscrits au contrat de plan correspondent au scénario intermédiaire d'une ligne mixte - six trains de voyageurs et huit trains de fret quotidiens - jusqu'à Canfranc avec des locomotives Diesel. A la région, on assure qu'il ne s'agit que d'une première tranche destinée à entraîner les indispensables participations financières de l'Espagne et de l'Europe, mais on s'interdit de pronostiquer la date de passage du premier train sur la ligne. « Je suis optimiste, mais je n'y croirai vraiment que lorsque j'aurai vu le premier train pénétrer dans le tunnel des Forges-d'Abel », tempère le président du Creloc.

Stéphane Thépot

L'épuisante lutte d'Eric Petetin

TOULOUSE

de notre correspondant

Sa lutte incessante contre les travaux routiers en vallée d'Aspe lui a valu d'innombrables séjours en prison. Depuis samedi 6 mai, Eric Petetin dort dans un hôpital psychiatrique de Pau. Un médecin assermenté auprès du parquet a estimé que l'état de santé du plus irréductible opposant au tunnel du Somport ne lui permettait pas de supporter une procédure judiciaire. La veille, le militant écologiste radical avait une nouvelle fois été arrêté, dans les rues d'Oloron-Sainte-Marie, après un rocambolesque rodéo à bord d'une voiture volée. « Eric n'était pas dans son état normal », reconnaissent ses proches, pourtant habitués à ses fougades.

Ceux qui ne voyaient en lui qu'un « baba cool illuminé » seront peut-être confortés dans leur opinion par cet internement. Un juge du tribunal de Pau avait déjà demandé une expertise psychiatrique, le 20 avril, à la suite de nouvelles dégradations perpétrées contre le chantier de la déviation de Bedous. Surnommé « l'Indien » dans la vallée, Eric Petetin est coutumier d'une certaine provocation, généralement non violente. Fils d'un notable bordelais, cet ancien objecteur de conscience mi-libertaire, mi-écologiste avait découvert la vallée d'Aspe pendant son service civil. Séduit par ces montagnes restées relativement sauvages où vivent les derniers ours pyrénéens, il avait définitivement remis son diplôme de l'Institut d'études politiques de Bordeaux pour devenir guide de montagne.

Dès le début des travaux routiers, le gîte qu'il avait aménagé, en 1984, dans l'ancienne gare désaffectée de Clette-Eygun est devenu le repère des « antitunnel » venus de l'Europe entière. Admirateur du combat des *ecowarriors* britanniques, qui n'hésitent pas à s'enchaîner aux arbres et à camper des mois entiers pour empêcher la progression d'un chantier, Eric Petetin a mené ses « Aspaches » sur le « sentier de la guerre » pendant près de quinze ans. Ces actions de harcèlement se voulaient plus radicales que les recours administratifs déposés par le collectif des autres associations de lutte contre le tunnel du Somport, comme Greenpeace, le WWF ou l'Association des valléens. Elles l'ont aussi progressivement marginalisé dans un combat qu'il entendait personifier. A la veille de la manifestation du dimanche 7 mai, Marie Labrière, sa compagne, est venue plaider sa cause auprès des associations, décontenancées mais peu surprises par l'annonce de son internement : « Eric est brisé, je vous demande de ne pas le détruire. »

Selon de nombreux témoignages, Eric Petetin est sorti très affaibli de sa grève de la faim menée pour protester contre sa prochaine expulsion de son gîte communautaire, la Goutte-d'eau. Réseau ferré de France (RFF), propriétaire de la gare de Clette-Eygun, lui a proposé, le 31 mars, de reloger son association dans un autre lieu. Pour « l'Indien », quitter ce gîte historique, c'était le début de la fin d'un long combat.

S. Th.

A qui faites-vous confiance ?

à tout.lemonde.fr

SUR tout.lemonde.fr, L'ACCÈS DIRECT À LA COMMUNAUTÉ LE MONDE, RETROUVEZ sortir.lemonde.fr, LE GUIDE DE VOS SORTIES DANS TOUTE LA FRANCE, ET BIEN PLUS ENCORE.

Des recommandations pour la sécurité des tunnels

LE DÉPUTÉ (UDF) des Bouches-du-Rhône Christian Kert a présenté, mardi 9 mai devant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport consacré à l'« amélioration de la sécurité des tunnels routiers et ferroviaires français ». M. Kert préconise notamment que tout nouveau tunnel de longueur supérieure à un kilomètre (et tout tunnel urbain de plus de 300 mètres) soit constitué de deux « tubes unidirectionnels », un pour chaque sens de circulation. Les tunnels existants doivent, selon M. Kert, être dotés de galeries de secours suffisamment larges pour permettre le passage d'engins de secours motorisés. Pour le rapporteur, le tunnel du Mont-Blanc, où un grave incendie a fait 39 victimes le 24 mars 1999, ne pourra être rouvert que si une galerie indépendante d'évacuation y est aménagée.

DÉPÊCHES

■ GUYANE : le préfet de région et les présidents des collectivités régionale et départementale de la Guyane ont signé, mardi 9 mai, le contrat de plan Etat-région 2000-2006. Au total, avec les fonds européens, les moyens financiers programmés s'élèvent à plus de 7 milliards de francs (1 milliard d'euros), soit deux fois les contrats précédents. L'Etat participe à hauteur de plus de 1 milliard 256 millions de francs, ce qui situe la Guyane en tête des régions françaises pour la dotation des fonds d'Etat par habitant.

■ DÉCENTRALISATION : Jean-Paul Huchon, président (PS) du conseil régional d'Ile-de-France, a été nommé membre de la commission de décentralisation, en remplacement de Michel Sapin, ex-président (PS) de la région Centre et désormais ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Après la polémique déclenchée en Allemagne par ses propos sur la fin de l'humanisme, la sélection prénatale et l'« élevage de l'homme », le philosophe modère le ton et réfute toute sympathie nazie. Portrait d'un penseur déroutant, volontiers provocateur, que salua en son temps Michel Foucault

KARSTEN SCHÖNE/ZEITUNGSPIEGEL



Peter Sloterdijk, la provocation comme philosophie

ON attend un sec doctrinaire, et c'est un colosse timide et pétri de doutes qui apparaît. Peter Sloterdijk, le philosophe allemand qui a provoqué, en 1999, un des scandales intellectuels les plus retentissants de l'après-guerre en République fédérale, à l'allure d'un marin hollandais. Grand, massif, les cheveux blonds un peu en désordre, il cherche le mot juste, dans un excellent français. Les petites lunettes carrées corrigent la première impression de lourdeur du visage. Peter Sloterdijk est de passage à Paris pour prononcer des conférences et présenter son dernier livre traduit en français, *L'Heure du crime et le Temps de l'œuvre d'art* (Calmann-Lévy, 220 p, 95 F, 14,48 €).

L'apparence hollandaise n'est pas due au hasard. Le père du philosophe était un Hollandais réquisitionné pendant la guerre pour travailler en Allemagne et qui a rencontré une jeune femme allemande à Karlsruhe, où Peter Sloterdijk est né, en 1947. Le couple déménage à Munich, puis divorce alors que le jeune garçon n'a que dix ans. Peter Sloterdijk va au lycée puis commence ses études de philosophie à l'université de Munich. Est-ce que ces détails ont une importance ? Il rappelle la façon dont Heidegger, jadis, expédiait la biographie d'Aristote en une phrase - « *Il est né, il a vécu, il est mort* » - avant de passer à l'essentiel : la pensée du philosophe grec. La remarque est un peu étonnante quand on sait que le sujet de la thèse de doctorat que Sloterdijk a soutenue à l'université de Hambourg est l'autobiographie... Après avoir longtemps vécu à Munich, il est retourné dans sa ville natale, Karlsruhe, où il occupe depuis 1992 la chaire de philosophie et d'esthétique à l'École des beaux-arts.

Le scandale a éclaté le 17 juillet 1999 avec la conférence qu'il a prononcée au château d'Elmou, en Bavière, lors d'un colloque consacré à Heidegger. « *L'ère de l'humanisme comme modèle d'école et de formation est terminée. On ne peut plus maintenir l'illusion selon laquelle les grandes structures politiques et*

économiques pourraient être organisées sur le modèle aimable des sociétés littéraires (...). La domestication de l'homme est le grand impensé devant lequel l'humanité s'est voilée la face depuis l'Antiquité jusqu'à présent (...). L'évolution à long terme mènera-t-elle à une réforme génétique des propriétés de l'espèce ? Une anthropotechnologie future atteindra-t-elle le stade d'une planification explicite des caractéristiques ? L'humanité pourra-t-elle accomplir, dans toute son espèce, un passage du fatalisme des naissances à la naissance optionnelle et à la sélection prénatale ? Ce sont des questions dans lesquelles l'horizon de l'évolution commence à s'éclaircir devant nous, même si c'est d'une manière floue et inquiétante », affirme, ce jour-là, Peter Sloterdijk.

Ces propos déclenchent une extraordinaire polémique en Allemagne, à l'automne 1999. Ce n'est pas la première fois que Peter Sloterdijk annonce la fin de l'humanisme devant des auditoires variés. Après tout, Louis Althusser et Claude Lévi-Strauss ne faisaient-ils pas de même, en France, dans les années 60 ? Mais le mélange entre l'affirmation que l'humanisme est mort et les interrogations sur l'avenir que les biotechnologies réservent à l'espèce humaine se révèle détonant. On oublie que le philo-

en rappelant qu'il fait partie de la génération née après la fin de la guerre. « *L'ère des fils hypernormaux de pères national-socialistes touche naturellement à sa fin* », dit-il. Il suggère qu'il y a quelque chose d'inauthentique dans cette mauvaise conscience de toute une classe d'âge, où il n'est pas loin de voir une forme d'hypocrisie. Il insiste sur le fait qu'il n'a pas, lui, à la différence de Jürgen Habermas, le maître à penser de la théorie critique en Allemagne, son aîné de près de vingt ans, à régler indéfiniment des comptes avec un père nazi. Peter Sloterdijk soupçonne d'ailleurs fortement Jürgen Habermas d'être le chef d'orchestre des attaques dont il est l'objet...

LA querelle est retombée outre-Rhin, même si elle a laissé des traces - « *C'est dans des occasions de ce genre qu'on fait un remarquable tri entre les gens qu'on connaît* », confesse-t-il. Peter Sloterdijk a pu s'exprimer à loisir dans la presse allemande pour répéter qu'il n'était nullement un sympathisant nazi, mais qu'il s'intéressait aux problèmes de son temps ; et l'évolution des connaissances et des pratiques en biologie est évidemment l'un d'entre eux. En France même, des voix telles que celle de

tude diffuse, dans l'esprit de nos contemporains, sur la figure que prendra l'humanité à l'avenir. D'autant plus que, si l'homme moderne est un « *déshérité* », privé des certitudes du passé, il est aussi, et pour les mêmes raisons, un « *expérimentateur* » condamné, qu'il le veuille ou non, à l'invention.

On lui a reproché des formules telles que « *sélection prénatale* ». Mais ce sont celles qui figurent dans n'importe quelle revue de biologie : « *Ce n'est pas moi qui pose ces questions. Je n'invente rien* », se défend-il. La santé est désormais au centre de la mentalité moderne, « *elle est devenue la religion civile d'une société qui est elle-même plus ou moins irreligieuse* ». Que se passera-t-il lorsqu'il sera possible de prévoir, avant même la naissance, les maladies du futur nouveau-né ? Cela est déjà le cas pour certaines malformations génétiques, mais les connaissances dans ces domaines évoluent très rapidement. Il vaudrait mieux, selon Peter Sloterdijk, réfléchir à tout cela dès maintenant. C'est un champ qui appartient aussi au philosophe et ne doit pas être laissé au seul médecin.

La même remarque vaut pour le clonage. Peter Sloterdijk est à ce sujet beaucoup plus modéré que ne pourrait le laisser penser le portrait caricatural qui a été dressé de lui par ses adversaires. « *On ne va pas cloner des êtres humains entiers. Même si cela devient techniquement possible, cela ne sera pas psychologiquement ou socialement acceptable* », explique-t-il. Il n'y aura donc pas, à l'avenir, « *une médecine à la Frankenstein* », mais des clonages limités, au niveau d'un organe, par exemple. C'est un domaine, celui de la « *prothétique* », dont les portes sont désormais grandes ouvertes.

Une autre formule qui a fait scandale est celle, empruntée à Nietzsche, de l'« *homme éleveur de l'homme* ». Derrière les douces apparences de l'éducation, il y a cet aspect plus sombre du dressage, pratique, selon Nietzsche, depuis la préhistoire. Là encore, Peter Sloterdijk affirme qu'on l'a mal compris. Il s'agit d'un diagnostic rétroactif et non d'un programme pour l'avenir. Ce que l'éducateur humaniste feint d'oublier, ce sont les siècles, voire

les millénaires, qui ont abouti à cet élève paisiblement assis devant lui et qui écoute son enseignement. Ce que Pascal exprimait, lui aussi, en disant que celui qui « *veut faire l'ange fait la bête* ».

Peter Sloterdijk admet volontiers qu'il aime provoquer. Cela a déjà été le cas avec le livre qui l'a rendu célèbre, *Critique de la raison cynique*, paru en 1983 et traduit en français, en 1987, chez Christian Bourgois. Il y annonçait sa rupture

Serait-il, comme Nietzsche se décrit lui-même, « celui qui philosophe avec un marteau » ? Pas du tout, répond-il, pour la bonne raison qu'il n'y a plus rien à démolir

avec ce qu'il appelle la « *vieille gauche* » allemande, encore fortement imprégnée de marxisme. Serait-il, comme Nietzsche se décrit lui-même, « *celui qui philosophe avec un marteau* » ? Pas du tout, répond-il, pour la bonne raison qu'il n'y plus rien à démolir. Nietzsche se considérait en quelque sorte face à une cathédrale ou à une forteresse constituée par la métaphysique et la culture traditionnelle, qu'il voulait abattre. « *Ce n'est nullement notre situation. Nous sommes dans une époque où tout cet édifice a déjà été détruit. Nous n'avons pas besoin de marteau* », explique Sloterdijk.

Lui a beaucoup lu Michel Foucault et s'est inspiré de ses analyses sur la discipline telle qu'elle a été pratiquée, à partir du XVII^e siècle, dans des institutions comme l'armée, l'école ou l'hôpital. Un début de dialogue s'était instauré entre les deux philosophes lors de la publica-

tion de *Critique de la raison cynique*, que Foucault avait saluée avec enthousiasme, mais le penseur français était déjà gravement malade du sida et n'avait pu donner suite à cet échange. Peter Sloterdijk regrette d'autant plus ce rendez-vous manqué que bien des thèmes qui sont aujourd'hui les siens, de la biologie à l'« *autodestruction de l'homme* », ont été aussi ceux de Foucault.

PETER SLOTERDIJK cite le vers de Paul Celan : « *La mort est un maître venu d'Allemagne* ». Il constate que la langue allemande a été pervertie par le nazisme. Mais il affirme que, pour pouvoir parler et penser aujourd'hui, les Allemands doivent pouvoir se réapproprier ces mots qui ont été détournés. L'usage du mot « *sélection* », qui ne pose pas de problème dans les revues spécialisées de biologie, doit-il être interdit au philosophe ? Le provocateur pointe l'oreille, une fois de plus, lorsqu'il compare certains tabous linguistiques de l'après-guerre avec l'attitude de la *Putain respectueuse* de Sartre. L'omission de certains mots et la bienséance du vocabulaire lui paraissent bien suspectes dans le discours politiquement correct qui a cours dans l'Allemagne contemporaine.

Le philosophe avait résumé son argumentation dans *Le Monde* du 9 octobre 1999. « *La société allemande, cinquante-cinq ans après la fin de la seconde guerre mondiale, ou deux générations et demie après sa refondation, campe fermement à l'intérieur du blocus mental qu'elle a elle-même instauré - on pourrait dire dans une paralysie auto-engendrée - dont il faut rendre responsable, dans une très grande mesure, des facteurs psychologiques ou psychopolitiques* », écrivait-il. Il ne voit rien à changer à ces lignes. La polémique elle-même a cessé en Allemagne, en raison de la lassitude des médias, mais le débat de fond n'est pas clos. Il touche en effet davantage à l'avenir qu'au passé. Et puis Peter Sloterdijk n'a que cinquante-trois ans, ce qui, pour un philosophe, est presque encore la jeunesse.

Dominique Dhombres

« On ne va pas cloner des êtres humains entiers. Même si cela devient techniquement possible, cela ne sera pas psychologiquement ou socialement acceptable »

sophe lui-même qualifie d'« *inquiétante* » ce futur qui se dessine. On n'en retient que des mots, tels que « *sélection* », qui évoquent l'eugénisme nazi, voire la rampe d'Auschwitz. Toute la presse s'en mêle, y compris les journaux populaires. Les grands quotidiens en remplissent leur suppléments culturels. *Der Spiegel* consacre sa couverture à l'« *affaire Sloterdijk* » en l'illustrant par un athlète dans le style d'Arno Breker, le sculpteur du III^e Reich, et sous le titre « *Un projet génétique : le surhomme* ».

Peter Sloterdijk aggrave son cas

Bernard-Henri Lévy se sont élevées pour qu'on lise le philosophe au lieu de lui faire des procès d'intention.

Il y a d'abord, chez Peter Sloterdijk, cette idée que l'homme moderne est un « *déshérité* » qui ne peut plus se prévaloir d'aucune idéologie. Ce qui caractérise l'époque actuelle, c'est « *le non-savoir, le soupçon, la perplexité, le doute* ». Cette situation explique probablement, selon lui, l'« *interprétation folle* » dont il a été l'objet. On l'a soupçonné de « *prôner un retour à un élitisme primitif et brutal* », précisément parce qu'il y a une inquié-

Une avant-garde pour l'Europe

Suite de la première page

Car, au-delà des causes strictement économiques et financières, la faiblesse actuelle de l'euro vis-à-vis du dollar, du yen, du franc suisse tient aussi à l'absence d'un centre de décision en Europe, capable de prendre des initiatives, de coordonner les politiques économiques et, au-delà, de représenter un pouvoir dont la monnaie serait une expression parmi d'autres.

Les Américains, qui n'ont jamais caché leurs sentiments ambigus vis-à-vis de l'intégration européenne, se sont longtemps réjouis de la question d'Henry Kissinger: « *L'Europe, quel numéro de téléphone ?* » En nommant un « M. PESK », haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune, les Européens ont eu l'impression de se doter d'un numéro de téléphone. Aujourd'hui, les Américains ont remplacé la question par une boutade: « *L'Europe a bien un numéro de téléphone, mais il ne répond pas.* » Cette remarque caustique est injuste pour Javier Solana, qui représente de son mieux la politique européenne là où elle existe. Mais il est vrai que les domaines d'intérêts communs chez les Quinze sont encore très limités. Les différences et les risques de dilution seront encore plus grands quand l'Union européenne comptera 20, 25, voire 30 membres.

L'élargissement vers l'Europe centrale et orientale, et plus tard vers l'Europe du Sud-Est, qui est une nécessité politique et historique, implique une réforme profonde des institutions européennes. De plus en plus de responsables sont convaincus qu'il faut très vite aller au-delà des réformes en discussion à la conférence intergouvernementale (*Le Monde* du 6 mai), sinon l'Union sera ingérable; elle se transformera en cette zone de libre-échange qu'ont longtemps souhaitée les Anglo-Saxons - mais Tony Blair semble avoir des ambitions politiques pour l'Europe; elle perdra de vue, comme le souligne le Comité d'action pour l'union européenne, la finalité exprimée dans la déclaration Schuman: la création d'une « *Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix* ».

Comment parer à ces dangers et redonner du tonus à la construction européenne? La ré-

ponse part d'une constatation: plus l'UE sera élargie, plus il sera difficile que tous les Etats membres fassent tous la même chose en même temps. D'où l'idée, qui n'est pas nouvelle, d'une forme de « géométrie variable », permettant à ceux qui le veulent ou qui le peuvent d'aller plus loin dans le processus d'intégration. C'est déjà le cas pour la monnaie (Euro II) ou pour la libre circulation des personnes (espace Schengen). Cette « géométrie variable » pourrait être étendue sous la forme des « coopérations renforcées ». La proposition d'origine franco-allemande date de... 1996. Elle a été partiellement reprise l'année suivante dans le traité d'Amsterdam, mais, alors qu'elle avait été pensée pour la politique extérieure et de sécurité, elle a été exclue de ce domaine. La mise en œuvre a été rendue si compliquée que, dans l'état actuel des choses, les « coopérations renforcées » ont peu de chances d'être appliquées.

Après quelques hésitations, la France a accepté de discuter sous sa présidence d'un élargissement des « coopérations renforcées ». Mais il s'agit, là encore, d'une approche minimaliste. Elle n'est pas aussi radicale que l'idée d'une avant-garde européenne, défendue par Jacques Delors et le Comité d'action pour l'Union européenne, qui compte des hommes politiques et des experts de plusieurs pays européens et de différentes couleurs politiques. La paternité de cette idée est discutée.

TROIS ERREURS FATALES

Toutefois, elle a été mise en forme en 1994 dans un texte signé par deux responsables de la démocratie chrétienne allemande, Wolfgang Schäuble et Karl Lamers. Leur proposition d'un « *noyau dur* » au sein de l'Union européenne s'est heurtée à l'indifférence, voire au refus, des partenaires français. S'ils avaient raison sur le fond, MM. Schäuble et Lamers avaient commis trois erreurs fatales d'un point de vue français: ils avaient parlé d'une Europe fédérale en lui appliquant le modèle allemand, ils avaient désigné la Commission de Bruxelles comme le futur gouvernement et ils avaient cité nommément les pays appelés à participer à ce noyau dur, en excluant l'Italie.

Cependant, la question de la composition du noyau dur ou de l'avant-garde demeure. Qui devrait en faire partie? Les six membres fondateurs du Marché commun? Ou tous ceux qui le veulent? Selon quels critères? Pour Jacques Delors, cette avant-garde devrait être « *ouverte à ceux qui, un jour ou l'autre, voudront la rejoindre* ». Cette solution serait préférable, selon l'ancien président de la Commis-

sion de Bruxelles, à une multiplication des « *opting out* » et des coopérations renforcées, qui « *ne feront qu'aggraver la complexité du système aux dépens de l'efficacité et de la transparence* ».

UN CADRE PLUS SOUPLE

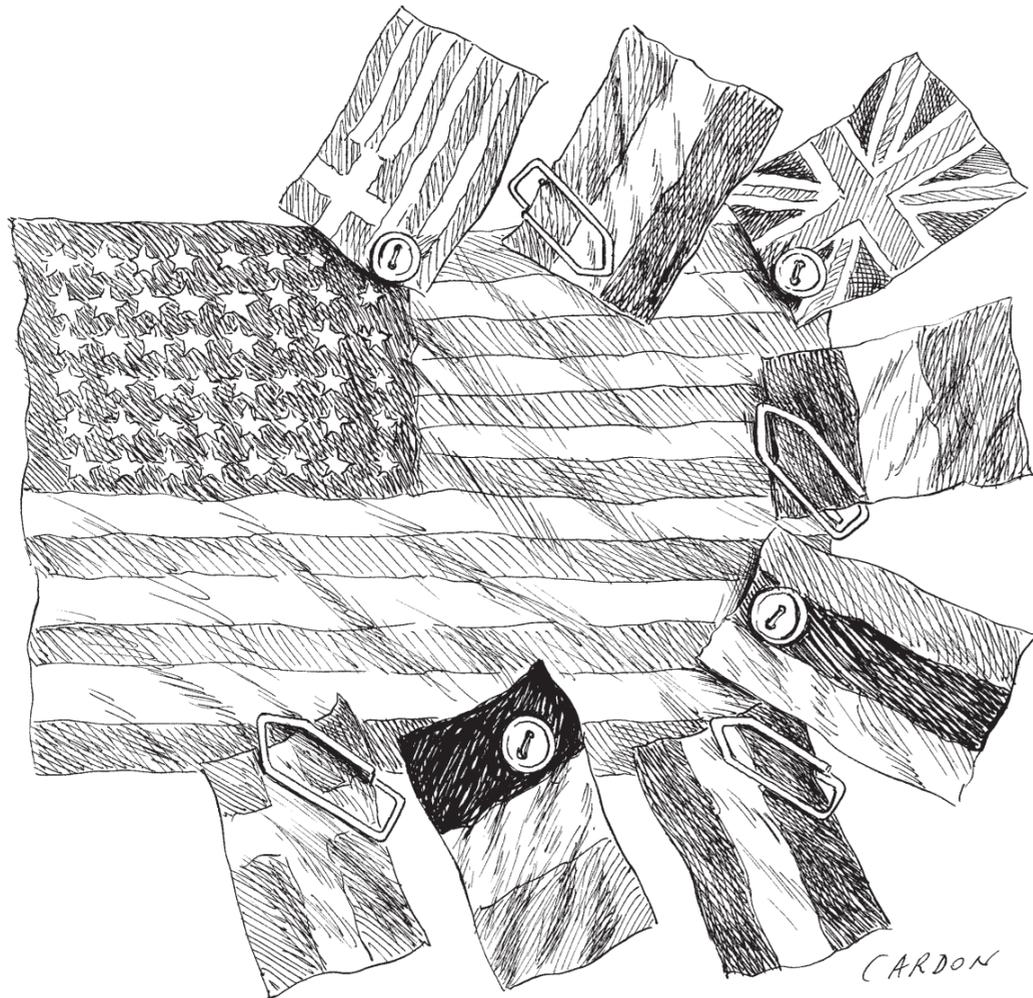
Les « coopérations renforcées », que semblent privilégier Lionel Jospin et Pierre Moscovici, le ministre des affaires européennes, créent un cadre plus souple. Elles prévoient en quelque sorte des avant-gardes à la carte, variables selon les domaines de coopération. Par exemple, les Britanniques ne sont pas dans l'Euro II puisqu'ils n'ont pas adopté la monnaie unique; en revanche, ils feraient partie du noyau dur de défense; leur participation y est même décisive.

Pour certains, cette configuration a l'avantage de préserver les prérogatives des Etats-nations et, partant, des gouvernements nationaux, mieux qu'une avant-garde permanente à structure fédérale, « *avec un gouvernement commun exerçant son autorité sur des domaines prioritaires* », comme le demande le Comité d'action pour l'Union européenne. Est-elle plus « *réaliste* », comme le pense le premier ministre? Elle n'est en tout cas pas sans risque. Une constellation de multiples coopérations renforcées serait difficilement gérable. Elle rappelle l'expression appliquée à la politique française du temps du général de Gaulle; Paris veut une Europe forte avec des institutions faibles.

L'idée, en tous cas, fait son chemin. Elle a été au centre des discussions informelles des ministres des affaires étrangères des Quinze, le week-end dernier aux Açores. Joschka Fischer, le ministre allemand des affaires étrangères, en parlera vendredi, dans un grand discours sur l'Europe qu'il doit prononcer à l'université Humboldt de Berlin. Dans *Le Monde* du 6 mai, Jérôme Monod et Ali Magoudi, qui passent pour avoir quelque influence sur le président de la République, se sont prononcés pour une Europe structurée et forte. Ils ne parlent pas d'avant-garde, mais les institutions qu'ils préconisent sont plus adaptées à un petit groupe d'Etats très motivés qu'à une nébuleuse d'une trentaine de membres. Jacques Chirac saisira-t-il la présidence française pour reprendre à son compte une idée qui ferait accomplir un pas décisif à ce qui a toujours été - au moins officiellement - l'objectif de la politique française, la création de l'Europe-puissance?

Daniel Vernet

Boutons ou trombones par Cardon



RECTIFICATIFS

LÉGION D'HONNEUR

Un « mastic » a altéré la liste des personnalités élevées à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur publiée dans *Le Monde* du 25 avril. Jacques Dewatre est préfet et c'est Bertrand Schwartz, dont le nom avait été omis, qui est universitaire, fondateur de l'association Moderniser sans exclure. D'autre part, Pierre Moraillon, cité dans la liste publiée dans *Le Monde* du 27 avril, n'est plus directeur général de la Sopexa, comme indiqué dans le *Journal officiel*, mais président de Saint Louis Sucre.

JAZZ ET CINÉMA

Le titre du livre de Gilles Mouëllic sur les relations entre jazz et cinéma présenté dans *Le Monde* du 3 mai est *Jazz et cinéma* (Cahiers du ciné-

ma, collection « Essais »), et non pas *De l'audible au montrable*, comme nous l'avons écrit par erreur.

HIMALAYA

Le deuxième article (« *Hautes tensions dans l'Himalaya* ») de la série « *Asie: les points chauds de la guerre froide* » (*Le Monde* du 26 avril) comportait une erreur de conversion des monnaies: c'est bien 1 franc qui vaut 6,30 roupies indiennes, et non le contraire.

PRÉCISIONS

LA CONDITION MILITAIRE

Après la parution dans *Le Monde* du 14 avril d'un article relatif aux travaux de la commission de la défense, à l'Assemblée nationale, sur la condition des militaires, l'un des députés cités, Charles Cova, nous demande de préciser que l'expres-

sion, puisée dans son rapport, de « *difficultés relationnelles inédites, qui apparaissent pénalisantes* » pour le commandement, a trait aux titulaires de contrats courts dans la marine et non aux officiers marins, comme nous l'avions relaté.

UKRAINE

Notre article sur l'économie ukrainienne (*Le Monde* du 25 avril) doit beaucoup à l'économiste en chef de la Banque de France pour les pays de l'Est, Emmanuel Kurtz, dont le nom a malencontreusement sauté au montage. Nous le prions de nous en excuser.

HÉPATITE C

L'Association nationale Information hépatite C (ANIHC), que nous citions dans la page médecine de notre édition datée 30 avril-2 mai, peut être jointe à l'adresse suivante:

14 bis, côte de Goumetx 31800 Saint-Gaudens. Tél. et fax: 05-61-89-74-83.

FONDATION ROBERT-SCHUMAN

A la suite d'un article (*Le Monde* du 31 mars) consacré à la mise en cause des pratiques financières des groupes politiques du Parlement européen par la Cour des comptes européenne, la Fondation Robert-Schuman de Paris « *tient à faire savoir qu'elle n'a rien à voir avec la Fondation Robert-Schuman de Luxembourg mise en cause par la Cour des Comptes européenne dans l'utilisation de certains fonds du Parlement européen ou d'un groupe politique de cette assemblée. La Fondation Robert-Schuman de Paris n'a, pour sa part, jamais reçu de fonds de quelque nature que ce soit en provenance du Parlement européen.* ».

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0 803 022 021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

EDITORIAL

Justice pour la Sierra Leone

En Sierra Leone, la paix est plus importante que la justice. Assuré, formulé sur un ton ne souffrant nulle réserve, ce grand principe a été posé par deux hauts responsables, un Britannique et un Américain, qui, en juillet 1999, en ont fait la pierre angulaire de « l'accord de paix » conclu dans ce malheureux pays de la côte ouest-africaine. Donc, en Sierra Leone, pas de justice internationale, pas de tribunal compétent pour inculper qui que ce soit des crimes contre l'humanité qui y ont été massivement perpétrés. On est en Afrique, dans un petit pays de moins de six millions d'habitants - ils vivent, chacun, avec à peine 200 dollars par an -, dans une ancienne colonie britannique qui, hormis quelques belles plages et des mines de diamants, ne possède plus grand-chose.

Neuf années d'une effroyable guerre civile y ont tout ravagé. La capitale, Freetown, est en ruine. La population est traumatisée. Le principal responsable de la guerre est un nommé Foday Sankoh et son Front révolutionnaire uni (RUF). Les initiales ne doivent pas tromper: ni révolution ici ni l'essence du début d'une idée politique. On est dans le gangstérisme. Le RUF est une bande armée de plusieurs milliers d'hommes, appuyés par Charles Taylor, le seigneur de la guerre qui a pris le pouvoir dans le Liberia voisin. Au service de M. Sankoh, le RUF n'a qu'un objectif: s'enrichir en pillant, et une méthode privilégiée: le meurtre, le viol, la torture.

Dans l'horreur, la Sierra Leone est allée très loin. Mais, armé de ce solide pragmatisme, qui chasse

la morale de la diplomatie, et partant du bon principe « *real-politicien* » que, dans ce pays-là, « *la paix est plus importante que la justice* », on a incité le président élu, Ahmad Tejan Kabbah, à s'entendre avec M. Sankoh. Sous l'égide de l'ONU, « l'accord de paix » conclu en 1999 entre les deux parties amnistiait M. Sankoh, lui confiait la vice-présidence, huit postes ministériels et les richesses minières du pays. En contrepartie, le RUF devait désarmer et laisser une force de l'ONU prendre en charge la sécurité.

Les *real-politiciens* se sont trompés, lourdement, gravement. Le RUF n'a pas joué le jeu. Il a multiplié les agressions contre les casques bleus. Il en retient aujourd'hui plus de cinq cents en otage. M. Sankoh veut tout le pouvoir. Il veut chasser la force de l'ONU, une pauvre équipée de 8 000 hommes, venus de sept pays du tiers monde: ils n'ont pas de langue commune; certains ne savent pas conduire... La paix en Sierra Leone supposait, préalablement, la justice, c'est-à-dire l'arrestation et la condamnation de M. Sankoh et des responsables du RUF.

Le secrétaire général, Kofi Annan, réclame à cor et à cri des moyens supplémentaires pour sauver à Freetown l'honneur et le crédit de l'ONU en Afrique. Pour qu'on ne dise pas que l'Afrique - pour cause d'intérêt stratégique relatif - n'a droit qu'à des opérations de maintien de la paix au rabais. Comme en Somalie, comme au Rwanda, comme en Angola, comme de part et d'autre du fleuve Congo où, partout, l'on a ni la paix ni un commencement de justice.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication: Jean-Marie Colombani
Directoire: Jean-Marie Colombani; Dominique Alduy, directeur général;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction: Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction: Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique: Dominique Roynette

Secrétaire général de la rédaction: Alain Fourment
Rédacteurs en chef:
Alain Frachon (Editoriaux et analyses);
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux);
Michel Kajman (Débats); Eric Fottorino (Enquêtes);
Eric Le Boucher (International); Patrick Jarreau (France); Anne Chemin (Société); Claire Blandin (Entreprises);
Jacques Buob (Aujourd'hui); Jossyane Savigneau (Culture); Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique: Eric Azan

Médiateur: Robert Solé

Directeur exécutif: Eric Pialoux; directeur délégué: Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction: Alain Rollat; directeur des relations internationales: Daniel Vernet;
partenariats audiovisuels: Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance: Alain Minc, président; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs: Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société: cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social: 1 003 500 F. Actionnaires: Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le pool européen du charbon et de l'acier

LE PROJET de pool européen du charbon et de l'acier que le conseil des ministres français a adopté hier constitue un acte d'une importance capitale, quel que soit l'avenir qui lui sera réservé.

Si l'idée européenne rallie de nombreuses adhésions, y compris celle d'hommes d'Etat de premier rang, il lui manquait un point d'appui solide, car les organisations internationales, quelles qu'elles soient, se heurtent à la résistance des gouvernements nationaux et des intérêts privés. Une association étroite entre les industries de base, comme celle dont Robert Schuman a exposé le plan hier, a l'avantage de prendre pour point de départ un secteur économique essentiel tant par son utilisation politique que pour le développement pacifique des Etats.

Comme le disait hier le ministre des affaires étrangères, « *la solida-*

rité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. ».

Le projet français suppose que l'entente franco-allemande est le noyau autour duquel doit se former l'union européenne. Cette vue paraît plus juste que celle qui voudrait que les rapports franco-allemands dépendissent d'une Europe unifiée. L'union, en effet, paraît impossible tant qu'une tension subsiste entre les deux principales nations du continent.

Le projet français n'est pas limité à l'Allemagne et à la France. Il ouvre également la porte à tous ceux qui voudront y adhérer. On serait surpris si certains pays, comme le groupe du Bénélux et l'Italie, ne participaient pas à la nouvelle organisation.

(11 mai 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Mintel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Et maintenant, le quinquennat !

par Valéry Giscard d'Estaing

LE moment est venu, je crois, de réaliser la réforme du quinquennat, c'est-à-dire de réduire de sept à cinq ans la durée du mandat présidentiel.

Le calendrier est favorable. L'opinion publique est massivement acquise. La plupart des dirigeants politiques de la majorité et de l'opposition viennent de prendre position en sa faveur. Il reste à engager la démarche.

Le calendrier est favorable. Pour éviter d'élire pour sept ans un président dont on voudrait ramener le mandat à cinq ans, il est préférable de réaliser la réforme avant l'élection présidentielle, afin que les termes du contrat passé entre le chef de l'Etat et les électeurs ne prêtent à aucune équivoque.

Il faut éviter également toute confusion entre l'adoption du quinquennat et le désir d'abrèger le mandat du président en place. C'est la raison pour laquelle j'ai attendu jusqu'à maintenant pour prendre une initiative. Si celle-ci était intervenue trop tôt, elle aurait été interprétée comme une manœuvre contre le président de la République en exercice et aurait débouché sur l'irritante question de savoir « s'il devait s'appliquer la réforme à lui-même ».

Nous pouvons faire l'économie de ce débat. Si nous engageons aujourd'hui le processus, il lui faudra environ six mois pour aboutir à sa conclusion. La réforme sera en place au moment où commenceront à se dessiner les préparatifs de l'élection présidentielle de 2002. Elle n'aura donc aucune raison de s'appliquer au président de la République dont le mandat sera proche de son achèvement. Pour éviter toute ambiguïté, et écarter tout procès d'intention, nous devons affirmer que la réforme ne s'appliquera pas au mandat en cours du président Jacques Chirac.

L'opinion publique reste massivement acquise au principe de cette réforme. Son soutien s'est même accru puisque, selon l'enquête Ipsos - France-Soir du 14 mars, le nombre de personnes favorables à la réduction à cinq ans de la durée du mandat présidentiel est passé de 75 % en 1991 à 78 % aujourd'hui, contre une diminution de 21 % à 18 % du nombre des personnes hostiles.

Ces chiffres ne sont pas insignifiants dans une République, fondée sur la souveraineté du peuple. Une telle constance dans la manière dont les Françaises et les Français entendent exercer un des attributs essentiels de leur souveraineté, qui est l'élection du président de la République pour

une certaine durée, s'impose à tous ceux qui ont la mission de mettre en concordance le fonctionnement de nos institutions et les souhaits exprimés de manière continue par une très large majorité des citoyens.

Il est remarquable de noter que cette majorité est bi-partisane et ne reflète pas la coupure du pays selon les partis politiques. La proportion des attitudes favorables (compte tenu de l'arrondissement des chiffres) est de 78 % dans la gauche « plurielle », et de 76 % dans l'ensemble constitué par le RPR, l'UDF, DL et le RPF.

La plupart des dirigeants politiques qui se sont exprimés récemment ont pris position en faveur du quinquennat : les deux anciens premiers ministres de l'opposition, Edouard Balladur et Alain Juppé, le président de l'Assemblée nationale alors en exercice, Laurent Fabius, les responsables des formations politiques et des groupes parlementaires, tels que François Bayrou, Philippe Douste-Blazy et Alain Madelin, ainsi que de nombreux députés et sénateurs. On se souvient que Lionel Jospin en avait fait un élément de son programme lors de sa dernière campagne de candidat à l'élection présidentielle. Quant à Jacques Chirac, il faisait partie, comme moi-même, du gouvernement de Pierre Messmer qui a déposé, le 10 septembre 1973, le projet de loi constitutionnelle instituant le

maréchal de Mac-Mahon à la présidence d'une République qui n'existait pas encore. La majorité monarchiste de l'époque avait choisi cette longue durée pour se donner le délai qui permettrait de dénouer l'impasse constitutionnelle, ou pour attendre la disparition du comte de Chambord, qui aurait eu pour effet de réconcilier les légitimistes et les orléanistes. Ainsi, le septennat nous vient d'un calcul, qui s'est révélé inexact, sur l'espérance de vie du comte de Chambord !

Le général de Gaulle s'est peu intéressé au sujet. Les travaux préparatoires à la Constitution de 1958, désormais publiés, montrent qu'il n'est pratiquement pas intervenu lorsque ce point a été évoqué dans la discussion. La durée de sept ans a été conservée pour démontrer qu'on ne cherchait pas à remettre systématiquement en question les pratiques de la République antérieure. Et d'ailleurs, à cette époque, le chef de l'Etat restait élu par un collège restreint, ce qui écartait le risque de voir apparaître deux majorités populaires contradictoires. Ce risque n'est apparu qu'avec la réforme de 1962, qui instaurait l'élection du président de la République au suffrage universel.

On a parfois invoqué l'argument selon lequel l'adoption du quinquennat changerait la nature de la V^e République. La coïncidence des durées entre le mandat

J'ai déposé une proposition de loi constitutionnelle tendant à ramener à cinq ans la durée du mandat présidentiel. Je me suis permis d'ajouter un 2^e alinéa stipulant que « nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs de président de la République »

quinquennat, à l'initiative du président Georges Pompidou. Ce projet, défendu au Parlement par Pierre Messmer, a été adopté successivement par l'Assemblée nationale et par le Sénat, en vue de sa ratification finale par le Congrès du Parlement ou par référendum. Cette ratification n'a pas pu intervenir en raison du décès de Georges Pompidou.

Ces prises de position des principaux responsables politiques mettent fin au débat théorique sur le quinquennat.

Je rappellerai pour l'anecdote que la durée de sept ans a été fixée en 1873, lors de l'élection du

présidentiel et le mandat législatif nous entraînerait automatiquement, affirme-t-on, vers un régime présidentiel, ce que certains recommandent, et d'autres redoutent.

Disons nettement que ce n'est pas l'objectif de la réforme. Celle-ci vise simplement à rendre plus probable la coïncidence des deux majorités présidentielle et parlementaire, en réduisant ainsi le risque de la cohabitation (fondamentalement contraire, rappelons-le, à l'inspiration gaulliste de la V^e République), et à moderniser le délai de légitimation du président de la République en lui

donnant une durée qui correspond davantage à l'évolution des esprits de notre temps.

Constatons d'ailleurs que, depuis 1981, nous vivons selon une pratique fortement marquée par l'attente du quinquennat : 1981-1986, un quinquennat pendant lequel les deux majorités coïncident, suivi par une cohabitation de deux ans ; 1988-1993, situation identique d'un quinquennat, à nouveau suivi par une cohabitation de deux ans ; depuis 1997, jusqu'en 2002, c'est l'inverse avec, cette fois, un quinquennat de cohabitation.

La question de savoir si cette première réforme devrait, dans l'avenir, être suivie par d'autres, peut rester ouverte. Mais il ne faudrait pas qu'elle ait pour effet de retarder l'adoption du quinquennat, qui constitue, par lui-même, le tronc commun de la modernité. C'est pourquoi l'attitude raisonnable me paraît être celle à laquelle souscrit la majorité des Français : conserver nos institutions actuelles, avec l'autorité qu'elles permettent d'exercer et la souplesse qu'elles offrent, tout en ramenant de sept à cinq ans la durée du mandat présidentiel.

Cette réforme, désormais mûre et attendue par l'opinion, comment pouvons-nous la mettre en œuvre ? L'article 89 de la Constitution, qui traite de la révision constitutionnelle, ouvre deux voies pour réaliser la réforme. Il dispose en effet que « l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au président de la République sur proposition du premier ministre, et aux membres du Parlement ».

La première voie est bien connue : c'est celle où l'exécutif prend l'initiative de la réforme. C'est la seule voie qui ait jamais abouti jusqu'ici en matière de révision ! Et c'est celle qui a été mise en œuvre lorsque le président Pompidou a proposé le quinquennat. Elle paraît difficile à utiliser dans les circonstances actuelles. Dans une période de cohabitation, et surtout de cohabitation pré-présidentielle, une proposition faite par le premier ministre au chef de l'Etat risquerait de déclencher une guerre de mouvement, inévitablement interprétée comme devant favoriser le positionnement de l'un ou de l'autre en vue de l'élection présidentielle. Les observateurs concentreraient leur attention sur le point de savoir qui, dans ce débat, sera le gagnant, et qui sera le perdant.

C'est pourquoi je pense que c'est la deuxième voie, celle de l'initiative parlementaire, qui doit être retenue. Il y a une raison

forte à cela. Quels que soient les excès auxquels nous a conduits le régime d'Assemblée sous la IV^e République, il me semble que la correction effectuée au détriment des pouvoirs du Parlement a été excessive. Je me suis efforcé de l'atténuer, en proposant d'instaurer en 1974 la pratique des questions hebdomadaires d'actualité, adressées par les parlementaires au gouvernement, et en autorisant la saisine du Conseil constitutionnel par soixante députés ou soixante sénateurs.

La réforme vise simplement à rendre plus probable la coïncidence des deux majorités présidentielle et parlementaire, en réduisant ainsi le risque de la cohabitation (fondamentalement contraire, rappelons-le, à l'inspiration gaulliste de la V^e République)

Mais il serait important pour l'image du Parlement, et pour sa réputation future, que celles-ci soient associées, dans l'esprit des Français, à sa capacité de mener jusqu'à son terme une réforme souhaitable et importante de nos institutions.

C'est dans cet esprit que j'ai déposé, le mardi 9 mai, une proposition de loi constitutionnelle tendant à ramener à cinq ans la durée du mandat présidentiel. J'ai repris, comme article premier, le texte même du projet du président Pompidou : « *Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.* »

Je me suis permis d'ajouter un 2^e alinéa stipulant que « nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs de président de la République ». Il s'agit évidemment d'un sujet différent, mais si je l'ai introduit dans le texte, c'est parce qu'il répond à une préoccupation manifeste de l'opinion, et c'est aussi parce que l'absence de cette disposition avait servi d'alibi à certains pour ne pas voter le projet de 1973. Libre évidemment au Parlement de retenir, ou non, ce 2^e article. Il ne faut pas en faire une condition de l'adoption du projet, c'est-à-dire de l'article premier. Quant à l'exposé des motifs, j'ai repris, par déférence pour le souvenir du président Pompidou, celui qui précédait le texte du projet de révision constitutionnelle de 1973.

Que peut-il se passer maintenant ? Je ne souhaite pas donner à mon initiative un caractère personnel, aussi je me réjouirais qu'elle soit reprise par les députés du groupe auquel j'appartiens, et défendue par leur président, ainsi que par les membres des groupes voisins de l'Assemblée nationale. Je serais heureux que des parlementaires de la majorité actuelle s'y associent et mêlent leurs signatures aux nôtres (en respectant alors l'ordre alphabétique) ! De même, je souhaite que de nombreux sénateurs soutiennent notre proposition. A cette fin, je suis prêt à venir l'expliquer et la justifier devant leurs groupes.

L'étape suivante du processus est l'adoption de la proposition de loi, en termes identiques, par l'Assemblée nationale et par le Sénat – comme cela a été le cas en 1973 ! Pour cela, après son examen en commission, il doit être inscrit à l'ordre du jour. Comme c'est le gouvernement qui dispose de l'ordre du jour, j'irai demander au premier ministre de bien vouloir l'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, afin de permettre à chaque député de se prononcer librement sur un enjeu de dimension nationale. Il pourrait s'inspirer des propos que François Mitterrand a tenus dans sa *Lettre aux Français* de 1988 à propos du quinquennat : « *Pour ne pas être accusé de considérations personnelles, je ne prendrai pas l'initiative. Mais si une large majorité et le gouvernement s'accordent sur une mesure de ce type, j'y souscrirai. A la seule condition que le mandat ainsi réduit ne soit renouvelable qu'une fois.* »

A défaut d'inscription du projet à l'ordre du jour par le gouvernement, je demanderai à mon

groupe d'utiliser à cette fin le créneau d'initiative dont il dispose.

La même attitude doit être adoptée vis-à-vis du président de la République. Dès lors que la Constitution reconnaît explicitement le droit d'initiative des parlementaires, sans qu'il soit fait référence à l'intervention du chef de l'Etat, celui-ci ne doit pas être mêlé au débat, mais il va de soi qu'il doit être soigneusement informé de cette initiative.

Après son adoption par l'Assemblée nationale et par le Sénat, le projet doit être obligatoire-

ment soumis à référendum. Lorsqu'il s'agit d'une initiative de l'exécutif, le président de la République a le choix entre le référendum et la convocation du Congrès, mais lorsque le texte résulte de l'initiative des parlementaires, le texte doit être obligatoirement soumis au référendum. Il n'existe alors aucune marge d'appréciation, et l'intervention du président de la République n'est même pas mentionnée par la Constitution.

Cela nous fournit les éléments d'un calendrier possible. La discussion du texte et son adoption (j'espère...) par l'Assemblée nationale, d'ici l'été. Sa discussion et son adoption par le Sénat à la rentrée parlementaire de septembre. Le projet serait alors prêt pour un référendum, qui pourrait intervenir d'ici la fin de l'année, ou dans les toutes premières semaines de 2001, pour ne pas interférer avec les élections municipales prévues au mois de mars.

Le débat sur le point de savoir si le président de la République pourrait différer le référendum ne se pose pas à propos d'un texte d'initiative parlementaire, même s'il a exprimé, le 14 juillet 1999, des réserves sur l'opportunité du quinquennat, en déclarant : « *Le quinquennat, sous une forme ou sous une autre, serait une erreur et donc je ne l'approuverai pas.* ». Je ne lui prête pas l'intention de chercher à différer la consultation populaire. D'ailleurs, il n'en aurait pas le droit. Si en effet la question a été soulevée à propos d'un texte d'initiative présidentielle, c'est qu'on peut envisager que le président décide de renoncer lui-même à poursuivre une de ses initiatives, s'il la voit condamnée à l'échec.

En écrivant cet article, je pense évidemment aux lecteurs du *Monde*, que je souhaite intéresser à cette modernisation de nos institutions, mais je pense aussi, et peut-être surtout, aux parlementaires de toutes tendances que j'aimerais convaincre de la soutenir. Je voudrais qu'ils ressentent autant que moi l'étrangeté de ce paradoxe où une réforme, de formulation simple, souhaitée par près des quatre cinquièmes des Français (à-t-on souvent vu réunie une telle majorité qualifiée ?), approuvée par les esprits les plus représentatifs de la classe politique, n'arrive pas à déboucher. Et j'aimerais qu'ils aperçoivent la superbe fenêtre d'opportunité ouverte au Parlement, dont les membres pourraient accomplir une de ces grandes réformes qui marquent durablement la vie de nos institutions.

Sans doute, me direz-vous, mais il existe aussi tout le réseau des contradictions, des complications, des artifices de procédure, auquel il est si difficile de s'arracher ! Mais ne savons-nous pas, depuis l'âge romain, que la République est un régime fondé sur des hommes libres et déterminés ?

Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République, est député (UDF) du Puy-de-Dôme, président du conseil régional d'Auvergne.

Amer chocolat européen

par Henri Chaveron

UNE partie du beurre de cacao entrant dans la fabrication du chocolat pourra être, dorénavant, remplacé par d'autres matières grasses végétales (MGV). Le Parlement européen en a ainsi décidé par son vote du 15 mars, mettant fin à un quart de siècle de négociations et d'affrontements de conceptions.

Pour atténuer, apparemment, le mécontentement des traditionalistes, seul, théoriquement, un nombre limité de graisses d'origine tropicale pourra être utilisé. Mais, en pratique, la porte est largement ouverte à l'emploi de graisses hémisynthétiques bon marché pour répondre aux impératifs de rentabilité de la production de masse.

Par ailleurs, le taux d'incorporation, dans le chocolat, des matières grasses végétales ne devra pas dépasser 5 %. Mais, sans méthode de vérification, quelle signification peut-on accorder à cette limite théorique ?

A qui peut profiter une telle directive si mal définie ? Les principaux bénéficiaires sont à l'évidence les fabricants de matières grasses et les chocolatiers qui font de la production de masse. Les premiers trouveront là un nouveau et large débouché. Vraisemblablement bien au-delà des estimations qui peuvent être faites sur la base des 5 % de MGV. Le bénéfice accru des chocolatiers risque

d'être acquis au prix, lourd à payer, d'une baisse d'image de marque.

Les grands perdants, en revanche, sont les pays producteurs de cacao. Les pays producteurs de plantes tropicales oléagineuses, qui espèrent être plus sollicités dans le cadre de la nouvelle directive, le seront en réalité de moins en moins, du fait du développement du marché des graisses hémisynthétiques.

La porte est largement ouverte à l'emploi de graisses hémisynthétiques bon marché pour répondre aux impératifs de rentabilité de la production de masse

Quant aux consommateurs, ils ont peu de chance de voir se répercuter à leur niveau la relativement faible baisse du coût de production consécutive à l'utilisation de MGV. Et ils perdront ce qu'ils semblent apprécier : l'authenticité.

L'action de la Commission européenne, dans ce domaine, a été caractérisée par une intransigence marquée et le souci de l'harmonisation à tout prix. Dès l'origine, elle était favorable à l'utilisation de l'ensemble des MGV sans restriction. Elle le restera d'une façon inébranlable, influencée par des groupes de pression et exagérément guidée par des considérations purement économiques. Elle privilégie les intérêts des fabricants de corps gras et ceux des grands groupes chocolatiers. Elle néglige les risques toxico-nutritionnels que peuvent présenter certaines graisses, dédaigne les réactions des « traditionalistes » et des consommateurs, mésestime les difficultés des producteurs de cacao. Finalement, elle oriente le vote des parlementaires.

L'opposition était mal organisée, dispersée, souvent passive, sinon fataliste. La longue période de négociations fut entrecoupée sporadiquement d'interventions à l'argumentation peu consistante et passionnelle. Mais la « défaite » stimule, relance son action et fédère ses multiples et hétérogènes composantes. L'objectif est de replacer, dans l'esprit des consommateurs, le chocolat avec MGV dans la catégorie des produits d'imitation, catégorie de laquelle il émane. Ce qui aura pour effet de stériliser la directive.

La volonté des traditionalistes de conserver un chocolat authentique

et de qualité, ainsi que l'exploitation par certains, à des fins mercantiles, d'une directive permissive, concourront, à plus ou moins long terme, à marginaliser, en le dévalorisant, le chocolat aux MGV.

Le chocolat devient maintenant l'exemple à ne pas imiter. Sa réglementation évolue à contre-courant des tendances agroalimentaires actuelles :

– L'authenticité est remise en cause au moment où elle s'affirme comme une composante symbolique de la qualité des aliments.

– L'ouverture à l'emploi des graisses hémisynthétiques et à celles obtenues à partir d'OGM s'effectue au plus fort des critiques formulées à leur endroit.

– Alors que la sécurité du consommateur passe par un obligation « verrouillage » de la réglementation basé sur un contrôle fiable, la Commission fait fi de l'absence de méthodes de dosage des MGV.

Le bilan des travaux communautaires se caractérise par une régression ; la situation du dossier actuellement clos est pratiquement identique à celle qui prévalait un quart de siècle plus tôt au moment de son ouverture !

Mais la Commission a fait son travail... en harmonisant.

Henri Chaveron est professeur honoraire des universités (génie biologique et végétal).

CHANGES L'euro s'est légèrement redressé depuis quelques jours. Mercredi matin 10 mai, il cotait 0,9070 dollar. ● **CE REBOND** est intervenu malgré les déclarations contra-

dictoires des dirigeants européens sur la situation monétaire. ● **LE PREMIER MINISTRE**, Lionel Jospin, a affirmé à l'Assemblée nationale : « Nous ne pouvons pas être satisfaits de l'évolu-

tion actuelle de son cours. » Valéry Giscard d'Estaing, lui, s'est déclaré « préoccupé pour l'euro ». ● **LE CHANCELIER** allemand, Gerhard Schröder, en revanche, a jugé que le

niveau actuel de l'euro « ne constitue pas en soi un développement qui justifie que l'on monte sur les barricades ». ● **LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**, face à ces divergences

franco-allemandes, pourrait prendre l'initiative d'agir seule, sans l'autorisation du pouvoir politique. ● **AUX ÉTATS-UNIS**, les observateurs jugent sévèrement les déboires de l'euro.

Divergences franco-allemandes à propos de la chute de l'euro

Le premier ministre, Lionel Jospin, a déclaré, mardi 9 mai, ne pas être « satisfait » du cours actuel de la devise européenne. Le chancelier allemand, Gerhard Schröder, se dit au contraire « pas du tout préoccupé » par l'évolution de la monnaie unique

LA TENDANCE est-elle en train de s'inverser sur le marché des changes ? S'il reste encore très faible, l'euro est parvenu à légèrement se redresser et à s'éloigner de son plancher historique de 0,8844 dollar atteint jeudi 4 mai. Mercredi matin 10 mai, la monnaie européenne cotait 0,9070 dollar.

Ce rebond est intervenu malgré les déclarations contradictoires des dirigeants européens à propos de la situation monétaire. Tandis que les responsables français affichaient leurs préoccupations à l'égard du niveau de l'euro, leurs homologues allemands ont au contraire tenu à exprimer leur sérénité, voire leur indifférence.

S'exprimant mardi à l'Assemblée nationale, lors du débat consacré aux priorités de la présidence française de l'Union européenne (lire page 4), le premier ministre, Lionel Jospin, a affirmé que la monnaie unique reposait « sur des fondements solides », en citant une croissance qui « s'accélère », des pressions inflationnistes « contenues », des transactions courantes « en excédent » et un pouvoir d'achat « garanti ». M. Jospin a fait valoir qu'« au regard de ces atouts majeurs et du fort potentiel de croissance de la zone euro, nous ne pouvons pas être satisfaits de l'évolution actuelle de son cours ». Enfin, il s'est dit

« convaincu qu'une partie des difficultés » rencontrées par l'euro tenait au fait qu'il n'était pas encore une monnaie « concrète, assise sur la possession de billets et de pièces ».

Le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, de son côté, s'est dit « persuadé que, dans les semaines qui viennent, l'euro trouvera un niveau plus en accord avec la réalité économique » de l'Europe. Il a souligné que les ministres des finances des onze pays de la zone euro étaient pour « un euro stable avec des taux d'intérêt bas ». Dans la matinée, M. Fabius avait parlé d'« une certaine sous-évaluation de l'euro » mais avait affirmé : « Cela va peut-être prendre un petit peu de temps avant que cela se rétablisse. »

« DÉPRÉCIATION EXCESSIVE »

Enfin, lors d'un colloque au Parlement européen sur le 50^e anniversaire de la déclaration de Robert Schuman sur l'Europe, l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing s'est déclaré « préoccupé pour l'euro » et a demandé à la prochaine présidence française de l'Union européenne « d'inscrire parmi ses priorités la consolidation de l'euro ». « Une perte de valeur de l'euro d'un quart en dix-sept mois devrait appeler au moins une réflexion



commune », a estimé M. Giscard d'Estaing. Selon lui, « cette dépréciation excessive instille dans l'économie européenne un germe d'inflation, retarde nos efforts de compétitivité et entraîne des hausses de taux d'intérêt, qui pénaliseront un jour, peut-être prochain, la croissance. Nous avons suffisamment accusé les Etats-Unis de négligence bénigne dans la gestion du dollar pour ne pas encourir nous-

mêmes le reproche d'une négligence totale », a-t-il déclaré.

Les messages émis d'Allemagne, mardi, ont soufflé dans une autre direction. Le chancelier Gerhard Schröder a estimé que le niveau actuel de l'euro « ne constitue pas en soi un développement qui justifie que l'on monte sur les barricades ». Mercredi 10 mai, sur Europe 1, il s'est une nouvelle fois dit « pas du tout préoccupé » par les évolutions

de l'euro. Un membre du directoire de la Bundesbank, Klaus-Dieter Kühbacher, a, lui, considéré qu'une intervention de la BCE concertée avec les Etats-Unis et le Japon serait difficile à mettre en place. Une initiative isolée de la Banque centrale ne serait alors pas efficace, a-t-il constaté en prévoyant, fataliste, que l'euro mettrait du temps avant de se redresser.

ÉVENTUELLE INTERVENTION

Tandis que l'opinion publique allemande donne des signes d'inquiétude manifestes et que la presse titre régulièrement sur les déboires de la monnaie, l'attitude du chancelier s'explique par la bonne santé recouvrée de l'économie... en partie grâce au taux de change de l'euro, dont la faiblesse par rapport au dollar dope le commerce extérieur. Entre février 1999 et février 2000, les exportations allemandes ont globalement bondi de 20,3 %, et même de 40,2 % vers les Etats-Unis, a indiqué l'Office fédéral des statistiques, mardi. Le chancelier a souligné qu'« aucun pays au monde ne dépend autant des exportations ».

« La sérénité de M. Schröder est compréhensible, elle est utile dans le contexte actuel. Mais il y a un niveau où M. Schröder s'inquiètera, car il constate aussi que le soutien

populaire se réduit ; la question est de savoir quel est ce niveau », indique Ulrich Beckmann, économiste à la Deutsche Bank.

Compte tenu des divergences franco-allemandes, l'intervention sur le marché des changes qu'anticipe une partie des opérateurs est-elle envisageable ? Réuni lundi à Bruxelles, le conseil des onze ministres des finances de la zone, qui peut, selon le traité de Maastricht, « formuler des orientations générales de politique de change vis-à-vis des monnaies non communautaires », n'avait pas mentionné cette éventualité dans son communiqué final, faute, peut-être, d'être parvenu à un accord. Toutefois, la BCE considère qu'elle peut prendre l'initiative d'agir seule – c'est-à-dire sans l'autorisation des dirigeants politiques et du conseil de l'euro 11 –, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une opération internationale et coordonnée avec les instituts d'émission américain ou japonais. La question d'une intervention pourrait donc être longuement abordée, jeudi 11 mai, par le conseil des gouverneurs de la BCE, réuni à Francfort, dont on attendait qu'il laisse inchangés ses taux directeurs.

Pierre-Antoine Delhommais et Philippe Ricard (à Francfort)

Inquiétude sur tous les bancs de l'Assemblée nationale

INQUIETS de gauche ou de droite. L'analyse de la faiblesse de l'euro dépasse les clivages politiques, comme en témoignent les déclarations des députés, mardi 9 mai. « J'estime la situation de l'euro particulièrement préoccupante », s'est ému Robert Hue, secrétaire national du PCF, à la tribune de l'Assemblée nationale. « Je sais trop qui paierait, à terme, les effets d'une croissance freinée ou enrayée par les effets de la course aux taux d'intérêt et par les pressions exercées sur les dépenses sociales et le pouvoir d'achat », a-t-il expliqué.

Changement de ton au Mouvement des Citoyens. « Les députés du MDC qui font passer l'emploi avant la monnaie ne sont pas catastrophés par l'euro faible », a ironisé Georges Sarre, président délégué du MDC. « L'euro n'est pas crédible comme monnaie unique parce qu'une monnaie unique doit être le couronnement et non le point de départ d'une identité politique unique », a-t-il souligné, avant de plaider en faveur du

report de « l'introduction de l'euro dans les porte-monnaie des citoyens ».

Dans la même veine, Philippe de Villiers, vice-président du Rassemblement pour la France, a dénoncé une « monnaie artificielle, virtuelle, qui n'est pas adossée à un peuple, à une nation, à un Etat ».

Il ne faut pas « dramatiser les fluctuations actuelles [de l'euro] », a tempéré l'ancien premier ministre Alain Juppé (RPR), tout en notant que « l'absence d'un projet clair, soutenu par une volonté politique forte, est un handicap pour l'euro ». Il n'empêche, la situation monétaire pose un « problème imprévu », a relevé Maurice Ligot (UDF, Maine-et-Loire). « Certes, le niveau actuel de l'euro favorise les exportations, l'activité et l'emploi ; mais il ne correspond pas à une volonté délibérée, en l'absence d'une véritable autorité politique européenne. Il faut, d'urgence, une voix politique et une seule à l'euro », a-t-il souligné.

Clarisse Fabre

Les entreprises doutent de l'intérêt durable d'une devise faible

JAMAIS les chefs d'entreprise ne se seraient attendus à un tel scénario. Lors de l'avènement de l'euro, tous leur avaient prédit que la monnaie européenne serait une devise forte. Dix-sept mois plus tard, l'euro a perdu le quart de sa valeur face au billet vert et s'échange autour de 7,30 francs. Mais quelle que soit leur taille, l'envolée du dollar constitue une aubaine pour toutes les entreprises françaises. Selon les économistes, la compétitivité de l'économie française sur les marchés extérieurs se situe autour de 5,50 francs pour un dollar. En deçà, les entreprises souffrent. Au-delà, elles reconstituent leurs marges et gagnent des parts de marché. Depuis six mois, l'observation économique se confirme : s'appuyant sur un taux de change de compétition, les sociétés françaises n'éprouvent aucune difficulté à vendre sur les marchés extérieurs, et à conquérir de nouveaux clients.

La forte activité aux Etats-Unis et le rebond de l'économie en Asie favorisent encore cette conquête de nouveaux marchés. Face à l'afflux de cette demande, les entreprises françaises et européennes ont parfois du mal à fournir, au point de créer des tensions sur certains produits en Europe. Ainsi, les délais de livraison ne cessent de s'allonger pour la fourniture de produits de base comme l'acier, les plastiques, les vieux papiers : de nombreux producteurs préfèrent approvisionner en priorité les marchés extérieurs payés en dollars pour profiter de l'excellent taux de change. Les marchés européens viennent après.

L'effet sur les comptes est tout aussi bienvenu. Il y a longtemps que les groupes ont pu mesurer la sensibilité de leurs résultats aux variations de la monnaie américaine. Une variation de 10 cents se traduit par une amélioration de 50 millions de francs du résultat net chez Pechiney, qui réalise 50 % de son chiffre d'affaires en dollars. Des groupes comme LVMH, Essilor, L'Oréal tablent sur des millions de bénéfices supplémentaires par simple effet de conversion. Sans parler de TotalFinaElf qui bénéficie à la fois de la hausse des cours du pétrole et de celle du dollar.

EFFETS PERVERS DE LA SOUS-ÉVALUATION

Sans dénier l'intérêt de cet argent gagné facilement, de nombreux groupes, cependant, s'inquiètent de la faiblesse de l'euro. Pour eux, la monnaie européenne ne peut rester, sans dommages, à des niveaux si bas face au dollar. Ils ressentent déjà les premiers coups de la déprime sur les matières premières toutes indexées en dollars, en particulier sur le pétrole. Mais les effets les plus pervers de la sous-évaluation de la monnaie européenne se manifestent, pour l'instant, dans les opérations financières. Face à des concurrents bénéficiant de la cherté de la livre ou du dollar, les groupes européens, cotés en euros se sentent désarmés pour livrer des batailles boursières. Le financier néerlandais ING a dû renoncer à sa prise de contrôle du CCF, faute de pouvoir surenchérir sur l'offre du britannique HSBC qui proposait de payer en

livres ou en titres cotés en livres. Le cimentier Lafarge a échoué à prendre le contrôle du britannique Blue Circle, faute de pouvoir proposer une offre élevée en sterling. De même, la famille Agnelli a été plus sensible aux propositions de GM que celles d'autres groupes européens. Aidé par un dollar fort, le constructeur américain a pu faire une offre tout à fait générale pour prendre 20 % du capital de Fiat Automobile, qui préfigure une prise de contrôle totale.

Habitué depuis des années à jongler avec les variations monétaires, les chefs d'entreprise ont appris aussi à se méfier des taux de change trop favorables. Tous se souviennent combien les facilités acquises lors des dévaluations passées leur ont été néfastes en fin de compte. « Comment justifier la recherche de toujours plus de gains de productivité, d'efforts accrus lorsque vos bénéfices explosent ? », s'interrogent plusieurs dirigeants qui redoutent d'être victimes à leur tour d'un effet Michelin.

Au-delà, la chute continue de l'euro nourrit les interrogations dans les groupes. « Si l'euro échouait ? », se demandent certains patrons pour aussitôt réfuter l'hypothèse. Pour eux, la réussite de la monnaie européenne est indispensible. Toute leur stratégie, depuis quinze ans, est bâtie à partir d'un marché et d'une monnaie uniques en Europe. La remettre en cause, affirment-ils, serait une catastrophe.

Martine Orange

Les Américains jugent avec sévérité les déboires de la monnaie unique

NEW YORK

de notre correspondant

L'économiste américain Paul Krugman rapporte volontiers cette plaisanterie très en vogue parmi ses collègues : « Comment appelle-t-on un boom économique en Europe ? Une année où le chômage a moins augmenté que la précédente. » C'est donc, inévitablement, à l'aune de ce bon mot que la déconfiture de l'euro est jugée par une partie des experts de ce côté-ci de l'Atlantique. « Une monnaie chancelante révèle des défauts structurels profonds qui tiennent les investisseurs à distance », sermonnait il y a quelques jours un éditorial du Wall Street Journal.

C'est l'une des analyses que font les Américains du déclin de l'euro : une expérience jugée « humiliante » pour les Européens (Washington Post), qui illustre le contraste entre « une Europe qui bricole sur les bords et une Amérique qui prend la nouvelle économie à bras-le-corps », selon l'expression d'un économiste cité dans le Wall Street Journal. Certains analystes

s'étonnent de la passivité de la Banque centrale européenne (BCE).

Mais il existe une autre vision, moins moralisatrice et plus fataliste, du déclin de l'euro dans les milieux d'affaires américains qui, au moment du lancement de la monnaie unique européenne, étaient plutôt enthousiastes à l'égard de la grande aventure de l'euro. Pour les tenants de cette analyse, les facteurs de la chute de l'euro tiennent en grande partie au différentiel de croissance entre les Etats-Unis (5 % environ) et l'Europe (autour de 3 %), ainsi qu'au différentiel de taux d'intérêt, supérieurs aux Etats-Unis, qui rendent les investissements sur les marchés américains plus attractifs. Et le facteur psychologique joue un rôle tout aussi important : « Malgré la baisse du Nasdaq, le déficit courant, l'endettement des ménages et la politique monétaire, les flux de capitaux s'orientent de façon privilégiée vers les marchés américains », s'émerveille un expert financier à New York.

Pour Brian Fabbri, économiste chez Paribas-Amérique du Nord, si les investisseurs du monde entier préfèrent faire affluer leurs capitaux vers les Etats-Unis plutôt que vers l'Euroland c'est parce que, depuis la naissance de l'euro, « l'économie américaine a été nettement plus performante que les économies européennes. Les capitaux d'investissements directs ont afflué vers les Etats-Unis, essentiellement parce que les sociétés étrangères veulent avoir le privilège d'être présentes en Amérique du Nord pour profiter de sa croissance, de son expertise, de sa technologie, tout en ayant la possibilité de rapatrier certaines affaires, des bénéfices et de la technologie ».

MAINTIEN DU DOLLAR FORT

Les Etats-Unis, ajoute-t-il, ont des politiques de l'emploi, de création d'entreprises et de gestion plus flexibles que l'Europe ; ils sont aussi un pays unique, bien que fédéral, « avec une langue, une culture, et une mobilité extrême ».

Il y a, bien sûr, une autre raison

souvent avancée : le fameux « dollar fort ». Depuis six ans, par la voix du secrétaire au Trésor Bob Rubin puis par celle de son successeur Larry Summers, Washington ne cesse de répéter que le dollar fort est dans l'intérêt des Etats-Unis. « A la longue, note un banquier, tout le monde a fini par s'en convaincre. Tandis qu'en Europe on dit à peu près tout, et plus personne ne sait ce qu'il faut croire. » L'économie américaine a besoin des étrangers pour financer son déficit courant, qui atteint 4 % du produit intérieur brut (PIB), et, tant que la confiance dans l'économie américaine se maintient, les investisseurs affluent sur les marchés financiers, les Européens se jettent dans les fusions et acquisitions aux Etats-Unis : tous ces investissements favorisent le maintien du dollar fort. Les Etats-Unis ont un intérêt d'autant plus explicite à garder un dollar fort qu'une monnaie plus faible favoriserait l'inflation importée et risquerait donc de relancer les tensions inflationnistes. Certains, bien sûr, s'inquiètent du

dollar fort comme protection artificielle contre la bulle spéculative mais paraissent pour l'instant minoritaires.

DU TEMPS POUR ÊTRE CRÉDIBLE

Pourquoi, toutefois, les industriels américains ne se plaignent-ils pas du handicap que constitue le dollar fort pour leurs exportations ? « Parce qu'ils sont tous en train de gagner beaucoup d'argent, rétorque l'économiste de Paribas. Ils ont le plein-emploi, doivent importer de la main-d'œuvre du monde entier. Si on avait 10 % ou 11 % de chômage, les gens se plaindraient du dollar fort. Si elles ne faisaient pas de bénéfices records, les entreprises se plaindraient du dollar fort. Dans les années 80, quand le Japon vendait plus de voitures et que les constructeurs américains n'étaient pas compétitifs, ils se plaignaient beaucoup du niveau du dollar. »

« Ce qui a vraiment créé un dollar fort, ce sont les performances économiques américaines. Le reste est accessoire », résume un banquier

américain, tout en soulignant que la crédibilité d'un gouvernement compte aussi sur les marchés des changes : « L'euro, la zone euro et la BCE sont de jeunes entités, toutes neuves, et il va donc leur falloir un peu de temps pour se forger une crédibilité. »

L'euro va s'apprécier, conclut donc un certain nombre d'experts, reste à savoir quand. Notant que le chômage a enfin commencé à baisser en Europe, Paul Krugman accuse ses concitoyens de naïveté, incapables qu'ils sont de comprendre « l'hypocrisie créatrice » des sociétés européennes qui, sous couvert de semaine de 35 heures, introduisent en réalité une flexibilité du travail tout à fait bénéfique à l'emploi. « Les marchés financiers ne donnent pas assez de crédit à l'Europe, écrivait-il récemment dans le New York Times. La faiblesse de l'euro n'est pas un verdict sur l'économie européenne. Elle reflète simplement l'une de ces choses que les marchés font de temps à autre ; cela leur passera. »

Sylvie Kauffmann

La place de Paris plaide en faveur d'une incitation à l'actionnariat individuel

L'ASSOCIATION de promotion de la Bourse parisienne, Paris Europlace, a publié, avec le concours de Deloitte & Touche et de Taylor Nelson Sofres, le premier « *baromètre de l'industrie financière* », destiné à en mesurer le poids. Cette étude souligne que ce secteur emploie 716 320 salariés en France, soit 3,8 % de la population active, chiffre supérieur à celui de l'agroalimentaire (3,5 %), de l'automobile (1,9 %) ou des activités immobilières (2,2 %).

La Bourse contribue également au financement des entreprises. Plus de 1 000 sociétés sont cotées en France. Les capitaux apportés par les marchés financiers ont atteint 75 milliards d'euros en 1999, contre environ 25 milliards d'euros de crédits accordés par les banques. La capitalisation de la Bourse de Paris atteint 110 % du produit intérieur brut (PIB), contre 27 % en 1990. Celle-ci reste largement inférieure à celle de la Bourse de Londres (208 % du PIB) ou celle d'Amsterdam (177 % de PIB).

Alors que la concurrence fait rage entre les places boursières, Marc Viénot, le président de Paris Europlace, estime que « *plusieurs réformes sont, aujourd'hui, indispensables pour accélérer la modernisation des marchés et accélérer notre positionnement dans la compétition européenne et internationale* ». Pour développer l'actionnariat grand public, il plaide pour la réduction de la fiscalité sur les placements en actions et surtout l'institution de fonds d'épargne-retraite. « *Ceux-ci sont un pilier indispensable pour équilibrer la part prise par les investisseurs étrangers et accélérer le développement de la place financière française* », martèle M. Viénot. Le taux de détention d'actions cotées par les ménages est encore faible : 11,8 % en France, contre 18 % en Italie et 21 % au Royaume-Uni. Pendant ce temps, la part de la capitalisation de la Bourse de Paris aux mains des étrangers est passée de 25 % à 36 % entre 1994 et 1999.

Joël Morio

NTT affirme ses ambitions mondiales en s'alliant au néerlandais KPN Mobile

L'opérateur japonais vient aussi de racheter une société d'Internet américaine

Longtemps cantonné sur son marché national, l'opérateur nippon NTT internationalise sa stratégie. Cette semaine, il a racheté Verio Inc, un

gestionnaire de sites Internet, et fait son entrée au capital du néerlandais KPN Mobile. NTT DoCoMo, la filiale de téléphonie mobile du groupe

nippon, a également réalisé, ces derniers mois, des prises de participation diverses en Asie pour un montant de 1 milliard de dollars.

TOKYO

de notre correspondant

Le géant des télécommunications japonais NTT affirme ses ambitions mondiales. Coup sur coup, le groupe vient d'annoncer le rachat de la société d'Internet américaine Verio Inc. par sa filiale NTT Communications, et une prise de participation de 15 % dans le capital de l'opérateur néerlandais KPN Mobile par sa filiale NTT DoCoMo. Cette opération européenne, représentant un investissement de 5 milliards d'euros, a été annoncée mardi 9 mai à Tokyo. Il s'agit du plus important investissement à l'étranger de NTT DoCoMo, qui avait jusqu'à présent concentré ses efforts sur un marché domestique en pleine croissance, où le nombre des téléphones mobiles dépasse désormais celui des téléphones fixes.

Grâce à l'alliance avec le néerlandais, DoCoMo s'invite sur un marché européen très dynamique. NTT DoCoMo n'a pas payé très cher sa participation de 15 % dans KPN Mobile. L'accord valorise chacun des 9 millions d'abonnés du néerlandais à un peu plus de 4 000 euros, loin des 10 000 euros enregistrés lors des dernières transactions

dans le secteur. Numéro sept européen dans le téléphone mobile, KPN Mobile n'est pas un acteur de premier plan. Mais il ambitionne de se hisser rapidement dans le trio de tête. Il dispose déjà d'une bonne couverture internationale : il contrôle 51 % du marché hollandais, 16 % du marché allemand des téléphones mobiles, via sa filiale E-Plus, et dispose de licences mobiles en Hongrie et en Belgique, où le groupe néerlandais est allié au britannique Orange.

AVANCE TECHNOLOGIQUE

Précisément, le groupe NTT pourrait aider financièrement KPN dans son projet de rachat d'Orange, le troisième opérateur de téléphonie mobile britannique. Toutefois, à Tokyo, le président de NTT DoCoMo, Keiji Tachikawa, a fait preuve de prudence en déclarant mardi, au cours d'une conférence de presse, que son entreprise n'était pas intéressée par Orange tout en admettant que d'autres partenariats sont possibles en Europe. Convoité par des nombreux groupes, Orange a obtenu l'une des cinq licences de téléphonie mobile de troisième génération mises aux

enchères par le gouvernement britannique.

Outre sa considérable puissance financière, NTT DoCoMo devrait apporter à KPN Mobile son avance technologique en matière de téléphones mobiles de la troisième génération. Pour cette nouvelle génération, le Japon et l'Europe se sont mis d'accord pour utiliser des normes semblables, alors que les Etats-Unis devraient adopter une norme différente. Il est donc normal que NTT DoCoMo regarde plus du côté du Vieux Continent. Pressé par la saturation de son actuel réseau de téléphone de deuxième génération, NTT DoCoMo devrait être le premier opérateur mondial à mettre en service un réseau de troisième génération. Le lancement est prévu au Japon dès le printemps 2001, avec un an d'avance sur tous les autres opérateurs. NTT DoCoMo veut donc profiter de cette avance pour diffuser cette technologie à travers le monde.

Le principal objectif de la prise de participation dans le capital de KPN Mobile est dans cette optique de prendre pied sur le marché européen, avec une priorité en Alle-

magne et en France. L'Europe se passionne pour le mariage de la téléphonie mobile et d'Internet. Dans ce domaine, NTT DoCoMo est toujours cité en exemple. Le groupe japonais est, en effet, à l'origine du plus gros succès en la matière. Lancé en février 1999, son service « i-mode » permettant d'avoir accès à Internet et d'envoyer et de recevoir des messages e-mail a déjà séduit 6,6 millions d'utilisateurs et NTT a dû ralentir les ventes en raison de la saturation du réseau. NTT DoCoMo entend développer les services « i-mode » en Europe : « Nous souhaitons que KPN adopte notre système », a déclaré M. Tachikawa.

AUGMENTATION DE CAPITAL

L'accord avec KPN Mobile est un nouveau pas dans la stratégie d'internationalisation de NTT DoCoMo, qui est le plus gros opérateur mondial de téléphonie mobile avec une capitalisation de 323 milliards de dollars. NTT DoCoMo a réalisé, au cours des derniers mois, des prises de participation diverses en Asie pour un montant de 1 milliard de dollars, dont un investissement de 410 millions de dollars dans Hutchison Telecommunication Ltd. de Hongkong. Jusqu'en juillet 1999, le groupe NTT n'avait pas la possibilité d'investir à l'étranger en raison du monopole des communications internationales dont disposait KDD.

Lundi 8 mai, sa filiale pour les communications à long distance, NTT Communications, a annoncé le rachat de Verio Inc. pour 5,5 milliards de dollars, lui permettant de mettre le pied sur le marché américain. Un prix élevé qui confirme la détermination de NTT à devenir l'un des premiers acteurs mondiaux dans les télécommunications. Verio Inc. offre quelque 400 000 sites Internet répartis dans 127 pays. Les différentes prises de participation de NTT vont accroître de 10 % les dettes du groupe. Le groupe nippon a déclaré, mercredi, qu'il pourrait recourir à une augmentation de capital pour rééquilibrer ses finances.

Philippe Pons

Licences de téléphone : enchères à l'italienne

MILAN

correspondance

Ni enchères pures comme en Grande-Bretagne, ni simple sélection sur dossier : le gouvernement italien a choisi une procédure mixte pour l'attribution des cinq licences UMTS (téléphonie mobile de troisième génération), qui doit avoir lieu à l'automne. Le comité des ministres qui s'est réuni mardi 9 mai a opté pour un système en deux temps. D'abord, une qualification des entreprises sur leur plan industriel et leur technologie, ensuite une phase financière, avec une ou plusieurs relances par rapport à l'offre initiale des candidats.

Ce n'est que très récemment que la question du prix des licences UMTS a fait irruption sur la scène italienne. L'autorité de surveillance des communications avait suggéré de faire payer chaque licence entre 180 et 258 millions d'euros, une somme ridicule par rapport aux chiffres atteints lors des enchères organisées par la Grande-Bretagne (*Le Monde* du 29 avril). Le président du Conseil, Giuliano Amato, a changé de cap : il a déclaré dans son discours de programme que le Trésor ne pourra pas encaisser moins

de 12,91 milliards d'euros, soit 2,58 milliards par licence.

Pour l'instant, sept groupes sont candidats : aux quatre actuels opérateurs de téléphonie mobile (TIM, Omnitel, Wind et Blu) se sont ajoutés trois consortiums. Le premier, Andala, regroupe la société Tiscali (télécommunications et Internet), la CIR de Carlo de Benedetti et les holdings HDP et Gemina. Le deuxième, Dix.it, réunit Pirelli et la holding Ifil de la famille Agnelli, la société Internet e-biscom et la société d'électricité milanaise AEM. Le troisième émane de la compagnie d'électricité romaine Acea et de l'espagnol Telefonica.

D'après polémiques ont éclaté ces derniers jours entre les candidats. Les trois nouveaux entrants sur le marché des mobiles estiment que les opérateurs actuels bénéficient d'un net avantage. Le gouvernement n'a pas prévu de scinder l'appel d'offres en deux catégories, mais il n'exclut pas d'accorder aux nouveaux venus des « asymétries » pour rééquilibrer leur position.

Marie-Noëlle Terrisse



TAITTINGER

9, Place Saint-Nicaise - REIMS - France

COMPTES CONSOLIDÉS DE TAITTINGER S.A.

PROGRESSION IMPORTANTE DES RÉSULTATS EN 1999

Le Conseil d'administration de TAITTINGER S.A., réuni le 3 mai 2000 sous la présidence de M. Claude TAITTINGER, a arrêté la présentation des comptes consolidés tels qu'ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 19 juin 2000 en la Demeure des Comtes de Champagne à REIMS

Ces comptes consolidés se présentent de la façon suivante :

(en millions)	1998 euros	1999 euros	1999 francs	Variation %
Chiffre d'affaires H.T. consolidé	708	788	5.169	+ 11,4
Capacité d'autofinancement consolidé	98	108	707	+ 10,3
Résultat courant avant impôt	84	107	705	+ 28,4
Résultat net consolidé	47	55	361	+ 17,2
Dont part du Groupe	23	28	184	+ 21,8
Capitaux propres consolidés	474	523	3.432	+ 10,4
Dont part du Groupe	229	256	1.679	+ 11,7

Ces excellents résultats confirment le dynamisme du Groupe TAITTINGER et le succès de ses marques mondialement connues. La branche « champagne et vins » a profité au maximum de la conjonction exceptionnelle créée par l'effet millénaire.

La Société du Louvre - Groupe du Louvre, notre filiale, a renforcé considérablement ses positions internationales avec ses branches hôtelières (Concorde-Envergure) et produits de luxe (Baccarat-Annick Goutal).

L'année 2000 devrait confirmer globalement la bonne santé de notre groupe, dans l'ensemble de ses activités et, en particulier, à l'exportation.

Il sera proposé à l'Assemblée le versement d'un dividende net de 61,00 F (9,2994 euros), soit 32 % de plus que pour l'exercice 1998.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2000 sera suivie par une Assemblée Générale Extraordinaire tenue dans le même lieu.

De nouvelles propositions pour aider l'innovation

DEUX ANS après le rapport Guillaume et un an après le vote de la loi sur l'innovation, Michel Testot, député socialiste de l'Isère et rapporteur spécial du budget de l'industrie, a présenté, mercredi 10 mai, un nouveau rapport sur l'innovation en France. Il dresse le bilan des initiatives de ces deux dernières années. Malgré les progrès enregistrés (comme les aides à la création d'entreprises par des chercheurs et le lancement des fonds d'amorçage), M. Testot estime qu'il reste encore beaucoup à faire : des « *blocages institutionnels persistent. Il existe aujourd'hui une multiplicité de structures d'aide qui sont peu lisibles pour les PME* ». Aussi propose-t-il de regrouper tous ces organismes en une structure unique et pluridisciplinaire représentée dans chaque région par l'Anvar. Autre nouveauté, M. Testot appelle de ses vœux la création d'un crédit d'impôt innovation, qui compléterait les crédits d'impôt recherche. Ce nouveau coup de pouce fiscal est une nécessité car, dans la pratique, la phase de commercialisation est plus difficile que la phase de recherche.

M. Testot revient à la charge sur la fiscalité des stock-options : la nouvelle législation concerne toutes les entreprises, alors que le député estime qu'il faut une fiscalité particulière et plus faible pour les stock-options distribuées par les sociétés innovantes. Il espère que ce problème sera examiné dans la prochaine loi de finance.

Enguérand Renault

Les biotechnologies européennes parviennent au stade industriel

POUR la première fois de sa jeune histoire, l'industrie européenne des biotechnologies s'apprête à mettre des produits sur le marché. Chiracoïne, un anesthésique local de la société britannique Celltech, a été autorisé et devrait être lancé au premier semestre 2000. Deux autres médicaments, Mylotarg (traitement contre les leucémies aiguës des personnes âgées de plus de 60 ans), également mis au point par Celltech, en collaboration avec American Home Product, et Foscan (un traitement anticancéreux du britannique Scotia) suivront courant 2000.

Au total, les sociétés européennes de biotechnologie cotées en Bourse possèdent plus de soixante produits en dernière phase de développement clinique. Ce constat, présenté dans un rapport du cabinet Ernst & Young paraissant début mai, marque un tournant. « *L'industrie européenne des sciences de la vie commence enfin à tenir ses promesses, relève Oscar Mendoza, auteur du rapport. Les entreprises les mieux adaptées ont survécu à la période financière difficile qu'elles ont connue, affirme-t-il. Elles sont aujourd'hui plus solides.* »

PARTENARIATS ET ACQUISITIONS

Si, au départ, les sociétés de biotechnologies proposaient principalement des solutions techniques pour améliorer la recherche, elles se focalisent désormais sur la mise au point de médicaments. « *La problématique est de découvrir de futurs médicaments innovants grâce à la génomique et de proposer des produits cliniques avec un profil de risque adéquat. La tendance aujourd'hui est à la valorisation de projets viables* », estime Joël Besse, associé d'Atlas Venture, société de capital-risque qui consacre 15 % de ses investissements (soit 117 millions de dollars pour l'année 2000) aux entreprises de biotechnologie. Les sociétés qui présentent des débouchés trop étroits ne justifient plus la création d'une entreprise. S'il fut une époque où il était aisé de lever des capitaux, les investisseurs attendent aujourd'hui des objectifs et des plans de financement réalistes.

Les grands groupes pharmaceutiques recourent aux services des sociétés biotechnologiques pour les aider à mettre au point leurs produits. Les restructurations qu'eux-mêmes connaissent créent autant d'opportunités. Des partenariats solides sont établis, notamment sur le plan de la recherche, comme en témoignent les 241 alliances stratégiques nouées en 1999, contre 16 en 1995 et 146 en 1998. Antisoma a signé un accord de 100 millions d'euros avec Abbott, concernant un traitement anticancéreux, et Lion-Biosciences a conclu un partenariat avec Bayer. Des fusions et acquisitions, au total 46 en 1999, ont permis aux entreprises de biotechnologies de se renforcer grâce à la complémentarité de leurs technologies. Celltech a ainsi fusionné avec Chirosciences (519 millions d'euros) et Medeva (900 millions d'euros). « *Une nouvelle catégorie de sociétés apparaît avec des cotations atteignant la barre du milliard d'euros sur le marché boursier, note M. Mendoza. En 1999, le groupe Celltech a été introduit au FTSE 100 [l'indice de référence de la Bourse de Londres, NDLR]. D'autres comme Bioglan, Cambridge Antibody Technology et Oxford Glycosciences ont atteint la même taille.* »

Après deux années de récession, la valeur boursière des entreprises européennes de biotechnologies est passé de 10,7 milliards d'euros en 1998 à 17,8 milliards en 1999, dont 60 % pour les seules valeurs britanniques, qui font état de onze produits au dernier stade de développement clinique (phase 3). En comparaison, la France ne compte que 4 produits en phase 2 de développement, mis au point par les entreprises Transgene, Flamel technologies et Biovecteur. Ils concernent la thérapie génique, la cancérologie et le ciblage de vaccins.

Florence Bal

L'art est devenu un réservoir de « sens » publicitaire

Le Musée de la publicité propose, depuis le 4 mai, une exposition sur l'art dans la pub à l'Union centrale des arts décoratifs à Paris. On y mesure l'ampleur du détournement d'œuvres comme l'appropriation de signatures artistiques transformées en faire-valoir commerciaux

AU DÉBUT du mois de janvier, certains ont bondi en constatant, dépités, qu'une nouvelle fois le célèbre artiste Pablo Picasso était cédé à la cause mercantile : son nom et un pastiche du trait de sa signature étaient exploités par Citroën pour faire parler de l'un de ses derniers modèles de véhicules. Le fait n'est ni isolé ni nouveau. Cela fait trente ans que l'univers de l'art est un fournisseur de sens pour le monde publicitaire.

L'Union des arts décoratifs de Paris, qui héberge, depuis novembre 1999 (*Le Monde* du 18 novembre 1999), le premier Musée français de la publicité, passe en revue, à l'occasion de sa seconde exposition temporaire, ouverte le 4 mai, les utilisations de l'art dans la publicité. Les illustrations foisonnent. Il ne s'agit pas ici de prendre part au débat entre les destructeurs de la publicité – qui accusent les publicitaires de mettre à sac les « arts majeurs » en les détournant – et ses défenseurs – qui n'y voient qu'un jeu innocent. Il s'agit plutôt de proposer la visite en coulisses d'un mariage publicitaire très en vogue.

Au départ, il y a une technique banale qui associe un symbole du patrimoine culturel ou un personnage historique à un message commercial. Le but ? Transférer les valeurs véhiculées par l'œuvre au produit par un simple jeu d'écriture et d'image. Ce sont, par exemple, les annonces créées en 1996 par l'agence Australia pour la société Guerlain, qui utilisent l'Arc de triomphe et les Champs-Élysées ainsi qu'une comédienne française – Sophie Marceau – pour faire profiter un parfum de la notoriété de deux représentations éminentes du patrimoine culturel parisien. C'est également le symbole américain de la liberté, la statue new-yorkaise d'Auguste Bartholdi, habillée d'un pantalon à rayures (Young & Rubicam, 1970), ce qui permit à Levi's d'être associé à la pensée libertaire, un argument commercial qui s'avéra très efficace à l'époque.

Bon nombre de personnages historiques furent aussi transformés en hommes-sandwiches par le biais de leurs portraits peints. Parmi les



MUSÉE DE LA PUBLICITÉ

plus plébiscités en France, on peut citer François I^{er}, qui servit d'affiche aux « montres et chronographes Dod Gab » (Havas Besançon, 1948) avant d'être utilisé, plus tard, pour les pub Darty (Euro RSCG) ; Jules César (Citroën, la chaîne Histoire) ; Napoléon, qui parvint à la fois à promouvoir le travail temporaire (Ecco-Adesso), des croisières, le train Eurostar, La Cinquième et les photocopieurs Ricoh.

Pas question pour autant – pour des questions de droits liés à leur exploitation – d'utiliser les vrais tableaux, à moins qu'ils ne soient tombés dans le domaine public : les publicitaires préfèrent s'offrir des œuvres de commande, même très inspirées des modèles dont elles s'inspirent. Ce système, qui leur permet d'éviter les procès, a contribué au développement d'une nouvelle activité professionnelle, celle des *model makers* (fabricants de modèles). C'est ainsi que des peintres, des photo-

graphes ou des sculpteurs travaillent régulièrement pour les publicitaires. Le sculpteur Barbu Nitscu est l'un des plus connus : il est l'auteur du pastiche de masque africain utilisé en 1988 par BWA (devenu BDDP/TBWA) pour les biscuits Bahlsen, de l'enfant africain au ballon (en bois) pour les annonces de France Télécom/Coupe du monde de football (CLM, 1998), ou des totems utilisés à la fin des années 80 pour les vêtements Rodier. D'autres, comme Alain Roussel ou Jessica Tech-

nique, ont également travaillé pour la Française des Jeux (Carte du trésor) ou Europe 2 (affiche « groove » inspirée des fresques égyptiennes).

Sarah Carrière-Chardon, commissaire de l'exposition, range les « mimes techniques » en deux catégories. La première est le plagiat par le thème, la seconde, le plagiat par la technique. Pour les confitures Bonne Maman, le photographe s'est, par exemple, inspiré des natures mortes de Chardin, Monet ou Cézanne « sans se réf-

rer à un tableau particulier », note M^{me} Carrière-Chardon.

A contrario, lorsque Jean-Paul Goude met en scène le parfum Coco de Chanel, il fait prendre à Vanessa Paradis la pose de la *Source* d'Ingres, également reprise pour une pub Levi's. « Cela comporte l'avantage de pouvoir choisir son propre thème tout en conservant une attribution artistique connue », analyse la commissaire.

Une autre technique couramment utilisée consiste à « élever » le produit au statut d'œuvre d'art. Une fa-

affiche « *Fin XX-début XXI, l'Art, l'eau, la vie* » (Ogilvy & Mather, 2000), comme d'autres eaux plus sucrées et à bulles (Schweppes) le firent en d'autres temps (GGK Düsseldorf, 1986).

D'autres produits sont insérés dans l'œuvre détournée et deviennent l'un des éléments du tableau. La campagne d'Yves Saint Laurent (1999) a multiplié les jeux d'incrustation en intégrant le sexe des personnages originaux : pour *Le Déjeuner sur l'herbe*, Kate Moss porte des vêtements masculins et est entourée de deux hommes nus, et dans un autre pastiche de *Gabrielle d'Estrée et sa sœur*, œuvre célèbre de l'école de Fontainebleau, le photographe Mario Sorrenti s'est amusé à lui faire pincer le sein d'un homme.

Lorsque La Croix installe le nettoyeur ménager dans un environnement chatoyant à la Gauguin ou à la Matisse, l'idée est de valoriser les consommateurs d'eau de Javel. C'est également par le curieux jeu publicitaire que l'art est entré dans nos rayons de supermarché. On y trouve par exemple la figure de *Dieu le Père* inspirée des fresques de Michelangelo à la chapelle Sixtine sur le café San Marco, comme celle de la *Joconde* sur le café Leader Price. L'avènement de l'art au quotidien ?

Florence Amalou

★ « L'art dans la pub », Musée de la publicité, 107, rue de Rivoli, 75001 Paris. Tél : 01-44-55-57-50. De 11 h à 18 h, du mardi au vendredi ; de 10 h à 18 h les samedi et dimanche ; jusqu'à 21 h le mercredi. Plein tarif : 35 francs ; demi-tarif, 25 francs ; gratuit pour les moins de 18 ans.

DÉPÊCHES

■ **PRESSÉ** : le groupe britannique United News and Media a annoncé mardi 9 mai la vente de sa filiale américaine UAP (magazine de consommateurs, publicité) à la société Trader Publishing pour 520 millions de dollars (3,8 milliards de francs). United News poursuit ainsi la réorientation de ses activités dans les nouveaux médias.

■ **L'hebdomadaire Hit and News, lancé début mars par le groupe Hachette Filippachi Medias** à l'intention des jeunes de 13 à 18 ans, modifie sa parution et devient bimensuel. La diffusion d'environ 80 000 exemplaires n'a pas été jugée suffisante selon les objectifs initialement fixés, d'environ 200 000 exemplaires.

■ **L'hebdomadaire américain Newsweek lancera en juin une édition en arabe**, sa cinquième édition non anglophone. Ce lancement fait suite à l'accord passé il y a deux ans entre Newsweek, filiale du Washington Post, et le groupe de presse Dar Al Watan basé au Koweït, éditeur notamment du quotidien *Al Watan*.

■ **AUDIOVISUEL** : Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, a confirmé devant la commission des affaires culturelles du Sénat que le gouvernement « étudie la possibilité d'octroyer une dotation en capital d'un milliard de francs à France Télévision, dont le président envisage le lancement de nouvelles chaînes numériques ». La ministre a ajouté « qu'il convient d'être vigilant sur les implications budgétaires du projet », précise le bulletin des commissions diffusé mardi 9 mai.

■ **Mathieu BÉJOT devient délégué général de TV France International**, une association qui promeut l'exportation des programmes audiovisuels français. Cet ancien attaché audiovisuel à l'ambassade de France au Japon succédera à Olivier-René Veillon.

■ **INTERNET** : le groupe britannique de communication Reuters a racheté Yankee Group Research pour 72,5 millions de dollars (80,7 millions d'euros) à l'américain Primark. Cette société, qui emploie 160 personnes à Boston, produit des études très spécialisées sur l'Internet, le commerce électronique, les télécommunications et les communications mobiles.

Les ambitions françaises du groupe Axel Springer

LE GROUPE D'ÉDITION allemand Axel Springer Verlag a annoncé, mardi 9 mai, avoir pris le contrôle de la maison d'édition française Media Mag SA, qui publie notamment l'hebdomadaire *Télé Magazine*. Le montant de la transaction n'a pas été révélé. La participation d'Axel Springer monte à hauteur de 95,1 % dans le capital de Media Mag, les 4,9 % restants demeurant aux mains du directeur général, Francis Morel. M. Morel conserve sa fonction et la gestion de l'entreprise sera poursuivie « sans changement », a souligné la maison allemande.

Outre *Télé Magazine*, qui est diffusé à 510 670 (diffusion totale payée 1998/1999, selon Diffusion contrôle), Media Mag publie les mensuels *J'économise* (environ 140 000 exemplaires selon Axel Springer) et *Rebondir* (110 000 exemplaires), ainsi que le titre spécialisé *Profession fonctionnaire* (20 000 exemplaires). Media Mag a enregistré en 1999 un chiffre d'affaires

d'environ 200 millions de francs (30,5 millions d'euros), selon un communiqué de Francis Morel. Celui-ci rappelle qu'il avait déjà collaboré avec Axel Springer en 1988 « en lançant et en développant avec succès l'hebdomadaire Auto Plus ». A l'époque, M. Morel était PDG des Editions Mondiales, et le magazine automobile (320 707 exemplaires en 1998/1999) est resté, depuis, la seule présence du groupe allemand en France.

Par l'acquisition des magazines de Média Mag, l'éditeur des quotidiens allemands *Die Welt* et *Bild Zeitung* manifeste clairement son intérêt pour le marché français, où son concurrent Bertelsmann est fortement implanté, via sa filiale Prisma Presse (*Geo*, *Télé Loisirs*, *Capital*, *Femme actuelle*, *VSD*, etc.). Axel Springer Verlag a annoncé, mardi 9 mai, un bénéfice de 295 millions de deutschemarks pour 1999 (150 millions d'euros), contre 272 millions en 1998.

La souffrance comme argument publicitaire

Outre-Atlantique, le corps humain torturé par des objets agressifs semble devenu une illustration publicitaire en vogue, note le *Wall Street Journal* du 4 mai. Les publicitaires sont coincés entre la volonté (quasi désespérée) d'attirer l'attention et le désir de séduire des adolescents fans de films d'horreur comme *Scream*.

Ils nous montrent donc le visage d'une femme dont les yeux sont entourés de flammes. Elles menacent de consumer son visage déjà carbonisé (une pub pour Texas Instruments). Une autre publicité promeut Upshot.com en montrant un crâne ouvert sur un cerveau découpé en deux par un ouvre-boîte, quand d'autres publicitaires nous mettent des morceaux de bois piqués dans la peau pour maintenir nos yeux ouverts, ou nous mettent en scène nous arrachant le bras... pour promouvoir les céréales Rice Krispies (Kellogg) auprès des enfants.

LE MONDE diplomatique

MAI 2000

NOUVELLE ÉCONOMIE

Les secrets des Yo-Yo boursiers
par Marc Laimé et Akram B. Ellyas

Légionnaires du capitalisme
par Susan George

Les nouveaux esclaves de la téléopération
par Gilles Balbastre

■ **AMÉRIQUE LATINE** : La Colombie, une nation, deux Etats, par Maurice Lemoine. – Le Brésil aurait cinq cents ans, par Lineimar Pereira Martins-Rapey.

■ **AFRIQUE** : Combat douteux au Zimbabwe, par Christophe Champin.

■ **MÉDIAS** : Derrière la subjectivité des journalistes, par Alain Accardo.

■ **GÉNÉTIQUE** : La tentation de l'eugénisme, par Dorothee Benoit Browayes et Jean-Claude Kaplan. – Soupçon sur les banques d'ADN, par Pedro Lima.

■ **CANNES** : Hollywood contre la diversité culturelle, par Carlos Pardo. – Woody Allen et les femmes, par Alain Bassart.

Retrouvez-vous en Irlande

Greetings from Ireland

Allez en Irlande en voiture avec Irish Ferries, à partir de 395 F/personne. (Base 1 voiture + 4 adultes A/R)

Pour vite recevoir vos brochures Irlande, appelez l'Office National du Tourisme Irlandais 01 53 43 12 12.

Installation non incluse. Valable jusqu'au 27 mai et à partir du 29 août 2000.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ROVER : le constructeur japonais Honda a démenti être en pourparlers** avec le consortium britannique Phoenix, qui vient de racheter le britannique Rover à BMW. Ce dernier avait soufflé Rover à Honda en 1994.

● **FORD : la filiale française du constructeur automobile américain** va recruter cette année 200 agents de fabrication en contrat à durée indéterminée sur ses deux usines de Blanquefort (Gironde), dont l'une doit être cédée à 50 % à l'équipementier allemand Getrag.

● **GAZ DE FRANCE : le projet de loi qui doit être présenté en conseil des ministres** la semaine prochaine, en vue de la transposition en droit français de la directive gazière européenne prévue le 10 août, ne devrait ni changer le statut d'établissement de GDF ni permettre l'ouverture de son capital, affirme *Le Figaro* du 10 mai.

● **ÉLECTRICITÉ/GAZ : les principaux syndicats des industries électriques et gazières (IEG)** appellent mercredi 10 mai les 148 000 salariés à une journée d'action pour une revalorisation des salaires et des retraites.

● **ABB ALSTOM POWER : le groupe a annoncé, mardi, avoir obtenu une commande de 460 millions d'euros** pour la construction en Californie d'une centrale à cycle combiné pour la société américaine PG&E Generating. Lundi, la Commission européenne a autorisé l'acquisition par Alstom de la totalité d'ABB Alstom Power.

● **NOVARTIS : le groupe pharmaceutique suisse a annoncé avoir conclu une alliance dans le secteur des biotechnologies** avec la société américaine Vertex, basée à Boston. D'une valeur qui pourrait atteindre 800 millions de dollars, cet accord est le plus important jamais conclu dans l'histoire de l'industrie des biotechnologies (*lire aussi page 18*) et porte sur la mise au point de huit médicaments.

● **SANOFI-SYNTHÉLABO : le groupe pharmaceutique français projette de fermer son centre** de distribution de médicaments de Ris-Orangis (Essonne), et de supprimer 67 des 130 postes de ce centre.

SERVICES

● **BOUYGUES TELECOM : l'arrivée d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile** en France « ne remet pas en question la prévision d'arrivée aux bénéfices » en 2001 de Bouygues Telecom, a déclaré son directeur général, Patrick Leleu, mardi 9 mai, sur LCI.

● **KUONI : le tour-opérateur suisse** a annoncé, mardi 9 mai, l'acquisition au 1^{er} juillet de la société américaine T PRO, spécialisée dans l'accueil de touristes étrangers, clients de tour-opérateurs du monde entier.

● **BARON'ARQUES : la société Baron Philippe de Rothschild**, dans le Bordelais, et les Vignerons du Sieur d'Arques, dans l'Aude, ont créé une société commune, Baron'arques, pour produire du vin du Pays d'Oc.

FINANCE

● **UBS : le groupe bancaire suisse** sera, à partir du 16 mai, le premier groupe de services financiers non américain coté sur le New York Stock Exchange (NYSE), a-t-il annoncé mercredi 10 mai à Zurich. UBS est déjà coté à Zurich et Tokyo.

● **SANPAOLO IMI : le conseil d'administration du deuxième groupe bancaire italien** a indiqué mardi avoir donné mandat à la direction pour « poursuivre les contacts en cours » en vue d'une fusion avec Banco di Napoli.

● **CAISSE D'ÉPARGNE DE BASSE-NORMANDIE : la grève se poursuivait** mardi pour la septième journée consécutive sur la réduction du temps de travail, malgré une tentative de conciliation devant le juge des référés.

● **CRÉDIT LYONNAIS-BBVA : les deux banques ont conclu un accord** pour éliminer les problèmes administratifs et de langage pour leurs entreprises clientes au Portugal, en Espagne et en France.

● **PRUDENTIAL : la compagnie d'assurance britannique** fixera début juin le prix d'introduction en Bourse de la part minoritaire (entre 15 % et 25 %) de sa banque en ligne Egg, réservée aux institutionnels et aux clients d'Egg et de Prudential.

RÉSULTATS

● **BNP PARIBAS : le groupe bancaire a enregistré une hausse de 22,4 %** de son résultat net au premier trimestre 2000, à 1,348 milliard d'euros, au-delà des prévisions des analystes.

VALEUR DU JOUR

Adecco prospère grâce à la flexibilité

LES OPPOSANTS à la mondialisation et à la flexibilité trouveront sans doute dans les résultats d'Adecco un argument supplémentaire à leur combat : le leader mondial du travail temporaire affiche en effet des résultats presque insolents. En 1999, son chiffre d'affaires a progressé de 21 %, atteignant 18,5 milliards de francs suisses (11,8 milliards d'euros) et son résultat d'exploitation a augmenté de 28 %, atteignant 829 millions de francs suisses (530,3 millions d'euros).

Philippe Foriel-Destezet, fondateur d'Ecco dans les années 60, ne cache pas sa satisfaction. Quatre ans après la fusion de son entreprise avec le suisse Adia, en 1996, le coprésident d'Adecco est non seulement un des européens les plus riches, mais il a, en 1999, pris le leadership sur le concurrent américain Manpower. Grâce à l'acquisition en 1999 du britannique Delphi (pour 256 millions d'euros), du japonais Career Staff (pour 80 millions d'euros) et surtout de l'américain Olsten (pour 1,76 milliard d'euros), le chiffre d'affaires d'Adecco dépasse de 50 % celui de Manpower. Même aux Etats-Unis, premier marché mondial, Adecco est désormais leader.

L'entreprise emploie chaque jour près de 650 000 intérimaires, ce qui en ferait le sixième employeur mondial ! Alors que les deux dirigeants de l'entreprise, M. Foriel-Destezet et son homologue suisse, Klaus Jacobs, détiennent 40 % du capital, les autres actionnaires n'ont



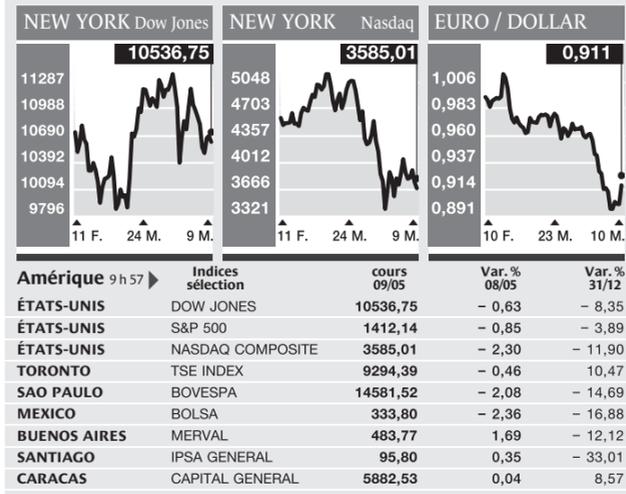
pas à se plaindre : en 1999, la capitalisation d'Adecco a plus que doublé (+107 %) alors que la Bourse de Zurich ne progressait que de 7 %. Aujourd'hui, Adecco entend ne plus se limiter au travail temporaire et évoluer vers « les services en ressources humaines ». Le groupe investit désormais dans les mises à disposition de personnel qualifié (informaticiens, financiers), développe les activités de conseil (en recrutement, en outplacement et en rémunération) et investit 20 à 30 millions de dollars (140 à 220 millions de francs) par an sur Internet, en acquérant ou en passant des alliances avec des start-up et en expérimentant, en Suisse, un rapprochement entre les entreprises et les demandeurs d'emplois.

Frédéric Lemaître

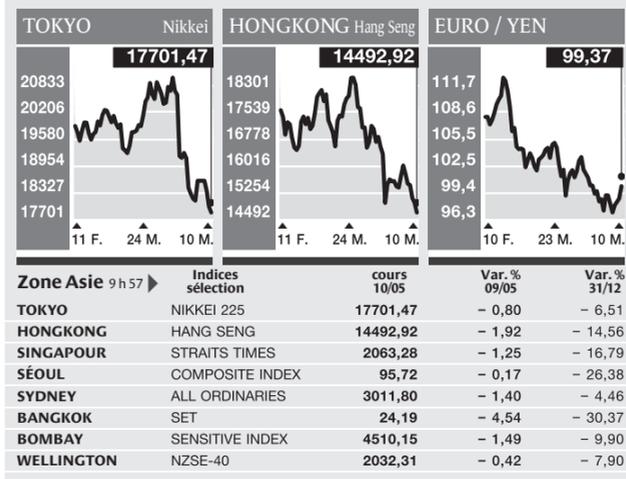
EUROPE



AMÉRIQUES



ASIE - PACIFIQUE



NEW YORK

WALL STREET a terminé en recul, mardi 9 mai. Tous les principaux indices du marché américain se sont inscrits en baisse : l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a chuté plus que les autres, cédant 84,55 points (soit 2,30 % de baisse), à 3 584,83 points. De son côté, l'indice Dow Jones, le principal indicateur de la Bourse de New York, a perdu 66,88 points (-0,63 %), pour terminer à 10 536,75 points. Enfin, l'indice Standard and Poor's 500 a abandonné 0,85 %, clôturant à 1 412,12 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient en légère hausse, mercredi 10 mai, dans les premiers échanges. Les taux d'intérêt à dix ans, qui évoluent à l'inverse des prix des obligations, reculaient à 5,49 % en France et à 5,34 % en Allemagne. Aux Etats-Unis, la veille, le rendement de l'obligation à dix ans s'était également légèrement déténué, à 6,52 %, contre 6,56 %, et celui sur les emprunts à trente ans était passé à 6,20 %, contre 6,25 %.

MONNAIES

L'EURO était relativement stable face à la devise américaine, mercredi, dans les premières transactions sur le marché des changes, où il se négociait à 0,9072 dollar. Le billet vert était de son côté en hausse contre la monnaie japonaise, en début de matinée. Il s'échangeait à 109,46 yens.

ÉCONOMIE

L'euro se reprend

LA MONNAIE EUROPÉENNE était ferme au-dessus de 0,90 dollar mercredi matin sur le marché des changes, les investisseurs anticipant un relèvement des taux d'intérêt européens et une intervention de la Banque centrale européenne (BCE) pour soutenir l'euro. La monnaie unique était également soutenue par des commentaires du ministre des finances français Laurent Fabius, qui s'est déclaré mardi « persuadé que, dans les semaines qui viennent, l'euro trouvera un niveau plus en accord avec la réalité économique » de l'Europe. De son côté, le premier ministre français Lionel Jospin a estimé, devant le même auditoire, qu'on ne pouvait « pas être satisfait de l'évolution actuelle du cours » de l'euro, en mettant l'accent sur « le fort potentiel de croissance de la zone euro ». Le chancelier allemand Gerhard Schröder a déclaré, pour sa part, mercredi sur Europe 1, que « l'euro est sous-évalué » et a affirmé sa certitude « que la situation va changer » (*lire page 17*).

■ **Une majorité de Français** sont inquiets de la baisse de l'euro face au dollar mais pensent que, pour autant, la France ne doit pas renoncer à la monnaie unique, selon un sondage BVA réalisé pour le magazine *Expansion* et la chaîne LCI, publié mardi. 58 % des personnes interrogées se disent inquiets de la faiblesse persistante de l'euro, contre 33 % qui n'expriment pas d'inquiétude et 9 % qui n'ont pas répondu. Le sondage a été réalisé les 28 et 29 avril auprès d'un échantillon représentatif de 939 personnes.

■ **ALLEMAGNE : le chômage est redescendu en dessous de la barre des 4 millions de sans-emploi au mois d'avril**, grâce à une accélération de la croissance mais aussi des départs à la retraite. En données brutes, il s'établissait ainsi à 3,986 millions au mois d'avril, contre 4,141 millions en mars, a indiqué mardi l'office du travail de Nuremberg. Le taux de chômage, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), a reculé à 9,6 %, contre 10,1 %. Le ministre du travail, Walter Riester, s'en est aussitôt félicité, notant que le gouvernement était en bonne voie pour tenir sa promesse de réduction notable du chômage. Mais les chiffres bruts ne sont que partiellement comparables aux précédents, en raison d'un changement annuel du mode de calcul, qui inclut pour la première fois les petits boulots, a indiqué l'office du travail.

■ **ROYAUME-UNI : les ventes de détail ont augmenté de 7,4 % en**

valeur et en glissement annuel en avril, selon une enquête du British Retail Consortium (BRC), association professionnelle des commerçants britanniques, publiée mardi. Cette forte hausse reflète pour l'essentiel le fait que le long week-end de Pâques tombait cette année en avril. Sur les trois derniers mois, la progression en glissement annuel est de 2,7 %, chiffre « plus réaliste », a noté le BRC.

■ **IRLANDE : le taux de chômage s'est établi à 4,7 % en avril, au plus bas depuis septembre 1982**, a annoncé mardi le bureau central des statistiques. Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a augmenté de 1 300 en avril par rapport à mars, à 165 200 personnes, mais a reculé de 34 600 par rapport à avril 1999. Le taux de chômage s'élevait en avril 1999 à 5,7 %.

■ **JAPON : l'indicateur avancé de la conjoncture**, censé préfigurer l'évolution de l'économie japonaise dans les trois à six mois à venir, a progressé en mars à 87,5 points contre 80,0 points (chiffre révisé) en février, a indiqué mardi l'agence de planification économique EPA. Le niveau des 50 points sépare théoriquement les phases de croissance de celles de récession. L'indicateur avancé s'appuie sur une série de données financières préfigurant l'évolution de l'économie, comme les indices des matières premières et le nombre de projets de mise en chantier de logements.

■ **Les réserves officielles de changes du Japon ont de nouveau augmenté en avril**, progressant de 33,1 milliards de dollars pour atteindre 338,6 milliards, a annoncé le ministère des finances mercredi. Cette hausse s'explique par un changement du mode de calcul adopté par le ministère. Les réserves japonaises, les plus importantes après celles des onze membres de la zone euro, sont surtout constituées de devises convertibles mais aussi d'or et de droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international.

■ **CANADA : Ottawa demandera cette semaine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) l'autorisation d'exercer des sanctions contre le Brésil**, qui accorde des subventions à l'exportation au constructeur aéronautique Embraer. Un comité d'experts de l'OMC a rendu une décision favorable au Canada dans le conflit opposant depuis quatre ans les deux pays à propos de programmes de subventions à leur industrie aéronautique respective : Bombardier du côté canadien et Embraer, du côté brésilien.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	Euro contre	09/05
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	COUR. NORVÉGIENNE	8,1375
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	COUR. SUÉDOISE.....	8,1415
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	COURONNE TCHÈQUE	36,6120
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,5228
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	DOLLAR CANADIEN.....	1,3330
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	1,8427
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371	1,37603	DRACHME GRECQUE.....	336,1200
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FLORINT HONGROIS.....	258,4000
MARKKA FINLAND.....	5,94573	ZLOTY POLONAIS.....	4,0995

Cours de change croisés						
10/05 12h30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR.....	0,91697	0,91165	0,13897	1,52250	0,58548
YEN.....	109,05500	99,37500	15,15500	165,96000	63,80500
EURO.....	1,09691	1,00629	1,67005	0,64215
FRANC.....	7,19605	6,60200	6,55957	10,95535	4,21240
LIVRE.....	0,65681	0,60260	0,59875	0,09130	0,38450
FRANC SUISSE.....	1,70800	1,56730	1,55740	0,23735	2,60085

Taux d'intérêt (%)				
Taux 09/05	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	4,01	4,08	5,53	5,78
ALLEMAGNE..	3,96	4,29	5,39	5,66
GDE-BRETAG.	5,69	6,13	5,33	4,52
ITALIE.....	3,96	4,23	5,73	6,04
JAPON.....	0,07	0,03	1,71	2,15
ÉTATS-UNIS..	5,97	6,17	6,55	6,25
SUISSE.....	1,50	3,01	4,04	4,44
PAYS-BAS.....	3,91	4,23	5,56	5,76

Matières premières				
En dollars	Cours 09/05	Var. % 08/05		
MÉTALUX (LONDRES)	\$/TONNE			
CUIVRE 3 MOIS.....	1794		
ALUMINIUM 3 MOIS.....	1483		
PLOMB 3 MOIS.....	427,50	-0,81		
ETAIN 3 MOIS.....	5420	-0,37		
ZINC 3 MOIS.....	1158,50	-0,13		
NICKEL 3 MOIS.....	9745	-0,20		
MÉTALUX (NEW YORK)	\$/ONCE			
ARGENT A TERME.....	5,09	+0,49		
PLATINE A TERME.....	129130,50	-3,13		
GRAINES DENRÉES	\$/BOISSEAU			
BLÉ (CHICAGO).....	257,75		
MAIS (CHICAGO).....	230	-0,43		
SOJA TOURTEAU (CHG.)	183,70	+0,11		
SOFTS	\$/TONNE			
CACAO (NEW YORK).....	769	+2,81		
CAFÉ (LONDRES).....	929		
SUCRE BLANC (PARIS).....		

Or				
En euros	Cours 09/05	Var. % 08/05		
OR FIN KILO BARRE.....	9900	-1		
OR FIN LINGOT.....	9910	-0,90		
ONCE D'OR (LO) \$.....	280,75		
PIÈCE FRANCE 20 F.....	55,80	-1,76		
PIÈCE SUISSE 20 F.....	56,30	-1,05		
PIÈCE UNION LAT. 20.....	56,10	-1,23		
PIÈCE 10 DOLLARS US.....	198		
PIÈCE 20 DOLLARS US.....	401,25	-3,33		
PIÈCE 50 PESOS MEX.....	369	+0,49		

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « MONDE ».
www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs d'équipement et de services téléphoniques ont été très affectées mardi 9 mai. L'action **Deutsche Telekom** a cédé 7,04 %, à 62,75 euros, **Vodafone Airtouch** est tombée de 5,89 %, à 256,59 pence, et **Marconi** a reculé de 4,7 %, à 844,31 pence. Le titre **British Telecom** a, de son côté, cédé 4,3 %, à 957 pence. L'opérateur **Swisscom** a vu son action reculer de 2,64 %, à 590 francs suisses. Le titre de la société de téléphonie mobile italienne **TIM** a terminé sur une baisse de 5,50 % à 10,63 euros. **Telecom Italia**, qui détient une majorité de TIM, a chuté de 4,40 %, à 15,27 euros. L'action **Telefonica** s'est effritée de 1,52 % à 23,98. Le titre du néerlandais **KPN** a perdu 6,86 %, à

111,30 euros, après l'annonce d'une prise de participation de 15 % de son capital par le japonais NTT DoCoMo (lire aussi page 18). ● Le titre **BMW** a gagné mardi 3,05 %, à 33,80 euros, après avoir annoncé des pertes moins importantes que prévu dans son désengagement du britannique Rover, vendu au consortium Phoenix pour la somme symbolique de 10 livres sterling. ● L'action **Volkswagen** a progressé mardi de 4,14 %, à 49 euros. Le constructeur automobile a annoncé dans l'après-midi des résultats sur trois mois supérieurs aux attentes des analystes, avec un bénéfice net en hausse de 36,3 %, à 247 millions d'euros.

10/05 12h23	Code pays	Cours en euros	% Var. 09/05
-------------	-----------	----------------	--------------

AUTOMOBILE			
AUTOLIV SDR	SE	31,11	+ 2,83
BASF AG	BE*	49,40	- 0,30
BMW	DE*	33,20	- 1,78
CONTINENTAL AG	DE*	20,85	+ 0,48
DAIMLERCHRYSLER	DE*	62,40	- 0,48
FIAT	IT*	27,87	+ 0,11
FIAT PRIV.	IT*	17,45	+ 0,75
MICHELIN /RM	FR*	38,30	+ 1,62
PEUGEOT	FR*	230,60	+ 1,59
PIRELLI	IT*	2,82	+ 0,36
RENAULT	FR*	49,90	+ 1,42
VALEO /RM	FR*	60,60	+ 1
VOLKSWAGEN	DE*	47,70	- 2,05
► DJ E STOXX AUTO P		237,33	- 0,71

BANQUES			
ABBEY NATIONAL	GB	13,55	+ 0,25
ABN AMRO HOLDIN	NL*	22,26	- 0,31
ALL & LEICS	GB	10,26	- 0,33
ALLIED IRISH BA	GB	18,47	- 0,46
ALPHA CREDIT BA	GR	62,32	- 0,24
B PINTO MAYOR R	PT*	23,17	- 0,04
BANK AUSTRIA AG	AT*	50,60	+ 1,61
BANK OF IRELAND	GB	13,34	- 1,39
BANK OF PIRAEUS	GR	19,68	- 0,08
BK OF SCOTLAND	GB	9,46	+ 0,91
BANKINTER R	ES*	54,15	- 1,46
BARCLAYS PLC	GB	27,11	+ 0,76
BAYR. HYPO-UVER	DE*	69,20	+ 1,02
BCA AG.MANTOVAN	IT*	9,10	+ 2,36
BCA FIDEURAM	IT*	17,35	- 0,34
BCA INTESA	IT*	4,13	+ 0,98
BCA LOMBARDA	IT*	9,45	+ 2,49
MONTE PASCHI SI	IT*	3,44
BCA P.BERG.-CV	IT*	20,25	+ 1,76
BCA P.MILANO	IT*	6,58	+ 1,70
B.P.VERONA E S.	IT*	11,01	- 0,81
BCA ROMA	IT*	1,17	+ 0,86
BBVA R	ES*	14,37	+ 1,34
ESPIRITO SANTO	PT*	24,80	- 0,16
BCO POPULAR ESP	ES*	31,06	- 0,06
BCO PORT ATLANT	PT*	4,03	+ 0,25
BCP R	PT*	5,16
BIPOP CARIRE	IT*	110,05	+ 1,20
BNL	IT*	3,56	+ 0,28
BNP /RM	FR*	92,80	+ 3,18
BSCH R	ES*	10,76	- 1,47
CCF /RM	FR*	154	- 0,45
CHRISTIANIA BK	NO	5,22
COMIT	IT*	5,03	+ 1,62
COMM.BANK OF GR	GR	59,52	+ 0,45
COMMERZBANK	DE*	41,25	- 2,02
CREDIT LYONNAIS	FR*	44,72	+ 0,72
DEN DANSKE BK	DK	111,37	+ 1,84
DNB HOLDING -A	NO	4,01	- 0,61
DEUTSCHE BANK N	DE*	78,10	+ 0,71
DEXIA	BE*	143	+ 0,14
DRESDNER BANK N	DE*	43,45	- 0,80
EFG EUROBANK	GR	28,62	- 2,04
ERGO BANK	GR	20,67	- 3,41
ERSTE BANK	AT*	47,34	+ 2,25
FOERENINGSSB A	SE	16,35	+ 1,14
HALIFAX GROUP	GB	9,89	- 5,25
HSBC HLDG	GB	12,11	+ 0,28
IONIAN BK REG.S	GR	40,90
KBC BANCASSURAN	BE*	45,30	+ 2,07
LLOYDS TSB	GB	10,47	+ 1,83
MERITA	FI*	5,72
NAT BANK GREECE	GR	48,03	+ 0,12
NATEXIS BQ POP.	FR*	77	- 1,28
NATL WESTM BK	GB	22,85
NORDIC BALTIC H	SE	6,55
ROLO BANCA 1473	IT*	18,85	- 0,26
ROYAL BK SCOTL	GB	17,67	+ 0,10
SAN PAOLO IMI	IT*	15,58	+ 0,84
S-E-BANKEN -A	SE	12,55	+ 0,99
STANDARD CHARTE	GB	14,50	+ 0,47
STE GENERAL-A/	FR*	240,40	+ 2,12
SV HANDBK -A	SE	14,94
SWEDISH MATCH	SE	3,17	+ 0,28
UBS REG	CH	280,99
UNICREDITO ITAL	IT*	4,47	+ 0,22
UNIDANMARK -A	DK	80,51	- 1,74
XIOSBANK	GR	19,63	- 0,30
► DJ E STOXX BANK P		316,96	+ 0,38

VIOHALCO			
VIOHALCO	GR	12,91	+ 1,05
VOEST-ALPINE ST	AT*	32,74	+ 1,68
► DJ E STOXX BASI P		205,93	+ 1,87

CHIMIE			
AIR LIQUIDE /RM	FR*	154,90	+ 3,27
AKZO NOBEL NV	NL*	46,42	- 0,92
BASF AG	DE*	49,40	- 0,30
BAYER AG	DE*	44,42	- 0,18
BOC GROUP PLC	GB	20,68	+ 19,11
CELANESE N	DE*	21,50	+ 0,94
CIBA SPEC CHEM	CH	67,02	- 0,24
CLARIANT N	CH	406,30	+ 1,29
DEGUSSA-HUELS	DE*	34,50	+ 2,99
DSM	NL*	37,90	- 0,26
EMS-CHEM HOLD A	CH	4773,59	- 0,14
ICI	GB	8,86	+ 1,17
KEMIRA	FI*	5,80	- 1,69
LAPORTE	GB	9,15	+ 1,13
LONGZA GRP N	CH	557,46	+ 1,77
RHODIA	FR*	21	- 2,78
SOLVAY	BE*	76,75	+ 1,19
TESSENDERLO CHE	BE*	43	+ 3,94
► DJ E STOXX CHEM P		377,69	- 0,07

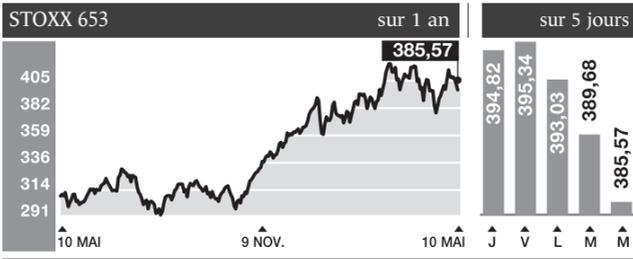
CONGLOMÉRATS			
CGIP /RM	FR*	51,95	+ 0,19
CHRISTIAN DIOR	FR*	259	- 1,52
D'IETRE SA	BE*	282	+ 1,69
GAZ ET EAUX /RM	FR*	62,50	+ 0,97
GBL	BE*	265,80	+ 0,68
GEVAERT	BE*	41,55	+ 0,48
HAGEMEYER NV	NL*	21,60	+ 0,33
INCHCAPE	GB	4,99	- 4,58
INVESTOR -A	SE	15,49	- 0,39
INVESTOR -B	SE	15,68
MYTILINEOS	GR	10,14	+ 0,29
NORSK HYDRO	NO	42,52	+ 0,43
OERLIKON-BUEHRL	CH	263,87	+ 0,12
ORKLA -A	NO	17,18
SONAE SCP	PT*	48,38	- 0,88
TOMKINS	GB	3,35	+ 1,03
VEBA AG	DE*	55,10	+ 0,46
► DJ E STOXX CONG P		329,98

ÉNERGIE			
BG	GB	5,73
BP AMOCO	GB	9,87	- 0,69

TÉLÉCOMMUNICATIONS			
EIRCOM	IR*	3,70	- 1,33
BRITISH TELECOM	GB	16,25	- 3,94
CABLE & WIRELES	GB	16,18	- 1,56
DEUTSCHE TELEKO	DE*	63,70	+ 1,51
ENERGIS	GB	48,64	- 4,76
EQUANT NV	DE*	81	- 4,71
EUROPOLITAN HLD	SE	15,19	- 2,36
FRANCE TELECOM	FR*	153,60	+ 1,05
HELLENIC TELE (GR	27,07	+ 1,45
KONINKLIJKE KPN	NL*	107	- 3,86
MANNESMANN N	DE*	243	- 3,57
PANAFON HELLENI	GR	13,92	+ 1,74
PORTUGAL TELECO	PT*	11,30	- 1,74
SONERA	FI*	52	- 3,44
SWISSCOM N	CH	379,82	- 0,34
TELE DANMARK -B	DK	79,83	+ 1,71
TELECEL	PT*	18,60	+ 1,25
TELECOM ITALIA	IT*	15,20	- 0,46
TELECOM ITALIA	IT*	7,06	+ 0,28
TELEFONICA	ES*	23,84	- 0,58
TIM	IT*	10,84	+ 1,98
VODAFONE AIRTOU	GB	4,28	- 1,96
► DJ E STOXX TCOM P		1154,67	+ 0,33

CONSTRUCTION			
ACCIONA	ES*	42,01	- 1,13
AKTOR SA	GR	16,51	+ 2,02
UPONOR -A	FI*	20,30	- 0,98
AUMAR R	ES*	15,80	+ 1,28
ACESA R	ES*	9,76	- 0,71
BLUE CIRCLE IND	GB	7	- 1,45
BOUYGUES /RM	FR*	649	- 6,62
BPB	GB	5,85	- 0,87
BUZZI UNICEM	IT*	9,86	+ 0,10
CIMPOR R	PT*	15,85	- 3,65
COLAS /RM	FR*	198	- 4,94
GRUPO DRAGADOS	ES*	8,13	- 0,97
FCC	ES*	23,05	- 0,13
GROUPE GTM	FR*	86,90
HANSON PLC	GB	8,84	+ 1,57
HEIDELBERGER ZE	DE*	64,50	- 3,37
HELLTECHNODOR	GR	26,79	- 1,04
HERACLEAS GENL R	GR	25,58	- 0,23
HOCHTIEF ESSEN	DE*	30,70	+ 0,66
HOLDERBANK FINA	CH	1308,70	- 0,98
IMERYS /RM	FR*	134,80	+ 1,35
ITALCEMENTI	IT*	9,83	+ 0,41
LAFARGE /RM	FR*	90,75	- 1,94
MICHANIKI REG.	GR	9,22
PILKINGTON PLC	GB	1,18	- 4,17
RMC GROUP PLC	GB	14,11	+ 0,61
SAINT GOBAIN /R	FR*	161	- 1,47
SKANSKA -B	SE	38,28	+ 0,81
TAYLOR WOODROW	GB	2,58	- 1,95
TECHNIP /RM	FR*	118,80	+ 0,25
CS GROUP N	CH	214,78	+ 0,45
EURAFRANCE /RM	FR*	441,20	- 0,72
FORTIS (B)	BE*	27,29	+ 1,40
FORTIS (NL)	NL*	27,34	+ 1,33
CECINA /RM	FR*	102	- 0,79
HAMMERSON	GB	7,32	+ 0,31
ING GROEP	NL*	60,21	+ 0,70
REALDANMARK	DK	37,30	+ 0,72
LAND SECURITIES	GB	13,29	+ 1,44
LIBERTY INTL	GB	7,41	+ 1,64
MEDIOBANCA	IT*	9,09	+ 0,44
MEPC PLC	GB	7,54	- 2
METROWACESA	ES*	18,68	- 1,68
PROVIDENT FIN	GB	9,61	+ 1,40
RODAMCO CONT. E	NL*	38,50	- 0,52
RODAMCO NORTH A	NL*	38,70	+ 1,18
SCHROEDERS PLC	GB	20,95
SIMCO N /RM	FR*	74,05	- 1,13
SLOUGH ESTATES	GB	6,36	- 0,53

CONSOMMATION CYCLIQUE			
ACCOR /RM	FR*	44,75	+ 3,64
ADIDAS-SALOMON	DE*	67	+ 1,90
AIR FCE	FR*	16,92	+ 1,38
AIRTOURS PLC	GB	5,28	+ 0,65
ALITALIA	IT*	2,17
AUSTRIAN AIRLIN	AT*	16,30	- 1,21
AUTOGRILL	IT*	10,70	+ 0,70
BANG & OLUFSEN	DK	36,23
BENETTON GROUP	IT*	2,08	+ 0,48
BRITISH AIRWAYS	GB	6,02	+ 8,98
BULGARI	IT*	11,55	- 0,43
CLUB MED. /RM	FR*	131	+ 0,31



COMPASS GRP	GB	15,43	+ 0,78
DT.LUFTHANSA N	DE*	25,75	+ 3,41
ELECTROLUX -B	SE	19,96	+ 0,93
EMI-TV & MERCHAN	DE*	82,50	+ 0,78
EMI GROUP	GB	10,43	+ 0,33
EURO DISNEY /RM	FR*	0,84	+ 2,44
GRANADA GROUP	GB	10,77	+ 4,13
HERMES INTL	FR*	160	- 1,23
HPI	IT*	1,40	- 1,41
KLM	NL*	19,65
HILTON GROUP	GB	4,34	- 6,62
LMVH / RM	FR*	454,50	- 1,11
MOULINEUX /RM	FR*	6,25	+ 2,63
PERSIMMON PLC	GB	3,22	- 0,53
PREUSSAG AG	DE*	44,95	+ 0,56
RANK GROUP	GB	2,39	- 1,41
SAIRGROUP N	CH	194,43	+ 1,67
SAS DANMARK A/S	DK	10,30	- 0,26
SEB /RM	FR*	70	- 2,78
SODEXHO ALLIANC	FR*	170,50	+ 3,27
THE SWATCH GRP	CH	1335,19	+ 0,83
THE SWATCH GRP	CH	276,79	+ 0,59
VOLVO -A	SE	24,44
VOLVO -B	SE	25,41	+ 0,73
WWW UK UNITS	IR*	1,07
WILSON BOWDEN	GB	10,43
WOLFORD AG	AT*	33,25	- 0,75
► DJ E STOXX CYC GO P		188,04	- 0,30

ALIMENTATION ET BOISSON			
ALLIED DOMECQ	GB	5,76	+ 1,20
ASSOCIAT BRIT F	GB	6,84	+ 2,30
BASS	GB	13,73	+ 2,55
BBAG OE BRAU-BE	AT*	40
BRAU-UNION	AT*	44,03	+ 1,22
CADBURY SCHWEPP	GB	7,49	+ 0,69
CARLSBERG -B	DK	35,02	- 1,05
CARLSBERG AS -A	DK	34,21
DANISCO	DK	36,90
DANONE /RM	FR*	268,50	+ 1,67
DELTA HOLDINGS	GR	16,70	- 1,84
DIAGEO	GB	9,94	+ 3,38
ELAIS OLEAGINOU	GR	25,61	- 1,03
ERID.BEGH.SAY /	FR*	104	+ 6,07
HEINEKEN HLD.N	NL*	36,85	+ 1,94
HELLENIC BOTTLN	GR	17,98	+ 0,58
HELLENIC SUGAR	GR	17,94	+ 0,92
KERRY GRP-A	GB	23,26
MONTEDISON	IT*	1,86
NESTLE N	CH	2074,80	+ 0,38
KONINKLIJKE NUM	NL*	45,44	+ 1,32
PARMALAT	IT*	1,27	+ 3,25
PERNOD RICARD /	FR*	56,75	+ 2,25
RAISIO GRP -V/	FI*	2,52	- 11,58
SCOTT & NEWCAST	GB	9,06	+ 2,51
SOUTH AFRICAN B	GB	7,78	+ 1,79
TATE & LYLE	GB	3,87	- 0,44
UNIGATE PLC	GB	5,37	+ 2,28
UNILEVER	NL*	51,10	+ 2,71
UNILEVER	GB	7	+ 6,51
WHITBREAD	GB	10,11
COCA-COLA BEVER			

VALEURS FRANÇAISES

Le titre Accor était quasiment stable à 43,2 euros, mercredi 10 mai lors des premiers échanges. Le groupe hôtelier a annoncé une hausse de 16,2 % de son chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre, à 1,5 milliard d'euros.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 10 MAI Cours relevés à 12 h 30 Liquidation : 24 mai

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Paiement dernier coupon (1)'. Lists various companies like B.N.P., Renault, and others.

Table of French stock market data (continued) listing companies like BIC, B.N.P., BOLLORÉ, BONGRAND, BOUYGUES, etc., with their respective prices and changes.

Table of French stock market data (continued) listing companies like GROUPE PARTOUCHE, GUILBERT, GUYENNE GASCOGNE, HACHETTE FILLI.MED, etc.

Table of international stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Paiement dernier coupon (1)'. Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

International

Table of international stock market data (continued) listing companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, CROWN CORK ORD, etc.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1)

Lundi date mardi; % variation 31/12; Mardi date mercredi; montant du coupon en euros; Mercredi date jeudi; paiement dernier coupon; Jeudi date vendredi; compensation; Vendredi date samedi; nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 10 MAI Cours relevés à 12 h 30

Table of new market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMM, etc.

Advertisement for WE@broker featuring a photo of a man and text: 'Je bénéficie de recommandations d'experts'. Includes contact information: www.webroker.fr, Tél. 0803 023 033.

Table of new market data (continued) listing companies like MILLE AMIS, MONDIAL PECH, MULTIMANIA, etc.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 10 MAI Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of second market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like ALTEN, ARKOPHARMA, ASSYNET, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 9 mai

Table of SICAV and FCP data with columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires + Euros', 'francs**', and 'Date cours'. Lists various investment vehicles.

CAISSE D'ÉPARGNE

Table of Caisse d'Épargne data with columns for 'Sicav en ligne', 'Fonds communs de placements', and 'CREDIT AGRICOLE'. Lists various investment options.

CREDIT AGRICOLE

Table of Crédit Agricole data with columns for 'Fonds communs de placements', 'CREDIT LYONNAIS', and 'ASSET MANAGEMENT'. Lists various investment options.

LCF E. DE ROTHSCHILD

Table of LCF E. de Rothschild data with columns for 'AMÉRIQUE 2000', 'ASIE 2000', 'NOUVELLE EUROPE', etc.

LEGAL & GENERAL BANK

Table of Legal & General Bank data with columns for 'SICAV INFO POSTE', 'FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS', and 'LA POSTE'. Lists various investment options.

SG ASSET MANAGEMENT

Table of SG Asset Management data with columns for 'FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS', 'LA POSTE', and 'SICAV INFO POSTE'. Lists various investment options.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table of various fund data with columns for 'FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS', 'LA POSTE', and 'SICAV INFO POSTE'. Lists various investment options.

CDC Asset Management

Table of CDC Asset Management data with columns for 'LIVRET B. INV. D PEA', 'MULTI-PROMOTEURS', 'NORD SUD DÉVELOP. C.', 'NORD SUD DÉVELOP. D.'.

Fonds communs de placements

Table of various fund data (continued) listing companies like INDOCAM VAL. RESTR., MASTER ACTIONS, etc.

Fonds communs de placements

Table of various fund data (continued) listing companies like POSTE EUROPE C., POSTE EUROPE D., etc.

Fonds communs de placements

Table of various fund data (continued) listing companies like POSTE EUROPE C., POSTE EUROPE D., etc.

LÉGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

SPORTS Le Real Madrid s'est qualifié pour la finale de la Ligue des champions, mardi 9 mai, malgré sa défaite (1-2) sur la pelouse du Bayern Munich. A l'aller, les Madri-

lènes s'étaient imposés 2-0. ● **BU-TEUR** à l'aller, Nicolas Anelka a une nouvelle fois trouvé le chemin des filets, en reprenant victorieusement de la tête un centre du Brésilien Sa-

vio à la 34^e minute. ● **LA PERFORMANCE** de l'attaquant clôt l'opération de rédemption qu'il a entreprise, voilà deux mois, après avoir annoncé qu'il refuserait de

s'entraîner avec le Real. ● **LE SÉLECTIONNEUR** national, Roger Lemerre, présent à Munich, devrait retenir l'avant-centre dans le groupe des 22 joueurs appelés à disputer l'Euro

2000. ● **LA FINALE** de la Ligue des champions, le 24 mai à Paris, fera se rencontrer deux clubs espagnols, l'autre demi-finale opposant Valence à Barcelone, mercredi 10 mai.

Nicolas Anelka a retrouvé son orgueil et son sens du but

L'attaquant français du Real Madrid a marqué le seul but de son équipe face au Bayern Munich (1-2), synonyme de qualification à la finale de la Ligue des champions qui aura lieu le 24 mai au Stade de France entre deux clubs espagnols

MUNICH

de notre envoyé spécial

Dans le football moderne, submergé par l'affairisme, le buteur en symbolise jusqu'à la caricature les outrances. Il concentre sur sa personne frustration et rancœur par vent mauvais et, à l'inverse, suscite dévotion et frénésie populaire par bonne fortune. A vingt et un ans, Nicolas Anelka a fait mieux et pis à la fois, car c'est de la haine que lui vouaient, voilà deux semaines encore, les supporters du Real Madrid. Les plus virulents militaient pour un renvoi sans ménagement du « sauveur » dans sa banlieue française, à Trappes (Yvelines), avec un billet sans retour. Les plus sarcastiques le gratifiaient d'un avenir comme vendeur de PlayStation en référence à sa passion inextinguible pour les jeux vidéo.

Mais la vie d'un footballeur n'est pas monolithique. Elle s'inspire des méandres d'un comédien de sitcom. Quand tout va mal, se dessine à l'horizon un coin de ciel bleu. Pour l'ancien avant-centre d'Arsenal, transféré

ré en juillet de Londres à Madrid pour 220 millions de francs, a donc sonné l'heure de la revanche. En marquant, mardi 9 mai, le but de son équipe au Stade olympique de Munich, Nicolas Anelka a qualifié le légendaire club espagnol pour la finale de la Ligue des champions, qui se disputera le 24 mai au Stade de France. La victoire trop étriquée du Bayern (2-1) aura été insuffisante pour effacer la défaite (0-2) concédée une semaine plus tôt au stade Santiago Bernabeu en demi-finales aller. A cette occasion, le Français avait ouvert le score et la voie de sa rédemption. Depuis mardi soir, le paria a retourné à son avantage les plus féroces de ses détracteurs.

FAUTEUR DE TROUBLES

Clin d'œil du destin, c'est sur cette même pelouse, le 8 mars, que l'attaquant français, lors d'un match de poule entre les deux formations dominés par les Bavarois (4-1), avait mijoté son dernier coup de sang. Vexé de n'être entré en jeu qu'à la 70^e minute, il eut, le lendemain, une explication orageuse avec son entraîneur, Vicente Del Bosque, auquel il signifiait sans appel son refus de s'entraîner. L'affaire prit des proportions dantesques. Le gréviste fut désigné

comme un fauteur de troubles indigne de porter le maillot blanc. Dans un premier temps, le joueur fut suspendu pour quarante-cinq jours avec suspension de salaire pendant la même période, soit un manque à gagner d'environ 2,3 millions de francs.

Les blessures des deux attaquants titulaires, Fernando Morientes et Gonzalo Blanco Raul, ont conduit la direction du club à adoucir la peine. Pour ne pas heurter les supporters, fut organisé un simulacre de repentance. Du bout des lèvres, Anelka demanda pardon et promit de réprimer ses états d'âme. Il a tenu depuis lors son engagement. Son efficacité

retrouvée lui vaut, pour quelque temps au moins, un répit médiatique. L'attaquant ne supporte pas que l'on puisse manquer de confiance dans ses qualités ou que l'on doute de son intégration dans une collectivité.

« Tout ce que je veux, c'est qu'on me laisse tranquillement exercer mon métier et que le système de jeu de l'équipe soit en harmonie avec mes qualités », réclame le jeune homme. C'est que l'intéressé ne doute de rien, et surtout pas de son talent. Son comportement, à Munich, plaide d'ailleurs plutôt en sa faveur. D'abord battu dans tous les duels pendant les vingt premières mi-

nutes, Anelka a surgi pour reprendre de la tête un centre de la gauche délivré par le Brésilien Savio (31^e minute). L'action était superbe et le geste technique du buteur d'une pureté incontestable. L'exploit coupait net l'élan du Bayern, qui menait depuis la 12^e à la suite d'une reprise acrobatique de son géant, Carsten Jancker. Juste avant la pause, l'avant-centre du Real confirmait son retour en forme en échappant à deux adversaires avant d'assener une frappe lourde péniblement détournée par le gardien allemand, Oliver Kahn.

MURMURES D'ADMIRATION

Le second but bavarois, inscrit par Giovane Elber (54^e), pesait un instant sur l'air du temps, mais pas sur le cours de l'histoire. Dans un ultime déhanchement, Nicolas Anelka faillit remettre les deux équipes à égalité. Son tir en pivot échoua dans les tribunes (74^e), où s'intensifiaient les murmures d'admiration à chaque prise de balle du Français. Dans l'assistance, d'abord trépidante puis recueillie, Roger Lemerre aura noté la bonne tenue d'un candidat désormais évincé pour l'expédition de l'Euro 2000.

Le sélectionneur s'était déjà dépla-

cé le 3 mai, pour la première manche, à Madrid. Il s'était entretenu avec le joueur pour lui faire part de toutes les hypothèses : présence d'office dans la liste des vingt-deux ou dans celle plus aléatoire des six remplaçants. Avant le Mondial 1998, Aimé Jacquet l'avait rayé des cadres juste avant le début de la compétition, privant le néophyte d'une consécration planétaire à l'aube de sa carrière. Il en profita pour passer son permis et retrouver ses amis d'enfance à Trappes. Une nouvelle éviction lui suggérerait sûrement des sentiments plus exacerbés.

Elle ne remettrait pas en cause, en revanche, son désir de revenir au Paris-Saint-Germain au mois de juillet. « Je sais qu'il prépare son retour au PSG », a confié avant la demi-finale retour le président du Real, Lorenzo Sanz, tout en restant vague sur l'avenir de l'international. La teneur de l'éloge décerné par Vicente Del Bosque à son buteur, mardi (« C'est toute l'équipe qui a bien joué, sur le but de Nicolas, il faut mettre en évidence le bon centre de Savio »), n'annonce pas forcément un divorce à venir. Au Real, plus qu'ailleurs encore, les vérités sont sans lendemain.

Elie Barth

Le flop de Magic Johnson dans le basket-ball suédois

STOCKHOLM

de notre correspondant

A quarante ans, Earvin « Magic » Johnson reste l'un des grands noms du basket-ball mondial. Aussi la nouvelle de la signature d'un contrat de coopération conclu entre cette ancienne star de la NBA américaine et le club de Bo-

raas, une ville suédoise sans histoire, n'avait-elle pas manqué de surprendre. Mais les fiançailles auront été de courte durée. Moins d'un an plus tard, l'Américain s'apprête à répudier le club, qui y a laissé des plumes dans l'affaire.

S'il le pouvait, Bertil Larsson, président du Magic M7, reviendrait volontiers en arrière pour, cette fois-ci, refuser l'idée un peu folle lancée par Charles Barton, son entraîneur américain : proposer à Earvin Johnson, qu'il connaissait par l'intermédiaire d'une connaissance commune, de venir s'investir dans cette modeste équipe de première division suédoise. Reconverti en homme d'affaires depuis son abandon de la compétition en 1996, l'Américain vit là l'occasion de s'implanter en Europe, dans l'espoir d'y trouver des débouchés pour la ligne de produits, essentiellement vestimentaires, qu'il

a lancée à son nom. Boraas devait donc lui servir de tête de pont commerciale et médiatique sur le Vieux Continent. Celui dont la carrière exceptionnelle au sein des Los Angeles Lakers (cinq titres de champion NBA) fut chamboulée par la contraction du virus du sida, en 1991, traversa l'Atlantique à deux reprises ces derniers mois pour lancer son opération en Suède, y disputant quelques matches ici et là. Une fois la tornade « Magic » passée sur la ville de Boraas et ses 100 000 habitants, il apparut assez vite que la greffe ne prendrait pas.

EXCÈS D'OPTIMISME

Certes les résultats sportifs du club s'améliorèrent : finaliste - malheureux - du championnat de Suède, qualifié pour la phase finale de la NEBL, la Ligue nord-européenne de basket (le Monde du 16 février). « Le meilleur bilan jamais réalisé par l'équipe », plaide l'entraîneur. Mais la nouvelle façon, très américaine, de manager l'équipe ne plut pas à tout le monde. Mécontents de se retrouver plus qu'à leur tour sur le banc des remplaçants au profit de recrues étrangères, des Suédois menacèrent de quitter Boraas et accusèrent Charles Barton de pourrir l'atmosphère.

Choisissant de soutenir les joueurs plutôt que l'entraîneur, la direction du club ne renouvela pas le contrat le liant à ce dernier. Barton parti, c'est toute l'affaire qui chancelle. Un agent de « Magic » Johnson l'a confirmé : non seulement le retraité de luxe va se retirer de Suède pour aller voir ailleurs en Europe, mais il compterait poursuivre la direction du club en justice pour rupture de contrat.

Le Magic M7 n'a pas besoin de cela. Ses dettes s'élèvent à 3 millions de couronnes (370 000 euros) pour cause d'excès d'optimisme en matière de rentrées publicitaires. Avec un tel passif, son maintien en Ligue nationale n'est pas assuré. Bertil Larsson, le président, veut voir dans ce dénouement le résultat d'un choc de cultures : « Il y a une énorme différence entre gérer un club professionnel à l'américaine, en axant tout sur le profit, et gérer une association sportive comme la nôtre, basée à l'origine sur les notions de volontariat et de plaisir du jeu. » Et le Suédois de conclure : « Je conseillerais aux clubs européens tentés par une telle expérience de commencer par nous contacter... »

Antoine Jacob

Sept Coupes des champions, 213 rencontres et 125 victoires

Si le Real Madrid n'a toujours pas gagné un match de Coupe d'Europe sur le sol allemand, le club espagnol devance largement le Bayern en termes de titres. L'équipe castillane disputera le 24 mai au Stade de France la finale de la Ligue des champions avec l'ambition de gagner le trophée pour la huitième fois de son histoire. Un record. Au total, le Real a participé à trente reprises à la plus prestigieuse des épreuves continentales et disputé 213 rencontres pour 125 victoires, 33 nuls et 55 défaites. La différence de buts globale (485 buts marqués, 232 encaissés) situe la valeur des Madrilènes et surtout leur longévité au plus haut niveau, tout à fait unique en Europe.

Les ambitions européennes du Montpellier Handball

MONTPELLIER

de notre envoyé spécial

« La victoire n'a jamais fatigué personne ». Mercredi 10 mai, dans leur salle du Palais des sports René-Bougnol, il ne devait pas être question pour les joueurs du Montpellier Handball (MHB) de prendre à la légère leur match contre Chambéry. Leur entraîneur, Patrice Canayer, le leur avait fermement rappelé la veille à l'entraînement : « Il est hors de question de déroger à nos habitudes. Vous serez là pour jouer à 100 %, voire à 120 %, et pour gagner. »

Point de répit donc. Même si ce match devait être le dernier d'un championnat de France dont le MHB est depuis le 6 mai assuré d'être le vainqueur pour la quatrième fois de son histoire et pour la troisième fois d'affilée, ce que seuls, avant lui, la Stella Saint-Maur et Gagny étaient parvenus à réaliser. Même si, par ailleurs, une autre échéance de taille se profile samedi 13 mai : la demi-finale de la Coupe de France contre cette même équipe de Chambéry, chez les Savoyards. Un trophée dont le MHB est le vainqueur sortant et dont il n'entend pas se défaire.

« Nous ne sommes pas rassasiés de victoires », assure Robert Molines, le président du club héraultais, aux yeux de qui la réussite du MHB - 49 matches sans défaite sur le sol français, dont 25 en championnat cette saison - tient en quelques mots : « Talent, travail, sérieux, rigueur ». « C'est le résultat d'un travail dans la continuité, complète Patrice Canayer, et le fruit de plusieurs facteurs : l'humilité des joueurs et leur talent, le travail et la solidarité d'un groupe ambitieux. » « Pris individuellement, ce ne sont pas les meilleurs joueurs, mais c'est le jouer ensemble qui fait la différence », ajoute Daniel Costantini, l'entraîneur de l'équipe de France, qui prévoit d'enrôler huit Montpelliérains pour les Jeux olympiques, puis le championnat du monde en 2001.

« UNE ÉTAPE CLÉ »

La faiblesse de la concurrence n'est pas étrangère à cette domination montpelliéraine. Hormis Chambéry, le dauphin du MHB, les autres clubs font pâle figure : Ivry, troisième avant la dernière journée, était à vingt points. Et Robert Molines a beau souligner que « Chambéry est tout près de nous » et qu'il « faut frôler l'excellence et ne pas perdre un match de l'année pour être champion », il reconnaît malgré tout un fossé avec le reste du handball hexagonal : « Ce qui

fait peut-être la différence c'est qu'ils n'ont pas de banc. Une équipe, ce n'est pas sept ou huit joueurs seulement. Nous avons un collectif important avec quatorze joueurs professionnels, plus des stagiaires de notre centre de formation. »

Fort de cette mainmise en France, le MHB aborde désormais « une étape clé », comme le concède Robert Molines. « On va devoir pérenniser ce socle. Il y a un niveau en dessous duquel nous ne pourrions pas descendre. Le nous faudra finir dans les trois premiers du championnat pour participer à une Coupe d'Europe », indique Patrice Canayer. Mais il faudra certainement plus que cela pour remotiver tout le monde. « Nous ne voulons pas nous satisfaire de ce qui existe, car on régressera », confirme Robert Molines. « L'envie et l'ambition, c'est l'Europe, assène Patrice

Canayer, on veut se rapprocher des demi-finales et pourquoi pas essayer de gagner une Coupe d'Europe. »

Jusqu'à présent, le MHB n'a jamais dépassé le stade des poules de huitièmes de finale de la Ligue des champions. Par « manque d'expérience », explique Patrice Canayer, qui rappelle que « la moyenne d'âge chez nous est de vingt-trois ans et demi, quand elle est de trente ans chez les grands d'Europe ». « Si nous pouvons garder ce groupe et le renforcer, nous serons capables de grandes choses », poursuit l'entraîneur. Le problème sera principalement là : retenir des joueurs à qui les clubs allemands et/ou espagnols, plus riches, risquent de faire les yeux doux.

« D'ici à fin juin, on va élaborer un projet pour les cinq ans qui viennent, en se fixant des objectifs et

en travaillant pour se donner les moyens, explique Robert Molines, qui rejette par avance tout projet clinquant et choc. Ce sera un projet ambitieux, mais raisonnable. On ne va pas multiplier le budget par deux. »

D'ores et déjà, pour la saison prochaine, « des signes forts ont été faits », comme le relève Patrice Canayer. « Le budget sera de 9 millions de francs, contre 8,5 millions cette saison », déclare Robert Molines. Et si nous enregistrons quatre départs, nous avons trois recrutements, dont le Suédois Martin Franquesjo, champion du monde, ainsi que le gardien de but Bruno Martini. « Je sens qu'il y a une opportunité pour faire un club de très haut niveau. Je n'aimerais pas qu'on la laisse passer », conclut Patrice Canayer.

Philippe Le Cœur

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL** : Villeurbanne s'est qualifié pour la finale du championnat de France grâce à sa victoire à Strasbourg (76-69), mardi 9 mai. Lors du match aller, l'Asvel s'était imposée sur le score de 81-62. Son prochain adversaire sera connu samedi 13 mai. Un « match d'appui » doit en effet avoir lieu entre les deux autres demi-finalistes, Limoges et Pau-Orthez. Mardi, les Béarnais ont égalisé à une manche partout en battant les Limougeauds par 69 à 60.

■ **TENNIS** : L'Américain Jim Courier, vingt-neuf ans, a annoncé dans les colonnes du quotidien USA Today qu'il mettait fin à sa carrière. Le double vainqueur de Roland-Garros (1991, 1992) et des Internationaux d'Australie (1992 et 1993) n'avait jamais pu revenir à son meilleur niveau en raison d'une blessure au bras en 1997. « Je n'ai plus faim. J'en ai assez », a confié celui qui, pendant 58 semaines, en 1992 et 1993, fut le numéro un du tennis mondial.

Leader européen et groupe mondial dans l'univers du voyage du tourisme et des services avec deux grands métiers :

► **Hôtellerie**
Agences de voyages
Casinos
Restauration

► **Services**

3 400 hôtels
90 pays

www.accor.com

ACCOR

Chiffre d'affaires

du premier trimestre 2000

en très forte

progression : + 16,2 %

Hors cession Europcar : + 23,5 %

Hôtellerie : + 31,5 %

FRANCE
Partenaire Officiel du
Comité National Olympique
et Sportif Français

Alep, le vrai bazar des Mille et Une Nuits

ALEP

de notre envoyée spéciale

Il fait sombre et frais comme dans une grotte. Les arcades de pierre centenaires sont éclairées avec parcimonie. De place en place, d'antiques lanternes dispensent une lueur à peine plus soutenue que celle des chandelles. De rares puits de lumière illuminent les visages à la manière de Vermeer. Dans les échoppes, ouvrant comme des boîtes, aussi exigües que les confessionnaux,

Au carrefour des anciennes routes caravanières, la deuxième ville de Syrie vit du commerce depuis des temps immémoriaux



CHRISTINE DELPAL

les marchands sirotent du thé, fument le narguilé et s'assoupiennent, vautrés sur des tapis ou des couffins, en attendant le chaland. Souha affirme qu' « un aveugle peut s'orienter dans les souks d'Alep en s'y laissant guider par les effluves et par les sons. »

Baskets à talons compensés, mèche bleu vif « teinte au mascara », cheveux noirs, la taille prise dans un jean étroit, l'étudiante en biologie se faufile dans les venelles en terrain connu. Jeune fille moderne, elle n'en est pas moins fière de sa « Mdiné », la ville arabe ceinturée de murailles, verrouillant une citadelle perchée sur une acropole elliptique où furent emprisonnés, au XII^e siècle, les chefs croisés Josselin d'Edesse, Raymond de Tripoli et Bohémond d'Antioche.

Une des plus anciennes cités du monde, si bien conservée qu'elle a été inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Ne vient-on pas, à l'occasion de travaux sur le minaret de la grande mosquée omeyyade qui penche dangereusement, de découvrir des vestiges datant de 3 000 ans avant J-C ? La Syrie, « berceau de la civilisation », s'enorgueillit d'avoir inventé, à Ugarit (à 120 kilomètres d'Alep, sur la côte), voilà quelque 3 600 ans, le premier alphabet connu.

Souha file le long du « souq Istanbul », la voie principale qui monte à la citadelle, puis plonge dans les méandres des ruelles voûtées. Elle déchiffre au passage les caractères peints en blanc sur les plaques bleues. Dans ce labyrinthe, l'histoire marchande d'Alep défile : « Voilà le souk des cordes, celui des chaussures, des épices, des foulards, des merciers. Celui de l'or. Des armures. Des citrons. » On se fraye un passage au milieu des vendeurs à la sauvette et des badauds venus faire leurs emplettes en famille.

Silhouettes féminines encapuchonnées de noir, bédouins en galabiyé (manteau-cape couleur de terre) coiffés d'un turban blanc, enfants dont on ne voit que les yeux charbonneux dessinés au khôl, adolescentes aux lèvres car-

min, ânes trotinant sous d'invraisemblables bardas. Ça sent le pain chaud. Les galettes sans levain, juste sorties du four, sont gonflées d'air comme des ballons. Sur une tôle enfarinée, les khaïbé, des sablés à la fleur d'oranger, cuits pour la fête de l'Aïd-el-Kébir, s'empilent par centaines. Les cubes de lait caillé de brebis, vendus à peine égouttés, sont à déguster avec un rayon de miel fourré aux pistaches, comble de la gourmandise.

Serait-on en train de suivre l'héroïne de Shéhérazade, la « dame » des Trois calenders ? « Elle entra chez un droguiste, où elle se fournit de toutes sortes d'eaux, de senteurs, de clous de girofle, de muscade, de gingembre, d'un gros morceau d'ambre gris et de plusieurs autres épiceriers des Indes... »

Souha s'engouffre dans le souk des brocards, sous un porche aux lourds vantaux cloutés. La voilà s'acharnant sur le cadenas qui verrouille la boutique paternelle dans le khan Halabiyé, l'ancien caravansérail dédié au commerce des étoffes en gros. Sous un portrait de son grand-père, elle déroule les damassés et les dentelles, les tissages noir cloqués au fil d'or qui plaisent tant aux femmes d'Arabie et les dernières créations de son père aux dessins géométriques.

« A L'INVERSE DE DAMAS »

La deuxième ville de Syrie, à l'intersection des grandes routes caravanières, fait du commerce depuis des temps immémoriaux. « Alep est restée telle quelle », affirme Mahmoud Hretani, conservateur du musée. A l'inverse de Damas [la capitale, sa rivale], du Caire et même d'Ispahan, elle a conservé son plan ancien. Le bazar occupe 12 des 382 hectares de la cité moyenâgeuse. On y dénombre 25 000 boutiques, 36 souks ayant chacun une spécialité, 56 mosquées et 27 caravansérails. »

Les perles provenaient du golfe Arabo-Persique et les épices des Indes. La caravane de l'ouest convoyait le bois de cèdre. D'Afghanistan arrivaient le lapis-lazuli



CHRISTINE DELPAL

et du Taurus, au nord, l'or, l'argent et le cuivre. En 1207, Alep signe un traité de commerce avec Venise. Trois siècles plus tard, sous François I^{er} et Soliman le Magnifique, la France ouvre son premier consulat à l'étranger dans le Khan al Goumrok, le caravansérail des douanes : 6 500 m², 300 pièces. Il est intact. Au rez-de-chaussée, les entrepôts et les écuries. Au premier, le logis des marchands.

L'arrivée des négociants européens au XVI^e siècle fait la fortune des chrétiens d'Alep qui servent alors d'intermédiaires avec les autorités musulmanes. Ils s'enrichissent au point de bâtir de vastes demeures hors les murs.

La citadelle inexpugnable

Prise d'assaut à de maintes reprises, mais jamais conquise, la « citadelle inexpugnable » décrite au XII^e siècle par Ibn Jubayr, se rendra d'elle-même, en 1401, devant Tamerlan : « on y a aménagé deux citernes où l'eau sourd. Ainsi la ville ne craint jamais la soif et les vivres s'y conservent indéfiniment ». Elle serait bâtie « sur une colline où Abraham, l'Ami de Dieu... habitait avec quelques brebis. Il les trayait et donnait leur lait (halab) en aumône. D'où son nom Halab, Alep en arabe. Dans son récit, impressionné par la hauteur des remparts hérissés de tours et la profondeur des fossés, l'illustre voyageur arabe témoigne de l'âge d'or sous le règne de Nur ad-Din, prince mécène et brillant chef de guerre, père de l'empire unifié contre les Francs. Après le tremblement de terre de juin 1170, il dirige lui-même les travaux de restauration à grands frais. On lui doit l'aspect général des souks et celui de la citadelle qui, dominant la cité, défie l'éternité. C'est en son nom que les Aleppins, après sa mort, résistent huit ans à Saladin, nouveau maître de l'Orient musulman.

C'est Jedeideh, textuellement le quartier neuf. Un univers minéral de pierre dorée qui n'a pas bougé depuis cinq siècles : impasses et passages dallés, palais dérobés par de hauts murs aveugles, ouvrant sur un ou deux patios. Y poussent le jasmin, l'oranger, le citronnier, la vigne et les roses. « Dans cette cour, le ciel m'appartient », dit l'Aleppin.

La femme s'y dévoile, à l'abri des regards indiscrets. La cour est agrémentée d'une fontaine et d'un bassin peu profond – le ruissellement de l'eau rafraîchit et distrait –, d'une estrade pour les musiciens et d'un iwan, sorte de salon en plein air tapissé de mosaïques et judicieusement ven-



Paris-Irlande à partir de 931F*

Voici le moment de découvrir la chaleur de l'hospitalité irlandaise.

Contactez Aer Lingus tél:

Minitel 3615 Aer Lingus (2,23F/mn.) ou votre agence de voyages.

*TAXES COMPRISES. TARIF A/R. VALIDITE JUSQU'AU 31.05.00. ACHAT AU MOINS 7 JOURS AVANT LE DEPART. VOIR CONDITIONS SPECIALES. VOLS DEPART PARIS-DUBLIN/CORK/SHANNON SOUS RESERVE D'APPROBATION GOUVERNMENTALE.



PAUL MAITRE/COSMO



CHRISTINE DELPAL



Les souks dévalent, sur 800 mètres, de la citadelle vers la Grande Mosquée en une multitude de venelles voûtées datant des treizième et quatorzième siècles. On y trouve des mousselines de soie et autres cotonnades tissées sur place, les amandes, pistaches, noisettes et figues des alentours, toutes sortes d'épices et le fameux savon d'Alep parfumé au laurier ainsi que l'attrail nécessaire au hamman comme les gants en poil de chèvre pour les frictions (à gauche et ci-dessus). Jedeideh, le « quartier neuf » des riches négociants chrétiens construits dès le seizième siècle et ses églises, dont Notre-Dame (melkite) et les Quarante-Martyrs (arménienne), recelant de belles icônes (ci-contre).

tilé. Souterrains et caves, reliés entre eux à vingt mètres sous terre, permettaient aux familles chrétiennes de s'y réfugier en cas de danger. Il faut voir, tout près de la place du marché de Jedeideh, le palais Ghazaleh, dont les boiseries datent de 1691. Transformé un temps en école, il paraît menacé faute d'une restauration urgente. Son gardien ouvre volontiers aux curieux. Il suffit de frapper.

Mais voilà la porte d'un « hôtel magnifique ». On croit entendre de nouveau Shéhérazade : « La dame frappa un petit coup... après avoir traversé... une cour très spacieuse environnée d'une galerie à jour... » Myriam Antaki, écrivain francophone, auteur de *La Bien-Aimée*, un roman qui raconte l'âge d'or d'Alep au X^e siècle, fait l'honneur des lieux. On est frappé par l'exceptionnelle ri-

chesse du mobilier européen. Commodos Louis XV, miroirs et cabinets vénitiens, horloges anglaises : « Ces meubles ont été maintentionnés et achetés aux XVII^e et XVIII^e siècles », précise la maîtresse de maison.

Négociants de père en fils, les Antaki sont une des plus anciennes familles aleppines, « une famille-pilier du coton », comme les Lyonnais l'ont été de la soie (il y a d'ailleurs un projet de jumelage Alep-Lyon). Dans la maison où cohabitent trois générations, tout a été conservé depuis des siècles, jusqu'au trousseau des grands-mères, quelque 240 pièces, des robes de bal aux serviettes de bain brodées d'or et de perles qui donnent une idée du rituel du bain.

« Le boiteux d'Alep est arrivé aux Indes », déclare, avec un sourire amusé, Ihsan Chite, citant un dic-

ton populaire. Ce pédiatre, passionné d'archéologie, qui part chaque vendredi pêcher dans l'Euphrate avec sa 504 Peugeot bleu canard, parle avec optimisme de l'Aleppin : « Entrepreneur, un sens aigu des affaires, il voyage, trouve toujours une petite place pour entrer dans un marché, puis revient au pays. »

Mai est la saison des roses. Partout en ville, les pétales odorants, détaillés au kilo dans des jarres de pneu recyclé, embaument. On prépare de la confiture et de l'eau parfumée. Cette eau parfumée qui ne pourra faire oublier au voyageur attentif le régime de fer auquel le pays est soumis et dont seule la joie nationale parvient à masquer la réalité. Il serait donc dit que l'Aleppin ne saurait renoncer à la volupté.

Florence Evin

Carnet de route

● **Accès.** Paris à Damas avec Air France : à partir de 3 436 F (523€). Egalement vols de Syrian Airways avec correspondance vers Alep et les principales villes. A l'intérieur du pays, bon réseau routier. Location de voiture avec ou sans chauffeur.

● **Hôtels.** A Alep, le palais Wakil transformé en hôtel dans le quartier chrétien de Jedeideh, proche des souks : cours pavées datant du XVI^e siècle. Sur l'un des deux patios, une dizaine de modestes chambres, avec salle de douches. « L' » étape de charme de la ville, fort bien située mais qui ne vaut ni ses quatre étoiles, ni les prix affichés (100 dollars la chambre double, tél/fax. : 00963-21-2247082). Dans une ruelle voisine, un autre palais, le Dar Zamaria, est lui aussi devenu un hôtel-restaurant sous le nom de Martini : chambres plus grandes et plus soignées, mêmes tarifs, mais sans cour-jardin à ciel ouvert (tél. : 639913).

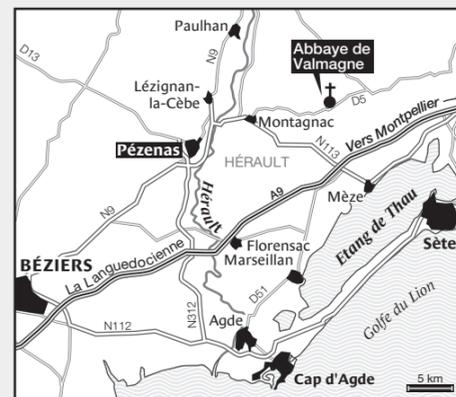
● **Tables.** Compter de 300 à 500 livres syriennes (50 à 75 F) dans un bon restaurant (le triple pour le vin). A Jedeideh, en face du Beit Wakil, Sissi House, un ancien palais, abrite la meilleure table de la ville, des mezzes goûteux, des kebbeh (boulettes de blé à la viande) et du poisson très frais : le marché est à côté. A Azizieh (les jeunes s'y retrouvent le soir autour de la place de la Liberté) : le Best Cup, très branché, sert des salades variées. Ouverts en juin 1999, deux lieux de divertissement : le Dream Park (bowling, billard et pizza) et Grand Station, un fast-food avec palmiers et néons fluos. Siahya, « le » café littéraire : grande salle enfumée, place de la Poste. Le bar de l'Hôtel Baron, pour les nostalgiques de Lawrence d'Arabie et d'Agatha Christie. Au soleil couchant, El Khan, le café-terrasse, face à la citadelle, pour goûter, sur le pouce, aux plats traditionnels (soupe de fèves au lait et aux piments), boire du thé et fumer le narguilé.

● **Forfaits.** Itinéraire « roue libre » Damas-Alep (3 jours sur place), via Maaloula, le krak des Chevaliers, Ugarit, Apamée, et Palmyre, chez Asia (tél. : 01-44-41-50-10, agences de voyages, ou Internet : www.asia.fr), avec voiture de location (kilométrage illimité) et hôtels réservés (avec petits-déjeuners) : 4 110 F (626 €), plus « l'accès Damas », avion et 2 nuits au Méridien : 4 995 F (761€). Egalement voyage à la carte et voiture avec chauffeur. Formule comparable chez Orient (tél. : 01-40-51-10-40) et Nouvelles Frontières (tél. : 0825-000-825).

● **Lectures.** *Un jardin sur l'Oronte*, de Maurice Barrès (Gallimard), *La Bien-Aimée d'Alep* (Olivier Orban, épuisé) et *Les Versets du pardon* (Acte Sud) de Myriam Antaki. *Voyageurs arabes*, récit d'Ibn Jubayr (La Pléiade). Chez Hachette, le tout dernier *Syrie* (Guide Bleu), très complet.

Week-end « Grand Siècle » à Pézenas

Boudée au XIX^e siècle par le train, revivifiée au suivant par l'autoroute, Pézenas (Hérault) aligne sans forfanterie ses atouts d'étape un peu durable entre Ibérie et Provence, Méditerranée et Atlantique : platanes en bonne santé et petites ar-
rêtes ombrées aux noms médiévaux (Juiverie, Triperie-Vieille, etc.) ; plantu-



reux marchés en plein air ; Miron-dela dels Arts, festival estival, à la fois populaire et intellectuel, depuis 1968 ; beau musée consacré en partie à Molière, lequel devint célèbre ici même ; majestueuse collégiale vouée aux deux saint Jean ; artisans d'art, boulangers-traiteurs, galeristes, brocanteurs, bou-

quinistes, etc. Bref, la cité piscénoise, dont Pline l'Ancien vantait déjà les laines, a de quoi retenir le chaland. Cependant, c'est à Malraux, ministre des affaires culturelles de De Gaulle, qui, en 1963, classa d'autorité toute la ville, que Pézenas doit de séduire aujourd'hui, en étant restée telle que le Grand Siècle la fit. Avec hôtels princiers, tours, places et fontaines. La cité a conservé aussi une distinction de capitale, car bien qu'elle n'ait sans doute, comme actuellement, jamais dépassé les huit mille à dix mille âmes, elle fut relais royal durant cinq siècles, depuis 1262, et surtout chef-lieu politique et parlementaire du Languedoc de 1456 à 1692, y abritant quarante-quatre fois les Etats de la province ; y logeant une douzaine de rois de France et leurs reines, sans compter Jacques Cœur, Richelieu, Mazarin et, en plusieurs occasions, Molière, comme ordonnateur des spectacles.

Le comédien-dramaturge s'installait incognito chez un barbier piscénois - sa boutique est occupée maintenant par la Maison du tourisme et de la culture - afin d'y attraper au vol les saillies des clients, qu'il resservait dans ses comédies, au besoin en langue d'oc. Louis XIII avait décrété que, depuis Paris, il n'avait trouvé « plus plaisant séjour » que Pézenas. Cette auréole sélecte survécut au siècle de Louis XIV, y attirant encore, en 1766, Lord Clive, de retour des Indes, qui laissa ici une recette particulière de pâtés aigres-doux au mouton, toujours préparés à présent par les bons fourmils piscénois, sous l'œil d'une confrérie goumande ad hoc...

Des élus de divers bords, le parolier méridional Boby Lapointe, l'imprimeur-libraire Domens, l'éditeur algérois Charlot, découvreur de Camus et Jules Roy, la bouquiniste Marie-Cécile Vène, les auteurs du film *Cartouche* et quelques autres ont su, dans le sillage du trait génial de Malraux, redonner vie et surtout esprit aux décors du « Petit Versailles » languedocien. La campagne alentour ne manque pas d'attraits non plus, avec ses vins meilleurs à chaque cuvée depuis qu'ils sont débarrassés des coupages au pinard d'Algérie ; ses villages aux noms littéraires, tel Paulhan, où on découvre le monument inattendu au général Stefanik, chef des légions tchécoslovaques en France durant la Grande Guerre ; ou encore Lézignan-la-Cèbe, « capitale mondiale de l'aignon »... De l'aignon doux, plus précisément...

De notre envoyé spécial Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ Hôtel-restaurant Genieys (tél. : 04-67-98-13-99) avec garage ; chambres entre 240 F et 310 F (36 à 42 €) selon la saison. Vin rouge du Mas au schiste, la bouteille 60 F (9 €) ; caves Rimbart, 34360 Berlou (tél. : 04-67-89-74-66). Musée Vulliod-Saint-Germain. Grand marché général, le samedi de 8 heures à 18 heures. Bouquinerie Car, enfin, spécialisée sur le Maghreb, 21, rue des Litanies, 34120 Pézenas (tél. : 04-67-98-18-49). Librairie Le Haut Quartier, 44, rue Conti (tél. : 04-67-98-27-41). Renseignements (spectacles du Festival d'été, visites, hébergement) à la Maison du tourisme et de la culture (tél. : 04-67-98-36-40).

DÉPÊCHES

■ **Trains.** Les clients SNCF peuvent désormais, en achetant leur billet, réserver une chambre dans un hôtel Accor (Sofitel, Novotel, Mercure ou Ibis), soit un choix de plus de 700 établissements en France et de 150 hôtels en Europe.

Diverses réductions sont proposées à l'ensemble des clients ainsi qu'aux détenteurs de cartes commerciales SNCF qui bénéficient d'offres privilégiées. Réservations dans les gares et boutiques SNCF ou en appelant Ligne directe au 08-36-35-35-35 ou Accor Réservation Services au 0-825-80-20-20. Le paiement s'effectue directement à l'hôtel.

■ **Dollar.** Avec le billet vert à plus de 7 F (1,06 €), l'impact sur le budget des vacanciers optant pour l'Amérique du Nord devient significatif. Jusqu'à présent, les voyageurs potentiels n'ont pas renoncé à partir mais, relève le voyageur Flâneries américaines, ils réduisent la durée de leur séjour ainsi que les dépenses liées au transport, à l'hébergement ou à la nourriture.

Quant aux professionnels, ils ont dû réviser leurs prix : 10 % en moyenne sur les forfaits, depuis le début de l'année. Flâneries américaines n'en propose pas moins à ses clients une garantie de prix : en payant comptant, les clients évitent les effets d'une nouvelle hausse du dollar. Un paiement qui, toutefois, ne serait pas révisé en cas de baisse du dollar... De quoi transformer le voyageur en spéculateur.

Tarif des traversées Calais-Douvres, Boulogne-Folkestone et Ostende-Douvres. Réservations soumises aux conditions de Hoverspeed.

Faites durer les vacances!

Gagnez du temps pour aller en Angleterre. Gagnez du temps au retour. Passez plus de temps sur place. Aller retour standard, voiture + 5 passagers à partir de 2559FF.

Calais-Douvres 35 min. Boulogne-Folkestone 55 min. Dieppe-Newhaven 2 h. Ostende-Douvres 2 h.

0820 00 35 55 (0,79FF/mn)
ou 3615 hoverspeed (2,23FF/mn) ou contactez votre agence de voyages
www.hoverspeed.fr

hoverspeed
fastercarferries

Un toit en Italie

Louer un gîte, une villa ou un palais peut se révéler moins onéreux que l'hôtel

DANS LE DOMAINE des locations en Italie, du gîte rural au palais vénitien, l'offre est variée et de qualité, le plus demandé étant la villa avec piscine. Les prix, serrés, s'entendent en général à la semaine. Rapportés au nombre d'occupants, ils se révèlent moins chers que l'hôtel. Privilégiée, la Toscane, où l'on ne peut modifier le patrimoine bâti ni construire sans autorisation dans les « zones vertes », les autorités ayant pris conscience de l'importance économique du tourisme.

● **Cuendet** s'est construit une belle notoriété : un catalogue de 1 400 demeures en Toscane (60 % du marché), Ombrie, Sicile et dans les Pouilles, mais aussi à Rome et Venise, 90 % des demeures de charme en exclusivité, 45 % de clients satisfaits et un taux de réclamations quasi nul (0,4 %). Ajoutez à cela des descriptions minutieuses, un questionnaire facilitant la recherche de la demeure sur mesure et des numéros verts (gratuits) : 0800-907-885/886. En haute saison, compter de 2 100 F (320 €) pour un appartement à 38 000 F (5 793 €) la villa avec piscine. Catalogue vendu 30 F (4,6 €) la première fois, offert ensuite. A Noël, 30 % des villas sont déjà louées pour l'été suivant. Meilleure saison : le printemps et l'automne.

Parmi les demeures que nous avons visitées, retenons, pour l'originalité, l'une des tours de San Gimignano : 48 m de haut, douze niveaux (une pièce par étage) reliés par un escalier en fer, murs en pierre nue sur lesquels court la tuyauterie en cuivre, eau, électricité et interphone à tous les étages. Du sommet, écouter un opéra de l'« Été musical », à ses pieds. Torre Gemella se loue à partir de trois jours minimum (1 881 F, 287 €, par jour) ou à la semaine (à partir de 10 491 F, 1 600 €, pour quatre personnes). Pour sa rareté, à Sienne, un appartement sur la piazza del Campo où a lieu, en été (trois fois au lieu de deux en 2000) la course du Palio (9 898 F, 1 509 € pour six personnes). Pour leur élégance, les appartements d'une villa médiévale, à 5 km de Florence (à partir de 8 152 F, 1 243 €, pour un couple) et, sur la même propriété, la villa Montartino, sept chambres, piscine, à partir de 1 700 F (259 €) la double avec petit-déjeuner. Coup de cœur absolu, l'Orto, une ferme toscane à 20 km de Florence, quatre chambres, trois salles de bains, salons, salle à manger, cuisine, longue piscine à fond vert, jardin fleuri et vue (à partir de 12 191 F, 1 859 €, pour trois couples avec enfants).

● **Donatello** (catalogue sur de-



Les paysages de la campagne toscane comptent parmi les joyaux du patrimoine italien.

mande au 01-44-58-30-82 et agences de voyages) dispose, en Toscane, Ombrie, Latium et Campanie, de quatre cents demeures de charme classées selon quatre degrés de confort. Ainsi, à 7 km du lac Trasimène, L'Uccellaio, une villa de 250 m², rustique et confortable, avec jardin, tonnelle et piscine (à partir de 5 280 F, 805 € pour dix personnes). Au sud de Florence, Montescali, une villa XVIII^e, huit pièces, meubles anciens et confort moderne, jardin, piscine (à partir de 15 120 F, 2 305 €, pour huit à dix personnes).

● **Posarelli**, dans son catalogue « Euro Casa », présente 129 villas et appartements à prix compétitifs, en Ombrie et Toscane : près d'Arezzo, vingt appartements dans un bourg médiéval (à partir de 1 885 F, 287 € pour quatre personnes). Le catalogue Posarelli (une centaine de villas) couvre aussi le Latium et la côte amalfitaine. Notons la Casa del Poggio, ferme siennoise dominant la vallée, à partir de 8 760 F, 1 335 €, pour neuf personnes. Auprès d'Images du Monde Voyages (tél. : 01-44-24-87-88).

● **Interhome** (tél. : 01-53-36-60-00 et agences de voyages) propose, en deux catalogues, quatre mille locations de vacances à prix modérés (sur le lac de Lugano, deux-pièces, à partir de 2 959 F, 451 €, pour quatre personnes) et, dans « Interhome-Solemar », mille châteaux et villas hauts de gamme (à Sorrente, villa dans les collines, avec vue et pis-

cine, à partir de 28 120 F, 4 287 €, pour seize personnes).

● **Casa d'Arno** (tél. : 01-42-08-68-10) loue en direct ou via Interhome et Cuendet quatre-vingts appartements (de 3 100 F, 473 €, un deux-pièces pour deux-quatre personnes à 21 000 F, 3 201 €, un palais vénitien pour six personnes) représente Agriturismo, l'association nationale italienne de gîtes ruraux (121 gîtes sélectionnés, à partir de 3 000 F, 457 €, pour quatre personnes) et propose une vingtaine de villas en bord de lac ou de mer (Sicile, Sardaigne, Pouilles, Calabre, côte amalfitaine).

● **Les locations de Vivre à Venise** (tél. : 01-47-53-89-21) vont de la chambre chez l'habitant, de type château-accueil (à partir de 3 000 F, 457 €, trois nuits et petits-déjeuners pour deux personnes), au palais privé sur le Grand Canal (70 000 F, 10 671 €, pour huit personnes). Luxueux, le catalogue Salogi (à Torcello, villa XVII^e, piscine, grand jardin, à partir de 36 500 F, 5 564 €, pour douze personnes).

● **Tourisme chez l'habitant** (tél. : 01-34-25-44-44) propose une alternative abordable : en ville, un seul tarif pour les chambres d'hôte, quelle que soit la saison : 273 F (42 €) par nuit et par personne en chambre double, avec salle de bains, petit-déjeuner inclus. A part, Venise : de 421 F (64 €) à 644 F (98 €) la chambre d'hôte dans un palais (réserver un an à l'avance : le carnaval 2001 est déjà complet). A

la campagne, chambres très confortables : 282 F (43 €) dans le sud, 293 F (45 €) dans le centre et le nord, 349 F (53 €) dans les régions touristiques, pour deux nuits minimum. Dans les villes d'art (Rome, Venise, Florence, Naples), appartements meublés pour quatre personnes : 941 F (143 €) par personne et par jour en centre ville, 710 F (108 €) hors du centre. Chambres au monastère : tarification spéciale (Rome complet en 2000).

● **Bed & Breakfast Italia** (tél. : 00-39-06-68-78-618, en italien et en anglais) quadrille la péninsule de son réseau de mille cinq cents particuliers, en trois niveaux de confort : 330 F (50 €) avec salle de bains partagée, 535 F (82 €) avec bains privés, 640 F (98 €) en catégorie supérieure. Des prix fixes, en chambre double avec petit-déjeuner.

● **A la ferme**. Citons Terra Nostra Toscana (tél. : 00-39-055-28-05-39), petite association militante, et ses 340 chambres et appartements près d'une ferme en activité. Prix modestes : de 166 F à 233 F (25 à 35,5 €) la nuit en chambre double avec douche ou bains, petit-déjeuner inclus. Egalement en Sardaigne, Trentino et Haut-Adige.

● **Avion et voiture**. Qui préfère louer un véhicule sur place optera pour Méridiana (tél. : 01-42-61-61-50) et ses deux vols quotidiens Paris-Florence à partir de 1 850 F (282 €) l'aller-retour.

Danielle Tramard

A tous prix

■ **A partir de 1 440 F (220 €) : une escapade Kandinsky ou Van Gogh** à la Fondation Gianadda de Martigny, en Suisse. Après « Kandinsky et la Russie », jusqu'au 12 juin, le musée propose, du 21 juin au 26 novembre, une grande rétrospective Van Gogh. Deux expositions à découvrir depuis Lausanne, entre une balade sur le Léman et une visite de la vieille ville. Inclus dans le prix, Paris-Lausanne-Martigny en train, une nuit dans un 3-étoiles de Lausanne avec petit-déjeuner et l'entrée à l'exposition. Renseignements auprès de Fnac Voyages, au 0803-09-06-06.

■ **3 230 F (492 €) : l'Ascension à Reykjavik** avec Destination Islande/Voyages UTA, qui propose de découvrir, du 1^{er} au 4 juin, une des neuf capitales européennes de la culture, réputée également pour son animation nocturne. Dans les environs, bains dans les eaux chaudes du Lagon Bleu, balades en 4 x 4 vers les volcans, traversée des champs de lave, geysers et courses de chevaux islandais. Prix par personne pour trois nuits chez l'habitant, en chambre double et petits-déjeuners, avec les vols A/R de Paris (Icelandair) et les transferts. Prix identique pour la Pentecôte, du 9 au 12 juin. Dans les agences et au 01-48-24-74-74.

■ **A partir de 8 200 F (1 250 €) : une croisière sur le Rhin**, de Bâle à Amsterdam ou vice versa, à bord du *m/s Deutschland*, de la compagnie KD, via Strasbourg, Rudesheim (excursion à Heidelberg), Düsseldorf et Cologne. Départs tous les samedis. Prix par personne, en cabine double et pension complète, six jours/cinq nuits, avec les visites, une nuit à Amsterdam et l'acheminement aérien (Air France) de Paris A/R. Egalement croisières sur le Danube (entre Ratisbonne et Budapest, huit jours/sept nuits, à partir de 11 350 F, 1 730 €, de Paris) et sur l'Elbe, entre Berlin et Prague (neuf jours/huit nuits, à partir de 11 000 F, 1 677 €). A noter que toutes les cabines donnent sur l'extérieur et que les bateaux disposent d'un sauna et souvent d'une piscine. Renseignements au 01-42-61-30-20, sur Internet (www.croisieres-fluviales.com) et dans les agences.

■ **A partir de 9 990 F (1 523 €) : Southampton-New York** à bord du *Queen-Elizabeth-II*, du 12 au 19 juin. Une transat à l'ancienne. Prix par personne, de Paris à Paris, en cabine double intérieure. A partir de 12 390 F (1 889 €) en cabine extérieure et de 24 790 F (3 779 €) en catégorie « de luxe ». Une offre spéciale incluant l'acheminement vers Londres en avion ou en Eurostar, le transfert à Southampton, sept nuits à bord en pension complète, les taxes portuaires et le vol retour de New York sur Air France. Dans les agences et au 01-45-75-95-00.

Cet été
Croisière sur le Nil
3 710^F TTC
1 semaine en pension complète à bord du Royal Boat 4 étoiles

* Prix par personne au départ de Paris les 01, 08 et 15/07/00, comprenant le transport A/R sur vols spéciaux, les transferts, la croisière 7 nuits en pension complète sur le Royal Boat 4 étoiles normes locales, les taxes d'aéroport (sous réserve de modification), la hausse du Dollar US et les frais de visa (140 Frs). Soumis à conditions et sous réserve de disponibilités. Avec Havas Voyages Vacances.

Dans les agences
HAVAS VOYAGES
ou au **0 825 825 055**

EVASION
Publicités

PROMOTIONS CRÈTE
En mai et juin (sauf les 5 et 12 juin)
Des vols Paris/Héraklion : **1 250 F TTC**, et des séjours à prix étonnants.
Exemples de prix pour 8 jours TTC :
➢ **Hôtel-Club Panthéon Palace 4*** en 1/2 pension : **2 985 F**
➢ ou **Autotour individuel (vol + voiture + hôtels 2*)** : **2 710 F**
www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2,23 F/mn et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8^e.
Directours
Membre SNAV - Garantie APS

HAUTES-ALPES
VOTRE SÉJOUR EN QUEYRAS
300 jours de soleil par an
ST-VERAN Piscine, tennis, balnéo, jeux d'enfant Hébergement : Hôtels 2 ou 3** Résidence hôtel ou studios Plus haute commune 2040 m. Site classé, chalets du XVIII^e
Hôtel BEAUREGARD** ☎ 04.92.45.86.86
ARVIEUX Au pied du fameux col de l'Isard 1800 m.
Ferme de l'IZOARD*** ☎ 04.92.46.89.00
1/2 Pension de 255 à 390 F/jour Pension de 317 à 451 F/jour Résidence à partir de 2000 F/semaine Se recommander du "Monde"

NOMADE AVENTURE
Des sentiers inédits, des nuits sous les étoiles, des rencontres rares...
avec **NOMADE AVENTURE**
180 randonnées & découvertes du Maroc à la Mongolie
Doc : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

avec Héliades, Héliades en Grèce et nulle part ailleurs...
Iles des CYCLADES Mykonos & Santorin
Hôtels GLAROS & SIGALAS
1 semaine - petit-déjeuner **2745 F HT** / **2995 F TTC**
Vol inclus de Paris
CRÈTE CLUB SYRTAKI ZORBA**
Piscine - bord de mer
1 semaine - demi-pension **2745 F HT** / **2995 F TTC**
Vol inclus de Paris
...et plus de 1000 autres formules à découvrir, plus économiques, ou plus luxueuses : à vous de choisir !
Réservations : **0 803 803 113** ou **01 42 60 83 40** ou dans votre agence de voyages Internet : www.heliades.fr

La Mayenne
Au printemps ou en été C'est la vraie campagne !
Entre le Sud de la Normandie, la vallée de la Loire et la Bretagne
1h30 de Paris par TGV - 2h30 par autoroute (A10 - A11 - A81).
Louez votre maison au bord de l'eau ou en pleine forêt, goûtez aux charmes des hôtels restaurants Logis de France ou voguez en bateau habitable sur la belle rivière la Mayenne. Tout cela à prix étudié. Il reste des disponibilités.
Demandez le catalogue gratuit "GUIDE TOURISTIQUE et HÉBERGEMENT 2000" à ANNE - Maison Départementale du Tourisme à LAVAL au ☎ 02.43.53.58.81 - Fax : 02.43.53.58.82 e-mail : info@tourisme-mayenne.com - (Se recommander du "Monde")

CLIQUEZ PARTEZ !
Achetez votre voyage ou votre vol avec accès direct au stock.
www.selectour-voyages.fr
Selectour
RCS Paris 6 121 25 844 - 1 803 15 00 22 - Agence agréée par l'AFS
RCS Paris 6 121 25 844 - 1 803 15 00 22 - Agence agréée par l'AFS

ANYWAY.com
VOLS ALLER/RETOUR
Taxes aéroport comprises
MADRID @ 1010F
PORTO @ 1150F
ST MARTIN @ 1990F
FORT DE FCE @ 1990F
DAKAR @ 1990F
NEW YORK @ 2030F
SAN FRANCISCO @ 2300F
BOSTON @ 2055F
HONG KONG @ 3420F
Réservez en ligne : www.anyway.com
0 803 008 008
3615 ANYWAY

Clio
L'art de voyager
Partagez notre passion du voyage culturel
➢ Des conférenciers historiens ou spécialistes d'art vous feront partager leur passion.
➢ Des voyages en petits groupes pour profiter des découvertes dans les meilleures conditions.
➢ Plus de 200 circuits vers 80 pays, riches en trésors artistiques ou archéologiques.
34, rue du Hameau - 75015 Paris
Tél. : 01 53 68 82 82
Fax : 01 53 68 82 60
Mél : information@clio.fr
Licence : 075 95 0468

NOUVELLES FRONTIÈRES
les premiers prix
*** LA REUNION 3200 F**
487,84 €

PISE	925 F	141,02 €	PRIX TTC
MALTE	1 315 F	200,47 €	TAXES ET REDEVANCES COMPRISES
VALENCE	1 430 F	218,00 €	PAYABLES EN FRANCE
IZMIR	1 470 F	224,10 €	SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS
LOME	2 250 F	343,01 €	SANS PREAVIS
LES ANTILLES	2 365 F	360,54 €	VOIS ALLER RETOUR
BAMAKO	2 475 F	377,31 €	DEPART DE PARIS
ABIDJAN	2 550 F	388,74 €	A CERTAINES DATES
MADAGASCAR	4 200 F	640,29 €	* PRIX IDENTIQUES AU DEPART

DEPART DE NANTES ET TOULOUSE, DEPART DE LYON ET MARSEILLE + 400 F OU 60,98 €
200 AGENCES EN FRANCE
www.nouvelles-frontieres.fr
3615 NF
1,29F la minute et 0,65F en semaine de 19h à 8h, du samedi 12h au lundi 8h

Pluies orageuses à l'ouest

JEUDI. La dépression centrée sur le pays génère un flux de sud à sud-est. Celui-ci favorise des remontées d'air chaud et instable. Une zone pluvio-orageuse plus marquée circulera sur l'Ouest. Sur le reste du pays nuages, éclaircies et orages se partageront le ciel. Seules les régions méditerranéennes resteront à l'abri des précipitations.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Des pluies aborderont les pays de Loire en début de matinée et gagneront progressivement l'ensemble des régions. Elles seront parfois abondantes et pourront prendre un caractère orageux. Il fera de 17 à 20 degrés.

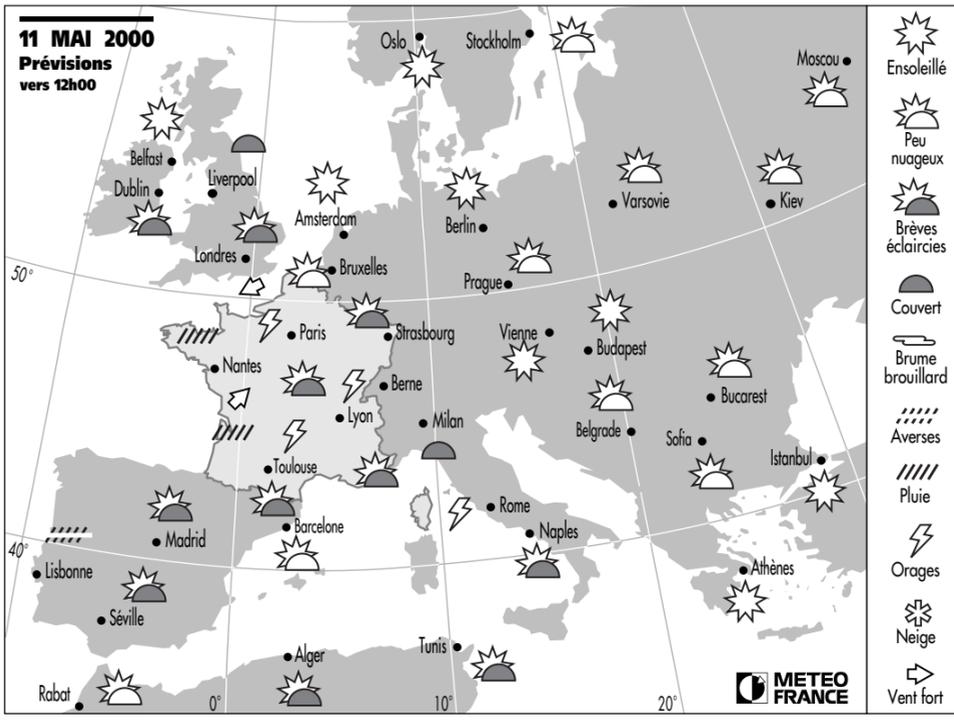
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardenes. - Malgré quelques éclaircies les passages nuageux seront fréquents. Le matin quelques averses se produiront. L'après-midi elles prendront parfois un caractère orageux. Il fera de 19 à 24 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le matin nuages et éclaircies se partageront le ciel et quelques ondées isolées se produiront. L'après-midi des foyers orageux se développeront, en particulier sur le relief. Il fera 24 ou 25 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur Poitou-Charentes le ciel sera couvert et pluvieux. Sur les autres régions les nuages alterneront avec les éclaircies. L'après-midi l'instabilité reprendra et des averses orageuses se produiront. Il fera de 18 à 23 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur le Limousin et l'Auvergne le ciel sera très chargé et des pluies orageuses se produiront. Sur Rhône-Alpes quelques éclaircies se développeront mais elles seront entrecoupées d'averses ou d'orages. Il fera de 18 à 24 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Ces régions bénéficieront d'un temps généralement bien ensoleillé. Il fera de 20 à 25 degrés.



(Publicité)
http://www.ebookers.com/fr
Rennes 21°C
Nassau 31°C
eBookers.fr
aujourd'hui ici, demain là-bas

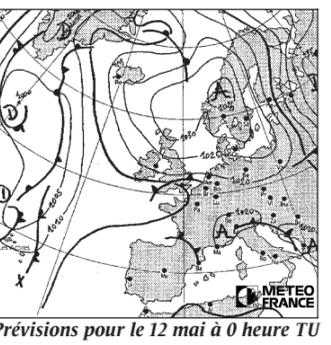
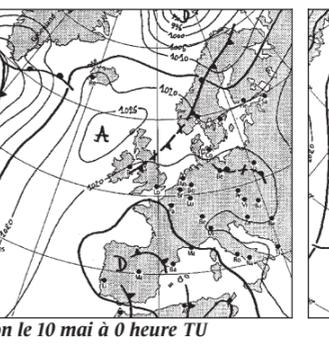
PRÉVISIONS POUR LE 11 MAI 2000

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., Paris: 15/21 P, Lyon: 14/26 S).

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., Madrid: 13/24 S, Rome: 17/22 S).

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., Buenos Aires: 10/17 S, Tokyo: 16/21 C).

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., Bangkok: 26/34 C, Sydney: 14/19 S).



PRATIQUE

Favoriser la saison des amours dans un bassin ou un étang

LES POISSONS d'agrément qui peuplent bassins et petits étangs vont entamer leur cycle de reproduction vers la fin du printemps... Il suffit d'aménager certaines zones pour obtenir et élever des petits carassins (poissons rouges), des carpes koï ou des ides dorés, aucun des trois n'étant très gourmand de sa propre progéniture.

La réussite du frai dépend de cette zone peu profonde et bien plantée. Si le bassin ou l'étang a été aménagé avec une « banquette » de trente à quarante centimètres de profondeur, les conditions sont idéales. Cette zone doit être plantée de végétaux aquatiques sur lesquels les œufs seront collés. Deux genres de plantes, au choix, offrent à la fois un support de ponte idéal et un environnement aussi touffu que riche en animalcules pour les alevins : les élodées et les myriophylles.

Les premières, bien connues des aquariophiles, sont devenues indigènes - et même envahissantes - dans nombre d'eaux calmes européennes. Quant aux myriophylles, certaines espèces étaient déjà présentes ; d'autres ont été importées pour les aquariums. Il est possible de s'en procurer en animalerie (10 F, 1,5 €, le pied) ou d'en prélever quelques brins au bord d'une rivière, d'un étang ou d'un canal. Les deux se bouturent simplement en enfouissant le tiers inférieur d'une tige, débarrassé de ses

feuilles, dans le sable ou le gravier du fond. Mais il faudra environ un an pour obtenir une grosse touffe capable de faire office de frayère. Si l'étang ou le bassin ont des rives abruptes, ou sont dépourvus de végétation aquatique près du bord (les nénuphars ne valent rien pour cet exercice), il suffit d'immerger un ou plusieurs fagots pour que les poissons viennent y déposer leurs pontes. Même des fagots en plastique font l'affaire. Les pontes sont impressionnantes : un poisson rouge femelle libère entre 100 000 et 300 000 ovules et une carpe plus de 100 000 par kilo de son propre poids. C'est d'ailleurs le seul moment, juste avant la ponte, où il est possible de reconnaître les femelles, au ventre démesurément gonflé. Chez les carpes, les ovules peuvent représenter plus du tiers du poids de la femelle.

Les ovules sont fécondés par les mâles dès leur émission. Les œufs obtenus éclosent en une semaine, et les alevins restent collés au support quelques jours, le temps de résorber leur vésicule vitelline, avant d'entamer leur vie errante. On s'en doute, la nature a prévu une telle prolificité parce que la

perte est importante. Entre les œufs non fécondés, ceux qui n'éclosent pas et l'inévitable prédation, il ne faut pas espérer voir circuler le long des rives plus d'une centaine d'alevins de quelques centimètres. Un autre phénomène, connu des pisciculteurs, qui l'appellent la « casse », est inévitable. Il ne faut pas s'alarmer si l'on trouve deux ou trois poissons morts après le frai. Ce dernier s'accompagne en effet d'ébats turbulents, qui provoquent autant de chocs et de traumatismes, au moment justement où les animaux sont épuisés par le processus de reproduction... dont il convient d'autant plus de favoriser la réussite, afin de renouveler les populations.

C'est sous l'influence de la lumière que s'ouvre le bal, quand la longueur des jours excède nettement celle des nuits, en mai ou juin. Le poisson rouge et l'ide peuvent commencer à frayer dès que la température de l'eau atteint 14° C (et moins de 20° C). La carpe koï, qui est une variété ornementale de la carpe commune, exige une température de l'ordre de 18° C, et fraie donc un peu plus tard. Les poissons commencent à se poursuivre, en parcourant le plan d'eau en tous sens, entre deux eaux mais surtout en surface. Les plus spectaculaires sont les carpes, qui semblent jouer à s'éclabousser bruyamment dans un secteur de faible, voire de très faible profondeur s'il en existe. Il arrive même que le dos des poissons sorte de l'eau.

Il ne suffit pas d'un couple
Poissons rouges, carpes koï et ides dorés, comme presque toutes les autres espèces de leur famille (les cyprinidés), sont grégaires dans leur vie courante comme pour leurs amours. En rivière, on voit de grands bancs de gardons frayer ensemble, et plus en aval, quelques exclus qui errent, comme désespérés. Les prédateurs (pêcheurs à la ligne compris) ont compris le phénomène et s'emparent de ces proies faciles. En espace plus réduit, on s'aperçoit que les mâles non seulement poursuivent les femelles, mais aussi se pressent contre elles. Des spécialistes pensent que cette pression extérieure est indispensable à l'émission des ovules. En pratique, il ne faut pas espérer de descendance à partir d'un couple seulement, ni même de trois ou quatre poissons. Mieux vaut prévoir une dizaine de poissons de chaque espèce, sachant qu'il faudra trois ou quatre ans aux nouveau-nés pour atteindre leur maturité sexuelle et entreprendre à leur tour de perpétuer l'espèce.

En bassin, il est assez hasardeux d'espérer une reproduction simultanée de poissons rouges, d'ides et de carpes - l'isolation en bacs séparés au moment propice relève plus de la pisciculture que du do-

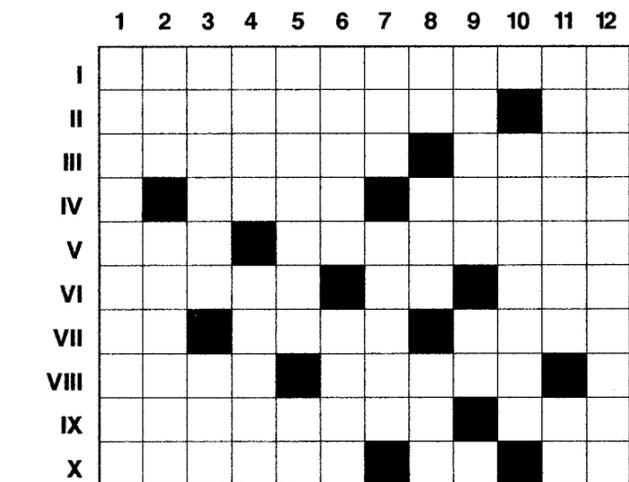
maine des loisirs. Les poissons rouges parviennent souvent à se reproduire à peu près partout avec succès ; pour les deux autres variétés, c'est plus aléatoire. Un autre phénomène, connu des pisciculteurs, qui l'appellent la « casse », est inévitable. Il ne faut pas s'alarmer si l'on trouve deux ou trois poissons morts après le frai. Ce dernier s'accompagne en effet d'ébats turbulents, qui provoquent autant de chocs et de traumatismes, au moment justement où les animaux sont épuisés par le processus de reproduction... dont il convient d'autant plus de favoriser la réussite, afin de renouveler les populations. Enfin, ces poissons régulent automatiquement leur croissance, en fonction de l'espace dont ils disposent. On ne verra jamais un poisson rouge d'un kilo en petit bassin. Plus étonnant, il semble bien, au fil d'observations répétées, qu'ils régulent également leur nombre, en fonction de ce même espace. Ces deux phénomènes, avérés, restent inexplicables. Il faut bien que la nature conserve quelques mystères...

Marcel Donzenac

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 112

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



Littre comme secrétaire. - 7. Intelligent et nuisible. Bien élevés. - 8. Réunion. Mémoire informatique. Réserve de loups. - 9. L'art de Parker. Négation. - 10. Source d'information. - 11. Suppression en surface. Part de gâteau. - 12. Perte de temps parfois utile.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 111

HORIZONTELEMENT

I. Malversation. - II. Amorce. Maori. - III. Rationner. - IV. El. Ludologue. - V. Egale. Mitées. - VI. Nagent. Osait. - VII. Omet. RER. Ile. - VIII. Ie. Toupets. - IX. Fessier. Le. - X. Eva. Tt. Sisal.

VERTICALEMENT

1. Marée noire. - 2. Amalgame. - 3. Lot. Age. Fa. - 4. Vrillette. - 5. Ecouen. Ost. - 6. Rend. Trust. - 7. Nom. Epi. - 8. Améliorées. - 9. Tarots. Tri. - 10. Io. Geais. - 11. Orgueil. La. - 12. Ni. Estérel.

HORIZONTELEMENT

I. Ouverture sur le monde arabe. - II. Protège le bel ouvrage de la poussière. Démonstratif. - III. L'acan eut entre les mains son Origine du monde. Suis prêt à exploser. - IV. Authentique. Chrétien à La Mecque. - V. Cap espagnol. Fit du propre. - VI. Bon ou mauvais, il est dans l'air. Lettres d'humeur. En second dans l'organigramme. - VII. Voyelles. Homère est le plus grand. Refus au Kremlin. - VIII. Noir et luisant, il n'aime pas qu'on le touche. Tendre le ressort. -

IX. Garde la bonne distance. Moi. - X. Supporte la charge. Ile. Le temps de faire un tour.

VERTICALEMENT

1. Débauche belge. - 2. Lucy avec ses copains habitaient sa vallée. Embellissent nappe et serviettes. - 3. Plaisanterie d'Alfred. Bien fatigué. - 4. Jeune grecque, aujourd'hui âgée mais toujours debout. Font taches en surface. - 5. Se retire pour la mauvaise saison. Termine la dictée. - 6. Fait le singe en Amérique. Homme de guerre, il eut

BRIDGE

PROBLÈME N° 1892

DES NERFS D'ACIER

A la suite d'un tournoi sur invitation du Club Cavendish à New York, le Canadien Kokish a publié cette jolie donne de chelem qu'un ancien champion aurait dû gagner.

Hand diagram showing cards: ♠ 8 7 5 4, ♥ A 10 9 7 6, ♦ 6, ♣ A D 8, ♠ V, ♥ V 4, ♦ 10 8 4 2, ♣ V 10 9 6 5 3, ♠ A R D 9 2, ♥ R 8, ♦ 9 5 3, ♣ R 7 4.

Ann : S. don. Tous vuln.

Sud Ouest Nord Est
1 ♠ passe 4 ♦ contre
4 ♠ passe 5 ♥ passe
6 ♣ passe passe

Ouest ayant entamé le Valet de Trèfle pour le 2 d'Est, comment jouer pour gagner ce PETIT CHELEM À PIQUE toute dé-

fense, aucune main n'ayant de chicane ?

Réponse

Il y a une solution toute simple qui consiste à ouvrir la coupe à Carreau afin de couper deux Carreaux. Mais si l'un des adversaires a un singleton à Trèfle (ce qui était ici le cas), la chute sera immédiate, car l'adversaire, qui a une longue à Trèfle prendra et jouera Trèfle. En fait, c'est l'accident qui est arrivé : Sud a pris l'entame avec l'As de Trèfle et a joué le 6 de Carreau, sur lequel Est, un champion aux nerfs d'acier, a fourni le 7 de Carreau « dans la foulée ». Tout surpris de faire la levée avec le 10 de Carreau, Ouest a eu tôt fait de rejouer Trèfle pour la coupe.

Or il y avait une ligne de jeu plus sûre en jouant sur les Cœurs, comme l'a proposé Kokish : Sud prend avec le Roi de Trèfle, puis il donne deux coups d'atout. S'ils sont 2-2, il n'y a plus de problème en coupant deux Carreaux, et, si un adversaire ne fournit plus, Sud joue une troisième fois Pique, puis tire le Roi et l'As de Cœur afin d'affranchir le cinquième Cœur en coupant deux fois avec ses deux derniers atouts.

On notera que, s'il y a cinq Cœurs en Est, on pourra encore libérer un des Cœurs du mort. Le seul cas défavorable serait celui où Ouest aurait cinq Cœurs (distribution plus rare que celle d'un singleton à Trèfle dans n'importe quelle main).

TROUVER LA PARADE

Dans la revue Australian Bridge, l'Anglais Alder a publié un exercice où Sud joue 3 SA. Il montre comment les coups les plus simples peuvent devenir des pièges. Au début, cachez les mains d'Est-Ouest pour vous mettre à la place du déclarant.

Hand diagrams for East and West. East: ♠ A 9 2, ♥ A R 7 6 3, ♦ 5 4, ♣ A R 2. West: ♠ 8 7 6 5, ♥ D 10 9 4, ♦ A 7 6, ♣ V 5. South: ♠ R V 4, ♥ V 5, ♦ 8 3 2, ♣ D 10 8 7 6. North: ♠ D 10 3, ♥ 8 2, ♦ R D V 10 9, ♣ 9 4 3.

Ann : N. don. E.-O. vuln.
Ouest Nord Est Sud
- 1 ♥ passe 1 SA
passe 3 SA passe passe...

Ouest ayant fait l'entame normale du 8 de Pique, comment le déclarant doit-il jouer pour gagner TROIS SANS ATOUT ?

Note sur les enchères : Sud n'était pas assez fort pour un changement de couleur de deux sur un.

Philippe Brugnon

Naissances

Maxime et Hedvicka VALABRÈGUE sont très heureux d'annoncer la naissance de leurs fils,

Léon, Félix, Emil,

le 8 mai 2000, à Gap.

40, boulevard Georges-Pompidou, 05000 Gap.

Décès

– Fabrice Mouchel, son frère, Au nom de Stéphane André, son mari, M. et M^{me} Bernard Mouchel, ses parents, M^{me} Renée Mouchel, sa grand-mère, Les familles André et Vidal, Ainsi que ses amis, à la douleur de faire part du décès de

M^{me} Karin ANDRÉ,
née **MOUCHEL,**

survenu accidentellement le 8 mai 2000, dans sa vingt-neuvième année.

Une cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 12 mai, à 16 h 30, en l'église Sainte-Thérèse, à Boulogne-Billancourt.

Cet avis tient lieu de faire-part.

34, rue des Plantes, 75014 Paris, 38, rue des Caves, 92310 Sèvres.

– Pierre et Valérie Virnot, Nathalie Virnot-Feierabend et Tom Feierabend, Delphine et Michel Pineau, ses enfants, Antoine, Sacha, Clara, Victor, Tobias, Mathilde et Lise, ses petits-enfants, Les familles Angliviel de La Beaumelle et Virnot, ont la douleur d'annoncer la mort de

Hélène ANGLIVIEL de LA BEAUMELLE,

à l'âge de soixante-quatorze ans.

Un service religieux sera célébré en l'Eglise réformée de l'Oratoire du Louvre, 4, rue de l'Oratoire, Paris-1^{er}, le jeudi 11 mai 2000, à 9 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière familial des Angliviel, à Valleraugue (Gard), vendredi 12 mai.

39, rue Malot, 93100 Montreuil, 71, boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris, 51, rue de Paradis, 75010 Paris.

– M^{me} André Barré, son épouse, M. et M^{me} Frédéric Ferney et leurs filles Pauline et Jeanne, M^{me} Nicole Barré, M. Gilles Barré, M. et M^{me} Henri-Pierre Rinckel et leurs enfants Sophie et Jean-Baptiste, ont la tristesse de faire part du décès de

M. André BARRÉ,
commandeur de l'ordre des Palmes académiques,

survenu le 19 avril 2000, à l'âge de soixante-quinze ans.

L'inhumation a eu lieu le 25 avril, au cimetière Saint-Marceau d'Orléans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Le Moyne-de-Bienville, 45100 Orléans.

– Ses enfants, Ses petits-enfants, Ses arrière-petits-enfants, Et Marie Chenu, ont la tristesse de faire part du décès, le 4 mai 2000, dans sa cent quatrième année, de

M^{me} Adrien-Louis BORIS,
née **Sonia JOKELSON.**

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Jean-Mathieu Boris, 94, boulevard Flandrin, 75116 Paris, Michel Boris, 88, avenue Paul-Doumer, 75116 Paris, François Boris, 19, rue Roger-Bacon, 75017 Paris.

– La section de Sainte-Geneviève-des-Bois du Parti socialiste, La fédération de l'Essonne du Parti socialiste, Julien Dray, député de la 10^e circonscription de l'Essonne, ont la profonde tristesse de faire part de la disparition de leur camarade et ami

Louis DESBORDES,

et s'associer à la peine de ses proches.

– M^{me} Charles Dupont, M. Charles-Henri Dupont, M. et M^{me} Claude Chabran, Benjamin, Pierre et Antoine, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Charles DUPONT,

survenu le lundi 8 mai 2000, à Limoges.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 12 mai, à 10 heures, en l'église de Solignac (Haute-Vienne), suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, Paris-14^e, à 16 h 15.

20, rue Vautier, 94340 Joinville.

– Reims.

M^{me} Madeleine Dupuis, son épouse, M^{me} Annie Darragon, sa fille, MM. Jean-Yves et Jean-François Dupuis, ses fils, Ses petits-enfants, Ainsi que toute la famille, font part avec tristesse du décès de

M. Yves DUPUIS,
inspecteur pédagogique régional d'Allemagne,

survenu à Reims, le 7 mai 2000, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques seront célébrées dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

– M^{me} Jacques Dutard, son épouse,

Donovan et Christine Garrett, Olivier Dutard, Patrice et Catherine Dutard, Pierre-Gilles et Béatrice Dubray, ses enfants,

Quentin et Elodie Garrett avec Mathilde, Samantha et Sidonie Garrett, Félicie Dutard, Chloé Dubray, Marie-Eve, Pierre-Valéry et Géraldine Dubray, ses petits-enfants et arrière-petite-fille,

M^{me} Hubert Isnard, sa sœur, Ses neveux et nièces, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Jacques DUTARD,
INA 39,
ingénieur en chef du Génie rural et des Eaux et Forêts,

survenu le 8 mai 2000, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 11 mai, à 14 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, porte de Saint-Cloud, Paris-16^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans la sépulture de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue de Civry, 75016 Paris.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– M. et M^{me} Henri Hochman, leurs enfants et petits-enfants, M^{me} Simon Hochman et son fils, M^{me} Daniel Hochman et ses enfants, Ses frère, belles-sœurs, neveux, nièces et petites-nièces, ont la grande tristesse de faire part du décès de

M^{me} Joseph FAGENNES,
née **Anna HOCHMAN,**

survenu le 8 mai 2000, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 12 mai, à 11 h 30, au cimetière parisien de Bagneux, entrée principale, 43, avenue Marx-Dormoy, où l'on se réunira.

34, rue de la Verrerie, 75004 Paris.

– Les familles Moncourt, Fournier, Bachelin, Samyn ont l'infinie douleur d'annoncer le décès de

Marie FOURNIER-BACHELIN,

survenu à Paris, le 7 mai 2000, à l'âge de vingt-huit ans.

Une bénédiction aura lieu le jeudi 11 mai, à 8 h 30 précise, à l'amphithéâtre de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, 22, rue Bruant, Paris-13^e.

La cérémonie religieuse sera célébrée le même jour, à 16 heures, en l'église de Lesconil (Finistère), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

33, rue de la Bonne-Aventure, 78000 Versailles, 14, rue Saint-Léonard, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire.

Marie nous a quittés brutalement, dans sa vingt-huitième année, le 7 mai, car elle était du monde où les plus belles choses ont le pire destin. Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin.

– Danielle Hassoun, Gabriel Guenoun, Jean-Pierre Hassoun, Katty Cohen, Benjamin, Deborah, Elias, Zaccharie, ont la tristesse d'annoncer le décès, survenu le 9 mai 2000, de

Paja HASSOUN,
née **KOSOWSKA,**

leur mère, belle-mère, grand-mère.

On se réunira le 11 mai, à 9 h 15, porte principale du cimetière de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

11, rue Sévéro, 75014 Paris, 11, rue Ferdinand-Gambon, 75020 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M^{me} Micheline JOULTY-SCHAPIRO,

survenu le mardi 9 mai 2000.

Les obsèques auront lieu le jeudi 11 mai, à 15 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

On se réunira à l'entrée principale, 45, avenue Marx-Dormoy, à Bagneux.

M^{me} Ruth KORGANOFF

nous a quittés le 2 mai 2000, à 1 heure.

M. Alexandre S. Korganoff, Ses enfants, Ainsi que les fidèles, vous annoncent la perte de cette épouse, de cette mère et de cette dame.

Prions pour Elle, Elle veille sur nous.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone :

01-42-17-39-80

01-42-17-38-42

01-42-17-29-96

e-mail: carnet@mondpub.fr.

– Dominique et Christian Bourgois, Et les éditions Christian Bourgois, Jean-Luc Monterosso, Et la Maison européenne de la photographie, Olivier Renault, Et la revue *Le Trait*, ont la peine d'annoncer la mort de leur ami,

Bernard LAMARCHE-VADEL.

Paris, mai 2000.
(*Le Monde* du 5 mai.)

– Saint-Cyr-en-Val.

M^{me} Danielle Leng, son épouse, Ses filles, Son fils, Sa famille, ont le chagrin de faire part du décès de

M. Marc LENG,
directeur de recherche au CNRS,

le 7 mai 2000.

Une cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 11 mai, à 10 h 30, en l'église de Saint-Cyr-en-Val.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

– Le directeur du centre de biophysique moléculaire du CNRS à Orléans, Ses collègues chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, ont la douleur de faire part du décès de

Marc LENG,
directeur de recherche au CNRS,

survenu le 7 mai 2000.

Marc Leng était un grand scientifique, de réputation internationale. Ses nombreux travaux sur les acides nucléiques ont marqué le domaine de la biophysique moléculaire. Sa disparition laisse un grand vide dans la communauté scientifique.

– La Faculté des Sciences de Luminy (université de la Méditerranée - Aix - Marseille-II), Les Membres du Département de physique, Les Membres du Groupe de physique des états condensés, viennent d'apprendre avec tristesse la disparition de leur collègue et ami,

Philippe MATHIEZ,
Professeur des Universités,

décédé le 7 mai 2000, à Marseille.

Ils expriment leur profonde sympathie à son épouse et à sa famille.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. André PUPIN,

survenu le jeudi 4 mai 2000, dans sa soixante-dix-septième année, domicilié à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne), précédemment à Saint-Mandé (Val-de-Marne).

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Paris, suivies de l'inhumation à Saint-Mandé.

– M^{me} Jean-Paul Richez a la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jean-Paul RICHEZ,
comédien,

survenu le 1^{er} mai 2000.

Le Figuier, Moulin-Blanc, 83990 Saint-Tropez.

– Paris. Vienne. Graz.

M^{me} Georges Robert, M. et M^{me} Jean-Edouard Robert et leurs enfants, M. Thierry Robert et ses enfants, M. et M^{me} Harry Schneeberger et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges ROBERT,

le 5 mai 2000.

– Les départements de sociologie et d'ethnologie de l'université Paul-Valéry (Montpellier-III) ont la tristesse de faire part du décès de

Jean SERVIER,
ethnologue,
professeur honoraire à l'université Montpellier-III.

Figure marquante de l'ethnologie française, Jean Servier a créé et développé l'enseignement de la sociologie et de l'ethnologie à Montpellier de 1957 à 1983. De nombreux étudiants, enseignants et chercheurs ont été influencés par l'œuvre et par l'homme.

– M^{me} André Vidart, née France Ellis, Et ses proches, ont la tristesse de faire part du décès de

André VIDART,
avocat honoraire à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 26 avril 2000, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité le 2 mai, en l'église Saint-Martin, à Meudon (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue Saint-Saëns, 75015 Paris.

– Jean-Claude et Catherine Vieillefosse, Françoise et Michel Boitard, Michel et Monique Vieillefosse, Patrick et Chantal Vieillefosse, Bruno et Béatrice Vieillefosse, ses enfants,

Ses quinze petits-enfants et ses trois arrière-petits-enfants, Les familles Aubrion, Branthomme, Raze, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

Colette VIEILLEFOSSE,
née **AUBRION,**

survenu le 8 mai 2000, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 12 mai, à 10 h 30, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, Paris-15^e.

13, villa Croix-Nivert, Paris-15^e.

– Colette Olivier-Pouthier, sa mère,

Claude Villain, son époux, Renaud et Roland, ses enfants, Muriel et Maxime, sa belle-fille et son petit-fils, Les familles Fos, Olivier, Guiraudon, ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Bernadette VILLAIN,
née **OLIVIER,**

le 27 avril 2000.

Les obsèques ont eu lieu à Gaujac (Gers), le 2 mai.

103, avenue Félix-Faure, 75015 Paris.

Anniversaires de décès

– Lyon. Palaiseau. Chatou.

Le 9 mai 1999,

Antony COUCHOUD

était brutalement ravi de l'affection des siens.

Souvenez-vous !

Avec son épouse, ses enfants et petits-enfants, sa famille, ses amis.

Soutenances de thèse

– Marie-Thérèse Cheroutre, membre honoraire du Conseil économique et social, ex-commissaire générale des Guides de France, a soutenu publiquement sa thèse en Sorbonne le 3 mai 2000, sur le sujet suivant : « Le scoutisme au féminin. Les Guides de France 1923-1998 », et a obtenu le titre de docteur en histoire avec la mention Très Honorable et les félicitations du jury.

Communications diverses

Jeudi 11 mai, à 20 h 30 :

L'affaire Finaly : une leçon de courage, avec la présence exceptionnelle des frères Robert et Gad Finaly, venus spécialement d'Israël, avec Ely Ben-Gal, Théo Klein, le Révérend Père Bernard Dupuy, Sœur Anne-Denise Rinckwald, Lazare Kaplan, Jean-Pierre Keller, Francis Kaplan. Centre communautaire de Paris, 119, rue La Fayette, Paris-10^e. Tél. : 01-53-20-52-52. PAF.

KABBALE.

La kabbale est une étude spirituelle basée sur la sagesse du *Zohar*. Le Centre d'étude de la kabbale vous invite à des séances d'informations gratuites sur l'étude de la kabbale les 10, 15, 16 mai 2000, à 20 h 30. Le Centre d'étude de la kabbale offre une session de dix cours premier niveau, qui débutera le mercredi 17 mai, à 20 h 30. Une collation y sera offerte. Pour tous renseignements, prière d'appeler au 01-45-03-50-30.

CANNES : BRIAN DE PALMA, NAGISA OSHIMA

CAHIERS DU CINEMA

**LUIS B. 2000
LE SIÈCLE
DE BUÑUEL**

**DISTRIBUTION :
LA BATAILLE DES SALLES**

546
MAI 2000

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 40 F

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLÉS DE L'INFO

Au sommaire
du numéro
de mai

CAP SUR VOS EXAMENS
Le dernier état du monde
Le dernier état de la France

- Les dernières analyses des journalistes du *Monde*.
- Les derniers chiffres.
- Des cartes, des graphiques, des tableaux pour comprendre les évolutions récentes de l'économie mondiale et française.

Plus : **LES CLÉS DE L'INFO**
4 pages pour décoder l'actualité

Chez votre
marchand
de journaux
12 F - 1,83 €

CANNES 2000 En prélude à l'ouverture du 53^e Festival international du film de Cannes, la direction du Festival et « Le Monde » ont organisé les 9 et 10 mai un colloque

réunissant une trentaine de cinéastes et d'intellectuels conviés à réfléchir au « Cinéma à venir ». ● PLACÉE sous la présidence de la comédienne Isabelle Huppert, la

réunion a été ouverte par la ministre de la culture et de la communication, Catherine Tasca. Plutôt que de faire le bilan des actions passées du gouvernement, la ministre a préféré

indiquer les lignes de force de sa politique, à venir, en faveur du cinéma. ● ELLE y sera aidée par le premier ministre, Lionel Jospin, qui venait pour la première fois à Cannes et

qui a conclu le colloque par une profession de foi vigoureuse en faveur du cinéma indépendant, ce cinéma d'auteur qui divise parfois jusqu'aux professionnels eux-mêmes.

M^{me} Tasca et M. Jospin reformulent la politique de l'Etat en faveur du cinéma

Dans le cadre d'un colloque international intitulé « Le cinéma à venir », organisé conjointement par le Festival de Cannes et « Le Monde », la ministre de la culture et le premier ministre ont affermi leurs discours en faveur du cinéma d'auteur

CANNES

de notre envoyé spécial

Devant un parterre relevé de cinéastes, d'artistes et d'intellectuels (*Le Monde* du 9 mai) réunis à l'Hôtel Majestic l'après-midi du 9 mai et dans la journée du 10 mai, Catherine Tasca, en ouverture, et Lionel Jospin (*lire ci-dessous*), en clôture du colloque intitulé « Le cinéma à venir », organisé conjointement par le Festival international du film de Cannes et *Le Monde*, ont reformulé clairement la politique du gouvernement français en faveur du cinéma. C'est une ministre de la culture et de la communication offensive qu'ont écoutée les participants. Catherine Tasca s'est gardée de l'énoncé des politiques passées de l'Etat en faveur du cinéma pour évoquer les priorités qu'elle assigne à son action à un moment crucial pour les professionnels de l'image.

« La révolution numérique implique des transformations profondes des métiers du cinéma », a constaté la ministre qui estime « qu'elles doivent être anticipées et préparées car elles affectent en profondeur les structures actuelles de nos industries ». Au premier rang de ses préoccupations : la protection des ayants droit, « énorme et difficile chantier qui concerne aussi bien les copies numériques que la diffusion sur Internet ou la diffusion en salles des films par satellite. La piraterie est un des défis posés par le cinéma numérique : il convient d'envisager sans tarder la sauvegarde de la propriété intellectuelle ».

CONCURRENCE ET AIDES

La seconde priorité de Catherine Tasca, dans un contexte où s'essoufflent les mécanismes de financement du cinéma français mis en place depuis le début des années 80, est « l'élaboration d'une nouvelle forme de régulation économique de l'industrie du cinéma » : « il faudra concilier les exigences du droit commun de la concurrence avec l'architecture des aides d'Etat



De gauche à droite, Wim Wenders, Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, Brian DePalma et Isabelle Huppert.

au cinéma en Europe qui ont fait leurs preuves, et qu'il serait bien imprudent de menacer ou de limiter dans leurs effets. Ce droit à la concurrence doit être respectueux de nos ambitions culturelles ». M^{me} Tasca mesure pour s'en inquiéter « tous les risques de concentration de la part d'acteurs industriels de la taille des géants récemment constitués – comme AOL-Time Warner – où on voit une majorité du cinéma devenir un petit sous-ensemble de la plus puissante industrie mondiale de la communication ».

Le souci de régulation de la ministre de la culture « a besoin de

l'appui et des propositions des professionnels eux-mêmes, toutes catégories confondues : artistes et créateurs, techniciens, producteurs, distributeurs, exploitants, et aussi bien des entreprises indépendantes que les groupes industriels dont l'Europe a besoin pour que ses œuvres franchissent les frontières ».

CIRCULATION DES ŒUVRES

La maîtrise des évolutions technologiques passe, dès maintenant, « par le développement de la formation professionnelle qui devra accompagner l'installation progressive des nouvelles technologies numériques et permettre une évolution

des métiers, sans oublier la formation des exploitants. Il est donc fondamental de favoriser l'accès des jeunes à la création ». Mais rien ne se fera sans le public : « Il s'agit, ni plus ni moins, de former les spectateurs de demain. L'éducation du jeune public, et tout particulièrement l'éducation à l'image, la sensibilisation aux richesses du patrimoine cinématographique mondial et l'éveil de la cinéphilie constituent des enjeux importants pour l'avenir ».

La circulation des œuvres est « un enjeu de la plus haute importance, a souligné Catherine Tasca. On imagine aisément les risques de

concentration et d'entraves à la libre diffusion des œuvres qui pourraient résulter de tels dispositifs techniques s'ils ne sont pas préalablement régulés ». D'autant plus que, « à un moment où s'intensifie la nécessité pour les distributeurs européens de conclure des accords-cadres avec les majors américaines, on peut craindre l'arrivée massive d'une production de "seconde zone" ». « Il convient de défendre ce qui a toujours représenté le meilleur gage de dynamisme et de créativité pour le cinéma : un secteur indépendant fort, par une politique active de soutien et la limitation de l'intégration et de la concentration,

dès lors que celles-ci peuvent constituer des obstacles au pluralisme de la création et de l'offre de films. »

La ministre s'assigne donc pour mission « de préserver, avant tout, la diversité des œuvres ». « Le principe que nous défendons de la diversité culturelle des contenus et des publics n'a pas perdu de son actualité et l'apparition de nouveaux services ne doit pas le remettre en cause », a-t-elle conclu avant de céder la parole à la présidente du colloque, Isabelle Huppert, qui a pris très à cœur sa fonction.

LE SENS ET L'ÉMOTION

A quelques minutes de l'ouverture de la réunion, la comédienne peaufinait encore le texte qu'elle a dit, plus que lu, devant les participants. « Nous savons tous désormais que nos enfants et les enfants de nos enfants seront les enfants de la civilisation de l'image et qu'ils ne seront plus les mêmes spectateurs, ni les mêmes auditeurs, ni les mêmes lecteurs. Notre responsabilité sera de leur apprendre à voir, et dans cette profusion d'images qui leur seront proposées, leur apprendre à choisir, leur apprendre à en saisir le sens et l'émotion ».

Isabelle Huppert, très applaudie, a dit sa confiance dans le futur : « Je n'ai personnellement peur du cinéma à venir ; j'ai envie d'aller y voir. Je n'en sais qu'une chose, c'est qu'il sera différent. Sa technique ne sera ni meilleure ni pire, elle sera différente, sa lumière sera différente, son organisation du plateau de tournage à la table de montage sera différente. Pour nous les acteurs, ce sera sans doute, et parfois, renoncer à la toute-puissance de la grosse caméra, expérimenter une autre mise en espace, abandonner nos repères pour en trouver d'autres. Et sans doute accéder à d'autres parts de nous-mêmes, inexplorées, plus mobiles, peut-être plus intimes ». Autant de considérations qui vaudront aussi pour les cinéphiles, comme elle amoureuse du cinéma.

Olivier Schmitt

Lionel Jospin plaide vigoureusement pour le cinéma d'auteur

POUR SA PREMIÈRE VISITE au Festival international du film de Cannes, le premier ministre devait clore, mercredi 10 mai, le colloque « Le cinéma à venir » par un



VERBATIM

éloge du cinéma d'art et de la vocation de l'Etat à le défendre, dans un discours dont nous publions quelques extraits. Après s'être défini comme « le cinéophile que j'ai été et le spectateur fidèle que je m'efforce de rester, ce qui, depuis quelque trois ans, n'est pas très facile », le premier ministre devait rendre hommage à l'œuvre considérable accomplie par Pierre Viot en faveur du cinéma, comme directeur général du Centre national du cinéma puis comme président du Festival, alors qu'il doit quitter cette fonction au terme de cette session 2000. Il devait ensuite rappeler combien l'histoire du Festival s'est inscrite dans la réalité du siècle et la vie des arts, depuis la deuxième guerre mondiale, et a joué un rôle pour tous ceux qui aiment le cinéma : « Je puis témoigner que Cannes réussit en tout cas à nous donner envie d'aller voir les films. Cette manière de susciter le désir est probablement sa plus belle réussite. »

Au chapitre des questions de fond, l'interrogation du premier ministre porte, dans le droit fil du colloque, sur les « profondes transformations » que connaît le cinéma actuel, « sur le plan économique ; les coûts croissants liés au tournage et à la distribution des films créent les conditions d'une

concentration industrielle qui rend de plus en plus délicat l'exercice indépendant de la profession. Du point de vue des techniques, la numérisation de l'image conduit à envisager de très importantes modifications dans les conditions de tournage mais aussi de projection des films. »

Mettant en relation la nature de ces innovations et « les sensations et les souvenirs » personnels nés de la découverte des films noirs américains, des œuvres de la Nouvelle Vague ou de celles d'Ozu, Mizoguchi et Kurosawa, évoquant aussi les ciné-clubs, M. Jospin souligne : « A l'heure de la télévision par satellite, du paiement à la séance et demain du cinéma sur internet, quel est l'avenir de ce cinéma que nous avons tant aimé ? Les habitudes ont changé. On dit que le jeune public n'aime pas le noir et blanc, lit difficilement les sous-titres et souvent ne sort au cinéma que pour voir les films les plus spectaculaires. L'avenir du cinéma va sans doute s'inscrire dans la tension qui le parcourt depuis – ou presque – son apparition : la tension entre création et industrie. »

Citant Jean Renoir – « L'histoire du cinéma, et surtout du cinéma français pendant ce dernier demi-siècle, est placée sous le signe de la lutte de l'auteur contre l'industrie. Je suis fier d'avoir participé à cette lutte victorieuse » – et reconnaissant que le succès de Hollywood tient à sa puissance industrielle, et à sa capacité à rassembler dans les salles, partout dans le monde, un public qui partage les mêmes émotions, le premier ministre appelle donc à être « lucides sur les raisons de la puissance cinématographique des Etats-Unis. »

Il note également que « dans la tension entre création et industrie, la télévision a contribué à changer la donne », tout en soulignant que « quel que soit le talent de leurs auteurs, les œuvres de fiction pour la télévision ne sont pas exactement comparables aux œuvres cinématographiques. Et, quelles que soient les facilités qu'il offre, le petit écran ne remplace pas la magie de la salle. »

Le premier ministre appelle à être « lucides sur les raisons de la puissance cinématographique des Etats-Unis. »

Enfin, au cours d'une allocution où à plusieurs reprises il se place sous le patronage d'André Malraux (aussi bien le Malraux théoricien, défenseur de l'art cinématographique, d'Esquisse d'une psychologie du cinéma que le Malraux politicien, créateur des mécanismes publics d'aide au cinéma), M. Jospin souligne : « La France est sensible à ces évolutions, peut-être plus que d'autres. La France est un pays qui aime le cinéma, qui le célèbre et s'efforce de l'aider. Un pays rare, dont on pourrait dire qu'il compte soixante millions de spécialistes de science politique et soixante millions de

critiques de cinéma... (...) La France porte une certaine conception du cinéma – une conception exigeante –, la France se sent responsable de l'avenir du cinéma et pas seulement de l'avenir de son cinéma. »

« Ce souci n'a jamais consisté à nier la dimension industrielle du cinéma, mais à concevoir celui-ci dans une tension féconde entre l'industrie et l'auteur – et à donner, en fin de compte, le dernier mot à l'auteur. (...) Il ne doit pas s'agir de mener un combat contre l'industrie, mais de régler justement le rapport entre la création et l'industrie. (...) Face à la toute puissance des majors de Hollywood, il nous paraît clair qu'une réponse efficace passe par la constitution de groupes cinématographiques de taille européenne, capables de rivaliser avec l'industrie américaine, de peser sur le marché des droits et d'exporter les œuvres européennes. »

Insistant sur le rôle de l'action publique, notamment via le CNC, et citant le critique Serge Daney – « c'est l'existence d'une certaine réversibilité de l'art et du commerce, de certaines passerelles aménagées par le pouvoir (avances sur recettes...) qui a permis à Paris de rester une sorte de capitale de la conscience cinéphilique mondiale » –, Lionel Jospin réaffirme le caractère « essentiel » de la défense du pluralisme par des mécanismes aux travers desquels « il revient à l'Etat de corriger les tendances lourdes du marché pour garantir l'existence d'un cinéma d'auteur varié et diversifié. »

« On connaît les critiques qui ont pu être portées contre ce système d'aides, (...) certaines ont peut-être justifiées pour une part, et au-

con mécanisme n'est une fin en soi (...) Mais l'objectif reste le même : garantir les conditions de l'essor d'un cinéma fort et divers. Je suis convaincu que la France peut être fière d'avoir maintenu une production cinématographique abondante, au sein de laquelle on trouve des œuvres d'une rare qualité. Il ne peut exister de cinéma national si ne sont pas réunies les conditions d'un véritable terreau (...) permettant une osmose entre création et société. (...) De même, le cinéma national sera d'autant plus vivant, créatif et prospère qu'il s'enracinera dans un public de cinéphiles – et d'abord de jeunes cinéphiles. C'est pourquoi j'ai demandé à Jack Lang, ministre de l'éducation nationale, de réfléchir à un plan qui offrirait à l'ensemble des collégiens et lycéens français la chance d'une véritable éducation cinématographique. »

« Si le cinéma a perdu une part de son innocence, il conserve ses pionniers. Je me réjouis de voir émerger aujourd'hui en France une jeune génération de cinéastes (...) Signe d'évolution et de maturité, les femmes tiennent une place importante dans cette nouvelle génération. Ce cinéma d'auteur, en cela fidèle à l'héritage de la Nouvelle vague, traduit sans fard la réalité d'un monde souvent difficile, mais fait également sa place à l'amitié et à la solidarité. »

Reprenant avec méthode les motivations et l'historique de l'in-

tervention de l'Etat français dans les arènes internationales sous la bannière de l'exception culturelle, reformulée ensuite en « diversité culturelle », citant Jean-Luc Godard et Wim Wenders, le premier ministre devait ensuite expliquer : « Si nous nous battons aujourd'hui pour une industrie du cinéma forte en France, ce n'est pas pour le seul cinéma français. Nous le faisons pour tous les autres pays, pour tous les autres cinémas, pour le cinéma. »

Et, appelant à la défense « de l'auteur, la défense d'un certain cinéma, [dans le] refus de voir le grand écran définitivement soumis à l'industrie », le premier ministre devait affirmer aux participants au colloque : « vous me trouverez à vos côtés dans ce combat, tout comme, à l'heure où le développement des technologies numériques et de l'internet posent de nombreux problèmes en matière de propriété intellectuelle, vous me trouverez à vos côtés pour défendre notre conception du droit d'auteur. Je reste convaincu, en effet, que le cinéma, comme les autres arts, n'existe que par les talents qui l'animent et le font vivre. Ces talents doivent conserver le droit et le pouvoir de maîtriser leurs œuvres, de garder, quel que soit le chemin, un droit de regard sur leur diffusion. Il en va de l'essence même de la création. (...) Il nous faut résister. Nous résisterons. »

LE MONDE ECONOMIE

avec Le Monde
DATÉ MARDI

Le Musée de l'Ermitage sous l'œil de la Cour des comptes russe

En pleine campagne municipale pour Saint-Petersbourg, un rapport dénonce les dérives financières et les disparitions d'objets

MOSCOU

de notre correspondant

Que se passe-t-il exactement derrière les murs de l'Ermitage, le joyau culturel de Saint-Petersbourg ? Objet depuis des décennies des rumeurs les plus folles – la vaisselle des tsars « prêté » du temps de l'URSS aux pontes du parti pour la noce de leurs filles –, le prestigieux musée a été contraint, à l'automne 1999, d'ouvrir ses portes à la Cour des comptes russe, le grand contrôleur de l'Etat, chargé depuis 1993 de veiller à la bonne utilisation des crédits budgétaires.

Le résultat est un rapport explosif d'une quarantaine de pages qui passe en revue des faits pour le moins troublants : des centaines de milliers de pièces de musée « oubliées » ou disparues dans les sous-sols ; l'opacité avec laquelle le prestigieux établissement culturel organise des expositions à l'étranger, ou encore l'anarchie qui règne dans ses affaires courantes.

« PROVOCATION POLITIQUE »

Depuis qu'il a été rendu public, fin mars, ce document est au centre d'une violente polémique entre « partisans » et « adversaires » de l'Ermitage. Les uns dénoncent une « provocation politique » déclenchée, disent-ils, à la veille des élections du gouverneur (maire) de Saint-Petersbourg, qui auront lieu le 14 mai. Les autres, dont le vice-président de la Cour des comptes, Iouri Boldyriev, par ailleurs candidat à la mairie, estiment avoir mis le doigt sur une affaire de grande ampleur. La dimension politique de l'affaire est accentuée par la personnalité du directeur, Mikhaïl Piotrovskii, qui fut aussi l'un des organisateurs de la campagne pour Vladimir Poutine lors de l'élection présidentielle.

Quand, il y a quelques mois, les auditeurs de la Cour des comptes pénétrèrent à l'Ermitage, ils dé-

couvrent d'abord l'univers chaotique d'un grand musée, chroniquement sous-financé par l'Etat et qui jongle avec la loi. En 1998, l'établissement n'a reçu que 56 millions de roubles (14 millions de francs, 2,13 millions d'euros), soit 37 % de l'enveloppe prévue initialement. Mais les comptes du musée, eux, sont pour le moins mal tenus. Plus de 33 millions de roubles (1,3 million d'euros), alloués à d'autres dépenses, ont été engloutis dans la construction d'un fonds de réserve qui s'éternise depuis sept ans.

Les auditeurs s'étonnent que « l'Ermitage abrite en son sein vingt-neuf organisations commerciales », lesquelles ne payent ni loyer ni charges, alors que des sommes exorbitantes sont versées à une société de nettoyage qui fait sous-trai-

quant les contrôleurs de l'Etat exigent qu'on leur montre un échantillon de cinquante objets – gravures et aquarelles du siècle dernier, bronzes et marbres –, le musée ne peut en produire que trois.

Depuis, l'Ermitage, qui dit avoir « retrouvé » la « plupart » des objets manquants, n'a cessé de dénoncer – avec l'appui du ministère de la culture et de plusieurs médias – « l'incapacité professionnelle » de la Cour des comptes, qui ne comprend pas « qu'un musée n'est pas une entreprise ». Sans pour autant lever les doutes. Dans une longue réponse, disponible sur son site Internet, le directeur du musée, Mikhaïl Piotrovskii, concède que, faute de personnel, les collections n'ont pu être mises à jour. Il assure cependant

Des partenariats menacés

Le « scandale de l'Ermitage » aurait déjà eu des effets négatifs sur certains des partenariats du grand musée. Mikhaïl Piotrovskii, le directeur, confiait ainsi à la presse russe qu'il avait été contraint de renoncer à prolonger l'exposition en Suisse d'un tableau de Vassili Kandinski (*Composition N° 6*), et qu'en conséquence « l'Ermitage et l'Etat russe avaient perdu 109 500 francs ». Il affirmait également qu'un crédit pour l'achèvement de la construction du fonds de réserve était en suspens et que les investisseurs s'étaient également retirés du jeu pour la restauration du « Bâtiment central », en grande partie occupé, comme le révèle la Cour des comptes, par douze organisations commerciales.

ter le travail par neuf entreprises dont « cinq n'existent pas à l'adresse indiquée dans les contrats ».

Tout aurait pu en rester là si la Cour des comptes n'avait également exigé de mettre son nez dans les réserves du musée. Les experts découvrent que 221 351 objets non exposés – soit 7,7 % du catalogue général – sont toujours inscrits dans les inventaires nominatifs de soixante-dix-huit conservateurs morts ou partis à la retraite. Ainsi,

qu'un travail d'inventaire informatisé est en cours et que, à part des cas isolés de vol signalés à la police et quelques erreurs d'inventaire, « rien n'a disparu ».

Interrogé récemment par *Le Monde*, Iouri Boldyriev, le numéro deux de la Cour des comptes, estimait, lui, que l'affaire devait être portée devant la justice. « La fonction principale d'un musée est de pouvoir faire l'inventaire de ses biens et de les conserver, nous a-t-il déclara-



Saint-Petersbourg vue du musée de l'Ermitage.

NICOLAS RAKHMANOV/AVA

ré. Comment l'Ermitage a-t-il pu en arriver là : plus de 220 000 objets précieux laissés sans surveillance ? » « La direction du musée ne nous a officiellement pas présenté les objets "disparus", mais nous ne manquerons pas de les faire expertiser », a-t-il ajouté, citant le cas de deux chandeliers français, retrouvés par la Cour des comptes et dont l'un s'est avéré être une grossière contrefaçon.

ÉCHANGES « DÉSINTÉRESSÉS »

Un autre chapitre tout aussi obscur est celui des contrats signés par l'Ermitage avec des musées étrangers. Quatre-vingt-douze expositions temporaires ont été organisées de janvier 1998 à septembre 1999 dans les grandes capitales occidentales. La Cour des comptes s'étonne que le musée n'en ait quasiment tiré aucun profit matériel. Les compensations prévues dans dix-huit contrats (dons de bienfaisance, frais de restauration des pièces exposées et aides pour la reconstruction de l'Ermitage) n'auraient ainsi pas toutes été versées, soit un manque à gagner de 6,25 millions de francs (949 000 euros). Pour quatre-vingt-six expositions, l'Ermitage a accordé gratuitement à ses partenaires étrangers des droits de reproduction (catalogue, affiches).

Mais le plus stupéfiant est la manière dont l'Ermitage a accepté de prolonger vingt-six expositions – de 20 jours à 11 mois – sans aucun dédommagement, et a même récupéré, dans vingt et un cas, ses œuvres d'art après l'expiration du délai d'assurance. Pour Catherine II, le-

trice de Rousseau, trois tableaux estimés à 1,8 million de francs (277 000 euros) sont ainsi, selon les documents présentés par l'Ermitage, revenus de France trente-sept jours après l'expiration de l'assurance.

« Les œuvres d'art, les Kandinski, Gauguin, Matisse, se promènent en Europe. Les délais sont prolongés sur simple lettre. Dans certains cas, les assurances ont expiré et tout cela se ferait gratuitement ? Nous n'y croyons pas », accuse aujourd'hui aujourd'hui Iouri Boldyriev. « Ma version est que l'argent a été versé sur d'autres comptes. Il faut ouvrir une enquête criminelle en collaboration avec l'étranger, car les richesses de l'Ermitage ne sont pas seulement du ressort de la Russie », estime-t-il. Mikhaïl Piotrovskii, le directeur de l'Ermitage, fait au contraire l'éloge des échanges culturels « désintéressés » entre pays, avouant « rougir » chaque fois qu'il est obligé de demander des compensations aux musées étrangers.

Reste à savoir ce qu'il adviendra de cet audit, la Cour des comptes ne pouvant saisir les organes de justice. Nommé début avril à la tête de l'institution, Sergueï Stépachine, fidèle serviteur du Kremlin, hérite d'un dossier bien encombrant. A charge pour lui d'enterrer ou, au contraire, d'éclaircir une affaire qui désigne en premier lieu Mikhaïl Piotrovskii, le patron de l'Ermitage, l'un des fervents soutiens du candidat Vladimir Poutine lors de l'élection présidentielle.

Agathe Duparc

Pékin rachète des œuvres d'art à Hongkong

HONGKONG
correspondance

A l'occasion des premières grandes ventes aux enchères de la saison, organisées à Hongkong par les maisons Sotheby's et Christie's, les coups de marteau ont retenti bien au-delà des murs capitonnés des grands hôtels du territoire, provoquant à la fois la colère de Pékin et l'exaspération des Hongkongais. Parmi les œuvres mises en vente figuraient trois têtes de bronze, les trois figures zodiacales du singe, du boeuf et du tigre, mais aussi un vase hexagonal jaune empereur, identifié comme une commande spéciale du grand empereur Qianlong datant de 1743. Ces pièces, rappellent longuement les deux catalogues des maisons de vente, furent pillées par les généraux français lors de la mise à sac du palais d'été de Pékin, en 1860. Une période qui, dans le lexique nationaliste de l'Etat communiste, appartient à l'ère des grandes « humiliations » infligées par l'étranger à la Chine.

« C'est un affront au peuple

chinois », a clamé la presse. Mais quand le pouvoir central a tenté, via le gouvernement local, de faire arrêter la vente, les deux maisons de ventes ont fait la sourde oreille et décidé de passer outre. Le motif ? Le droit, ou plutôt l'absence de droit. Car Hongkong n'est signataire ni de la convention de l'Unesco de 1970, ni de celle d'Unidroit de 1995, qui toutes deux permettent à un Etat de réclamer à un autre Etat signataire restitution de biens culturels pillés. Conventions au nom desquelles Washington a arrêté, il y a peu, à la demande de Pékin, la vente d'un panneau de marbre sculpté datant du X^e siècle.

LA CAPITALE DE L'ART CHINOIS

En fait, l'adhésion de la Chine ne s'applique pas à sa Région administrative spéciale (Hongkong), dont le système juridique doit rester distinct en vertu du principe « un pays, deux systèmes ». C'est même cette béance juridique qui a fait du territoire la capitale mondiale de l'art chinois, où s'échangent en toute impunité les plus belles et plus rares œuvres volées hier et aujourd'hui de l'autre côté de la frontière, et passées en fraude.

Désireux d'éviter les accusations

de liberticide, Pékin a donc choisi de jouer le jeu et a déboursé durant les ventes des 30 avril et 2 mai, plus de 48 millions de francs pour remporter le lot, soit deux fois l'estimation des commissaires-priseurs. Deux tiers de la somme ont été déboursés par une filiale de l'Armée populaire de libération, le groupe Poly, qui a ouvert, l'an dernier, un Musée des œuvres volées, le reste par la municipalité de Pékin.

Si chacun a su éviter une crise majeure, l'histoire n'est pas finie. Dans les débats qui ont agité la communauté chinoise, un représentant de Christie's a cru bon d'affirmer que « si toute considération autre que commerciale devait être prise en compte, cela porterait durablement atteinte au commerce des œuvres d'art à Hongkong ». Simple bêtise, ou sinistre révélation d'un état d'esprit de maisons de ventes qui limitent la responsabilité de leurs actes aux exigences du vendeur et de l'acheteur et n'ont pas le moindre souci des susceptibilités héritées du passé ?

Bien décidée à tirer parti au plus vite d'un tollé politique, la filiale de l'armée chinoise n'a pas hésité à demander au gouvernement de Hongkong de se porter garant des quelque 30 millions de francs qu'elle s'est engagée à déboursier. Raison invoquée : elle n'a pas les moyens de son geste de bravoure nationaliste. Plus cyniques, les députés du territoire y voient plutôt « une punition infligée au gouvernement de Hongkong pour n'avoir pas su faire interdire la vente ».

Valérie Brunschwig

Matmatah poursuivi pour provocation à l'usage de stupéfiants

LE 15 MAI, le groupe ethno-celte brestois Matmatah, son manager, Julien Banes, et son éditeur, Les éditions Levallois, seront jugés par le tribunal correctionnel de Nantes, pour « provocation à l'usage et au trafic de produits stupéfiants et présentation sous un jour favorable de ces produits », délits que l'article L 630 du code de la Santé publique réprime d'une peine maximale de prison de cinq ans et d'une amende de 500 000 francs.

C'est en novembre 1998, après un concert donné à guichets fermés, à Nantes, salle de l'Olympic, qu'un policier de la brigade des stupéfiants de la ville – scandalisé par les textes de deux chansons de Matmatah, *Lambé An Dro* et surtout *L'Apologie* – avait lancé une enquête préliminaire pour incitation à la consommation de stupéfiants. Particulièrement visé, le titre *L'Apologie*, tiré de l'album *La Ouache*, vendu à plus de 650 000 exemplaires, dit entre autres : « Non, bien sûr, le pétard n'élève pas la raison / Je le conseille tout de même avec modération (...) Et le joint si léger dans mon pays natal / Des libertés de l'homme devrait être banal. » Reprise en chœur sur toutes les scènes de France, cette chanson qui appelle à « légaliser » cet « anti-dépresseur » s'achève par ce refrain : « L'alcool et le tabac ont le droit de tuer / Car aux comptes de l'Etat apportent leurs deniers / Messieurs-dames, mourez donc d'alcool et de fumée / La patente est payée, la mort autorisée. »

Dans un communiqué envoyé à la presse, le groupe déclare : « Il est inutile de rappeler que l'un des fondements de notre démocratie s'appelle la liberté d'expression. Cette procédure risque de devenir un nouvel élément de censure envers les artistes, tous les artistes, et c'est contre cela qu'il est temps de réagir. Le reste importe peu. »

En 1994, ce même policier avait déjà alerté la justice nantaise pour *Mangez-moi, mangez-moi*, un tube du groupe rennais Billy Ze Kick qui vantait les mérites de champignons hallucinogènes. Le dossier avait été transmis au parquet de Paris, mais aucune poursuite judiciaire n'avait suivi.

Stéphane Davet

ISMIC

MANAGEMENT
CULTUREL &
AUDIOVISUEL

Programmation artistique
Ingénierie de projets culturels,
audiovisuels & multimédia

Cycle supérieur,
homologué niveau 1
Formation initiale et continue

INSTITUT SUPERIEUR DE
MANAGEMENT CULTUREL
6 rue de Braque - 75003 PARIS

Contact : Marie-José MOLLARD
Tél. : 01.42.76.09.22
Fax : 01.42.76.02.74

E-mail : ismic.paris@wanadoo.fr
Etablissement d'enseignement Supérieur Technique Privé

Théâtre
de la
Ville
PARIS

AUX ABESSES
DU 16 AU 28 MAI

TOUS DES INDIENS
ARNE SIERENS
ET ALAIN PLATEL
texte en français

AU THEATRE DE LA VILLE
17, 18 ET 19 MAI

HELA FATTOUMI
ERIC LAMOUREUX

Asile poétique
pour 8 danseurs

31 RUE DES ABESSES, 18^e
2 PLACE DU CHÂTELET, 4^e
01 42 74 22 77

Spécial Festival de Cannes

Tous les jours sur le web du 10 au 21 mai

Télérama
fr



Cannes sur le Web

Chaque jour, les critiques
film par film, les chroniques,
le Palais et les palaces,
les questions aux cinéastes
et les murmures de stars...
www.telerama.fr

jazz
à la cité



samedi 13 mai à 20h
carte blanche
à James Newton
et à

Yacouba Moumouni
dimanche 14 mai à 16h30
Abdullah Ibrahim

porte de Pantin
01 44 84 44 84

Un baron de l'art abstrait

La Vendée rend hommage au romancier Michel Ragon, critique d'art et d'architecture

LE MUSÉE DU XX^e SIÈCLE DE MICHEL RAGON. Hôtel du département de la Vendée, 40, rue Foch, 85923 La Roche-sur-Yon. Jusqu'au 8 juillet. Catalogue : 160 p., 120 F, (18,29 €).

LA-ROCHE-SUR-YON

de notre envoyé spécial

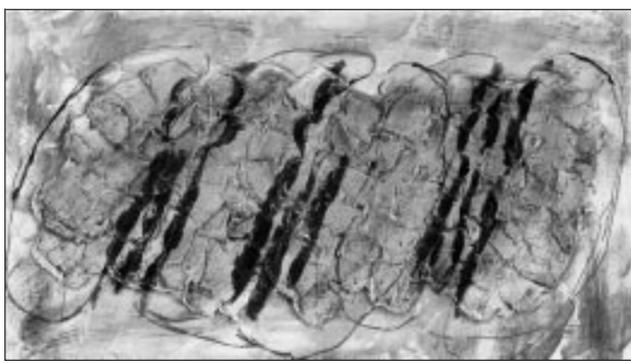
C'est le mariage de la carpe et du lapin. Philippe de Villiers, président du conseil général de Vendée, rend hommage à Michel Ragon, anarchiste, auteur de *La Mémoire des vaincus*, avec une exposition qui retrace une partie de l'itinéraire du critique d'art, aujourd'hui moins connu que celui du romancier.

C'était, dans les années 50, une des plumes les plus redoutées de Paris. Ses textes, publiés dans la revue *Cimaise* pour la plupart, avaient une verdeur et une limpidité qui se retrouvent aujourd'hui dans ses livres : l'écrivain a de la tripe, et du cœur, le critique avait des griffes qui pouvaient se transformer en serres. Il avait aussi un œil qui en fit le premier Français à soutenir le groupe Cobra, l'un des premiers aussi à rendre compte, après un long voyage aux Etats-Unis avec

le peintre John Franklin Koenig en 1958, de la révolution picturale qui s'annonçait la-bas.

L'exposition néglige, et c'est dommage, ce dernier aspect. Elle s'ouvre sur trois tableaux, qui symbolisent bien l'orientation des choix de Michel Ragon et des commissaires, Françoise Mialet et Christophe Vital : l'un est de James Guitet, l'autre de Martin Barré, amis de toujours. Le troisième est de Chevolleau. Jean Chevolleau, sur lequel jamais il n'écrivit, mais avec qui il usa ses fonds de culotte au collège de Fontenay-le-Comte. Le ton est donné : l'exposition est placée sous le signe de l'amitié, mais aussi, et surtout, de la Vendée. Pays de chouans et de contre-révolutionnaires jusqu'à ce que Ragon s'en empare et la raconte. C'est l'avis d'Amin Maalouf : le combat de Ragon pour la Vendée, écrit-il, vient d'une « exigence éthique qui le conduit à se trouver toujours du côté des opprimés, des incompris, des proscrits, des vaincus, de ceux qui souffrent ou qui ont souffert ».

On pourrait en dire autant de son combat pour la peinture. Dans un de ses premiers romans, *Trompe-l'œil* (Albin Michel,



« Les Trois Têtes », de Jean Fautrier.

1956), Ragon donnait une description du monde de l'art parisien, dans toute sa cruauté, son désespoir et sa noirceur, son cynisme et sa beauté. Les artistes qu'il mettait en scène, et au premier rang son ami Atlan, ne couraient pas la commande publique, ne regardaient pas les marchands avec les yeux de Chimène. Ils étaient hâves, dépeçonnés, efflanqués, mais fiers et sans collier.

LITTÉRATURE PROLÉTARIENNE

Son ami le critique Pierre Restany a salué en lui, non sans malice, le « baron de l'art abstrait ». Ragon y consacra un livre, dès 1956, un des premiers du genre et l'exposition regroupe quelques frères – parfois ennemis – de cette tendance, mais montre aussi que le regard de Ragon allait bien au-delà.

Car Ragon fait feu de tout bois : avant d'être critique, son amitié avec Henry Poulaille l'orienta vers la littérature prolétarienne, dont il devint un spé-

cialiste. A la fin des années 50, il s'intéressa au dessin d'humour, mais aussi à l'architecture : *Où vivrons-nous demain ?*, édité en 1963, résonne encore aujourd'hui comme un manifeste. Deux ans plus tard, il fonde le Groupe international d'architecture prospective (GIAP), dont l'acronyme donne la mesure des postures révolutionnaires. En 1975, quinquagénaire, il soutient un doctorat d'Etat en Sorbonne, sur *La Pratique architecturale et ses idéologies*. Belle revanche de l'autodidacte vendéen, né pauvre, sur les docteurs. Au lieu de se vautrer dans sa chaire, il préfère écrire. Et recommence une carrière de romancier, par un cycle consacré à la Vendée, qui débute en 1980 avec *L'Accent de ma mère*. La Vendée, qu'il quitta à vingt ans pour échapper à un destin de saute-ruisseau et qui est désormais la source de romans dont le succès ne se dément pas.

Harry Bellet

SORTIR

PARIS

Moutin Réunion

François (contrebasse) et Louis (batterie) Moutin forment l'une des rythmiques les plus exceptionnelles et les plus convoitées du jazz. Leur gémellité l'explique un peu, leur passion de la musique beaucoup. Présence parisienne rare. Avec eux, le saxophoniste Sylvain Beuf et le pianiste Baptiste Trotignon. *Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1^{er}. M^o Châtelet. Les 11 et 12, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F. Le Sax-Espace musical, 2, rue des Champs, Achères (78). Le 12, 21 heures. Tél. : 01-39-11-73-05. De 40 F à 60 F.*

Saez

Damien Saez, guitariste et chanteur, entre rock et chanson française, clame qu'il est « jeune et con » avec une énergie un peu hallucinée et suffisamment d'auto-ironie pour ne pas tomber dans la pose. Son album *Jours étranges* (Island/Universal Music) renferme une diversité de climats et d'univers dont on espère que Saez saura préserver les mystères sur scène.

Café de la Danse, 5, passage Louis-Philippe, 11^e. M^o Bastille. Le 11, 20 heures. Tél. : 01-47-00-57-59. 99 F.

Teofilo Chantre

S'il offre volontiers sa plume à Cesaria Evora, le chanteur cap-verdien Teofilo Chantre sait aussi s'occuper de lui. Son troisième album, *Rodatempo* (Lusafrica/BMG), qui enchaîne mornas empreintes de *saudade* et agiles *coladeras*, est un bonheur de nostalgie sensuelle, de vague à l'âme apaisé et de légèreté pour danser.

Chapelle des Lombards, 19, rue de Lappe, 11^e. M^o Bastille. Les 11, 18 et 25 mai, 20 h 30. Tél. : 01-43-57-24-24. 80 F.

CAEN

Karine Saporta

Un sujet en or pour la chorégraphe Karine Saporta ce celui de *La Belle au bois dormant*, qu'elle crée pour l'excellent Ballet d'Ekaterinburg, venu tout droit de l'Oural. Le passage du siècle réveille la Belle. Il faudra des fées très convaincantes, et un sacré Prince charmant, pour lui faire avaler le monde qu'il entoure. Rappelons que *La Belle au bois dormant* est à l'origine un ballet composé par Marius Petipa en 1890.

Théâtre, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc, 14 Caen. Les 11 et 12 mai, 20 heures ; le 13, 18 heures (version écourtée pour enfants). Tél. : 02-31-30-48-00. De 70 F à 120 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

L'Accomode sans tiroir
d'après Jean Cocteau, mise en scène de Yann Le Gouic, avec Jean-Claude Dreyfus.

Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3^e. M^o Rambuteau. Du 11 mai au 18 juin. Du mardi au samedi, 21 heures ; dimanche, 17 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 80 F et 120 F.

Nous avons fait un bon voyage, mais...
de Corine Miret et Stéphane Olry, avec Corine Miret, Stéphane Olry et Pascale Villedieu.

Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14^e. RER Cité-Universitaire. Du 11 au 23 mai. Du lundi au samedi, 21 heures ; dimanche, 17 heures. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F à 110 F.

Orchestre Ostinato
Œuvres de Mozart, Paganini et Hindemith. Claire Vergnory (clarinette), Pierre Lenert (alto), Jean-Luc Tingaud (direction).

Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9^e. M^o Opéra. Le 11, 12 h 30. Tél. : 01-53-05-19-19. Entrée libre.

Rosana Lanzelotte (clavecin)
Le clavecin brésilien et ses racines européennes. Œuvres de Coelho, Seixas, Carvalho, Scarlatti, Korenchenderler, Aguiar et Nazareth.

Ambassade du Brésil, 34, cours Albert-1^{er}, Paris 8^e. M^o Champs-Élysées. Le 11, 19 heures. Tél. : 01-45-61-63-00. Entrée libre.

Solistes de l'Ensemble intercontemporain

Atelier-concert Hans Zender. Salomé Kammer (récitante).

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7^e. M^o Solferino. Le 11, 20 heures. Tél. : 01-40-49-47-57. 80 F.

Orchestre national de France
Œuvres de Debussy et Ravel. Laurence Cabel (harpe), Chœur de Radio-France, Pinchas Steinberg (direction).

Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8^e. M^o Alma-Marceau. Le 11, 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 190 F.

INA-GRM

Daoust : *Musiques naïves*. Campana : *Asi*. Bosseur : *Finnegans Tune*. Zanési : *La Nuit hertziennne*.

Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^o Passy. Le 11, 20 h 30. Tél. : 01-56-40-15-16. Entrée libre.

Miriam Gourfink

Glossolalie (chorégraphie). *Fondation Cartier, 261, boulevard Raspail, Paris 14^e. M^o Raspail. Le 11, 20 h 30. Tél. : 01-42-18-56-72. 30 F.*

Compagnie Beau Geste
Dominique Boivin : *Mécaniques* (chorégraphie).

Salle Lino-Ventura, 4, rue Samuel-Desbordes, 91 Athis-Mons. Le 11, 21 heures. Tél. : 01-60-48-46-18. 90 F.

Martial Solal, Eric Le Lann
Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris 6^e. M^o Odéon. Les 11 et 12, 20 h 45. Tél. : 01-44-07-37-43. De 100 F à 150 F.

Hal Singer
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14^e. M^o Gaité. Le 11, 22 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Stratovarius, Rhapsody, Sonata Artica
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. M^o Anvers. Les 11 et 12, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. 132 F.

Lambchop
La Boule noire, 116, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. Le 11, 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 99 F.

Yaida, Juan Ricardo Santana, Rodrigo Baraona
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^o Château-d'Eau. Le 11, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Claudine Movsessian, Yuri Dorokhin
Le Train de vie, 85, rue de la Verrerie, Paris 4^e. M^o Hôtel-de-Ville. Les 11 et 18, 21 h 30. Tél. : 01-42-77-33-80. 80 F.

Mama Keïta
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2^e. M^o Sentier. Les 11 et 12, 22 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. De 60 F à 80 F.

Wig A Wag
Glaz'Art, 7-15, avenue de la porte de la Villette, Paris 19^e. M^o Porte-de-la-Villette. Le 11, 20 h 30. Tél. : 01-40-36-66-15. 50 F.

DERNIERS JOURS

13 mai :

Shirley

D'après les *Carnets* de Shirley Goldfarb, mise en scène de Caroline Loeb, avec Judith Magre.

Théâtre du Rond-Point-Champs-Élysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8^e. Tél. : 01-44-95-98-10. De 70 F à 150 F.

Passage
de Philippe Pelen Baldini, mise en scène de l'auteur assisté de Thierry Moucazambo, Danny Moleko et Marguerite Bertoni.

Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18^e. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

Et maintenant le silence ?
de Philippe Calvario, Ariane Crochet et Christian Kippe.

Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11^e. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.

A qui faites-vous confiance ?

à tout.lemonde.fr

tout.lemonde.fr, C'EST L'ACCÈS DIRECT À LA COMMUNAUTÉ LE MONDE : DES SITES D'INFORMATION FIABLES, UNE CONNEXION À INTERNET, VOTRE E-MAIL GRATUIT ET BIEN PLUS ENCORE.

NANTERRE AMANDIERS

Eugène Labiche

L'AFFAIRE DE LA RUE DE LOURCINE

Mise en scène Jean-Baptiste Sastre

DU 27 AVRIL AU 28 MAI 2000
01 46 14 70 00

Télérama France Inter TARIF JEUNE 55 FRANCS

EN VUE

■ « Il est temps d'arrêter de fabriquer des armes pour tuer des gens », confie à l'AFP **Mikhaïl Timofeievitch Kalachnikov**, 81 ans, l'inventeur du fusil d'assaut qui, enfant, rêvait d'être poète.

■ Le sang de **saint Janvier** s'est encore miraculeusement liquéfié, samedi 6 mai, à Naples, entre les mains de **M^{re} Michele Giordano**, cardinal archevêque, accusé d'association de malfaiteurs à des fins usuraires, de pratique répétée de l'usure et d'abus de confiance.

■ Le président **Olusegun Obasanjo** vient d'affirmer devant une délégation d'industriels à Abuja : « La corruption n'est désormais plus "un style de vie" au sein du gouvernement nigérian ».

■ Invités au festival de littérature « Etonnants voyageurs », des Indiens Blackfeet du Montana, ont été refoulés à l'entrée d'une discothèque, dimanche 7 mai, à Saint-Malo.

■ « Le **duc d'Edimbourg** est un raciste brut de décoffrage », confiait, dimanche 7 mai, dans *The Sunday Telegraph* **Kumar Murshid**, adjoint aux relations raciales de **Ken Livingstone**, nouveau maire de Londres.

■ Des chercheurs de l'université de Leicester en Angleterre concluent, après avoir étudié le chromosome Y de 1 379 hommes originaires de 29 pays que « les juifs ont le même patrimoine génétique que les Palestiniens ».

■ L'Arabie saoudite ouvrira ses trésors naturels – cratères volcaniques, sources d'eau chaude, villes enterrées sous le sable, impacts de météorites dans le désert – à un tourisme de luxe « sans alcool », interdit aux étrangères non voilées.

■ Six cents sacs de sable servant à la reconstitution d'un désert ont été dérobés, mercredi 3 mai, sur le chantier du pavillon des Emirats arabes unis à l'exposition universelle de Hanovre.

■ Grâce à une aide humanitaire, trois danseurs clandestins partis à l'aventure pour donner des spectacles folkloriques, échoués à Oulan Bator sur les planches d'un cabaret porno, ont retrouvé leur Ethiopie.

■ **Lars Medsrud** et **Tore Furevik**, géophysiciens norvégiens, annoncent sans alarme la disparition totale avant la fin du siècle des glaces de l'Arctique, catastrophique pour les ours polaires, « propice à l'ouverture d'une nouvelle route maritime et à la découverte de nouveaux champs d'hydrocarbures ».

■ **Peter Forsberg**, champion suédois de hockey sur glace, ouvre un bar à Stockholm équipé d'un comptoir en forme de crosse et de tables rondes comme des palets.

Christian Colombani

Un magazine en français pour les femmes musulmanes

Le deuxième numéro de « Hawwa » (Eve en arabe) réserve une large place à la vie associative, un domaine qui était jusqu'alors une chasse gardée des hommes dans l'univers islamique

HAWWA signifie Eve en arabe. C'est le titre d'un nouveau magazine trimestriel, qui en est à son deuxième numéro. La directrice de la rédaction est une étudiante de vingt-six ans, Dora Mabrouk, musulmane née en France. « Nous voulons proposer à la femme musulmane un support dans lequel elle puisse se reconnaître et trouver des sujets de réflexion », explique-t-elle. Mais nous nous adressons aussi aux non-musulmans, pour les aider à porter un regard nouveau sur l'islam. »

Dora Mabrouk porte le voile sans complexe. Mais elle refuse de réduire l'identité musulmane à une question de foulard : « Ce que nous voulons, c'est replacer la femme au

cœur de l'activité sociale. Voile ou pas, nous ne faisons aucune différence. Nous autres, jeunes femmes musulmanes nées en France, nous avons grandi avec les valeurs républicaines. Les choses sont beaucoup plus simples qu'on le prétend... »

Le dossier de ce deuxième numéro est consacré aux pratiques associatives. Un article de Didier Bourg analyse « l'émergence d'une vraie nouvelle génération au sein du mouvement jeune musulman, qui prendrait du coup un sérieux coup de vieux » : des jeunes femmes qui « expriment une volonté émancipatrice à l'intérieur d'un islam pratiquant ». Le mouvement jeune musulman s'est développé à la fin des années 80, à travers des associa-



tions comme l'UJM (Union des jeunes musulmans) ou JMF (Jeunes musulmans de France).

A partir du début des années 90, relate Didier Bourg, les femmes sont devenues majoritaires dans les conférences organisées par ces

associations, et ont été logiquement de plus en plus nombreuses à y militer. Aujourd'hui, souvent diplômées de l'enseignement supérieur, elles se sentent pleinement françaises et aspirent à une insertion professionnelle. Mais, à la différence de la génération des « nanas beurs », elles s'identifient fortement à l'islam.

Chez elles, « l'approche des références religieuses est pour l'essentiel le résultat d'une recherche livresque, en tous cas intellectuelle, et très peu l'effet d'un héritage culturel », constate l'auteur de l'article. Si les hommes inscrivent leur rapport à l'islam dans « une dimension salvatrice », ces jeunes femmes privilégieraient la dimension « émanci-

patrice » liée à une appropriation personnelle de la foi musulmane. En rupture avec la tradition, elles cherchent à concilier le modèle d'émancipation et leur identité religieuse.

Portant ou non le voile, elles investissent un terrain associatif jusqu'ici chasse gardée des hommes. Certaines, comme les « sœurs musulmanes de Lyon », ont créé leur propre structure. D'autres s'engagent dans des associations islamiques comme JMF, ou des bastions de la laïcité comme la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves). Elles tentent de promouvoir une identité féminine différente de celle de « la fatma enfermée à la maison », comme l'exprime l'une d'elles. Trop féministes au goût des hommes musulmans, trop religieuses aux yeux des militants laïques, elles veulent s'affirmer tout à la fois comme femmes, françaises et musulmanes.

A sa manière, *Hawwa* est un peu le reflet de cette nouvelle génération. Avec ses choix rédactionnels, ses tâtonnements – ses naïvetés aussi. Des reportages, des informations variées ; une rubrique « talents » qui met en avant des œuvres artistiques réalisées par des femmes ; des articles de formation sur l'islam et le Coran ; une rubrique « santé », sans oublier l'inévitable recette de cuisine... *Hawwa* est publié par les éditions Al Bouraq (BP6, 75521 Paris Cedex).

Xavier Ternisien

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Appliquant à l'Europe la méthode de l'entre-deux dont il use volontiers pour les affaires domestiques, Lionel Jospin a promis hier une présidence équilibrée de l'Union, ni trop audacieuse ni trop prudente, inspirée à égale proportion d'ambition et de réalisme. Ce parti pris a eu pour résultat un programme gris et notarié. Ce long inventaire mêlant bonnes intentions et suggestions pratiques permettra peut-être à la France de présider sans trop d'encombre et en sage gestionnaire le Conseil européen durant les six derniers mois de l'année. Il est en revanche certain qu'il ne redonnera pas souffle à la

construction communautaire ni ne vaincra l'euroscpticisme des peuples européens.

LIBERATION

Jacques Amalric

■ (...) Comment oublier le jour du cinquantenaire de la déclaration fondatrice de la construction européenne faite par Robert Schuman, que l'Europe, pour se développer, a besoin de se nourrir d'idées audacieuses ? Exprimées pour la première fois, elles sont toujours apparues irréalistes, voire utopiques. Elles n'en ont pas moins germé pour, au fil des ans, prendre l'aspect d'évidences. C'est ainsi, notamment, qu'a été surmontée la prétendue impossible coexistence franco-allemande sur le même bout de continent. Et c'est ainsi

que se sont imposés le Marché commun, l'union agricole, le Marché unique, l'euro, l'idée d'une défense et d'une politique étrangère communes. C'est de l'absence de perspectives, d'idées à apprivoiser, presque de rêves, que souffre l'Europe à l'heure de l'esbroufe de la mondialisation : la paix est considérée comme un avantage acquis, le marché unique comme un cocon menacé par l'élargissement, la libre circulation et la relative abondance comme un dû, la défense commune comme une dépense inutile. Faute de grand dessein capable de dépasser les égoïsmes nationaux, les progrès se négocient au trébuchet sous couvert de réalisme. Un réalisme derrière lequel Lionel Jospin s'est cru obligé de se réfugier, hier, à l'Assemblée.

LA TRIBUNE

Pascal Aubert

■ Une pincée d'ambition agrémentée d'une dose « suffisante » de réalisme, voilà ce que Lionel Jospin nous propose pour la présidence française de l'Union européenne au second semestre. (...) Ce qui fait défaut dans le projet européen articulé par le premier ministre, c'est le souffle, la force de conviction et - oserait-on dire - la flamme qui animait nombre de ses prédécesseurs. Le même constat peut être dressé à propos de l'Allemagne, où l'actuel chancelier manque cruellement de l'inspiration européenne qui guida les pas d'Adenauer, de Schmidt et de Kohl. Faut-il chercher plus loin les racines du mal qui ronge l'euro et l'idée d'Europe ?

WWW.NOVO.COM

Une Web-TV commerciale dont l'ambition est de « faire marrer les gens cinq minutes »

NOUVO, la dernière-née des Web-TV parisiennes, a vu le jour le 1^{er} mai. Eric Clin, qui la dirige avec son ami François Nivière, la définit comme une « petite chaîne de divertissement visant les 25-35 ans ». Nouvo, qui ne diffuse aucune émission en direct et n'a pas de grille de programmes, mise sur la vidéo à la demande : « C'est notre atout principal : plus aucune contrainte horaire, chaque spectateur devient son propre programmeur. »

Nouvo a prévu de mettre en ligne chaque semaine une vingtaine de séquences vidéo de deux à trois minutes – mini-reportages, chroniques et billets d'humeur – qui traiteront de musique, de livres, de cinéma, de voyages et de style de vie : « Sur le Web, nous pouvons nous permettre une liberté de ton qui n'a pas cours à la télévision, même sur le câble. Notre intention est de divertir plus que d'informer. (...) Nous voulons seulement faire marrer les gens cinq minutes. » Pour cela, Nouvo fait appel à de nouveaux talents, mais aussi à



quelques têtes un peu connues, des jeunes présentateurs de télévision comme Catherine Benguigui de Canal+, Alexandra Pic de Canal J, ou François-Olivier Norgues de MCM...

Nouvo veut aussi diffuser de la fiction. Pour se constituer un cata-

logue, elle achète des droits de diffusion de courts métrages et de dessins animés, comme une chaîne de télévision classique. Elle s'est même lancée dans la production : sa première œuvre originale sera une mini-sitcom intitulée « Comme des sardines dans l'es-

pace », mettant en scène deux astronautes qui attendent leur navette spatiale... Reste, bien sûr, la question de la qualité visuelle. On a le choix entre une image nette dans une petite fenêtre ou une image un peu floue en plein écran. Selon Eric Clin, le problème est passager : « Nous visons en priorité les internautes bénéficiant d'une connexion à haut débit. C'est un public encore limité, mais la situation évolue très vite. En outre, tout le monde sait que les programmes de divertissement sont très regardés pendant les heures de bureau, dans les entreprises disposant de lignes spécialisées. »

A court terme, nouvo.com sera gratuit. Ses investisseurs, dont le groupe de presse Emap, comptent sur la publicité et le sponsoring pour générer des revenus. Mais Eric Clin n'exclut pas que Nouvo devienne un jour un service payant, par abonnement ou à la séance : « Les Français ne sont pas encore mûrs, mais ça viendra. »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

RESTITUTION

■ Après trois années de recherches, l'association des banquiers britanniques (BBA) a publié sur Internet une liste de 13 000 noms de victimes des persécutions nazies ou de personnes disparues lors de la seconde guerre mondiale dont les avoirs bancaires n'ont jamais été réclamés. Le montant des sommes à restituer s'élève à 2,8 millions de livres sterling de l'époque, soit environ 74 millions de livres actuelles. – (AP) www.restoreuk.org.uk

INTERNET POUR 1 FRANC

■ Le fournisseur d'accès français Freesbee lance une offre promotionnelle inédite à destination des internautes débutants : 3 heures de connexion par mois pour 1 franc, communication téléphonique locale comprise. Les abonnements, ouverts pour une durée illimitée, seront accordés aux 100 000 premiers demandeurs. La minute supplémentaire sera facturée 28 centimes. Par ailleurs, Freesbee propose des forfaits « Modulo » à 49 F par mois pour 6 heures, 75 F pour 12 heures ou 95 F pour 20 heures. Le forfait le plus avantageux sera automatiquement appliqué. www.freesbee.fr

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

☐ M. ☐ Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> . Je resterais libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment. Date : _____ Signature : _____	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
	TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER Nom : _____ Prénom : _____ N° : _____ rue _____ Code postal [] [] [] [] ville _____	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne) N° : _____ rue _____ Code postal [] [] [] [] ville _____		
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER Code Etablissement _____ Code Guichet _____ N° de compte _____ Clé RIB _____		

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99[€] TTC/min)

"Le Monde" (USPS-009729) is published daily for \$ 992 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 15 18

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Comme un malaise par Luc Rosenzweig

NOUS AVONS failli être privé du documentaire *Raphaëlle au pays des Miss* de Gilles de Maistre, mardi soir sur Arte. En effet, la cour d'appel de Paris a, in extremis, infirmé un premier jugement enjoignant à l'auteur et au diffuseur de couper une vingtaine de minutes du film, censées porter atteinte à l'honneur et à la réputation de Jean-Claude Benhamou, président de la Fédération nationale Miss France-Miss Europe. A lire les gazettes, l'affaire était simple, avec des bons et des méchants, en l'occurrence un quasi-vieillard libidineux profitant de la naïveté et de la vulnérabilité de jeunes filles attirées par le miroir aux alouettes des concours de beauté pour assouvir ses bas instincts.

C'est muni de ce viatique moral que nous nous installâmes confortablement devant une émission qui présentait a priori le double avantage de nous donner l'occasion d'une vertueuse indignation tout en ayant devant les yeux quelques jeunes personnes pas désagréables à regarder. L'affaire fut beaucoup plus compliquée que prévu, et nous laisse encore perplexe, même après une nuit de repos, sinon de réflexion. Jean-Claude Benhamou, soixante-deux ans, exerce une activité qu'il prétend benévole, voire « sociale ». Elle consiste à aller pêcher dans les milieux populaires de la Côte d'Azur une escouade de jeunes filles répondant plus ou moins aux critères physiques qui font les bonnes Miss machin-chose. Aidé de sa nombreuse famille, il leur donne le minimum de verni comportemental pour essayer, sans trop de succès, d'effacer le temps d'un défilé la dégaîne et le parler des banlieues. Ensuite, il embarque sa petite troupe black-blanche-beurette dans une tournée « d'élections », bien en-

tendu aussi bidonnées que les matches de catch au bon temps de l'Elysée-Montmartre. Sans aucun doute, M. Benhamou est un margoulin qui veut se faire passer pour un mecène doublé d'un travailleur social. Il mérite les crocs des Chiennes de garde.

Mais faut-il pour autant ajouter à cela la marque au fer rouge de la lubricité pratiquée aux dépens de victimes mises dans l'impossibilité d'exercer leur libre-arbitre ? Doit-on obligatoirement prendre comme parole d'évangile les mots, captés par Gilles de Maistre, d'une discussion entre Raphaëlle et sa copine : « Ah ouais ! il t'a touchée, c'est pas vrai ! Où ça ? Comme ça ? Nooon ! ». Notre conviction de départ se transforma en un malaise que la lumineuse émission qui suivit, consacrée à Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud, ne parvint pas totalement à dissiper.

MERCREDI 10 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

- 17.10 et 21.10 LCA, la culture aussi. Invitée : Viviane Reding. **LCI**
- 17.30 et 20.15, 23.00 Le Journal de l'histoire. L'histoire qui vient. **Histoire**
- 18.15 Nulle part ailleurs. Avec Natacha Rénier, Édouard Baer, Brian De Palma, Connie Nielsen, Claudia Schiffer, Eagle Eye Cherry. **Canal +**
- 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. **LCI**
- 19.30 Rive droite, rive gauche. Spécial Cannes. **Paris Première**
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Le naufrage du Lusitania : crime allemand ou conspiration britannique ? **Arte**
- 20.55 La Marche du siècle. Amour, fidélité, séduction. **France 3**
- 21.05 Strip-tease. Docteur plastique. Patient un jour, patient toujours. Pauvre patron. Les jeux du cœur meurtri. **TV 5**
- 22.30 Ça se discute. Jusqu'ou peut-on aller par amour de son animal ? **France 2**
- 22.40 La Route. Avec Emmanuelle Cosse et Bruno Masure. **Canal Jimmy**
- 22.55 Vol de nuit. Spécial Cannes. Invités : Roland Joffé, Gérard Depardieu et Uma Thurman, Bernard Tapie, Philippe Djan. **TF 1**

DOCUMENTAIRES

- 19.40 Six filles à Liverpool. Les sextuplées Walton. **Planète**
- 20.15 La Lutte des intouchables. **Arte**

Le Monde
TELEVISION

CANAL +

- 19.50 Cérémonie d'ouverture du Festival de Cannes
Virginie Ledoyen en robe rose de chez Chanel présente la cérémonie d'ouverture du 53^e Festival de Cannes, retransmise en direct et en clair. La soirée se poursuit avec à 20 h 40 un film inédit de Jean-Luc Godard, *Histoires du siècle*, et à 21 heures *Le Cinéma de Luc Besson*, une interview du président du jury, réalisée par Michel Denisot et agrémentée d'extraits de films.

- 20.30 La « fiesta » électorale. Sans frontières. **Planète Odyssee**
- 21.00 Le Cinéma de Luc Besson. Le XX^e siècle. Palestine, la première intifada. **Canal +**
- 21.45 Musica. Joseph Kosma. **Arte**
- 21.50 Bertolucci, le voyageur italien. **Paris Première**
- 22.40 Musica. Adieu à Mechovoje. **Arte**
- 22.50 La CIA. Cibles mouvantes. **Odyssee**
- 23.20 Profil. Robert Bresson. **Arte**
- 0.25 La Lucarne. Poètes de Mongolie. **Arte**
- 0.45 La Case de l'oncle Doc. Fils de passeur. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Basket-ball. Championnat de France féminin. Finale. Match retour. Valenciennes - Bourges. **Pathé Sport**
- 20.50 Football. Ligue des champions. FC Barcelone - FC Valence. **TF 1**

MUSIQUE

- 20.10 Debussy. *Prélude à l'après-midi d'un faune*, Karl Heinz Zöllner, flûte et l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. **Mezzo**
- 22.35 Haydn. *Symphonie n° 26 « Les Lamentations »*, par l'Orchestre La Petite Bande, dir. Sigiswald Kuijken. **Mezzo**
- 23.45 Nice Jazz Festival 1999. James Brown, Wilson Pickett Soul. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

- 20.55 Baldi et Tini. Michel Mees. **France 2**
- 20.55 Harcelée. Nicolas Cucho. **M 6**
- 22.15 Ce que savait Maisie. Edouard Molinaro. **TV 5**
- 23.00 Eclats de famille. Didier Grousset. **Téva**
- 23.15 Beauté interdite. Jim Wynorski. **France 3**
- 0.15 Le Cercle de la peur. Thomas Jauch. **M 6**

SÉRIES

- 20.00 That 70's Show. Donna fait le mur. **Canal Jimmy**
- 20.25 Les Arpents verts. A Pig in a Poke. **Série Club**
- 20.50 St Elsewhere. Crise. Médecin de l'année. **Téva**
- 20.50 Homicide. Le point final. Renouveau. **Série Club**
- 20.55 Cadfael. La Foire de Saint-Pierre. **TMC**
- 21.05 Star Trek, Voyager. Investigations. **Canal Jimmy**
- 21.50 Star Trek, Deep Space Nine. Notre homme Bashir. **Canal Jimmy**
- 22.20 L'Homme invisible. Pari contre la mort. **13^{ème} RUE**
- 22.50 Profiler. L'anneau de feu (v.o.). **Série Club**
- 0.00 Friends. [2/2]. The One That Could Have Been (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

- 16.25 La Guerre du feu. Jean-Jacques Annaud (Fr.-Can., 1981, 95 min). **Cinéfaz**
- 17.00 Tout ce que le ciel permet. Douglas Sirk (Etats-Unis, 1955, v.o., 90 min). **Ciné Cinémas 3**
- 17.15 New York, New York. Martin Scorsese (Etats-Unis, 1977, 135 min). **Cinétoile**
- 17.30 Mille milliards de dollars. Henri Verneuil (France, 1982, 125 min). **Ciné Cinémas 1**
- 18.25 The Game. David Fincher (Etats-Unis, 1997, 125 min). **Ciné Cinémas 2**
- 18.30 Le Verdict. Sidney Lumet (EU, 1982, v.o., 125 min). **Ciné Cinémas 3**
- 19.30 Le Roi et quatre reines. Raoul Walsh (Etats-Unis, 1956, 90 min). **Cinétoile**



- 20.30 La Déchirure. Roland Joffé. Avec Sam Waterston, Haing S. Ngor (GB, 1984, 140 min). **Ciné Cinémas 1**
- 20.30 Les Naufrageurs des Mers du Sud. Cecil B. DeMille (EU, 1941, v.o., 120 min). **Ciné Cinémas 2**
- 21.00 La Vallée de la peur. Raoul Walsh (Etats-Unis, 1947, N., 95 min). **Cinétoile**
- 22.00 Apocalypse Now. Francis Ford Coppola (EU, 1979, 150 min). **Canal +**
- 22.45 La Luna. Bernardo Bertolucci (Italie, 1979, 145 min). **Paris Première**
- 23.45 Chambre avec vue. James Ivory (GB, 1985, v.o., 120 min). **Cinéstar 2**
- 0.10 Elle et lui. Leo McCarey (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min). **Cinétoile**

JEUDI 11 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.05 Le Transport spatial de demain. **Forum**
- 22.05 Préservation des espèces et législation... **Forum**
- 23.05 L'Aventure à pied, à cheval et en ballon. **Forum**

MAGAZINES

- 10.50 Arrêt sur images. Show télé au Parlement. Invités : Jean-Pierre Elkabbach et Ivan Lévi. **La Cinquième**
- 14.30 La Cinquième rencontre... Le centre de la terre. **La Cinquième**
- 15.55 Le Vrai Journal. Interview exclusive du président tchétchène, Aslan Maskhadov. **Canal +**
- 17.00 Les Lumières du music-hall. Alain Barrière. Yves Montand. **Paris Première**
- 18.20 Nulle part ailleurs. **Canal +**
- 19.30 Rive droite, rive gauche. Spécial Cannes. **Paris Première**
- 20.05 Temps présent. Surveillance ton pays ! Invité : Steven Artels. **TSR**
- 20.50 Envoyé spécial. Le monde impitoyable de Broadway. Diamant : voyage en solitaire. P.-s. : Produits fermiers. **France 2**
- 23.35 Le Club. Invité : Istvan Szabo. **Ciné Classics**
- 23.45 Lucy, Ramsès et Cie. Site de Delphes. Colloque de Tautavel. Le chemin des verriers. La naissance de l'agriculture. François Cavanna et le tonbeau de Childéric. etc. **Histoire**
- 0.50 Saga-Cités. Ex ilhas, exils, hors de l'île. **France 3**

DOCUMENTAIRES

- 17.55 La Folie des grands. [1/3]. Eau. **La Cinquième**
- 18.00 L'Actors Studio. Meg Ryan. **Paris Première**
- 18.15 La Guerre des Boers. **Histoire**
- 18.30 Les Phoques cameramen. **TMC**
- 18.40 Népal, déesses vivantes. **Odyssee**
- 19.00 Voyages, voyages. Hollywood. **Arte**
- 19.05 Les Gorges de l'Ardeche. **Odyssee**
- 19.10 Chemise noire. **Histoire**
- 19.35 Music for the Movies. Bernard Hermann. **Muzzik**
- 20.05 Légendes des tribus perdues. [6/13]. Les intouchables de la maison de Jacob. **Planète**
- 20.05 L'Île de la panthère. **Odyssee**
- 20.15 Reportage. Champions du grand bleu. **Arte**
- 20.30 Un temps d'avance. [6/12]. Le Lockheed Cheyenne. **Planète**

Le Monde
TELEVISION

ARTE

- 19.00 Voyages, voyages
Le cinéaste William Karel, réputé pour le sérieux de ses précédentes enquêtes (*Histoire d'une droite extrême, Israël-Palestine*, etc.), qui, pour certaines, ont engendré des polémiques - comme celle sur la rédaction de France 2 -, signe ici un voyage hilarant à Hollywood. Réalisé avec une incroyable liberté, voici un récit truffé de mille anecdotes insensées, raconté avec un humour féroce.

ARTE

- 20.45 De l'art de guérir
Une Théma sur l'art de sortir de la maladie en faisant appel aux médecines parallèles ou à ces fameuses médications venues d'ailleurs. Avec plusieurs documentaires sur le docteur Gaisbauer, qui traite surtout les maladies chroniques, sur la médecine tibétaine et sur une guérisseuse qui prétend voir l'aura des gens qui l'entourent et s'en servir à des fins thérapeutiques.

ODYSSÉE

- 21.00 Un été dans la cerisaie
Une famille, les Tchitchérine, re-fait, grâce à ses descendants canadiens, le retour vers la Russie d'autrefois. La caméra suit pas à pas l'une de ces descendants, jusqu'à Karaoul, la demeure ancestrale de la famille. Un film passionnant et passionné, qui en dit beaucoup plus qu'on ne pense sur l'aspect déboussolé de la Russie d'aujourd'hui, plus que jamais nostalgique, en mal de ses différents passés.

FILMS

- 13.00 Retour à Howards End. James Ivory (GB, 1991, 140 min). **Cinéstar 1**
- 14.25 Un homme et une femme. Claude Lelouch (France, 1966, 100 min). **Ciné Cinémas 2**
- 15.20 La Voix. Pierre Granier-Deferre (France, 1991, 85 min). **Cinéstar 1**
- 16.35 Le Verdict. Sidney Lumet (Etats-Unis, 1982, 130 min). **Ciné Cinémas 1**
- 17.30 Témoin à charge. Billy Wilder (Etats-Unis, 1957, N., 120 min). **Cinétoile**
- 19.30 Invasion Los Angeles. John Carpenter (Etats-Unis, 1988, 90 min). **Cinéfaz**
- 20.30 Ne pas avaler. Gary Oldman. Avec Ray Winston, Kathy Burke (GB, 1997, 115 min). **Ciné Cinémas 1**
- 20.30 L'Ange. Shohei Imamura, Daisuke Tengan et Motofumi Tomikawa (Japon, 1997, 120 min). **Festival**
- 20.50 L'Etoile du Nord. Pierre Granier-Deferre (France, 1982, 125 min). **Téva**



- 21.00 Quand passent les cigognes. Mikhail Kalatozov. Avec Tatiana Samoilova, Alexei Batalov (Urss, 1957, N., 120 min). **Histoire**
- 21.00 La Commare secca. Bernardo Bertolucci (It., 1962, N., v.o., 95 min). **Paris Première**
- 22.10 La Déchirure. Roland Joffé (GB, 1984, 140 min). **Ciné Cinémas 2**
- 22.50 Tout ce que le ciel permet. Douglas Sirk (EU, 1955, v.o., 85 min). **Ciné Cinémas 1**
- 23.05 Wall Street. Oliver Stone (EU, 1987, v.o., 125 min). **Ciné Cinémas 3**
- 1.05 Voyage au bout de l'enfer. Michael Cimino (Etats-Unis, 1978, v.o., 180 min). **Cinéfaz**
- 2.30 Nous avons gagné ce soir. Robert Wise (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 70 min). **Ciné Classics**
- 2.45 Retour à Howards End. James Ivory (GB, 1991, v.o., 140 min). **Cinéstar 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.25 Excluf.
- 19.00 Etre heureux comme... **19.05 Le Bigdil.**
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Football. Ligue des Champions. FC Barcelone - FC Valence.
- 22.55 Vol de nuit. Spécial Cannes. **0.05 Minuit sport.**

FRANCE 2

- 17.25 Un livre, des livres.
- 17.30 Angela, 15 ans.
- 18.20 Face caméra.
- 18.45 Friends.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Baldi et Tini. Téléfilm. Michel Mees.
- 22.30 Ça se discute. Jusqu'ou peut-on aller par amour de son animal ?
- 0.35 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 17.45 C'est pas sorcier.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.46 Un livre, un jour.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Fa si la Eurovision.
- 20.35 Tout le sport.
- 20.55 La Marche du siècle. Amour, fidélité, séduction.
- 22.40 Météo, Soir 3.
- 23.15 Beauté interdite. Téléfilm. Jim Wynorski.
- 0.45 La Case de l'oncle Doc. Fils de passeur.

CANAL +

- 16.00 Invasion planète Terre O.
- 16.50 Sur les traces de Jeanne.
- En clair jusqu'à 21.00
- 18.10 et 19.05 Flash infos.
- 18.15 Nulle part ailleurs.
- 19.50 Cannes 2000. Cérémonie d'ouverture.
- 20.40 Histoire(s) du siècle.
- 21.00 Le Cinéma de Luc Besson.
- 22.00 Apocalypse Now. Film. Francis Ford Coppola.
- 0.30 Le Tambour. Film. Volker Schlöndorff.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.55 Les Feux de l'amour.
- 14.45 Arabesque.
- 15.45 Magnum.
- 16.40 Pacific Blue.
- 17.35 Sunset Beach.
- 18.25 Excluf.
- 19.05 Le Bigdil. Spéciale 500^e.
- 19.55 Hyper Net.
- 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
- 20.55 Commissaire Moulin. Série. Passage protégé.
- 22.40 Made in America. Le justicier reprend les armes. Téléfilm. Larry Sheldon.
- 0.20 Bretagnes. Concert.

FRANCE 2

- 13.50 Un cas pour deux.
- 16.00 Tiercé.
- 16.10 La Chance aux chansons.
- 17.00 Des chiffres et des lettres.
- 17.30 Un livre, des livres.
- 17.35 Nash Bridges.
- 18.20 Face caméra.
- 18.45 Friends.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo, Point route.
- 20.50 Envoyé spécial. Le monde impitoyable de Broadway. Diamant : voyage en solitaire. Produits fermiers.
- 23.05 Swimming with Sharks. Film. George Huang.
- 0.40 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 13.55 et 1.45 C'est mon choix.
- 14.45 Les Feux de la passion. Téléfilm. Billy Hale [1 et 2/2].
- 16.20 Les Zinzins de l'espace.
- 16.35 Les Minikeums.
- 17.45 Le Kadox.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.48 Un livre, un jour.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Fa si la Eurovision.
- 20.35 Tout le sport, Consomag.
- 20.55 Les Fantômes du passé. Film. Rob Reiner.
- 23.05 Météo, Soir 3.
- 23.40 Prise directe.
- 0.50 Saga-Cités.

CANAL +

- 13.55 Un plan simple. Film. Sam Raimi.
- 15.55 Le Vrai Journal. Interview d'Aslan Maskhadov.
- 16.40 Marrakech express. Film. Gillies MacKinnon.
- En clair jusqu'à 20.40
- 18.15 Flash infos.
- 18.20 Nulle part ailleurs.
- 20.40 Mille bornes. Film. Alain Beigel.
- 22.15 Cannes 2000. Une séquence.
- 22.25 L'Éternité et un jour. Film. Théo Angelopoulos (v.o.).
- 0.40 Le P'tit Tony. Film. Alex Van Warmerdam.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00 Les Jeux à travers le monde. Polo au Pakistan et pato en Argentine.
- 19.45 Arte info, Météo.
- 20.15 La Lutte des intouchables. Le naufrage du Lusitania.
- 21.40 Flash Back.
- 21.44 Musica. 21.45 Joseph Kosma. 22.40 Adieu à Mechovoje. Musiques secrètes de la Russie.
- 23.20 Profil. Robert Bresson.
- 0.25 La Lucarne. Poètes de Mongolie.

M 6

- 18.25 Loïs et Clark.
- 19.15 Cosby Show.
- 19.50 I-minute.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Ciné 6 spécial Cannes.
- 20.10 Notre belle famille.
- 20.40 Décrochages info, Jour J.
- 20.55 Harcelée. Téléfilm. Nicolas Cucho.
- 22.35 Dernier souffle. Téléfilm. Bernd Böhhch.
- 0.15 Le Cercle de la peur. Téléfilm. Thomas Jauch.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 Personne n'est parfait. Actualités du Festival de Cannes.
- 20.30 Mesures, démesures. L'édition musicale aujourd'hui.
- 21.30 Fiction 30. Le Jour du chien, de Caroline Lamarche.
- 22.10 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la nuit. Cannes ou le prix des Prix.

FRANCE-MUSIQUES

- 19.07 A côté de la plaque.
- 20.00 A pleines voix.
- 22.30 Jazz, suivez le thème. Star Eyes.
- 23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Sonate pour violon et piano op. 45, de Grieg, Arve Tellefsen, violon, Eva Knardhal, piano.
- 20.40 Padmavati. Opéra de Roussel. Par l'Orfèvre Donostiarra et l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson, Marilyn Horne (Padmavati).
- 22.30 Les Soirées... (suite). Festival Sinfonia en Périgord 99.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.00 Les gorges du Tsang Po.
- 14.30 La Cinquième rencontre... Le centre de la terre.
- 16.00 Avis de flexibilité. [1/6].
- 16.35 Alfred Hitchcock présente.
- 17.00 Silence, ça pousse !
- 17.15 Fête des bébés.
- 17.30 100 % question.
- 17.55 La Folie des grands. [1/3] Eau.
- 18.30 Relations particulières.
- 19.00 Voyages, voyages. Hollywood.
- 19.45 Arte info, Météo.
- 20.15 Champions du grand bleu.
- 20.40 Théma. De l'art de guérir. 20.45 Guérir par soi-même. 21.45 Histoire d'une guérison. 22.40 La Médecine tibétaine. 23.40 Nina Dul, la guérisseuse.
- 0.30 Signé Arsène Lupin. Film. Yves Robert.

M 6

- 13.35 Un bébé toute seule. Téléfilm. Bob Weis.
- 15.15 Code Quantum.
- 16.10 M comme musique.
- 17.30 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
- 18.25 Loïs et Clark.
- 19.15 Cosby Show.
- 19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Ciné 6 spécial Cannes.
- 20.10 Notre belle famille.
- 20.40 Décrochages info, Passé simple.
- 20.55 Stargate SG-1. Les flammes de l'enfer [1 et 2/2].
- 22.35 The Crow, Stairway to Heaven. Le cercle des ténébreux.
- 0.20 Chapeau melon et bottes de cuir.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Equinoxe. Entre rumba et flamenco. Invités : Juan Carmona ; Bernard Lblond.
- 21.30 Fiction 30. Le Jour du chien, de Caroline Lamarche.
- 22.10 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Debussy, Ravel. Concert donné par le Chœur de Radio France et l'Orchestre national de France, dir. Pinchas Steinberg ; Œuvres de Debussy, Ravel.
- 22.30 Jazz, suivez le thème. Lover.
- 23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Concerto pour flûte, cordes et continuo en mi mineur, de Benda, dir. Peter Schreier.
- 20.40 Le Temps en musique : De tous temps... Œuvres de De Machaut, Bach, Scarlatti, Beethoven, Schubert, R. Schumann, Franck.
- 22.38 Les soirées... (suite). Symphonie n° 7, de Bruckner, par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Sergiu Celibidache.

Les cotes des films

- On peut voir
- A ne pas manquer
- Chef-d'œuvre ou classique
- Les symboles spéciaux de Canal +
- DD Dernière diffusion
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Les 24 marches *par Pierre Georges*

EH BIEN, comme un rite printanier nécessaire et ascensionnel, c'est parti. Le syndrome des 24 marches, aux portes du palais, va frapper dans les plus humbles chaumières. Cannes ouvre et Virginie Ledoyen en sera l'ouvreuse, fraîche et parfumée. Et déjà, bon public, nous nous installons en pensée, devant le plus glamour, le plus people de nos magazines télévisuels en direct-live.

La montée des marches, quelle affaire ! D'aussi loin qu'on se souvienne, et même si cela n'est que du mourron pour curieux, une sorte de fenêtre sur cour de festival, Cannes c'est d'abord cela : un escalier. L'escalier du bonheur peut-être, de la gloire parfois, sous la pluie souvent. Un escalier plein de gens beaux et bellement vêtus, superbement « enCannés » comme l'on dirait endimanchés, l'escalier de rêve.

Les stars sont dans l'escalier. Ce qui nous change agréablement des bignoles et de l'ordinaire. Les stars sont en marche. Entre une double haie de gardes républicains, sabre au clair, et de photographes, appareils en batterie. Admirable moment. Ce n'est pas encore du cinéma et déjà du cinéma. Le lent et calculé défilé des génériques en marche, des équipes de chics copains-copines, bras dessus-bras dessous, souriez c'est pour la télé. Des acteurs-actrices en chair en os et en beauté, sortis de l'écran pour mieux y retourner, comme dans la vie rêvée des stars.

Les stars sont dans l'escalier. Et pour rien au monde, gogo comme nous sommes, nous ne manquerions cet instant où les dieux jouent aux humains, dans cette ascension calculée, jouée presque, vers la gloire ou l'échafaud. Les escaliers de Cannes partagent avec le Tour de France cet art souverain de nous asseoir,

morale, comme sur un pliant devant la télévision. Ah, commenter et vivre le passage du peloton !

Les tenues ne sont pas tout à fait les mêmes, certes. Mais le grand régisseur inconnu de nos plaisirs contemplatifs ne lésine jamais sur la qualité du décor. Tant les acteurs font tout ici, les acteurs mais le décor aussi. Avoir un bon usage du vrai-faux ralenti. C'est tout un art de monter les marches de Cannes, un art septième qui ne doit pas s'apprendre au conservatoire. 24 marches à grimper comme au ralenti et pourtant naturellement à la fois. Avec escales multiples et sourires itou. Ne pas y avoir l'air d'une bille au sourire fabriqué et figé dans la cire à prise rapide. Ne pas passer davantage pour une balle de tennis que se renverraient, droite-gauche, les photographes du fond de la cour. Ne pas se presser vers son propre film, ne pas lambiner non plus, vu que derrière la relève arrive déjà. Non, rester soi-même et pas totalement soi-même. A la ville, comme déjà à l'écran. Vers l'écran, comme encore à la ville.

Tout un art, vraiment. Se mouvoir, se promouvoir aussi. En donner aux téléspectateurs pour leurs paillettes et leurs envies. Que les acteurs soient beaux avec leurs belles gueules et leurs smokings des festivals ! Que les actrices soient actrices, vertigineuses et actrices ! Que le festival commence ! Eh bien, il commence. Avec, si l'on a bien lu, Vatel-Depardieu en guise de hors-d'œuvre. Hors compétition peut-être, pour ne pas à avoir, si la marée tarde, à se passer le tourne-broche par le corps, ou la corde au cou ! Vatel-Depardieu monte ce soir les marches, pour ouvrir le banquet. On a connu pire maître de cérémonie !

Philippines : une nouvelle équipe de négociateurs tente d'obtenir la libération des otages

Les ravisseurs ont réussi à déplacer de nouveau leurs prisonniers

ZAMBOANGA (Philippines)
de notre envoyé spécial

Une équipe de négociateurs est arrivée mardi 9 mai à Jolo et y a établi de premiers contacts, par l'intermédiaire de deux étudiants musulmans, avec le groupe extrémiste Abu Sayyaf qui y détient vingt et un otages – dont dix touristes – capturés le 23 avril sur une île touristique de Malaisie au large de Bornéo. Des pressions internationales expliquent, selon une source diplomatique impliquée dans la crise des otages, « pourquoi le président Joseph Estrada, tout en se rendant dimanche dernier la fleur au fusil à Zamboanga, est passé de l'option militaire à la négociation ».

L'Eglise catholique exerce également de fortes pressions sur la présidence philippine afin de calmer le jeu dans le sud des Philippines, où un autre mouvement insurgé, le FMIL (Front Moro islamique de libération) en découle, en ce moment même, avec les forces armées philippines sur la grande île de Mindanao. A moins d'un dérapage toujours possible, la négociation de la libération des otages

s'ouvre enfin sous des auspices d'autant plus favorables que les préconditions posées par Abu Sayyaf sont apparemment remplies depuis mardi. Rajab Assarouq, l'ancien ambassadeur de Libye à Manille, qui a déjà négocié plusieurs libérations d'otages aux Philippines, est sur place et y a déclaré mardi que l'on pouvait s'attendre à de nouveaux développements « dans les prochaines quarante-huit heures ».

« **COMMANDANT ROBOT** »

Il est accompagné du docteur Parouk Hussin, une personnalité respectée par tous les camps en présence. Le médiateur officiel, Ghazali Ibrahim, président du Conseil des Ulémas de Jolo, est un ami d'enfance de Ghalib Andang, alias « commandant Robot », l'un des chefs locaux d'Abu Sayyaf. Ghazali Ibrahim a annoncé qu'il se rendait mercredi sur les lieux, après avoir reçu un message des ravisseurs acceptant l'ouverture de négociations. Rajab Assarouq l'accompagne ainsi qu'un médecin chargé de convoier du ravitaille-

ment. On ignore, en revanche, si cette mission sera compliquée par le fait que les ravisseurs des otages seraient parvenus la veille, selon le général Angelo Reyes, chef d'état-major des forces armées, à franchir le cordon de sécurité établi par les militaires. Ils auraient traversé, en emmenant les otages avec eux, la portion de ce cordon formée par des soldats du FMLN (Front Moro de libération nationale) intégrés dans l'armée nationale aux termes d'un accord de paix signé entre ce front et Manille en 1996. Les militaires, qui ont apparemment reçu l'ordre de stopper toute offensive et leurs bombardements, ainsi que le réclamait Abu Sayyaf, n'ont pas réagi.

Sur le plan pratique, un avion attend depuis mardi, à l'aéroport de Jolo, l'éventuelle libération des otages pour les transporter, en cas d'urgence, vers l'hôpital le plus proche, qui se trouve à Zamboanga, à vingt minutes de vol de Jolo. Le cas le plus préoccupant est celui de l'un des trois otages allemands, Renate Wallert, une femme âgée de cinquante-sept ans et qui

semble souffrir d'hypertension et de dépression nerveuse. L'un des deux Français, Stéphane Loisy, victime d'une infection urinaire, semble avoir mieux supporté la captivité, selon un film tourné le 6 mai par une équipe de la chaîne de télévision philippine ABS-CBN.

Les ravisseurs devraient, si l'on s'en tient aux précédents, monnayer la libération des otages et s'assurer également que l'armée, qui dispose d'hélicoptères, ne leur tombera pas sur le dos dans la foulée. Outre une rançon, l'une des possibilités serait un sauf-conduit pour se rendre à Basilan, une île située à une heure de vedette rapide de celle de Jolo. Basilan est en ce moment le principal repaire d'Abu Sayyaf : la forêt tropicale et un relief plus accidenté y fournissent de meilleurs abris que celle de Jolo. Les jeunes gens de Jolo, qui ont été grossir les rangs du groupe du « Commandant Robot », moyennant finances et pour l'aventure, pourraient tout simplement regagner leurs foyers, armes à la main.

Jean-Claude Pomonti

Michel Sapin dévoile son projet de décret sur les 35 heures dans la fonction publique

LES SYNDICATS de fonctionnaires ont accueilli fraîchement le projet de décret sur la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat, qui leur a été transmis, mardi 9 mai, par Michel Sapin. Présenté par le ministre de la fonction publique comme un « cadre national (...) analogue à celui régissant les 35 heures dans le secteur privé », ce texte reprend l'essentiel des dispositions règlementaires du projet d'accord-cadre négocié par le prédecesseur de M. Sapin et rejeté en février par l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, à l'exception de la CFDT. « En l'état, beaucoup de collègues vont considérer que ce décret est une provocation », estime déjà Pierre Duharcourt (FSU).

Avec l'absence de compte épargne-temps et la faiblesse des mesures concernant les cadres, ce sont surtout les modalités de calcul du temps de travail qui inquiètent le plus les syndicats. Si la durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2002, une date qui pourra être « anticipée pour certains services », le décompte du temps de travail reste calculé sur la base d'une durée annuelle de 1600 heures maximum, découpée en « cycles de travail » dont l'amplitude peut varier de la semaine à l'année. « Ce projet introduit les variantes les plus dures en matière d'annualisation, alors que nous voulions des garanties contre la

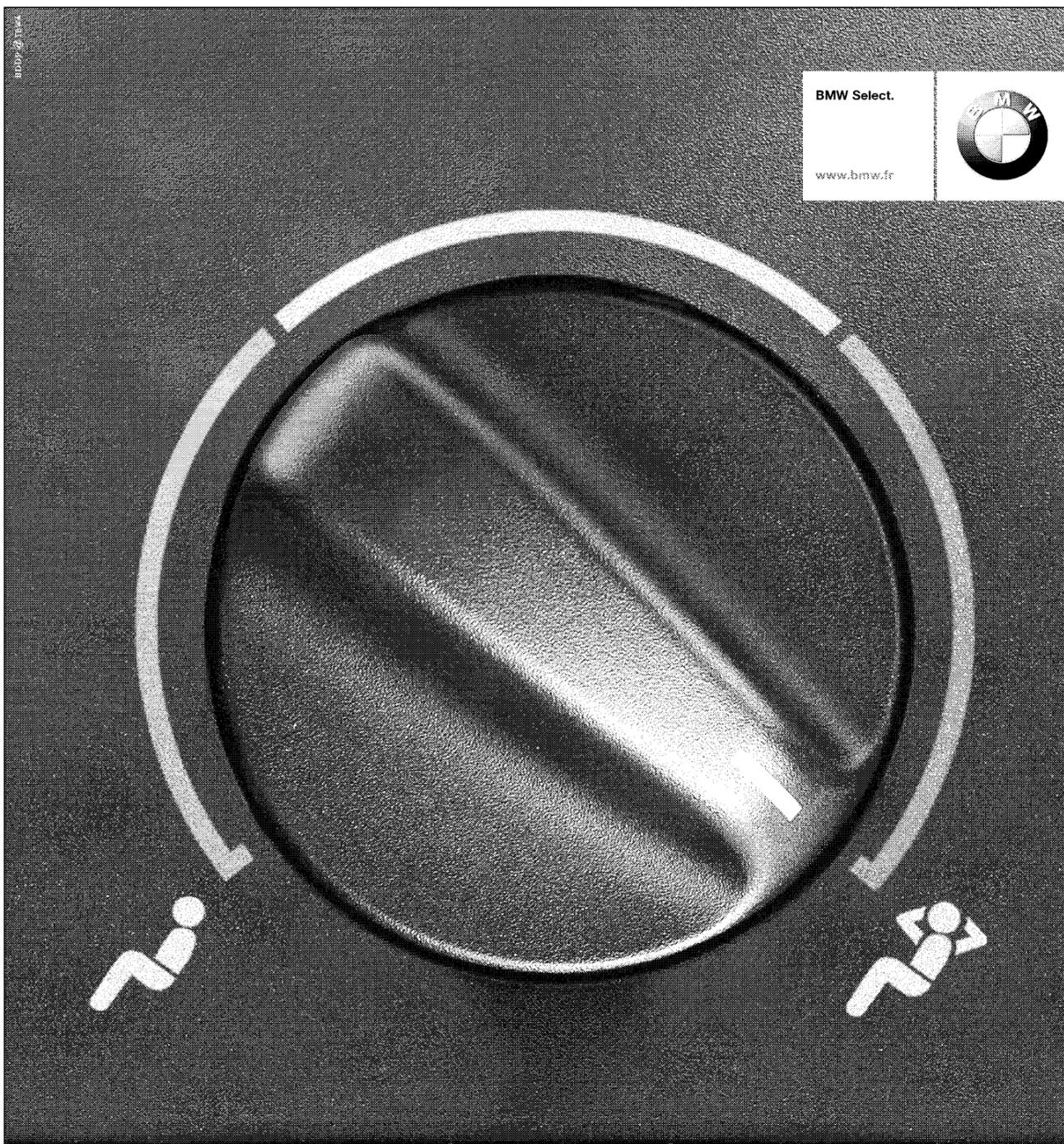
flexibilité », déplore M. Duharcourt. Cette durée annuelle pourra toutefois être réduite en cas de travail de nuit, le dimanche ou en horaires décalés et pour des tâches pénibles ou dangereuses. Les agents bénéficieront d'un repos hebdomadaire minimal de 35 heures « en principe le dimanche » et d'un repos minimum quotidien de onze heures, la durée quotidienne du travail ne pouvant quant à elle « excéder dix heures ». Les dispositions du décret doivent, enfin, être étendues par voie législative à la fonction publique territoriale et hospitalière. A cette fin, un bref article sera ajouté au projet de loi de modernisation sociale examiné en conseil des ministres le 24 mai.

Pour les organisations syndicales, ces mesures restent toutefois largement insuffisantes pour encadrer les négociations qui doivent s'ouvrir de façon décentralisée dans chaque ministère, collectivité locale ou hôpital : « Le texte ne prévoit aucune obligation de négocier », déplore Jean-Yves Vayssières (UNSA). « Toutes les dispositions sont renvoyées à l'autorité ou à l'arbitraire des ministres et des élus locaux », ajoute-t-il. Le texte doit encore faire l'objet de discussions avec le ministère avant d'être soumis au conseil supérieur de la fonction publique d'Etat, à la fin du mois de juin.

Alexandre Garcia

L'assemblée générale de la Société des lecteurs du « Monde »

■ **LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS** du Monde tiendra son assemblée générale annuelle, samedi 20 mai, à 15 heures, à la Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou, Paris XIX^e. Les actionnaires qui n'auraient pas reçu de convocation sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la société (21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05, Tél. : 01-42-17-25-01 ou 01-42-17-28-43 ; télécopie : 01-42-17-21-17. Les pouvoirs ou votes par correspondance doivent parvenir au secrétariat de la Société des lecteurs avant le 18 mai.



Offrez-vous une BMW en toute tranquillité à partir de 1916 F/mois, entretien compris.

Exemple de financement d'une BMW Série 3 au prix catalogue de 147 000 F. AM 2000. Contrat national d'entretien Serequin inclus dans l'exemple au prix de 122,23 F/mois, comprenant l'extension de la garantie et entretien du véhicule pour 36 mois et/ou 45 000 km (au-delà des deux termes atteint). Coût total du contrat Serequin : 4 400 F. Premier loyer majoré de 44 100 F suivi de 16 loyers mensuels de 1 700 F. Trois assurances facultatives, dont un d'option en fin de contrat égale à 48 % du prix de vente, soit 66 150 F. Coût total avec achat au fin de contrat de 178 310 F. hors Serequin facultatif. Vous pouvez également restituer le véhicule au terme du contrat sous réserve que celui-ci soit dans un état normal d'usage et d'un kilométrage conforme aux conditions du contrat, vous êtes libéré de toute autre obligation. Bureaux et conditions au 01/04/00 susceptibles de variation sans réserve d'acceptation du dossier par BMW Lease. SNC au capital de 20 000 000 F. RCS Versailles B 343 636 845. Offre valable chez les concessionnaires BMW participant à l'opération. Pour plus d'information, veuillez consulter votre concessionnaire BMW. Ce mode de financement est disponible sur tous les véhicules BMW neufs (hors modèles M).

Le Monde

F E S T I V A L

CANNES 2000

FRANCE
Gilles Jacob et Pierre Viot, dix-sept ans à la tête du Festival p. II Auteurs et majors : le couple impossible p. III Un rendez-vous au risque de l'argent p. III La confrérie de l'excellence cinématographique p. IV Trois petits Français à grand spectacle p. IV Portraits : Dominik Moll, Orso Miret, Claude Mouriéras, Patricia Mazuy p. V

EUROPE - ÉTATS-UNIS
Les enfants du Dogme 95 p. VI James Gray au prix de l'indépendance p. VI Portraits : Ruy Guerra, Jan Schütte, Neil LaBute, Mimmo Calopresti p. VII

ASIE
Les forces de l'Asie p. IX Portraits : Im Kwon-taek, Ang Lee, Wong Kar-wai, Hong Sang-soo p. X En Iran, le cinéma continue p. XI La question des minorités nationales p. XI

COLLOQUE
Cannes et « Le Monde » organisent un colloque international sur l'avenir du cinéma, présidé par Isabelle Huppert. Contributions au débat de Marc Tessier, Edward Yang, Walter Salles, Wim Wenders, Nadine Gordimer, Luc et Jean-Pierre Dardenne p. XII à XIV

PROGRAMME
Tous les films de la 53^e édition p. XV

BJÖRK dans "Dancer in the Dark", de Lars von Trier

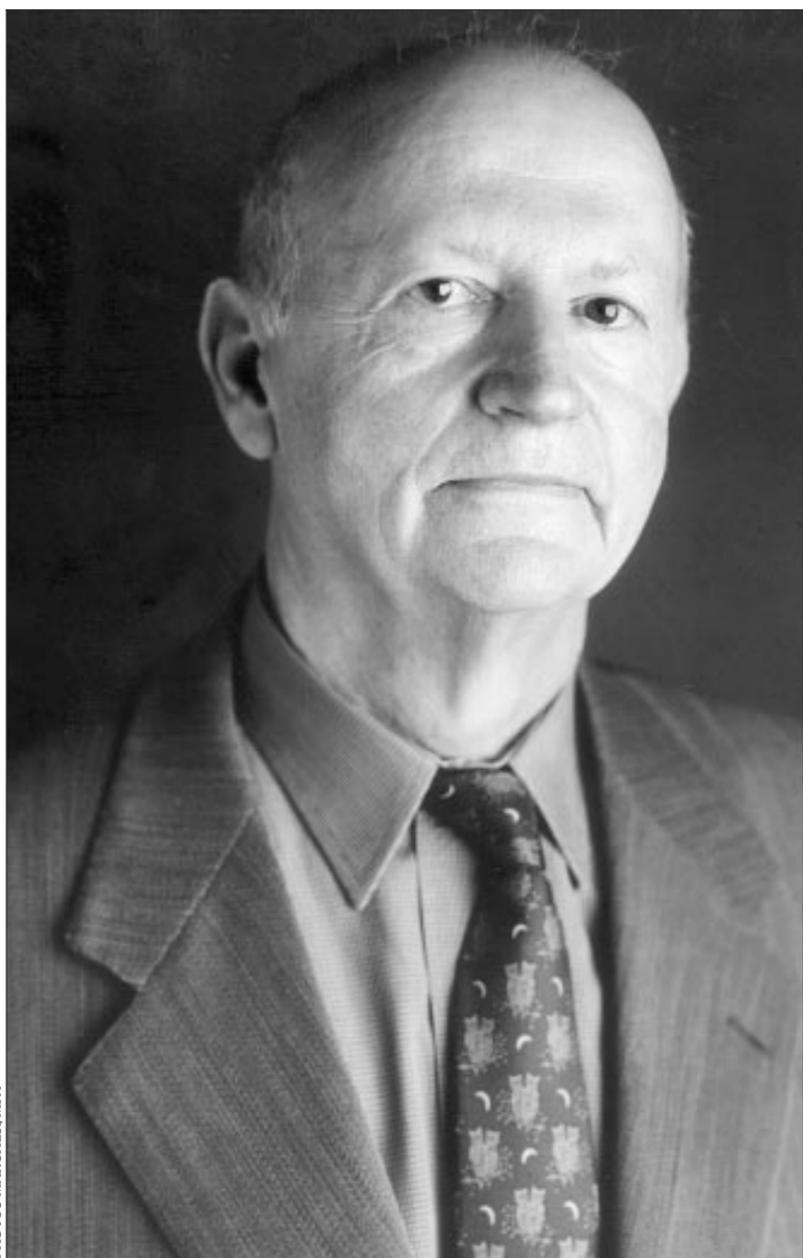
CANNES 53^e ÉDITION

Le Festival de Cannes ne s'appelle pas Festival de Cannes mais Festival international du film. International, il l'est absolument. Si son universalité connaît une frontière, elle est d'une nature plus subtile : certains types de films y ont naturellement droit de cité, d'autres y accèdent difficilement, tandis que certains rechignent à y aller. Le résultat de ces rapports de force et de séduction produit cette année un ensemble de sélections (officielle et parallèles) qui reproduit, voire amplifie, les principaux traits de ce planisphère éphémère du cinéma qu'est chaque année la Croisette au mois de mai. Il se construit encore autour du cinéma français – conforté par quelques Européens, notamment liés au dogme danois –, du cinéma indépendant nord-américain et du cinéma asiatique, lui-même polarisé entre Extrême-Orient et Iran. Cet état du cinéma mondial tel que le festival le met en scène paraît relativement stable depuis une décennie, mais il est à la veille de bouleversements dus aux évolutions technologiques : ce qui en résultera pour demain est le thème du colloque organisé par le festival en collaboration avec *Le Monde*, dont nous publions les textes de référence. Grâce à un jeu complexe de dosages diplomatiques, de sensibilité aux évolutions esthétiques et de virtuosité organisationnelle, Cannes est à la fois le miroir du présent du cinéma et l'observatoire de son futur. Ceux qui ainsi ont fait du rendez-vous cannois la première manifestation cinématographique



« Vatel », de Roland Joffé

du monde sont Pierre Viot et Gilles Jacob, respectivement président et délégué général du festival. Ce couple se séparera à l'issue de l'édition 2000.



PHOTOS MARCHES/MPA



Gilles Jacob (à gauche) et Pierre Viot, une amitié qui n'empêche ni l'humour ni l'autorité

Gilles Jacob et Pierre Viot, dix-sept ans en tandem

Cinéphiles, piétons et autres automobilistes, passez votre chemin. L'histoire qui suit, nul n'est en mesure de la comprendre à moins de s'être risqué, au moins une fois dans sa vie, à l'art subtil et aléatoire du tandem. Car c'est à celui formé depuis dix-sept ans par le président Pierre Viot et le délégué général Gilles Jacob que l'on doit la prééminence de l'incroyable cycle cannois, nonobstant les pavés glissants de la concurrence internationale et les épingles à cheveux des jalousies tous azimuts. Voilà pour quoi l'on parle de tandem, et non de duo, qui ne saurait être qu'amoureux ou comique. Le secret des tandemistes est d'une autre nature, il tient en deux mots : synchronisation et équilibre. Nul besoin d'aller chercher ailleurs la performance cannoise, qui tient tout entière dans la façon dont ces deux hommes ont su mettre en valeur leur complémentarité, associer leurs compétences et, par-dessus tout, concilier leurs différences, profondes.

A l'heure du bilan (Pierre Viot quitte ses fonctions au mois de juin), on a envie de mieux connaître les artisans de ce succès. Premier arrivé sur les lieux, Gilles Jacob est né le 30 juin 1930 à Paris. Enfant caché durant la guerre en raison de ses origines juives, il s'intéresse tôt au cinéma, au point de devenir rédacteur en chef d'une revue spécialisée, *Raccords*, créée en 1949 avec quelques condisciples de khâgne au lycée Louis-le-Grand. Critique à la revue *Cinéma*, aux *Nouvelles littéraires* puis à *L'Express*, il est appelé en 1976 par le président Robert Favre le Bret à collaborer à l'équipe du Festival de Cannes. Deux ans plus tard, il en devient le délégué général.

Gilles Jacob n'atteindra la plénitude de son action qu'avec la venue, en 1984, d'un nouveau président,

Pierre Viot. Né le 9 avril 1925 à Bordeaux, celui-ci a précédé de cinq ans son cadet en khâgne à Louis-le-Grand. Il ne la quitte pas pour créer une revue de cinéma, mais pour entrer dans la Résistance : on est en 1943. Au sortir de la guerre, puis, quelques années plus tard, de l'École nationale d'administration, Pierre Viot entame une carrière irrégulière de grand commis de l'Etat, notamment à la Cour des comptes et au Commissariat général au Plan. La voie qui le mènera à Cannes passe par sa nomination, en 1973, à la direction générale du Centre national de la cinématographie, mandat qu'il exercera durant dix ans, au cours desquels il oeuvrera notamment au rapprochement du cinéma et de la télévision.

Les deux hommes se connaissent et s'estimaient avant d'être réunis par le festival. Leur tâche commune ne fera que renforcer ces liens, jusqu'à atteindre une complicité, une efficacité redoutables, qui leur ont permis d'imposer, comme jamais avant eux, l'indépendance du festival vis-à-vis des pressions de tous ordres. Sans doute la claire répartition des rôles (Gilles Jacob a la haute main sur la sélection des films ; Pierre Viot s'occupe de la gestion « politique » du festival), la reconnaissance réciproque de leur domaine d'action et de compétence ainsi que la transparence qu'ils s'imposent l'un vis-à-vis de l'autre y sont pour beaucoup.

COURTOISIE EXQUISE

Mais – c'est une évidence pour qui les rencontre – quelque chose de plus unit ces deux hommes qui ne résulte ni d'un sentiment d'amitié ni de la brillantissime démonstration d'harmonie qu'ils offrent, ensemble ou séparés, à l'interlocuteur, et donc à l'ennemi potentiel, avec une courtoisie d'autant plus exquise. Ce quelque chose ressemble à de l'affection, telle qu'elle pourrait exister, sans nécessairement s'avouer, entre l'ancien enfant caché et l'ancien résistant,

Charade : mon premier est délégué général du festival. Mon second en est le président. En juin prochain, mon second partira et cédera la place à mon premier. Nul ne sait à ce jour qui succédera à ce dernier

telle que pour la comprendre il faut peut-être remonter à cette période où la morale se jugeait davantage sur les actes que dans les mots.

Cette affection – ainsi que l'humour que les deux hommes ont en partage – transparait dans leurs réponses au petit jeu journalistique des « qualités et défauts » du partenaire. Pour Gilles Jacob, Pierre Viot est ainsi « cultivé », « attentif au bien de l'Etat », et « il a du cran » ; en revanche, « quand il a pris une décision, il ne revient jamais dessus, et il peut aussi parfois devenir subitement sourd, mais j'ai trouvé la parade : je lui fais parvenir des notes ». Quant au président, il reconnaît au délégué général « une très grande finesse de jugement et une très grande délicatesse à l'égard d'autrui », mais note en même temps « une forme d'anxiété dans la décision, et une méfiance dont il se départit rarement ». Pour rire, Pierre Viot ajoute qu'il pense en être encore l'objet lui-même, suggérant que la sonnerie insistante du téléphone qui perturbe l'entretien à ce moment précis est due à l'inquiétude de Gilles Jacob sur la teneur de ses propos. Deux minutes plus tard, l'apparition ino-

pinée de la tête du délégué général dans l'entrebâillement de la porte, immédiatement refermée sur un « oh !, pardon, vous travaillez encore ! » est évidemment du plus bel effet.

Tout cela pourrait paraître relever du plaidoyer *pro domo*. Le bilan de leur action, tel qu'il est défini par des témoins privilégiés, tient pourtant du concert de louanges, dans un milieu qui n'a pourtant pas pour habitude de ranger les couteaux. Jack Lang, ancien ministre de la culture : « Il n'était pas tellement difficile pour le festival de porter beau quand le cinéma mondial était en forme. La qualité de ces deux personnalités est d'avoir accru son prestige artistique et intellectuel à une époque où le cinéma a commencé à traverser la plus grande crise de son histoire. » Dominique Wallon, directeur général du CNC de 1989 à 1995 : « Cannes s'est affirmé durant cette période de manière absolue, en trouvant une sorte de parfait équilibre entre l'audace et la tradition. » Jean Roy, délégué général de la Semaine de la critique de 1981 à 1999 : « Ils ont apporté à Cannes le tact diplomatique, la connaissance cinéphilique et le génie visionnaire en balayant tous les domaines du cinéma, depuis le film d'école jusqu'aux nouvelles technologies. » Pierre Billard, critique et historien du cinéma : « Ces deux hommes ont fait preuve d'une grande maîtrise dans l'extrême tension que peut engendrer un événement de cette dimension. Il me semble, surtout, qu'ils ont su protéger le festival sur les deux terrains où il était le plus menacé : l'argent et la communication. »

Les critiques n'en existent pas moins, mais s'expriment généralement sous le manteau, sauf lorsqu'elles émanent de puissances qui, du côté de Berlin et Venise, ont quelque raison de ne pas digérer la prééminence cannoise. Elles visent dans tous les cas Gilles Jacob, qui, par sa fonction, est plus exposé que Pierre Viot. On le dit ainsi trop secret,

tirant seul les ficelles d'un réseau qui lui permet tout à la fois de ravir à ses principaux concurrents étrangers la vedette et de régner sans partage sur le festival, avec une inclination hégémonique qui tend par surcroît à étouffer les sections parallèles. Il est vrai que, depuis quelques années, à l'initiative du conseil d'administration du festival, les commissions de sélection, jadis ratifiées par décret ministériel, sont devenues des organes purement consultatifs. Selon le point de vue, on jugera que cette décision favorise l'autocratie ou limite considérablement les risques de pressions. On pourrait en tout cas répondre à ceux qui entretiennent ces griefs qu'ils reprochent à l'homme ce que la fonction exige.

Le récent départ d'Olivier Barrot, désigné par Gilles Jacob comme son successeur présumé, n'en est pas moins venu apporter de l'eau à ce moulin. Gilles Jacob, qui devait accéder au mois de juin aux fonctions de président, est-il prêt à prendre la distance requise par ce mandat et à abandonner le pouvoir artistique au futur délégué général ? Il prétend que oui, à cette nuance près : « Je ne pourrai pas m'empêcher de m'asseoir dans la salle de projection. » C'est joliment dit, et d'autant plus inquiétant. Daniel Toscani du Plantier, président d'Unifrance et membre du conseil d'administration du festival, est plus explicite : « Je ne crois pas beaucoup aux dauphins, surtout avec quelqu'un de la stature de Gilles Jacob. Tant qu'il demeurera au festival, quelle que puisse être sa fonction, ce sera un festival Gilles Jacob. Le jour où il partira, alors seulement ce sera quelqu'un d'autre. En attendant, il faut inventer une formule, le chantier est à rouvrir. »

Jacques Mandelbaum

Auteurs et majors : une entente impossible

Comme chaque année, l'annonce de la sélection officielle du Festival de Cannes a suscité des réactions agressives dans la presse professionnelle hollywoodienne. Le quotidien *Variety* titrait à la « une » de son édition du 19 avril 2000 : « *Les suspects habituels de Cannes. Noms familiers. Films américains portés disparus.* » Le même quotidien publiait le lendemain un commentaire d'Olivier Barrot, l'ex-futur successeur de Gilles Jacob : « *Nous avons terriblement besoin d'une relation plus intime avec Hollywood — nous [Gilles Jacob et lui-même] étions bien d'accord sur ce point.* » Olivier Barrot avait d'ailleurs accompli au mois de mars une mission à Hollywood — « *c'est un sujet fondamental pour l'avenir du festival* », estime-t-il — dont un compte rendu écrit a été remis au Festival.

Le relatif effacement des films des majors à Cannes n'est pas un phénomène nouveau. Gilles Jacob, délégué général du Festival de Cannes, le croit aussi ancien que le festival : « *On nous donnait des petits films, mais jamais les grands films américains en compétition. Hitchcock est très peu venu à Cannes : Les Oiseaux a été présenté hors compétition. La représentation américaine est très faible dans les années 1960. Puis il y eut des films : E.T., de Steven Spielberg, ceux de Robert Altman, Clint Eastwood, Woody Allen, Michael Cimino que les auteurs ont imposés aux studios à Cannes. Je ne rougis pas de la sélection américaine depuis vingt ans.* » Ce retrait des majors prend une autre signification, depuis la fin des années 80, année où le statut de Cannes a sensiblement changé, devenant la vitrine du cinéma du reste du monde, c'est-à-dire de tout ce qui

La faible représentation des films des grandes compagnies américaines ne fait qu'accentuer le malaise entre Cannes et Hollywood

échappe au giron hollywoodien. Les majors viennent toujours faire leurs affaires à Cannes ; les stars américaines mettent de l'ambiance quand elles gravissent les marches du palais, mais le plus souvent sans leurs films. « *Il y a beaucoup de films américains qu'on voudrait me donner et que je refuse*, explique Gilles Jacob. *La divergence est dans la nature des films. Les Américains n'ont rien à vendre puisqu'ils sont partout. Cannes apporte essentiellement du prestige. Les studios nous donnent leurs moutons à cinq pattes, les films dont ils ne savent pas quoi faire.* »

Pour Jack Valenti, le président de la Motion Pictures Association (MPA) qui se prépare à son 33^e Festival de Cannes, la bouderie des studios, qu'il représente, a plusieurs explications : « *Ils viennent à Cannes, mais pas avec leurs meilleurs films, à cause du calendrier, car les bons films de l'été sortent trop tôt pour le festival, et*

ceux de la rentrée ne sont pas encore prêts. De toute façon, les festivals ne valent rien de bon pour les blockbusters américains [films à gros budget conçus pour amasser des recettes supérieures à 100 millions de dollars en un temps record]. » Valenti insiste sur le fait que Cannes est avant tout le premier marché mondial du film, et c'est là que lui-même conduit chaque année sa réunion des responsables de la distribution des compagnies-membres de la MPA.

Dennis Davidson, fondateur-directeur de Dennis Davidson Associates (DDA), l'agence de relations publiques qui fait la pluie et le beau temps sur la Croisette, confirme que lancer un film sur la Riviera est un coup de poker. « *Les majors hésitent à effectuer la première mondiale d'un film en dehors des Etats-Unis, où ils contrôlent mieux la situation, car c'est un investissement énorme qui expose le film à une presse très diversifiée, avec des critiques négatives qui peuvent apparaître trop tôt. C'est un risque, et c'est plus facile de dire non.* »

FAIRE ET DÉFAIRE UN FILM

Même lorsqu'ils utilisent Cannes comme une gigantesque bande-annonce, les majors peuvent connaître leur « Armageddon » ! La projection (par Disney) du film avec Bruce Willis a tellement fait ricaner le public cannois en 1998, que les studios seraient sortis de l'expérience traumatisés ! Certains expliquent ainsi l'absence de *Star Wars épisode 1 : la menace fantôme* l'année suivante, et hasardent même qu'un film comme *E. T.* ne serait plus aujourd'hui présenté en première mondiale à Cannes. A l'opposé, les réalisateurs américains indépendants ne se sentent pas



John Travolta (au centre) au pied des marches du palais, lors du Festival de Cannes en 1998

menacés mais plutôt encouragés par l'ambiance favorable aux auteurs. Des sociétés « indépendantes » comme Miramax, Fine Line, Artisan, adossées à des majors ou sur le point de l'être, tout en conservant leur autonomie, fondent une partie de leur stratégie en fonction de la manifestation cannoise.

Les studios, toujours prudents, se gardent de tout commentaire sur leurs problèmes relationnels avec la sélection officielle du festival. Mais l'on sait qu'une major comme Paramount est hostile à la présence de ses films à Cannes, alors qu'Universal (qui a cette année avec *O Brother, where art thou ?*, de Joel Coen, et *Nurse Betty*, de Neil Labute, deux films en compétition) et Columbia-Tri Star y sont beaucoup plus favorables.

Le rédacteur en chef de *Variety*, Peter Bart, ancien cadre de la Paramount où il supervisa le tournage du *Parrain*, dit tout haut ce que beaucoup à Hollywood pensent tout bas. « *Quand vous avez pris le risque d'être pilonné*

par la critique et sifflé par le public, quel bénéfice représente Cannes ? » Bart souligne la place prise par le Festival de Venise (plus amical à l'égard des grandes productions hollywoodiennes), et par celui de Sundance, pour les indépendants.

Le rôle important de la critique à Cannes, qui peut faire et défaire un film, n'est plus à prouver et déstabilise les majors américaines, qui ne sont plus confrontées sur leur territoire à une critique de cinéma désormais exsangue. Gilles Jacob le reconnaît : « *La critique européenne peut influencer la critique américaine, et le contexte cannois avoir des incidences sur la sortie d'un film. Si j'étais à la place des studios, je raisonnerais comme eux. C'est un simple point de vue d'économiste.* » Mais le ton critique de la presse professionnelle américaine à l'égard de Cannes peut s'expliquer en partie par un relatif manque à gagner en matière de publicité durant la période du festival. La faible représentation des films de majors représente autant de

pages de publicités en moins achetées par les studios dans les colonnes de *Variety* et du *Hollywood Reporter*.

Peter Bart parle aussi d'une rupture « *de confiance et de communication* » entre la direction du festival et les studios hollywoodiens, qui nuit aux deux. « *L'approche de Gilles Jacob — dictée par ses goûts personnels — est très décourageante pour les studios, qui ont pris leur distance.* » Bart donne en exemple le film *Gladiator*, un péplum réalisé par Ridley Scott (sortie en France le 20 juin) qu'il vient de voir : « *Si j'étais Gilles Jacob, je me damnerais pour avoir Gladiator, c'est un film brillant, une opportunité gaspillée.* » Et le rédacteur en chef de *Variety* hasarde un conseil : « *Celui qui succédera à Gilles Jacob devra créer une relation plus chaleureuse, et c'est possible... Un peu de diplomatie, quelques garanties, et un meilleur sens de sa représentation !* »

Samuel Blumenfeld et Claudine Mulard

Polémiques, rituels et sponsoring

Comment demeurer la manifestation la plus cinéophile du monde tout en ménageant les industriels des cosmétiques, de la mode et de la communication qui parrainent le festival ?

Que fera Virginie Lédoyen sur la scène du Palais des festivals de Cannes, le 10 mai 2000 ? Hôtesse de la soirée d'ouverture du Festival du film ou porte-drapeau d'une marque de cosmétiques ? Pour la direction du festival, la première réponse est la bonne. C'est l'équipe dirigeante qui ordonne les cérémonies, et les « *partenaires* » n'ont pas leur mot à dire sur le contenu artistique ou rituel du festival. Pourtant, plusieurs journalistes se souviennent avoir reçu, en même temps que le programme de la cérémonie d'ouverture, un communiqué de la multinationale rappelant la présence à Cannes des « *ambassadrices L'Oréal* », corps diplomatique à forte dominante cinématographique puisque, outre la vedette de *La Plage*, il comprend également Gong Li, Andie McDowell ou Mila Jovovich.

De toute façon, le Festival de Cannes fait partie des lieux où l'événement n'existe que par ce qu'on en dit. Un soir de 1999, Ronaldo et quelques collègues footballeurs ont gravi les marches du Palais. Si l'on ajoute cet épisode aux attaques répétées des *Guignols* de Canal+ contre l'omniprésence de L'Oréal, on restera dans l'idée

que cette année-là fut celle d'un festival envahi par « *les footballeurs et les mannequins* ».

Pourtant, cette polémique n'effraie pas les partenaires. Patrick Rabain, directeur général chez L'Oréal, explique que, « *en trois ans, le taux de reconnaissance du slogan "Parce que je le veux bien" est passé à 60 % et Cannes a été un formidable catalyseur.* » Et les polémiques françaises — à supposer qu'elles nuisent vraiment à la marque — sont largement compensées par l'écho planétaire du festival. A sa grande satisfaction, le dirigeant de L'Oréal a trouvé dans le *Times of India* un reportage sur le festival illustré par une photo de Gong Li dans ses fonctions d'ambassadrice cosmétique.

Mieux vaut donc une présence entourée de polémique qu'une absence totale. Ce qu'a très bien compris Victoria's Secret. La marque de lingerie féminine américaine a annoncé, via les organes officiels de la jet-set (on veut dire par là : lus par ceux qui sont fascinés par la jet-set) qu'elle organiserait pendant le festival un grand défilé avec les plus prestigieuses mannequins, le tout au profit de la recherche contre le sida. La direction du festival, par les voix unanimes du président Pierre Viot et du délégué général Gilles Jacob, n'a qu'un qualificatif pour les marchands de dessous : « *parasites* ». Une catégorie dans laquelle entrent également les joailliers qui font le tour des chambres de stars, quelques heures avant la projection de la soirée. Ils prêtent des bijoux et des gardes du corps. « *Alors, cette année, nous interdirons l'accès du Palais et des dîners officiels aux gardes du corps, comme ça on espère que les joailliers n'auront plus envie de prêter des bijoux non protégés* », annonce Pierre Viot, sur le ton du garde-chasse qui s'apprête à pincer le braconnier.

Cette guérilla contre les marchands du temple non agréés n'est que l'aspect le plus folklorique d'une des tâches les plus lourdes qui incombent au duo : l'élaboration



L'Oréal profite de l'audience du Festival pour lancer ou renforcer l'image de ses marques

et la gestion de l'image du festival. Organisé dans une station balnéaire défigurée par la spéculation, à 8 000 kilomètres de Hollywood, le festival n'existe que dans l'imaginaire des gens de cinéma et du public. Il fut un temps où il servait encore de porte-drapeau tricolore. Au milieu des années 70, le président Giscard d'Estaing intervenait pour que la flotte de voitures du festival soit fournie par la Régie nationale des usines Renault. Mais l'argent public ne compte plus que pour moitié dans un budget de 40 millions de francs, le reste vient des partenaires privés.

Ce budget ne finance plus le même événement qu'au temps où les projections étaient interrompues pour permettre aux festivaliers d'aller dîner. Fête corporatiste, événement mondain, le festival l'est toujours. Il est surtout devenu la manifestation la plus visible d'une certaine idée du cinéma. Or cette visibilité et cette idée

ne vont pas forcément de pair. Une contradiction que Gilles Jacob veut résoudre par cet axiome : « *Pour avoir Tarkovski, il faut Sharon Stone.* » C'est ainsi que l'an passé l'édition de Ronaldo et des top-modèles fut celle du palmarès le plus radical de l'histoire récente du cinéma, avec un jury qui « *a poussé le bouchon aussi loin qu'on peut le pousser* », reconnaît Gilles Jacob.

MARIAGE TUMULTUEUX

La charge d'exposer toute la complexité du festival au regard du monde incombait pour une grande partie à Canal+, chaîne partenaire depuis 1992 et premier financier du cinéma français. Au fil des ans, les rapports entre Cannes et Canal+ ont pris la forme d'un mariage tumultueux. Il y a les belles cérémonies produites sous la houlette de Michel Denisot et les insanités des Guignols et des animateurs qui se sont succédé à « *Nulle part ailleurs* » — qui exas-

pèrent les organisateurs. En retransmettant tous les soirs la montée des marches, la chaîne a imposé un rituel dont la gestion reste difficile. « *Si l'on montre 2 400 personnes un peu ridicules, parce qu'en tenue de soirée, en train de monter un escalier...* », soupire Gilles Jacob. Le but premier de l'opération est de rendre hommage aux équipes, mais un cinéaste sud-coréen et ses acteurs n'attireront pas les foules cannoises, ne rassembleront pas les familles autour du petit écran. « *Il faut des stars, reconnaît le délégué général, mais les vedettes de cinéma ne se déplacent plus que pour défendre leur propre film.* » Ce qui explique la présence d'étrangers au milieu du cinéma. Il y a quinze ans, déjà, les festivaliers se plaignaient de voir « *Dechavanne plus applaudir que Depardieu* ». La concession accordée à Canal+, la prééminence croissante du groupe dans le paysage cinématographique français

font que les gens de télévision se sont faits plus discrets. La nécessité de faire gravir les marches à des personnalités susceptibles de faire la « *une* » des hebdomadaires illustre reste très présente à l'esprit des organisateurs du festival, tout autant que celle de faire de la manifestation la vitrine du cinéma pensant.

Comme le fait remarquer Sylvie Ruggieri, directrice de communication de Canal+, « *L'ambiguïté du festival, qui veut être grand public et cinéophile, ressemble à celle de la chaîne* ». En 1999, cette ambiguïté s'est muée en gouffre infranchissable : d'un côté Ronaldo, de l'autre Rosetta. Pierre Viot et Gilles Jacob préfèrent répéter que Madonna a fait le succès de *La Vie rêvée des anges*. A ceci près que Madonna n'était pas à Cannes l'année du triomphe de Natacha Régnier et d'Elodie Bouchez.

Thomas Sotinel

La confrérie de l'excellence cinématographique

Au début, on savait très bien ce qu'il y avait à Cannes. C'était l'après-guerre, et il s'agissait de se détendre, à la bonne franquette, entre soleil, bouillabaisse et jolies filles. C'était la guerre froide et il fallait défendre, sinon son camp, du moins sa place sur une planète en recomposition : les films étaient transformés en ambassadeurs de leur pays d'origine, dans un jeu où la diplomatie tenait davantage de place que l'amour du cinéma. Puis vinrent François Truffaut, Savonarole de la cinéphilie, *L'Avventura*, d'Antonioni, *Hernani* de la Croisette, et Mai 68... On sut, vaguement, ce qu'il y aurait alors au Festival de Cannes : tout. Du moins tout ce que les sélectionneurs pourraient trouver et intégrer aux divers programmes. Puis, avec les

années 90, on recommença à savoir de plus en plus précisément ce qu'il y aurait à Cannes. Non qu'il n'y ait à présent plus de surprises, mais celles-ci sont davantage constituées par l'apparition de réalisateurs et de films étrangers à ce qui est devenu sinon un genre cinématographique du moins un « format » : le film pour Cannes.

Ce phénomène résulte de l'histoire récente du cinéma, caractérisée par son éclatement en galaxies de plus en plus étrangères les unes aux autres. Elles sont une demi-douzaine. Très schématiquement, on trouve en effet aujourd'hui dans le monde des grandes productions spectaculaires visant le marché international : les films hollywoodiens, pour la plupart produits aux Etats-Unis ; des films de distraction grand public, destinés

Malgré les nombreuses productions des poids lourds du cinéma, il existe sinon un genre cinématographique du moins un « format » : le film pour Cannes

aux spectateurs des grands pays, et généralement fabriqués avec la télévision (et dans un « style » proche de celle-ci) ; des œuvres extrêmement originales, que leurs choix de mise en scène, leur durée, leur thème confinent à des publics très spécialisés ; des genres encore ghettoïsés, comme le documentaire, le dessin animé ou le court métrage ; enfin des films à forte valeur culturelle, signés des grands auteurs du monde entier, qui bénéficient d'une reconnaissance qui en fait les membres de droit d'un club prestigieux, dont le siège virtuel se trouve précisément à Cannes.

Ce club est en constante augmentation ; il s'enrichit chaque année de quelques nouveaux membres, originaires de régions du monde de plus en plus variées. La reconnaissance du ciné-

ma comme valeur culturelle a fait de grands progrès sur la planète. Aux quelques monstres sacrés des générations précédentes auxquels les années 1990 ont réussi à rendre hommage de leur vivant (Fellini, Kurosawa, Bergman par procuration), s'est ajoutée une liste très longue et très variée.

RELAIS ET SOUTIENS

Il y eut auparavant d'aussi grands – ou de plus grands – cinéastes que Pedro Almodovar, Nanni Moretti, Chen Kaige, Nikita Mikhalkov, Theo Angelopoulos, Jim Jarmusch, Patrice Chéreau, Ken Loach, Abbas Kiarostami, Manoel de Oliveira, Jane Campion, André Téchiné, Hou Hsiao-hsien, Lars von Trier, David Lynch, Souleyman Cissé, Zhang Yimou, Wim Wenders, les frères Coen... Il n'y eut jamais,

de manière aussi massive, une sorte de confrérie de l'excellence cinématographique – une « académie », dirait-on, si le terme n'avait pris un sens par trop péjoratif.

Ces cinéastes et leurs films, sans que leurs ambitions créatives soient devenues faciles à réaliser (pourquoi le seraient-elles jamais ?), disposent aujourd'hui de nombreux relais et soutiens pour produire et diffuser leurs œuvres. La France – sa puissance publique, ses institutions culturelles, ses organes de réflexion, ses festivals (à commencer par Cannes) – a joué un rôle central dans ce développement, et continue dans une certaine mesure à tenir cet emploi, comme en témoigne par exemple le nombre de films étrangers invités sur la Croisette, coproduits avec Paris.

Mais ces relais et soutiens sont désormais liés à de nombreux Etats, aux organes supranationaux, aux diffuseurs de nouveaux médias (câble, satellite, DVD, en attendant les chaînes spécialisées sur Internet), et se trouvent même dans les majors internationales, qui ont mis en place des « niches » culturelles correspondant à des publics définis, consommateurs de produits culturels haut de gamme. Il y a lieu de s'inquiéter de cette logique, qui repose davantage sur l'intérêt bien compris que sur l'amour de l'art. Mais il y a aussi lieu de se réjouir d'une évolution qui a objectivement ouvert de nombreuses possibilités à de grands créateurs dans le monde entier.

Aux quelques monstres sacrés des générations précédentes auxquels les années 1990 ont réussi à rendre hommage de leur vivant, s'est ajoutée une liste très longue et très variée

Selon un phénomène de reconnaissance réciproque, ce club de grands cinéastes internationaux et le Festival n'ont cessé, au cours de la décennie, de se conforter l'un l'autre. Bien sûr, d'autres réalisateurs ont accès au Festival, et parfois à son palmarès : dans le malaise suscité par celui de 1999, on sentait la réaction au fait que les Dardenne et Bruno Dumont ne faisaient pas partie de la famille. Au cours de cette même édition, un Leos Carax avait échoué à pénétrer dans un cercle auquel un Jean-Marie Straub restera à jamais extérieur (tout comme, présidence du jury ou pas, un Luc Besson). L'an dernier toujours, on vit bien que Raoul Ruiz venait de passer avec succès son dernier examen d'entrée, alors que Takeshi Kitano, évidemment destiné à rejoindre le club, devrait encore patienter. Pour sa première tentative, Alexandre Sokourov était recalé...

Bien sûr aussi, par choix ou par contrainte, l'un ou l'autre des membres du cercle des grands cinéastes internationaux a été, est ou sera absent à telle édition du Festival, attendu dans une manifestation concurrente. Cela ne change rien au phénomène de légitimation croisée. Celui-ci fait de Cannes un indispensable lieu de consécration pour les poids lourds du cinéma d'auteurs mondial – dont certains sont aussi d'immenses artistes contemporains. Symétriquement, leur présence – et l'identification au cours de la manifestation de nouveaux membres – est devenue l'enjeu majeur d'un festival qui, depuis la fin des années 80, renonce de mieux en mieux au rôle stupide que certains voulaient lui assigner de fabriquer des succès de box-office, à condition de fabriquer ou de consacrer des succès symboliques.

J. -M. F.

Jean-Michel Frodon



« Les Destinées sentimentales », d'Olivier Assayas

MOÛNE JAMETH & K

Trois petits Français à grand spectacle

Selon les clichés les mieux établis, il y aurait d'un côté les « réalisateurs académiques » qui feraient des films chers, en costumes, avec des stars et, de l'autre, les « auteurs » qui feraient des films fauchés, contemporains par leur cadre. Ce cliché, qui arrange industrie et gazettes, est brutalement remis en cause par plusieurs des films français les plus attendus sur la Croisette. C'est une bonne nouvelle. A en croire ce cliché, l'idée d'un cinéma, un et indivisible, qui s'incarnerait (parfois) durant le premier siècle du cinéma et le hante comme une promesse, serait morte. François Truffaut, devenu réalisateur, en fut pourtant le héritier, au risque d'être accusé de trahir les engagements radicaux de sa jeunesse alors qu'il les assumait en réalisant, par exemple, *Le Dernier Métro*.

Le formatage actuel des produits et des goûts des consommateurs s'accommode mal de cet universalisme. D'où l'importance de ceux qui n'ont pas renoncé à se battre encore sur un front qui unit exigence artistique, ampleur narrative et spectaculaire. André Téchiné, avec *Les Sœurs Brontë*, Patrice Chéreau, avec *La Reine Margot*, Raoul Ruiz avec *Le Temps retrouvé* se sont battus sur cette ligne de front. Cette année, trois nouveaux combattants sont en sélection officielle : Olivier Assayas, avec Emmanuelle Béart et Charles Berling, pour *Les Desti-*

Patricia Mazuy, Olivier Assayas et Arnaud Desplechin ont décidé de défendre leur statut d'« auteurs » en réalisant des films historiques, chers et spectaculaires

nées sentimentales, et Arnaud Desplechin pour *Esther Kahn*, en compétition ; Patricia Mazuy, secondée par Isabelle Huppert, pour *Saint-Cyr*, à Un certain regard. Ces trois présences ont, de surcroît, barré la route à un autre film aux mêmes ambitions, *Sade*, de Benoît Jacquot, avec Daniel Auteuil, qu'on compte bien retrouver au Festival de Venise.

Il existe une contradiction apparente entre l'importance des budgets – 98 millions de francs (15 millions d'euros) pour *Les Destinées sentimentales*, près de 70 millions de francs (10,6 millions d'euros) pour *Esther Kahn*, 45 millions de francs (6,8 mil-

lions d'euros) pour *Saint-Cyr* – et les noms de nos combattants. Leur cinéma est associé à une légèreté de tournage, une rapidité du geste qui semblent en contradiction avec les équipes lourdes, les costumes et les accessoires d'époque, appareillage matériel et financier, corporatif et symbolique, qui accompagne ordinairement ce type de projets. Là, se joue la radicalité de leurs engagements.

Olivier Assayas, avec le soutien de son producteur Bruno Pesery, a mis six ans pour porter à l'écran le roman de Chardonne, qu'il dit avoir relu auparavant, en 1992, « en voyant un film, mais sans aucun accessoire : la langue était d'époque, mais les rapports humains et la construction dramatique d'une vérité contemporaine. Ce n'est pas l'adaptation du récit qui coûte cher, c'est l'exigence documentaire – à mes yeux essentielle. S'il en résulte une lourdeur sur le plateau, il s'agit moins de la lourdeur des choses que de celle des esprits, quand beaucoup de gens travaillent en étant très loin du projet artistique, occupés à des tâches spécialisées et opérant des choix qui relèvent de leur logique d'expert, pas forcément des besoins du film. »

La production lourde modifie, aussi, la manière de s'inscrire dans l'histoire de son art : « J'ai aimé, en visionnant les rushes, retrouver des plans rappelant le cinéma que j'avais aimé comme spectateur, mais que j'avais évité comme cinéaste. Mes films précé-

dents travaillaient un rapport à la réalité, à la vérité des sentiments et à l'autobiographie ; cet appareillage m'a amené à me poser la question de ma légitimité vis-à-vis d'une histoire du cinéma avec laquelle j'avais plutôt tenté de rompre. »

NOUVELLE VAGUE

Arnaud Desplechin, qui est allé tourner, en anglais, une histoire située dans les milieux du théâtre londonien de la fin du XIX^e siècle, revendique la même exigence documentaire et se réfère à la nouvelle vague : il dit avoir choisi *L'Enfant sauvage*, de Truffaut, pour « boussole » et justifie le respect de la langue d'origine (celle de la nouvelle d'Arthur Symon qu'il a adaptée) en référence à *La Marquise d'O* d'Eric Rohmer. C'est leur idée du cinéma qu'il est allé retrouver dans l'Angleterre victorienne à la veille de la naissance du cinéma (le film se passe en 1895). *Esther Kahn*, double inversé de *Comment je me suis disputé...* – « un film d'époque, dramatique, centré sur une figure féminine unique » – coûte beaucoup plus cher, mais le cinéaste dit avoir dû affronter la volonté de dépense des financiers plutôt que le manque d'argent.

Même si, corrige son producteur de toujours, Pascal Caucheteux, le film s'est fait à un coût très inférieur à celui de ces réalisations. Lui, qui, avec *Why Not*, sa société, accompagne des auteurs tels que Desplechin, Phi-

lippe Garrel, Xavier Beauvois, Jean-François Richet ou Bruno Podalydès, affirme que le financement de ce projet – de loin le plus onéreux qu'il ait eu à monter – n'a pas été le plus difficile à réunir : « Quel que soit le montant global, les derniers 20 % sont toujours les plus durs à trouver. » Mais il reconnaît que si la langue anglaise s'imposait pour des motifs artistiques, elle a aussi facilité considérablement les possibilités de ventes internationales.

La situation de Patricia Mazuy est différente, puisqu'elle a répondu à une commande du producteur Denis Freyd, après qu'il a acquis les droits du livre d'Yves Dangerfield, *La Maison d'Esther* (Grasset). Mais le résultat est le même : une cinéaste de la liberté se joue des contraintes d'une production historique – la création par Madame de Maintenon (Isabelle Huppert), en 1686, d'un institut pour jeunes filles. La cinéaste dit avoir mis à profit la présence des nombreux enfants incarnant les élèves : « Trois cents petites filles sur un plateau flanquent une panique qui sabote tous les risques d'ordre et de lourdeur d'une organisation de tournage – surtout si on respecte scrupuleusement les impératifs de la DDASS. » Assayas, Desplechin, Mazuy forment un trio inattendu qui veut surmonter une contradiction féconde dont le cinéma a tenté de faire sa définition : un art populaire.



Patricia Mazuy, les acteurs plein cadre

Un film et un téléfilm en dix ans : au chapitre de la filmographie, le bilan est maigre. Sur un écran, c'est autre chose. Après deux courts-métrages (*Colin-Maillard*, 1983 ; *La Boîteuse*, 1984), le premier long-métrage de Patricia Mazuy, *Peaux de vaches*, en 1989, révélait une puissance de mise en scène remarquable, qui transfigurait ce conflit de famille dans la France rurale contemporaine en affrontement à la fois mythique et terriblement physique. Le film était également servi par l'excellence de ses comédiens : Sandrine Bonnaire dans l'un de ses meilleurs rôles, entourée de Jean-François Stevenin et Jacques Spiesser.

Les espoirs suscités par ces débuts d'une cinéaste alors âgée de vingt-neuf ans étaient mieux que confirmés avec *Travolta et moi* (1994), l'un des fleurons de la collection d'Arte « Tous les garçons et les filles de leur âge », qui aurait mérité de sortir en salles – comme cela avait été le cas de *L'Eau froide*, d'Olivier Assayas, ou des *Roseaux*

sauvages, d'André Téchiné, produits dans le même cadre. L'ancienne assistante monteuse d'Agnès Varda pour *Sans toit ni loi*, qui avait débuté comme stagiaire sur *Une chambre en ville* de Jacques Demy, y dressait un portrait d'adolescente dans une ville de province au milieu des années 70 d'une justesse féroce et attentive. Incarnée cette fois par la quasi-débutante Leslie Azoulay, on retrouvait la qualité du travail avec les comédiens de la réalisatrice.

Personnalité forte et singulière du cinéma français, Patricia Mazuy a également tourné un (très beau) documentaire sur les bovins (*Des taureaux et des vaches*, 1993) et un épisode des séries télévisées américaines « The Hitchhiker » et « Scene of the Crime ». Longue-ment attendu, son retour au grand écran avec *Saint-Cyr* porte sur le Grand Siècle un regard très documenté, mais fort éloigné des académismes auxquels l'époque et le cinéma de la reconstitution historique nous ont habitués. **J.-M. F.**

Saint-Cyr. Un certain regard.

Dominik Moll, une histoire de famille



Il se tourne en France un nombre considérable de premiers films, ce qui est heureux. Une des contreparties de ce phénomène est de rendre inévitable que nombre de ces débutants ne bénéficient pas de l'attention qu'ils méritent, et que souvent ils ne réalisent jamais de deuxième film. Dans le cas de Dominik Moll, on avait observé, avec regret, se produire le premier phénomène et on redoutait depuis que ne lui succède le second : en 1994 sortait *Intimité*, long-métrage d'une grande finesse dans sa manière de jouer avec les poncifs du vaudeville pour défendre une idée de

l'existence qui était aussi une idée du cinéma. On y remarquait également la direction très sûre de comédiens venus du théâtre (Christine Brücher, Nathalie Krebs, François Chattot) ou amateurs (Christian Izard). Depuis, plus de nouvelles...

Né à Bühl, en Allemagne (il possède la double nationalité), Dominik Moll a étudié le cinéma à New York (NYU) et à la Femis. Il réalise les courts-métrages *The Blanket* (1983), *Last Chance* (1984) et *Le Gynécologue et sa secrétaire* (1987), avant de devenir l'assistant de Marcel Ophüls pour *Veillée d'armes*. Dominik Moll participe ensuite, avec Gilles Marchand, Thomas Bardinnet, Vincent Dietzsch et Laurent Cantet à la création du collectif de production Sérénade. Assistant réalisateur aux côtés de Cantet sur *Ressources humaines*, il revient à la mise en scène par la grande porte de la compétition officielle cannoise, grâce à une comédie teintée de thriller et de frayeur, interprétée par Sergi Lopez, Laurent Lucas, Mathilde Seigner et Sophie Guillemin. Le film est produit par le distributeur Michel Saint-Jean (Diaphana), qui depuis a commencé de produire le projet de Thomas Bardinnet, après que Gilles Marchand a été assistant à la réalisation de *Harry*. On ne sort pas des histoires de famille, puisque, dans le film, le Harry du titre s'immisce dans les vacances d'une famille qui ne demandait pas forcément un ami si prévenant. **J.-M. F.**

Harry, un ami qui vous veut du bien. Sélection officielle, en compétition.

Orso Miret, la mort en bandoulière

Orso Miret est un bon exemple du parcours qui conduit aujourd'hui un jeune cinéaste à la réalisation de son premier long-métrage, après une carrière remarquable dans l'univers des « courts-métragistes ». Nathalie Mesuret, sa productrice, fut assistante de réalisation sur l'un de ses courts-métrages, *Dans la forêt lointaine* (1995), avant de rejoindre la société Sunday Morning Productions, où elle produit *Une souris verte* (1996), court-métrage qui révéla le cinéaste à l'attention du public et des professionnels, puis, dans la foulée, *Une histoire ancienne*, sélectionné aujourd'hui par la Semaine de la critique. Après *Une femme d'extérieur*, de Christophe Blanc, c'est le second-long métrage signé par cette jeune maison de production, fondée en 1993 par Bertrand Gore, et qui s'était jusqu'à présent consacrée aux formes courtes.

Né en 1964, titulaire d'une licence de lettres modernes et du diplôme de la Femis, section réalisation, Orso Miret cultive dans son œuvre une relation forte à la mort et aux résurgences, à la fois historiques et intimes, du passé dans le présent. *Une histoire ancienne* met ainsi en scène le deuil d'un père, héros de la Résistance, par trois de ses enfants, évoquant à travers cette histoire particulière la mémoire collective de la période de

l'Occupation. Un sujet rarement abordé dans la fiction française, sinon par le remarquable film d'Arnaud Desplechin, *La Sentinelle* (1991), dont la sortie perturba fortement Orso Miret, alors en pleine écriture de son film. C'est dire qu'il porte ce projet depuis longtemps, « pour des raisons personnelles », précise-t-il, comme en atteste également la réalisation, voici dix ans, dans le cadre de la Femis, d'un documentaire sur les fusillés du Mont-Valérien (*Monumentaire*), dont *Une histoire ancienne* peut être considéré comme le prolongement fictionnel. Le film a bénéficié de l'avance sur recettes, a été produit pour un budget de 9 millions de francs et sera distribué à l'automne par les Films du Losange. **J. M.**

Une histoire ancienne. Semaine de la critique.



Claude Mourieras, entre documentaire et fiction

Il suit les étapes de l'initiation cannoise avec une rigueur remarquable. Le premier long-métrage de fiction de Claude Mourieras, *Montalvo et l'enfant*, a été présenté à la Semaine de la critique en 1989 ; le troisième (entre-temps, il y avait eu *Sale gosse*), *Dis-moi que je rêve*, était sélectionné pour Un certain regard en 1998 ; en 2000, *Tout va bien, on s'en va*, fera l'ouverture de la Quinzaine des réalisateurs. Comme les précédentes, cette nouvelle fiction tourne autour de la famille, « ce lieu de grande cohésion et de grande violence, où les personnages sont dans la contradiction entre rester et partir », comme l'explique Claude Mourieras. Le titre énonce d'ailleurs ce paradoxe, et la note d'intention qui précède le film le souligne encore : à Lyon, trois filles, Miou Miou, Sandrine Kiberlain et Natacha Régnier, vivaient « dans la joie et la bonne humeur ». Un jour, leur père – Michel Piccoli –, disparu depuis quinze ans, fait sa réapparition, alors « ça dérape et ça finit par se vautrer dans le règlement de comptes ».

Mais ces histoires de famille ne font pas toute la vie de cinéaste de Claude Mourieras, qui a commencé par réaliser des documentaires et continue de le faire, parallèlement



à son parcours fictionnel. « C'est pour moi le même métier, les mêmes questions. Surtout pas un tremplin pour accéder à la fiction. Les documentaires sont un travail vital, qui ouvre sur le monde. » Le cinéaste a réalisé *De petits riens*, le portrait d'une psychiatre bénévole à Médecins sans frontières, et plusieurs films consacrés à la création artistique, dont un portrait de la pianiste Hélène Grimaud. A Cannes, cet habitué attend avec impatience « la première projection, quand le film n'a jamais été montré. C'est une grande joie », dit-il, en souvenir du succès cannois de *Dis-moi que je rêve*. Mais il reconnaît que la situation n'a rien à voir avec la réalité et qu'elle tient à la fois « du combat sur un ring et de l'expérimentation en laboratoire ». **T. S.**

Tout va bien, on s'en va. Quinzaine des réalisateurs.

Une télé et un site web. Offrez-vous une vue panoramique sur le cinéma.



A la télé
et sur le web, 24h/24,
toute l'actualité
du cinéma.


cineinfo.fr

Pour voir ce qui est à voir

LA JEUNESSE DE L'OUEST

Lancé pour le centenaire du cinéma comme un gag, le Dogme, concocté par Lars von Trier et ses acolytes, a atteint l'an 2000 en faisant mieux qu'établir la notoriété de quelques jeunes réalisateurs venus du nord de l'Europe : il a démontré, entre sourire et virulence, les possibilités de renouvellement du cinéma dans sa diversité. Les sélections cannoises, toutes sections confondues, portent les traces de cet espoir à géométrie variable. La jeunesse domine le courant en provenance des Etats-Unis, avec les débutants Edo Bertoglio, Karyn Kusama ou E. Elias Merhige, avec les très attendus nouveaux films de James Gray (après *Little Odessa*), Amos Kolleck (après *Sue perdue dans Manhattan*) ou Neil LaBute (après *In the Company of Men*) et aussi avec les frères Coen, toujours pas assagis, non plus que le trublion John Waters. Tout aussi réjouissants sont



« O Brother, where art thou ? », des frères Coen

les retours d'auteurs qu'on avait un peu, ou beaucoup, perdus de vue : Pavel Lounguine, figure du bref printemps russe issu de la perestroïka ; l'un des pères du grand Cinema novo brésilien des années 60, Ruy Guerra ; une revenante – au moins comme réalisatrice de longs métrages de fiction –, Chantal Akerman, signataire d'une sidérante adaptation de Proust. Fidèles au poste cannois, le Britannique Ken Loach, l'Autrichien Michael Haneke, le Mexicain Arturo Ripstein, le Haïtien Raoul Peck ou la Géorgienne Nana Djordjadjé sont quant à eux, du fait de l'état du cinéma dans leurs pays respectifs, les ambassadeurs de leur seul talent.



« The Yards », de James Gray

Le Dogme et la foi

En 1998, le Festival de Cannes découvrait les deux premières œuvres d'un mouvement dont les réalisateurs s'étaient imposés des contraintes très particulières. Deux films danois, l'un signé d'un cinéaste déjà reconnu au-delà des frontières de son pays, l'autre non. *Les Idiots*, de Lars von Trier, et *Festen*, de Thomas Vinterberg, s'affirmaient comme la mise en application des principes du Dogme 95, soit un ensemble de règles dont l'observance obligatoire se voulait le retour à une forme de pureté cinématographique utopique. A côté d'une pittoresque obligation de chasteté pour le cinéaste durant le tournage, il y avait l'interdiction d'user d'artifices (décors en studios, lumières artificielles, maquillage, musique, trucages, filtres), un filmage caméra à l'épaule, la prohibition de tout recours aux conventions des genres, l'absence du nom du réalisateur au générique du film. Ce manifeste revendiquait ainsi, derrière les contraintes, la découverte d'une forme de liberté nostalgique des « jeunes cinémas » des années 60 et de la façon dont ils remettaient en question les modèles figés.

Lars von Trier, dans un entretien aux *Cahiers du cinéma*, avouait d'ailleurs s'être inspiré de la nouvelle vague : « A l'époque, cela avait été une incroyable piqûre de vitamines. Nous n'arriverons peut-être pas à la même cure de vitamines mais peut-être à un vaccin préventif. » Les principes du Dogme seront ainsi vendus comme un recours contre l'académisme du cinéma ou contre son immersion implacable dans une esthétique télévisuelle de plus en plus impersonnelle grâce aux formes impures, et paradoxalement accolées, du clip musical ou du *home movie*. Le coup publicitaire a en tout cas bien fonctionné. Les productions du Dogme sont désormais attendues, avant toute considération, avec une curiosité un peu ludique. Comment seront, à chaque fois, mises en application ces règles drastiques ? *Mifune*, de Soren Kragh Jacobsen, sera le troisième film réalisé selon les principes du Dogme et Jean-Marc Barr, avec *Lovers*, en réalisera, en France, le quatrième.

Il y a bien sûr, dans ce projet, une habileté qui consiste à transformer en événement chaque nouvelle production affirmant appartenir au mouvement. Le Dogme 95 a rendu visible un cinéma dont le moins que l'on puisse dire est qu'il ne faisait guère parler de lui. N'a-t-il pas mis en lumière une cinématographie (le Danemark) absente jusqu'à présent des grandes compétitions internationales (Lars von Trier avait été l'exception confirmant la règle) ? Il a en-

En 1995, des jeunes cinéastes danois décidaient de fêter le centenaire du cinéma en inventant de nouvelles règles. Ainsi naissait le Dogme, ludique et provocant, qui a séduit depuis de nombreux réalisateurs

fin renouvelé la réflexion sur le cinéma lui-même. Débarrassé de ses partis pris de mise en scène, un film comme *Festen* apparaît vite comme un banal psychodrame naturaliste, construit sur l'exhumation attendue de turpitudes familiales (une sœur suicidée, un père incestueux) et dopé par une énergie formelle et une

spontanéité inattendue des acteurs. *Mifune*, à la fois plus modeste dans son propos (un homme revenu chercher son frère attardé mental rencontre une prostituée en cavale et reniera l'avenir conjugal bourgeois dans lequel il s'était engagé), engage également comme plus-value sur son argument de comédie les principes du tournage.

Les Idiots sont sans doute l'œuvre qui aura véritablement intégré dans son propos les questions morales et esthétiques que sous-entend le projet, sans doute naïf mais cohérent, d'une élimination de l'artifice. En décrivant un groupe de personnages s'amusant à simuler à longueur de journée la folie, Lars von Trier s'interroge justement sur la vérité et le mensonge, l'inattendu et le prévisible, le théâtre et le documentaire. Un plan de pénétration au cours d'une scène érotique soulignera la volonté du cinéaste de suivre les principes qu'il s'est fixés jusqu'au bout. Dans un vertige absolument inédit, la mise en scène apporte des effets d'authenticité que nie la simulation des protagonistes. *Les Idiots* apparaissent ainsi comme un film-dispositif complexe où l'exigence de vérité devient en soi une forme de

manipulation, à l'opposé des théories déjà anciennes sur la nécessité de préserver le réalisme ontologique de l'image photographique.

Alors que ses promoteurs ont avoué avoir abandonné le principe (Thomas Vinterberg n'y voit plus qu'une mode devenue frivole et le nouveau film de Lars von Trier, *Dancer in the Dark*, n'a pas été tourné selon les règles du Dogme), certains jeunes cinéastes annoncent s'en être emparés.

RÉDEMPTION ET PURIFICATION

L'Américain Harmony Korine, auteur de *Gummo*, vient de réaliser *Julian Donkey Boy* selon les prescriptions. Dans un récent documentaire programmé sur Canal+ et consacré au Dogme, il a déclaré voir dans cette discipline imposée par soi-même une possibilité de rédemption et de purification ; son film, dont les thèmes semblent très proches de ceux abordés dans les œuvres des Danois (la folie et la famille), prend toutefois un grand nombre de libertés (dans l'utilisation de la musique et l'usage d'effets techniques de mise en scène) avec les tables de la loi. Un jeune cinéaste argentin, José Luis Marques, annonce un *Fuckland*.

Le retour à ce simulacre d'amarisme économique a, paraît-il, fait rêver certains cinéastes hollywoodiens parmi les plus éloignés d'une telle esthétique. Joel Schumacher, spécialiste des films à gros effets psychologiques, a avoué sa fascination pour les règles du Dogme et, sans annoncer vouloir ajouter un nouvel opus au mouvement, envisage pour sa prochaine production, *Phone Booth*, de s'en inspirer. Ce qui, lorsque l'on connaît le style emphatique et boursoufflé de l'auteur de *8 mm*, ne laisse pas d'étonner. Un certain regard présentera cette année l'œuvre d'un autre cinéaste danois, Christian Levring, qui appartient à la même génération que les fondateurs : *The King Is Alive*, transposition du *Roi Lear* selon les principes du Dogme. Les deux sociétés danoises productrices des films du Dogme, Zentropo et Nimbus, annoncent déjà deux autres films tournés selon les principes édictés un beau jour de 1995 par une poignée de jeunes réalisateurs danois, pour fêter, entre la plaisanterie et l'affirmation d'une nouvelle voie, le centenaire du cinéma.

Jean-François Rauger



« Dancer in the Dark », de Lars von Trier

James Gray connaît le prix de l'indépendance

Le réalisateur James Gray a grandi à Brighton Beach, petit quartier de Brooklyn où se sont retrouvés les exilés russes de New York. Et plus précisément dans l'une de ses enclaves, Little Odessa, rebaptisée ainsi parce qu'elle est baignée par l'océan, comme Odessa est baignée par la mer Noire. « *Brighton Beach est un lieu mélancolique*, confie le réalisateur. *C'est aussi le seul endroit où l'on puisse boire de l'alcool sans avoir les 21 ans requis.* » James Gray appartient à la troisième génération d'une famille d'émigrés juifs russes. Ses parents parlaient yiddish et russe à la maison ; lui tenait à converser en anglais. Son

enfance a été marquée par la littérature de ses aînés, « *constamment hantée par l'échec des processus rationnels* » et par la découverte, à onze ans, d'*Apocalypse Now*. Ce grand écart entre tradition européenne et culture américaine constituait l'intérêt de *Little Odessa*, son premier film. En partie autobiographique, il racontait le retour tumultueux dans sa famille d'un mafieux russe devenu indésirable et illustrait le statut problématique de James Gray dans l'industrie hollywoodienne.

The Yards, son deuxième film, est en compétition à Cannes, six ans après la présentation de *Little Odessa* au Festival de Venise. Comment le réalisateur d'un des premiers films les plus brillants des dix dernières années a-t-il mis aussi longtemps pour produire son second film ? Bien reçu aux Etats-Unis, avec cependant moins d'enthousiasme qu'en Europe, *Little Odessa* avait rempli son contrat de petit film indépendant remboursant largement ses frais de production. « *Les studios voulaient que je fasse leurs films mais pas les miens. Je ne tenais pas à réaliser un film de commande. Un film, même mauvais, prend deux ans de votre vie. Nous ne sommes plus dans l'ancien système des studios où les réalisateurs étaient sous contrat. Ma décision m'a amené à faire des sacrifices financiers. J'ai eu l'impression de laisser tomber*

Le deuxième film de James Gray, *The Yards*, est présenté dans la Sélection officielle, en compétition. Il aura fallu six ans au réalisateur de « *Little Odessa* » pour mener à bien ce projet qui avait pour tout handicap son originalité

les gens. *Little Odessa* avait été perçu par les studios comme un film européen et un film policier. Cela m'a permis de me voir proposer, entre autres, *Ennemis rapprochés*, avec Brad Pitt et Harrison Ford. On m'offrait beaucoup d'argent mais, s'il y a autant de mauvais films aujourd'hui, c'est parce que le metteur en scène ne s'y est pas assez impliqué. »

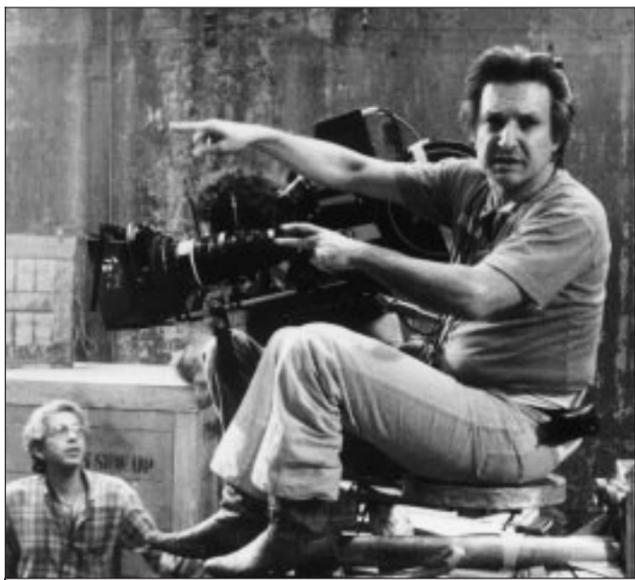
L'alternative à cette misère provisoire s'appelle *Paycheck* (en français : chèque de salaire), scénario commandé par Disney et écrit par James Gray d'après la nouvelle éponyme de Philip K. Dick. « *J'essayais de lier les techniques récentes du clonage avec la possibilité de maîtriser le temps, un concept fascinant qui fait virtuellement de l'homme un dieu.* » La présence de Joe Roth à la tête de Disney jusqu'à l'été 1999, et une nouvelle politique de production qui s'est soldée par des films plus ambitieux (*Kundun* et *A tombeau ouvert*, de Martin Scorsese ; *Révolutions* de Michael Mann), explique l'intérêt manifesté pour le scénario de James Gray, sans doute condamné désormais à rester au fond d'un tiroir.

James Gray commence à écrire le scénario de *The Yards* en juin 1995 et le termine en janvier 1997. « *C'est une extension de Little Odessa. Le film est également situé à New York. Il raconte l'histoire d'un jeune homme, interprété par Mark Wahlberg, qui revient chez lui après avoir purgé une peine de prison pour un délit qu'il n'a pas commis. Il obtient un emploi chez son oncle qui se révèle avoir des connexions mafieuses et se retrouve de nouveau malgré lui sur le chemin de la délinquance. Le film est réalisé dans un style très différent de Little Odessa, très "John Ford style", c'est-à-dire avec simplicité, ce qui est évidemment le plus difficile à faire.* »

Proposé à la Fox, avec qui James Gray se trouvait son contrat, le scénario est finalement refusé, le studio n'étant pas en mesure de trouver un casting répondant à ses exigences. « *The Yards est un film choral, or les stars de cinéma veulent des emplois de solistes.* »

Le scénario se retrouve, presque par défaut, chez Miramax, l'une des rares compagnies américaines capables de produire un film sans être contrainte de penser aux droits dérivés et à d'éventuels accords avec des chaînes de restauration rapide. « *Les frères Weinstein m'ont donné leur feu vert en novembre 1997. Il n'y avait qu'eux pour prendre le risque d'un film pareil.* » Le tournage de *The Yards* s'achève en octobre 1998, son montage dure presque un an. « *Je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas pris mon temps, et puis j'avais Cannes en tête ; je ne pouvais pas être prêt pour 1999, j'attendais l'année suivante.* » Une telle stratégie situe bien les enjeux d'une frange du cinéma américain qui cherche son salut d'abord en Europe. James Gray a déjà le statut d'un auteur américain fait pour le continent européen. Il prépare un film sur la loi et les limites de la condition humaine inspiré de *Surveiller et punir*, de Michel Foucault. Un film dont on imagine difficilement qu'il voie le jour sans un financement européen.

Samuel Blumenfeld



Ruy Guerra, le père du Cinema novo

Ruy Guerra est né en 1931 au Mozambique, de parents colons portugais. Après des études de cinéma à l'Idhec à Paris, il devient assistant, notamment chez Jean Delannoy et Georges Rouquier. Mais, cinéaste-voyageur, c'est au Brésil qu'il réalisera les deux films qui le rendront célèbre, participant à la formation du Cinema novo, forme brésilienne de la nouvelle vague. *La Plage du désir*, en 1962, décrit les amusements des jeunes oisifs et frappe par sa véhémence érotique. La scène au cours de laquelle une jeune fille est obligée de courir nue derrière une voiture pour récupérer ses vêtements restera longtemps en mémoire. En 1964, *Les Fusils*, en racontant le transport par des soldats d'une récolte convoitée par des paysans affamés du Nord-Est, évoque dans une forme poétique l'exploitation et la violence économique dans cette partie du pays. *Tendres chasseurs*, tourné en France en 1969 avec Sterling Hayden, est un huis clos insulaire où un trio de personnages est pris au piège d'une atmosphère angoissante.

Le cinéaste retourne au Brésil en 1970, où il réalise une épopée distanciée, proche du cinéma de Glauber Rocha, *Les Dieux et les Morts*, puis, durant les années 70, il participe à la production de documentaires au Mozambique, où il tourne en 1979 *Mueda, mémoire et massacre*, qui obtient l'Ours d'argent au Festival de Berlin. Entre-temps, au Brésil, *La Chute*, en 1977, coréalisé avec Nelson Xavier, avait repris les personnages des *Fusils*. Les années 80 verront ce cinéaste, politiquement très engagé dans les luttes tiers-mondistes et artistiquement lié aux avant-gardes, opérer ce qui est perçu comme un repli, avec l'adaptation d'*Erendira* d'après un roman de Gabriel Garcia Marquez, *Opera do Malandro*, transposition de l'*Opéra de quat'sous* revu par Chico Buarque, et *La Fable de la belle colombine*, à nouveau d'après Garcia Marquez. Après une longue absence, Ruy Guerra revient en portant cette fois à l'écran un roman de Chico Buarque. **J.-E. R.**

Embrouille. Sélection officielle, en compétition.

Mimmo Calopresti, l'Histoire et la psychologie

C'est à Nanni Morreti que l'on doit d'avoir produit le premier long métrage de fiction de Mimmo Calopresti, *La Seconda Volta*, présenté en compétition officielle au Festival de Cannes en 1996. L'auteur de *La messe est finie* s'est en effet intéressé à un scénario écrit par Calopresti qui évoquait les séquelles de l'époque plombée du terrorisme et de la lutte armée en Italie à la fin des années 70. Et c'est Morreti qui incarne lui-même dans ce film un des deux principaux protagonistes, un professeur d'université blessé, plusieurs années auparavant, d'une balle tirée par une jeune brigadiste, interprétée par Valeria Bruni-Tedeschi. Construit autour de l'impossible dialogue entre la victime et l'émilitante, le film retrouvait les chemins d'un questionnement politique avec lequel le cinéma italien s'était illustré dans les années 70, mais en évitant les démonstrations toutes faites.

Mimmo Calopresti est né en 1955. Il avait, avant son entrée en fiction, réalisé de nombreux documentaires sur divers sujets sociaux : les usines Fiat ou la prison de Turin notamment. Avec son second film, en coproduction avec la France, *Mots volés*, présenté à l'ouverture de la Quinzaine des réalisateurs en 1998, le cinéaste semblait abandonner le terrain de l'interrogation historique pour s'attacher au personnage d'une jeune névrosée, Angela, qui décide un jour qu'un bellâtre quinquagénaire, professeur de violoncelle, est l'homme de sa vie. C'est à nouveau Valeria Bruni-Tedeschi qui incarne le rôle principal. Et Calopresti apparaît dans l'emploi du psychanalyste de celle-ci, un personnage antipathique et inefficace qui ne parviendra pas



à secourir la jeune femme. Plus directement psychologique, *Mots volés* avait un peu déçu ceux qui ont vu dans *La Seconda Volta* une manière pertinente d'interroger le présent de l'Italie à la lumière de son histoire récente. **J.-E. R.**

Je préfère le bruit de la mer. Un certain regard.

Jan Schütte, le tragi-comique de l'existence

C'est avec *Le Repas du Dragon*, en 1988, que l'on découvrit, en France, le cinéaste allemand Jan Schütte. Né à Mannheim en 1957, journaliste de télévision depuis 1979, venu du reportage et du documentaire, Jan Schütte réussissait, dans cette histoire d'immigrés tentant d'ouvrir un restaurant à Hambourg, à concilier l'âpreté d'une vision urbaine et sociale, la stylisation d'une image en noir et blanc et un suspense quasi policier. En 1991, *Winckelman Reise* décrivait l'errance d'un représentant en shampoings dans les plaines du Schleswig-Holstein. *Auf Wiedersehn Amerika*, présenté à la Quinzaine des réalisateurs en 1994, racontait l'histoire de trois vieux juifs de Brighton Beach qui décident de partir en Pologne pour Noël et sont bloqués en Allemagne dans un foyer. En 1998, il réalise *Fette Welt*, rencontre d'un SDF berlinois et d'une adolescente en fugue, film qui n'évite pas toujours une certaine facilité démagogique. **J.-E. R.**

L'Adieu. Un certain regard.



Neil LaBute, le combat entre hommes et femmes

Révéle par *En compagnie des hommes*, primé au Festival de Sundance en 1997 et présenté à Cannes la même année dans la sélection Un certain regard, Neil LaBute a imposé un univers cynique où les rapports entre hommes et femmes sont perçus uniquement comme des rapports de forces. *En compagnie des hommes* racontait les manœuvres de deux jeunes cadres d'une entreprise d'informatique, déçus par les femmes, qui décidaient d'humilier une timide secrétaire atteinte de surdité en lui faisant la cour à tour de rôle. *Entre amis et voisins*, son deuxième film, réalisé en 1998, sorti en France en 1999, développait encore davantage la cruauté de *En compagnie des hommes*. Un athlète du sexe répétait, à l'aide d'un magnétophone, les paroles qu'il prononcera après avoir fait l'amour ; un professeur expliquait que les comédies au théâtre avaient comme unique sujet la

sexualité alors que sa femme lui demandait de se taire en faisant l'amour.

Nurse Betty est le premier film de Neil LaBute dont il ne soit pas le scénariste, le premier aussi centré sur un personnage féminin. Serveuse dans un restaurant d'une petite ville du Texas, Betty (Renée Zellweger) rêve de devenir infirmière et se réfugie dans la vision d'un *soap opera* qu'elle suit assidûment à la télévision. Après avoir assisté au meurtre de son amant, Betty en nie la réalité et se projette dans son feuilleton favori dont elle se prend pour l'un des protagonistes. Tourné dans toute la Californie du Sud, *Nurse Betty* est, selon les termes de son réalisateur, « un *road movie romantique* » sur « une personne qui poursuit son rêve, et vit sa vie sans faire attention au regard des autres ». **S. Bd**

Nurse Betty. Sélection officielle, en compétition.

L'Oréal

Partenaire Officiel du Festival de Cannes.



Lactitia Casta



Jennifer Lopez



Virginie Ledoyen



Claudia Schiffer



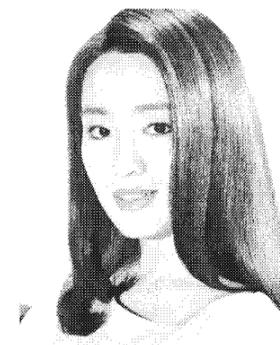
Andie MacDowell



Milla Jovovich



Kate Moss



Gong Li

Depuis toujours, L'Oréal a la passion de la beauté et des stars de cinéma aux visages inoubliables. Aujourd'hui, c'est aux femmes du monde entier que nous offrons le meilleur de la beauté. Parce qu'elles le valent bien.

L'ORÉAL
PARIS

Parce que je le vaux bien.

www.lorealparis.com

ASIE, NOUVELLES CARTES

La présence massive de l'Asie (l'Extrême-Orient et l'Iran surtout) dans les grands festivals internationaux, et fréquemment à leurs palmarès, est désormais une constante. L'édition 2000 du Festival se distingue en multipliant les signaux d'un renouvellement des générations, d'une maturation des styles et, dans certains cas – Corée, Japon –, d'une stabilisation des infrastructures économiques. Ailleurs (en Iran, à Hongkong, à Taïwan), la coproduction



« Tabou », de Nagisa Oshima

internationale et le volontarisme des créateurs locaux permettent la multiplication de réalisations inattendues, aux tonalités très variées. Le Festival accueille aussi cette année le retour d'un grand maître, Nagisa Oshima, absent depuis quinze ans, le nouvel opus d'un des principaux créateurs d'images contemporains, Wong Kar-wai, en même temps qu'il ouvre ses portes à un vétéran jamais encore accueilli sur la Croisette, Im Kwon-taek, figure tutélaire du cinéma coréen. Il faut pourtant nuancer tout



« A One And a Two », d'Edward Yang

constat optimiste en relevant que les deux plus grands pays, sans lesquels il est difficile d'imaginer que rien de durable se fera dans la région, restent pratiquement absents : aucun film indien à Cannes cette année, et un seul de Chine continentale (Guizi Lai Le, de Jiang Wen) signalent un déséquilibre inquiétant entre le dynamisme des « petits » et l'immobilisme des « grands ».

Les forces de l'Asie

A l'écran, l'Asie prospère, urbaine, postindustrielle fascine, tant ses sociétés ressemblent aux nôtres, même si on entrevoit, au détour d'un plan, des rites sociaux et familiaux à la survivance insoupçonnée, des solutions et des libertés auxquelles on n'aurait peut-être pas songé. En cette année 2000, l'Asie qui nous est donnée à voir s'interroge : *Eureka*, le film de Shinji Aoyama présenté en compétition, mais aussi *Un dimanche inachevé* sont représentatifs de ce cinéma japonais « post-traumatique », thème déjà abordé dans, entre autres, *L'Anguille*, d'Imamura, et de nombreux films de Kiyoshi Kurosawa (dont *Charisma* et *Permis de vivre* pour les plus récents). Le traumatisme en question procède de l'absurde et reflète l'angoisse diffuse d'un pays dopé à l'idéologie de l'enrichissement, du sacrifice à l'entreprise et de l'harmonie sociale, que la crise a brisée nette. « La première fois que j'ai réfléchi à *Eureka*, j'étais en fait à l'hôpital et je me demandais ce qui pouvait le mieux symboliser les années 90 dans l'histoire du Japon. J'en suis arrivé à la conclusion que c'était les faits divers », explique Shinji Aoyama.

En Corée, *Peppermint Candy*, de Lee Chang-dong, revisite le passé du pays, en remontant fil par fil la destinée d'un homme qui a mal tourné, chaque étape de sa vie faisant écho aux faux pas de ce pays lors des vingt dernières années, du massacre de Kwangju et de la répression policière des années 1980 aux excès de la prospérité et à la crise de 1997. Hong Sang-soo continue son travail d'entomologiste génial qui l'avait révélé dans *Le Cochon qui tomba dans le puits* et *Le Pouvoir de la province de Kangwon*. A Hongkong, Wong Kar-wai déploie les fastes du mélo avec le renfort de deux stars et des paysages de l'Asie du Sud-Est.

CASTRATION

Côté production, l'échantillon des films asiatiques présents à Cannes reflète le retour en force des cinématographies d'Asie du Nord, à savoir le Japon et la Corée, où un cercle vertueux de création artistique et, dans le cas de la Corée, de succès commerciaux commence à porter ses fruits. En revanche, Hongkong et Taïwan n'ont pas retrouvé leur vitalité passée. Les plus grands noms tourment aux Etats-Unis, et les synergies qu'on pouvait espérer de la proximité culturelle du gigantesque marché chinois sont contre-productives : le cinéma hongkongais continue de payer très cher le piratage généralisé de ses films, tandis que la distribution de ses productions en Chine mais aussi les possibilités de coproduction et même de tournage sont beaucoup plus problématiques qu'on ne l'aurait imaginé avant la rétrocession.

Sous-représentée, la Chine continentale continue de castrer ses réalisateurs : Zhang Yuan, Jia Zhang Ke ou d'autres ont toutes les difficultés pour tourner, et leurs films ne sont pas montrés en Chine même. Pour nombre de réalisateurs asiatiques, les coproductions internationales, sous forme quelquefois de collections, sont une aubaine. *Peppermint Candy* est coproduit par la NHK, *Tabou*, de Nagisa Oshima par le Studio Canal+, *Crouching Tiger*, d'Ang Lee, par la Colombia. « In the mood for love », du Hongkongais Wong Kar-wai, n'existe que grâce au financement du français Eric Heumann (Paradis Films). *Eureka* est le premier volet d'une collection produite en association avec le Français Philippe Avril, tandis que *Yi Yi*, d'Edward Yang, est la deuxième réalisation d'une collection de trois films produits au Japon par Pony Canyon.

La plus grande surprise d'Asie du Nord est peut-être le redressement spectaculaire de la cinématographie coréenne. Après la crise de 1997, un nouveau type d'investisseurs, des fonds de capital-risque et des distributeurs sont apparus. Meilleurs gestionnaires, ils sont aussi plus exigeants. En 1999, le cinéma coréen a atteint le record de 40 % de parts de marché sur son territoire. L'an dernier, *Shiri*, de Kang Ge-kyu, a battu *Titanic*. *The Fool King*, de Kim Ji-woon, est actuellement en train de remettre ça. Une bonne dizaine d'autres films coréens ont réalisé de très bons scores. La Corée apparaît aujourd'hui comme la cinématographie la plus équilibrée de la région :

Record : une douzaine de films issus des trois Chines, de Corée et du Japon sont en lice dans les différentes sélections

tout en disposant de financements publics conséquents, elle peut compter sur des investisseurs sérieux et de vrais producteurs, espèce très mal représentée en Asie.

Au Japon, le jeune cinéma de « bout de ficelles » – tant la faiblesse de ses budgets impose là-bas une capacité de débrouille – est en train de franchir une étape qualitative. D'introspectif, expérimental, quasi autiste au début des années 90, il a pris une ampleur et une maturité qu'illustre parfaitement *Eureka*, de Shinji Aoyama. Ce film ne doit rien au hasard. S'il a bénéficié d'un peu plus de moyens et d'ambition technique que les films habituels de jeunes cinéastes, c'est que Takenori Sento, son producteur, âgé de

trente-huit ans, est passé à la vitesse supérieure en créant l'an dernier sa propre structure de production (*Eureka* est le premier d'une collection de cinq films).

Si *Eureka* semble réconcilier l'héritage visuel des plus grands maîtres nippons avec l'ouverture de la nouvelle génération, ce n'est pas non plus un accident. Masaki Tamura, le directeur de la photographie, âgé de soixante et un ans, qui a collaboré avec maints cinéastes renommés, est revenu au cinéma en 1995 avec *Helpless*, précédant film d'Aoyama. Depuis lors, Tamura a été de tous les combats, de toutes les expérimentations : *Suzaku*, de Naomi Kawase (caméra d'or 1997) ; *Duo*, de Nobuhiro Suwa ; la série des *Revenge*, de Kiyoshi Kurosawa... Pour Aoyama, il s'était essayé à la vidéo numérique dans *Shady Grove*. « Au début, je trouvais que leur manière de tourner était chaotique. Il y avait beaucoup d'anarchie, mais une bonne anarchie. Tout le monde était mis à contribution sur les tournages. Ces jeunes parlaient vraiment un langage de cinéma que je ne comprenais pas. Petit à petit, j'ai appris ce langage, et maintenant je le parle », raconte-t-il avec le sourire d'un acteur d'Ozu. Avec les images en scope d'*Eureka*, Masaki Tamura fait entrer cette famille de jeunes cinéastes dans la cour des grands.

Brice Pedroletti



« In the Mood for Love », de Wong Kar-wai

E-mail

Album to Go

Messages par infrarouge

Guides

Gestionnaire de bases de données

Lecteur de code-barres

Afficher Word et Excel

Notes de frais

Horaires de vols

GPS

Clavier

Traducteur

Appareil photo numérique

Tableau périodique

Chronomètre

Dictionnaire

Vérificateur orthographique

Lecteur de cartes

Journaux

Synchronisation

Simply Palm™
www.palm.com/europe



Pour en savoir plus sur les ordinateurs de poche Palm™ et leurs 4000 applications, visitez www.palm.com/europe

© 2000 Palm, Inc. HotSync est une marque déposée. Palm, Palm Vx, Simply Palm et les logos HotSync et Palm sont des marques commerciales de Palm, Inc. ou de ses filiales. Tous droits réservés. Certains logiciels et périphériques sont disponibles et vendus séparément. Les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.



Im Kwon-taek et ses guerres



(films d'aventure, comédies, mélés), mais aussi des fresques épiques (*Chronique de Yonsan*, 1987, sur l'époque médiévale, *La Guerre de l'armée Imjin*, 1977, sur l'invasion japonaise de 1592, *Le Fils du général*, 1990, sur l'occupation japonaise du début du siècle, *Dans les monts Taebaek*, 1994, sur la guerre civile), des essais sur la spiritualité du bouddhisme coréen (*Mandala*, 1981, *Plus haut, encore plus haut*, 1989) et sur le chamanisme (*La Fille du feu*, 1983), des réalisations quasi documentaires d'une modernité aigüe (*Kilsottum*, 1985, *Festival*, 1996), des recherches esthétiques (*Les Mauvaises Herbes*, 1973), des films de combat dénonçant notamment le statut injuste des femmes dans la société traditionnelle (*La Mère porteuse*, 1986) ou contemporaine (*Le Ticket*, 1986). Une œuvre aussi vaste est nécessairement inégale, mais beaucoup des films d'Im Kwon-taek contribuent à faire de lui l'un des meilleurs cinéastes du monde, encore méconnu hors de son pays. Ce dont témoignait son premier film distribué en France, *La Chanteuse de pansori* (1993), consacré à cet art vocal traditionnel coréen. C'est le plus grand pansori classique, *Chunyang* (du nom de son héroïne), qui est cette fois porté à l'écran, avec le plus gros budget de l'histoire du cinéma coréen. *J.-M. E.*

Chunyang. Sélection officielle, en compétition.

Il a beau être le premier cinéaste coréen en compétition officielle au Festival de Cannes, Im Kwon-taek n'est pas exactement un débutant. Né le 2 mai 1936, il a tourné son premier long métrage *Adieu, fleuve Tumen* en 1962. Depuis, il est l'auteur d'une œuvre prolifique (plus de quatre-vingt-dix films) caractérisée par la diversité des sujets traités, des genres employés et des styles mis en œuvre. Considéré comme le plus grand réalisateur d'une nation, la Corée du Sud, dont on découvre désormais la fécondité cinématographique, Im Kwon-taek a notamment évoqué dans ses films toutes les grandes époques de l'histoire de son pays.

On lui doit un grand nombre de films de genre destinés à la seule distraction

Ang Lee, sur l'axe Hongkong-Hollywood

Ang Lee a réalisé des films dans sa ville natale de Taïpeh (*Salé Sucre*) ; à New York et dans sa banlieue (*Garçon d'honneur* ; *Ice Storm*) ; en Cornouailles (*Raison et sentiments*, d'après le roman de Jane Austen) ; sur la guerre de Sécession dans l'Etat du Missouri (*Ride with the Devil* avec Tobey Maguire, inédit en France). Il tenait à chaque fois le rôle du réa-



lisateur étranger venu poser un regard sur un monde et une époque dont il ne connaissait rien. Même *Salé sucré*, le film qu'il tourne à Taïwan, après seize années passées aux Etats-Unis, ressemble au retour avorté d'un réalisateur contraint d'assumer un statut d'apatride.

Crouching Tiger, Hidden Dragon marque le retour d'Ang Lee à un cinéma en langue chinoise. Tourné avec Michelle Yeoh et Chow Yun Fat, deux stars du cinéma de Hongkong établies aujourd'hui à Hollywood, le film raconte le destin de deux femmes. L'une est un maître en arts martiaux à l'époque de la dynastie Ming, et l'autre, fille de bureaucrate, n'accepte pas le mariage arrangé par son père. Elle s'enfuit avec un malfrat qui l'avait auparavant kidnappée puis libérée, et entreprend de le transformer en gentilhomme. Produit en partie par la maison de production américaine Good Machine, tourné à Pékin avec des séquences chorégraphiées par Yuen Wo-ping qui avait réglé les combats de *Matrix*, *Crouching Tiger, Hidden Dragon* est symbolique de l'axe Hongkong/Hollywood et de l'attraction réciproque de ces deux cultures. *S. Bd*

Hidden Dragon, Crouching Tiger. Sélection officielle, séance spéciale, hors compétition.



ROBIN HOLLAND/OUTLINE/ACTE 2

Wong Kar-wai, entre frénésie et mélancolie

Né à Shanghai, Wong Kar-wai arrive à Hongkong en 63 avec sa famille à l'âge de cinq ans. Les premières impressions qu'il a de la colonie britannique lui ont laissé, dira-t-il, un souvenir marquant : celui de postes de radio allumés en permanence et dont s'échappent un flot continu de chansons et de paroles, une cacophonie fascinante tant elle contraste avec le calme et la morgue du Shanghai communiste du début des années 60. Wong Kar-wai dit devoir beaucoup de son inspiration à Hongkong, protagoniste de la plupart de ses films, de *Chungking Express* à *Happy Together* – où les personnages ont voulu s'échapper dans la ville qui en est justement la plus éloignée sur terre, Buenos Aires. Wong Kar-wai débute dans le cinéma comme assistant de production télé, puis écrit des scénarios. Il réalise son premier film en 1989, *As Tears Go By*. En 1991, *Nos années sauvages* lui apporte la reconnaissance de ses pairs. *Ashes of Time*, revisite avec un lyrisme échevelé le film de kungfu chinois et prendra deux ans avant d'être bouclé. Entretiens, le succès de *Chungking Express*, qu'il tourne avec peu d'argent juste avant la postproduction de *Ashes of Time*, le sacre réalisateur culte.

Jouant à la fois sur le film de genre, le clip et les prouesses d'un cameraman (Christopher Doyle) qui se prête à toutes les expérimentations, Wong Kar-wai met en scène comme personne des histoires d'amour qui se croisent et se poursuivent sans jamais vraiment se rencontrer, ou alors pour se cogner les unes aux autres. Les scénarios, qu'il écrit lui-même, sont souvent entièrement révisés en cours de tournage, puis changent encore une fois du tout au tout lors du montage. Des pans entiers du film sont évacués ou l'intrigue prend carrément une nouvelle direction : *Happy Together* parlait d'un couple à trois, avec un personnage féminin, ce qui a effectivement été tourné, mais avait complètement disparu au finish, apprend-on dans *Buenos Aires Zero Degree : The Making of Happy Together*, réalisé par Kwan Pun-leung et Amos Lee à partir de rushes. D'abord intitulé *Flowers Like Years*, *In The Mood For Love* a lui aussi connu un certain nombre de remaniements. Quant à *2046*, le film de science-fiction de Wong Kar-wai, son tournage, qui a déjà commencé, a été interrompu et devrait reprendre cet été. *B.P.*

In The Mood For Love. Sélection officielle, en compétition.

Hong Sang-soo, un casting sur Internet

Révélation du cinéma coréen de ces cinq dernières années, Hong Sang-soo, né en 1961, a étudié le cinéma à l'université de Chung-Ang avant de parfaire sa formation de cinéaste aux Etats-Unis, au California Institute of Art de Los Angeles, puis au Chicago Institute of Art, où il s'intéresse au film expérimental. De retour à Séoul, il travaille pour la télévision et réalise un documentaire sur des écrivains. En plus de son travail de réalisateur, il enseigne actuellement le cinéma à l'université Hanyang de Séoul. Son premier film, *Le Jour où le porc tomba dans le puits*, en 1996, révèle un talent certain. D'un réalisme cru, le film suit les étranges destinées de plusieurs personnages qui gravitent autour d'un écrivain en mal d'inspiration. Pour écrire l'histoire, Hong Sang-soo demande à quatre scénaristes différents de développer chacun une journée dans la vie d'un personnage. La combinaison des histoires, puis une mise en scène qui a laissé une grande part à l'improvisation des dialogues donnent un résultat d'un naturel et d'une densité exceptionnelles. Son deuxième film, *Le Pouvoir de la province de Kangwon*, réalisé en 1998, s'illustre entre autres par un traitement original de l'espace et du temps : le film est composé de deux parties qui s'imbriquent et fonctionnent sur des espaces-temps



COILL. CAHIERS DU CINÉMA

légèrement décalés, tout en se passant dans le même lieu, la province de Kangwon, où un homme et une femme qui ont eu une liaison se rendent séparément pour tenter de se ressourcer. Pour son dernier film, *Oh! Soojung*, Hong Sang-soo a commencé par recruter une partie des acteurs sur Internet... *B. P.*

Oh! Soojung. Un certain regard.

Le 10 mai,
VATEL ouvre officiellement le festival de Cannes



...et iBazar.fr ouvre les festivités !

Un costume porté par Gérard DEPARDEU
et un costume porté par Uma THURMAN
dans le film événement VATEL sont aux enchères !

Mises à prix : 1FF

Plein d'autres enchères exceptionnelles vous attendent
jusqu'au 17 mai sur www.iBazar.fr et www.Gaumont.fr

Tapez www.ibazar.fr



En Iran, le cinéma continue

En une décennie, le cinéma iranien, auparavant quasiment inconnu en Occident, s'est imposé dans tous les grands festivals internationaux, alors même que la République islamique issue de la révolution de février 1979 semblait plonger ce pays dans une ère d'obscurité artistique. Avec trois films sélectionnés, la surprise vient, cette année, de la jeunesse des réalisateurs invités sur la Croisette : Samira Makhmalbaf, signataire du *Tableau noir* (en compétition officielle), a vingt ans ; Bahman Ghobadi, réalisateur d'*Un temps pour l'ivresse des chevaux* (Quinzaine des réalisateurs), trente et un ans ; Hassan Yektapanah, auteur de *Djomeh* (Un certain regard), trente-sept ans. Leur présence témoigne du renouvellement de ce qu'on aurait pu croire avoir été un phénomène sans lendemain. Leurs films confirment la vitalité du cinéma iranien, qui avait commencé d'être reconnu en Europe grâce au *Coureur*, d'Amir Naderi (présenté au Festival des trois continents, à Nantes, en 1985), et qui avait connu la consécration suprême avec la Palme d'or reçue par Abbas Kiarostami en 1997, pour *Le Goût de la cerise*.

Ce même mois de mai 1997 fut aussi celui d'un bouleversement politique en Iran avec l'élection du président réformateur Mohammad Khatami, ancien ministre de la culture et de l'orientation islamique (de 1982 à 1992). L'assouplissement de la censure et la participation croissante de la société civile au débat politique et social sont, depuis, les signes les plus explicites d'une évolution profonde, qui touche en particulier la vie intellectuelle. Le contexte n'est pourtant pas aussi favorable qu'on

Trois films iraniens sont sélectionnés à Cannes. Cette information, qui aurait été sidérante il y a plus de dix ans, relève à présent presque de la routine

l'aurait cru pour les jeunes réalisateurs iraniens. D'abord, le régime n'a pas du jour au lendemain changé de nature. Malgré l'allègement du contrôle des comportements dans la rue et le traitement de sujets jusqu'alors impensables au cinéma (le coup de foudre de deux étudiants dans *Siavosh*, de Saman Moqadam, ou la violence conjugale exhibée par *Rouge*, de Fereydon Jeyrani, ou *Deux femmes*, de Tamineh Milani), la censure n'a pas disparu.

Plus souple quant aux thématiques, moins crispée face à l'apparition d'une mèche de cheveux échappée d'un foulard, elle n'en reste pas moins le chien de garde d'une moralité sourcilieuse : aucune femme iranienne ne doit apparaître sans foulard ou dévoiler une partie de son corps. Et il reste exclu de voir un homme et une femme se toucher ou s'embrasser. Mais à ces obstacles anciens se sont ajoutées de nouvelles barrières : les aides aux premiers films



« Le Tableau noir », un film de Samira Makhmalbaf

se sont beaucoup amoindries ; une logique de privatisation s'impose désormais au lieu de la politique publique qui avait prévalu jusqu'alors ; les autorités privilégient à présent la carte du succès commercial contre le cinéma d'auteur et prêtent une attention croissante aux modèles de distribution et de production hollywoodiens. Lors du Festival de Téhéran de février 2000, la plupart des invités étrangers étaient ainsi des représentants de l'industrie américaine (et asiatique) plutôt que des responsables de festivals européens comme les années précédentes.

Côté production, les bases traditionnelles du cinéma d'auteur iranien sont en recul. La mythique maison de production du Kanun (l'Institut pour le développement intellectuel des enfants et de jeunes adultes), qui avait financé, des années 60 jusqu'au début des années 90, beaucoup des meilleurs films – notamment de Kiarostami –, est désormais en sommeil, et la Fondation Farabi de cinéma, institution d'Etat qui fut le principal pôle du renouveau du cinéma iranien après la révolution, se désengage de la production de films portés par une ambition artistique.

Néanmoins, tous les organes publics tournés vers les jeunes talents et un cinéma plus ambitieux n'ont pas renoncé. Ainsi CMI, structure de production et de distribution rattachée à la Télévision nationale (pourtant bastion conservateur) et rassemblant des producteurs privés, a coproduit le très beau premier film de Babak Payami, *Un jour de plus*, présenté cette année à Berlin, et celui du jeune Ramin Bahrami, *Les Étrangers*, attendu cet automne. Cette institution, spécialisée dans les co-

productions avec l'étranger, est dirigée par un ancien acteur, le séduisant Shoja Nuri, assisté de Katayun Shahabi – par ailleurs francophone émérite, qui, outre ses multiples activités, termine une thèse de doctorat sur « les étapes de la sémiologie française ». Elle confirme qu'« il devient de plus en plus difficile de défendre un cinéma d'auteur dans le contexte actuel ».

UNE ACTIVE PÉPINIÈRE

L'ambiance est très différente à l'Institut iranien du jeune cinéma, dirigé par des responsables affichant leur respect des règles du comportement islamique les plus austères. Cet établissement n'en est pas moins une active pépinière : dans ses modestes locaux se pressent des étudiants et de jeunes professionnels qui débentent en tournant des courts métrages. L'institut a d'ailleurs créé un festival international dédié à ce format. Et Mohammad Shirvani, remarqué par Abbas Kiarostami pour son film *Le Cycle*, présenté à Cannes en 1999, en était par exemple issu. Outre le soutien de ces rares instances, de plus en plus de réalisateurs parviennent à produire leur film seul. Ce fut le cas de Bahman Ghobadi, ancien assistant d'Abbas Kiarostami sur *Le vent nous emportera*, qui a dû financer son film à son compte, récoltant même des fonds auprès des habitants du village kurde dans lequel il a tourné.

Quand ils bénéficient d'une certaine notoriété, les débutants coproduisent avec des partenaires étrangers. Ainsi, par exemple, Samira Makhmalbaf. Fille de l'un des auteurs les plus célèbres de la génération antérieure, Mohsen

Makhmalbaf (*Salam Cinéma, Le Temps de l'innocence, Gabbeh*), elle était devenue à dix-huit ans la coqueluche de Cannes 1998 grâce à son premier film, *La Pomme*. Son deuxième long métrage, *Le Tableau noir*, a été coproduit par la société de son père (Makhmalbaf Film House) et Fabrica-Film, fondation italienne liée au Festival de Locarno. Hassan Yektapanah, qui fut assistant sur *Le Goût de la cerise* (ainsi que sur des films de Foruzesh, Panahi, Hatami et Tamineh Milani), a réalisé *Djomeh* grâce au soutien de Kiarostami. Celui-ci a convaincu la société privée Behnegar, nouvellement créée à Téhéran, et Lumenfilm à Paris, de se lancer dans l'aventure. « *Kiarostami nous a fait croire en lui* », confirme Engameh Panahi, responsable de Lumenfilm.

Ces « héritiers » des générations précédentes (celle apparue à l'époque impériale que représente Kiarostami, et celle directement issue de la révolution islamique que symbolise Makhmalbaf) ont eu des parcours différents. Certains (Babak Payami, Ramin Bahrami) ont été formés à l'étranger, d'autres (comme Samira Makhmalbaf) dans des facultés iraniennes de cinéma ou par des expériences de tournage (Hassan Yektapanah, Bahman Ghobadi). Ensemble, ils représentent la relève du grand cinéma iranien de ces dix dernières années : on retrouve dans leurs films l'exigence éthique, la rigueur des moyens, la remise en question du rapport entre fiction et réel qui caractérisaient leurs aînés, tout en découvrant une nouveauté de ton, de sujets et de personnages.

Agnès Devictor

Pères et repères

● **Abbas Kiarostami** est la figure tutélaire du renouvellement du cinéma iranien. Son œuvre a commencé bien avant la révolution khomeyniste de 1979 (ses premiers courts métrages datent de 1970), et il ouvrit la voie de la reconnaissance occidentale au cinéma iranien avec *Où est la maison de mon ami ?* (1987). Il joue un rôle de mentor depuis qu'il a créé le département cinéma de l'Institut pour le développement intellectuel des enfants et des jeunes adultes, où il accompagna les débuts de nombreux réalisateurs, dont Foruk Forukzesh (*La Jarre*) ou Jaffar Panahi (*Le Ballon blanc*). Sa place au panthéon de la cinéphilie internationale ne lui vaut pas que des amis en Iran, comme en témoigne l'accueil agressif des conservateurs lors de son retour après avoir reçu la Palme d'or en 1997.

● **Une histoire** longue mène à l'actuelle nouvelle génération. Sans remonter à 1900, quand le chah Mozaffar al-Din a ramené le cinéma d'Europe, ni aux premiers films nationaux des années 1930, il faut relever à partir des années 1960 l'existence d'œuvres artistiquement ambitieuses, signées notamment Farokh Gaffari ou Ibrahim Golestan, la naissance d'une veine mettant en crise les rapports entre réalité et fiction avec de grands auteurs comme Shirdel ou Shahid Saless, préfigure de l'œuvre de Kiarostami. Avec la révolution de 1979 apparaît une nouvelle génération, dont Mohsen Makhmalbaf est le principal représentant.



« Un temps pour l'ivresse des chevaux », de Bahman Ghobadi

TROIS QUESTIONS À...

Bahman Ghobadi

« Vous êtes présent à Cannes à la fois comme l'un des principaux interprètes du *Tableau noir* de Samira Makhmalbaf et comme réalisateur de votre premier long métrage, *Un temps pour l'ivresse des chevaux*. Comment êtes-vous devenu cinéaste ?

– Auparavant, je travaillais à la fois comme photographe et comme reporter de télévision pour la télévision du Kurdistan. Comme mon père vit au loin et que je suis l'aîné, j'ai dû subvenir aux besoins de ma famille. Ensuite, je suis entré à l'École de cinéma de Téhéran, dont je suis à présent diplômé. Mais l'essentiel de ce que je sais du cinéma, je l'ai appris en tournant des films en 8 mm au Kurdistan. Avant mon premier long métrage, j'ai réalisé 35 courts métrages. Ensuite, ayant appris qu'Abbas Kiarostami avait un projet au Kurdistan, je lui ai proposé de devenir son collaborateur. J'ai été son assistant dans *Le vent nous emportera*, où je joue aussi le creuseur de puits.

– **Quelle est aujourd'hui la situation d'un jeune réalisateur en Iran ?**

– Il est toujours possible de faire un film, mais la situation générale du cinéma, ici comme partout, est marquée par une tendance aux productions lourdes, parmi lesquelles il est

difficile de se frayer un chemin. C'est pourquoi beaucoup de jeunes metteurs en scène sont bloqués dès le début de leur carrière, alors que certains films qui se tournent portent tort au cinéma iranien. Ce sont des thèmes dont nous, les jeunes réalisateurs, ne parlons guère entre nous : nous nous connaissons, mais il n'y a pas vraiment de débat.

– **Comment avez-vous fait pour jouer dans *Le Tableau noir* de Samira Makhmalbaf tout en réalisant votre propre film ?**

– J'avais commencé mon film à l'hiver 1997, mais les conditions climatiques étaient trop clémentes, j'ai dû attendre la neige de l'hiver 1998 pour terminer. Après avoir vu ce que j'avais tourné, Mohsen et Samira Makhmalbaf m'ont proposé de faire ensemble un autre film en trois épisodes, toujours au Kurdistan. Le projet a évolué vers le long métrage de Samira, pour lequel elle et son père m'ont demandé d'être à la fois assistant et l'un des acteurs. Je suis fier d'avoir ainsi au cours des deux dernières années amené au Kurdistan à la fois M. Kiarostami et M. Makhmalbaf. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon (avec l'aide de Mamad Haghighat)

Les réalisateurs et la question de la frontière

Tous les peuples du royaume, Arméniens en costumes ajustés, Scythes à bonnets pointus, Suiens à robes plissées..., apportent une offrande à Darius, Roi des rois. Les architectes et les sculpteurs du Grand Roi appartenaient eux aussi à différentes cultures, enrichissant ainsi de leur savoir-faire et de leur tradition la culture iranienne. Ce bas-relief de Persépolis, illustration du mythe fondateur de l'Etat-nation iranien, vieux selon certains historiens de plus de 2 500 ans, symbolise l'importance des minorités dans la politique nationale. Même si celle-ci est loin d'avoir toujours été aussi favorable à l'expression des spécificités, culturelles et autres. Autoritaire, l'Etat iranien tolère pourtant, voire favorise, dans certains cas, l'expression de langues et de pratiques culturelles différentes dans le cadre de sa conception de la nation

Le cinéma iranien a souvent projeté l'image de la mosaïque de peuples qui composent le pays. Dès les années 60, Nasser Taqvaï montrait les populations arabophones du sud de l'Iran ; en 1985, Bahram Beyzai tournait pour partie en gilaki (langue de la pro-

vince du Guilan) *Bashu, le petit étranger*, et Mohammad Reza Moghadassian filma entièrement en turkmène son court-métrage *Maïssa et Massan*, en 1997. Le film de Yadollah Samadi, *Saray*, fut même projeté en Iran en deux versions, l'une en turc azeri et l'autre en persan standard. Mais en prenant pour personnages principaux des Kurdes et des Afghans, les films des nouveaux cinéastes invités par le Festival affrontent des thèmes autrement controversés.

La représentation des Kurdes à l'écran, dès lors qu'elle ne se limite pas à une image folklorique du montagnard moustachu en large pantalon ceinturé, est aussi-

tôt chargée d'un sens politique. Morcelée en plusieurs Etats, victime de la guerre Iran-Irak et de la répression, la communauté kurde est traversée par les frontières qui recomposent son identité. Cette question est au centre des films de Samira Makhmalbaf et de Bahman Ghobadi – lui-même kurde, et qui avait déjà consacré son court métrage *Vivre dans le brouillard* à ce thème. Autour des motifs de la communauté et du rapport à la frontière, ces films mettent en évidence les contradictions inextricables entre appartenances ethniques et nationales.

Même si on avait découvert la beauté des paysages du Kurdistan dans *Le Vent nous emportera* de Kiarostami (et si on les retrouvera dans *La Légende de l'amour* de Fehrad Mehranfar), ils jouent un rôle inédit dans *Le Tableau noir* de Samira Makhmalbaf, tourné en kurde, et qui projette une image déstabilisante et violente de cette population ballottée d'un pays à l'autre, montrant en particulier, durant la guerre entre l'Iran et l'Irak, un groupe de vieux Kurdes irakiens qui ont fui les bombardements chimiques. Ils n'ont

comme seul horizon que de retraverser la frontière, pour rentrer mourir chez eux. « L'Autre », ici un instituteur kurde iranien qui cherche à s'intégrer pour enseigner, sera à son tour rejeté de leur groupe.

La place réservée aux immigrés afghans suscite une autre question liée à l'altérité, dans un pays qui, avec près de 2 millions de personnes déplacées, est l'une des principales terres d'accueil de réfugiés au monde. Le personnage de l'immigré afghan a longtemps été tenu à l'écart de la communauté nationale, où il faisait figure de repoussoir. De même qu'il est resté exclu de toute représentation cinématographique (à part *Le Cycliste* de Mohsen Makhmalbaf en 1989). Qu'il gagne aujourd'hui droit de cité sur les écrans est un phénomène significatif, dont témoigne *Djomeh*, qui raconte l'histoire d'un jeune paysan afghan qui veut épouser une Iranienne. Et Hassan Yektapanah n'est pas seul : le prochain film de Majid Majidi comme celui d'Abolfazl Jalili ont un immigré afghan pour héros.

A. D.

CINÉMA
À VENIR

Les 9 et 10 mai, en prélude à la manifestation elle-même et pour célébrer le millésime 2000, le Festival de Cannes organise en partenariat avec *Le Monde* un colloque international sur le thème « Le cinéma à venir ». Présidé par Isabelle Huppert, ouvert par Catherine Tasca et clos par Lionel Jospin, il est animé par Alexandre Adler et réunit cinéastes, intellectuels et artistes, qui débattront ensemble de l'avenir des œuvres de cinéma sous l'influence des évolutions actuelles, techniques et économiques. Certains des participants ont rédigé à l'avance des textes destinés à servir de référence pour les débats dont nous publions ci-contre l'essentiel.

D'autres mises en scène

par Isabelle Huppert

Le cinéma à venir, on dirait qu'il est tout bardé de chiffres. Les chiffres du numérique, qui codent les images et les sons, et ont commencé de transformer les conditions de production et de diffusion des films. Les chiffres de l'économie, alors que l'industrie s'internationalise de plus en plus, et donne naissance à des entreprises de plus en plus gigantesques.

Au milieu de tous ces chiffres, je pense à ce qu'on dit lorsque les enfants font des fautes de calcul à l'école : qu'il faut trouver en quoi les erreurs sont créatives. Les erreurs c'est nous, les acteurs et les metteurs en scène, les « erreurs » ce sont les films pour autant qu'ils ne sont pas le résultat d'une équation. Non qu'il faille refuser ces calculs, mais il importe qu'à ces opérations il y ait un reste, qui ne soit pas quantifiable. Je n'ai pas envie d'avoir peur devant ces évolutions, toutes ces nouvelles notions techniques et économiques, même si parfois on a l'impression de risquer de s'y noyer, mais je voudrais qu'on trouve, s'il le faut qu'on réinvente, la place de ces erreurs créatives au milieu de tous ces nombres.

On a parfois l'impression que les ingénieurs et les comptables vont prendre le pouvoir dans le cinéma, mais moi, la première fois que j'ai entendu parler de ces développements, c'était il y a vingt ans et c'était par un grand artiste, qui s'appelle Jean-Luc Godard, et à peu près au même moment un autre grand artiste, Francis Coppola, dessinait ce qui paraissait des prophéties incroyables, qui depuis ont commencé de se réaliser. Grâce à eux, je suis plus curieuse qu'inquiète de ce qui arrive aujourd'hui, de ce qui arrivera demain.

Les dangers pourtant existent que ces évolutions entraînent des ruptures, séparant toujours davantage la logique artistique de la logique commerciale, créant d'un côté des superproductions de plus en plus sophistiquées, de l'autre des petits films de plus en plus singuliers mais aussi peut-être de plus en plus isolés. Entre ces deux extrêmes, qu'advient-il de ce qu'on pourrait appeler le « cinéma central », le cinéma de ceux qui le pratiquent encore comme un artisanat, en recourant à un langage précis, spécifique, particulier à chacun d'entre eux ?

Face à ces dangers, l'importance des acteurs me semble capi-

tal. Dans cet environnement dominé par la technique et l'argent, la capacité des comédiens à donner un visage et un corps aux idées et aux histoires devient encore plus essentielle. Quand tout le reste tend à éloigner les films les uns des autres, les acteurs sont ce qui continue à faire le lien entre eux. On dit que les comédiens incarnent les films, cela veut dire aussi que, parce qu'ils sont des êtres humains nés dans un certain lieu à un certain moment et possédant une certaine histoire, par leur présence ils inscrivent dans la réalité des œuvres qui, sinon, risqueraient de devenir des modèles abstraits, sans substance ni territoire, des « concepts » comme disent les industries de programme.

Je n'ai pas peur du cinéma à venir, j'ai envie d'y aller voir : je n'en sais qu'une chose, qu'il sera différent. Sa technique sera ni meilleure ni pire, elle sera différente, sa lumière sera différente, son organisation, du plateau de tournage à la table de montage, sera différente. Et bien sûr, pour nous les acteurs, il va s'agir de renoncer à la soumission à la toute-puissance de la grosse caméra, expérimenter une mise en espace, abandonner nos repères pour en trouver d'autres. Et ainsi, sans



SIPA

ISABELLE HUPPERT

Présidente du colloque « Le cinéma à venir », Isabelle Huppert est la seule comédienne à y participer. Elle sera également présente à Cannes en tant qu'interprète du film d'Olivier Assayas, *Les Destinées sentimentales*, en compétition officielle, et de celui de Patricia Mazuy *Saint-Cyr*, dans la section « Un certain regard ». Actrice très demandée, elle vient de terminer *Merci pour le chocolat*, de Claude Chabrol. Elle se prépare enfin à monter sur les planches de la cour d'honneur du Festival d'Avignon, où elle jouera *Médée*, dans une mise en scène de Jacques Lasalle.

doute, accéder à d'autres pans de nous-mêmes, inexplorés, plus mobiles, peut-être plus intimes. Comme si on retrouvait cette simplicité originelle que chacun d'entre nous, acteurs ou non, a connue sous l'objectif de la première caméra, celle du *home movie*.

Ce qui advient à présent suscite d'autres mises en danger. Tant mieux. La technologie ouvre des possibilités nouvelles ? Elles appellent en réponse des règles nouvelles. L'avenir est en effet porteur d'une formidable liberté mais avec l'hypothèse de ne plus savoir qu'en faire. A force d'explorer les chemins de traverses, ne risque-t-on pas de s'y perdre, de perdre de vue la route principale, celle qui mène les cinéastes sous l'empire de la réflexion et de leurs exigences intérieures jusqu'à ce lieu et ce lien unique de transmission qui s'appelle le cinéma ? Il faut renouveler le langage cinématographique défié, par cette liberté inédite et ces changements, dont certains sont de véritables sauts dans l'inconnu, tout comme l'arrivée de l'ordinateur avait transformé l'écriture, ainsi que l'avait montré Umberto Eco. Tout cela mène à ce que nous allons faire durant ce colloque : poser des questions. Mais avec comme seule limite l'intitulé même de ces rencontres : qu'il s'agisse bien de cinéma, c'est-à-dire non pas d'une espèce de ruban sans fin de produits audiovisuels, mais d'une communauté d'œuvres à chaque fois unique, à chaque fois désirée, à chaque fois née d'une expression personnelle. ■

ARTE à Cannes

Des étoiles sans frontières

arte

Sélection officielle
-Compétition-

Songs from the second floor
de Roy Andersson

Kippour
d'Amos Gitai

Bread and Roses
de Ken Loach

La Noce
de Pavel Lounguine

Dancer in the dark
de Lars Von Trier

Code inconnu
de Michael Haneke

Sélection officielle
-Un certain regard-

Capitaines d'avril
de Maria de Medeiros

Wild blue
de Thierry Knauff

Asi es la vida
de Arturo Ripstein

La saison des hommes
de Moufida Tlatli

Saint-Cyr
de Patricia Mazuy

A la verticale de l'été
de Tran Anh Hung

Abschied
de Jan Schütte

Quinzaine
des réalisateurs

Petite chérie
d'Anne Villaceque

Lumumba
de Raoul Peck

La Captive
de Chantal Akerman

Faites comme si je n'étais pas là
d'Olivier Jahan

Werckmeister harmoniak
de Béla Tarr

Semaine Internationale
de la critique

De l'histoire ancienne
d'Orso Miret



WALTER SALLES

Avant de devenir le héros d'une des *success stories* les plus remarquées des années 1990 grâce au triomphe mondial de *Central do Brasil*, Walter Salles, cinéophile exigeant, cultivé et polyglotte, a réalisé des documentaires (on a découvert en France récemment son très beau *Socorro Nobre*) et s'est révélé aux cinéphiles avec son premier long métrage, *Terre lointaine*, cosigné par Daniela Tomas en 1995. La confirmation est venue depuis avec *Le Premier Jour* (1999). Outre ses propres films, Walter Salles produit les débuts de ses jeunes compatriotes et aide à la restauration des incunables du cinéma brésilien.

Je viens d'un pays où la mort du cinéma a été annoncée plusieurs fois. La plus récente s'est passée au début des années 90, quand le Brésil a cessé de produire des films pour des raisons économiques et politiques. Le pays du Cinema Novo, de Glauber Rocha, Nelson Pereira Dos Santos et Carlos Diegues, le pays qui réalisait 90 longs métrages par an et occupait 35 % d'un marché de 200 millions d'entrées dans les années 70 et 80, n'a produit aucun film en 1991.

Un retournement de situation semblait peu probable. Or, moins de dix ans plus tard, Cannes sélectionne cinq films brésiliens qui passeront dans plusieurs sections du festival, de la Sélection officielle à la Cinéfondation. Et bien que nous ne fassions aujourd'hui que 25 films par an, nous avons déjà retrouvé presque 10 % des parts du marché. Depuis cinq ans, plusieurs films brésiliens ont remporté plus de 50 prix dans le monde entier.

(...) A chaque moment de désespoir, nous sommes toujours sauvés par deux facteurs différents mais complémentaires : la capacité de résistance des cinéastes de générations différentes, et la présence du public, qui s'est toujours manifesté malgré les crises. Que cherche ce pu-

Une nouvelle écriture

par Edward Yang

Il y a trente ans, je fis une chose que nul n'avait faite au cours de l'Histoire. J'avais une bourse d'études pour terminer un diplôme de troisième cycle au département d'ingénierie électrique de l'université de Floride. Au lieu de choisir un de ces sujets hardware très prisés sur les circuits intégrés et les systèmes d'exploitation, j'optais pour du software et une question à laquelle personne n'avait songé jusqu'alors : comment donner aux ordinateurs les moyens de traiter des textes en chinois.

A l'époque, mon père écrivait encore à l'occasion des lettres calligraphiées au pinceau. La machine à écrire n'a jamais servi aux Chinois. Un courrier à ma famille à Taipei et sa réponse prenaient deux semaines par avion. L'ordinateur que j'utilisais avait une mémoire centrale de 4 K, ce qui aurait à peine suffi à un fichier. doc d'aujourd'hui. C'était - sciemment ou pas, à cet âge - mon premier voyage de pionnier. Mais, surtout, le fait d'entreprendre ce que personne n'avait tenté suffisait au jeune homme que j'étais pour se lancer tête baissée, sans songer un instant à la solitude et aux difficultés qui m'attendaient inévitablement. La nuit, seul au labo, je me suis souvent posé cette question : notre façon d'écrire allait-elle complètement changer une fois adopté ce système que je cherchais à inventer ? Je craignais que l'art de la calligraphie ne disparaisse à jamais. Je me demandais si la sensibilité transmise par l'écriture manuscrite de ces lettres que je tenais entre mes mains demeurerait. Avais-je raison de poursuivre ?

Pendant vingt ans, rien ne change vraiment, une fois mon diplôme obtenu grâce à ce travail de recherche. Puis brusquement, depuis cinq ans surtout, la quasi-totalité de la population instruite s'est mise à écrire le chinois sur un clavier d'ordinateur, utilisant un certain nombre de programmes élaborés à partir de ce que j'avais, le premier, proposé et démontré près de trente ans plus tôt. L'écriture a-t-elle changé ? Oui, très certainement, je le crois. A-t-elle souffert ? L'écriture manuscrite peut-être, mais pour le reste, à l'évidence, les avantages ont été immenses. Le flot était porteur, je me trouvais être là. Si ce n'avait pas été moi, ç'aurait été un autre, sans que cela fasse la moindre différence. Ai-je eu raison ? Je crois que oui.

Le cinéma est de bien des façons un travail d'écriture. Je ne crois



EDWARD YANG

Il fut, avec Hou Hsiao-hsien, l'un des fondateurs de la nouvelle vague taïwanaise - c'est même chez lui, et à l'occasion de son anniversaire - que fut rédigé le manifeste de ce mouvement qui allait constituer dans les années 1980 l'un des pivots de l'essor du cinéma asiatique contemporain. Edward Yang, qui a étudié le cinéma aux Etats-Unis, est l'auteur de films magnifiques (*Un jour à la plage*, 1983 ; *Taipei Story*, 1985 ; *Le Terroriste*, 1986 ; jusqu'à *Mahjong*, 1996, avec Virginie Ledoyen) dont seul à ce jour *A Brighter Summer Day* a été distribué en salles. Six ans après *Confusion chez Confucius*, il revient à Cannes avec *A One and A Two*, dans la section Un certain regard.

pas que nous l'ayons inventé. Nous n'avons inventé que la technologie qui permet la représentation à travers des images en mouvement et du son ; le cinéma est une application de cette technologie. Il nous a donné le moyen de raconter des « histoires », de montrer comment on reproduit la vie par une multitude d'images et de sons exactement comme dans la réalité, mais sans qu'on ait forcément à y prendre part ! Grâce à lui, notre vie est finalement beaucoup plus pleine, elle en vaut trois au moins.

L'homme a toujours voulu écrire, qu'importe l'instrument qui le lui a permis. La raison ? Elle est simple : parce qu'il y aura toujours des lecteurs. Cela fait partie de l'instinct de survie (...). L'action réciproque d'une technologie qui progresse et des découvertes qui sont faites crée d'heureuses résonances dont s'emparent sous diverses formes les styles ou interprétations de la nature et ce qu'ils représentent ou devraient représenter. Ici encore, les images en mouvement produites par une ca-

méra de cinéma ont-elles surpassé les prises fixes nées des doigts sensibles de M. Cartier-Bresson, même au meilleur de l'enregistrement du mouvement ? Pas le moins du monde ! Les films sonores ont-ils mieux rendu la réalité que les films muets ? Non, pas tout le temps ! Aucun outil n'a d'intérêt s'il n'est utilisé de façon créative. Et s'il l'est, quel soit cet outil, ce qui en sort aura sa place dans l'Histoire. Je me souviens d'une réplique dans un film d'Andrzej Wajda où un cinéaste dit à son censeur : « si on ne me laisse pas tourner avec une caméra, j'utiliserai mon stylo ! » Au festival de Cannes, dans les années 80, des réalisateurs du monde entier ont un jour, je me souviens, été invités les uns après les autres à venir s'asseoir face au petit écran, pour dire ce qu'ils pensaient de la télévision. La plupart apparemment la méprisaient ; elle tuait, estimaient-ils, le film en général. A Taïwan, à la même époque, c'est la nouvelle vague qu'on rendait responsable de la mort du cinéma. La presse écrite avait toujours été, là-bas, du côté des grands distributeurs, leurs principaux clients pour les recettes publicitaires, et ils détestaient, paraît-il, la preuve de ce qu'ils avançaient, bien entendu. Sans parler des célébrités rassemblées à Hongkong, il y a tout juste deux ans, pour protester contre les distributeurs de vidéocassettes qui avaient tué ce cinéma, du fait du piratage qui avait suivi. Une technologie nouvelle produit toujours un choc en démontrant ses avantages. Elle aide utilement la vieille tradition qu'elle prévient de la nécessité de s'adapter et de se débarrasser de ce qui est dépassé, dans la répartition des responsabilités en particulier (...).

Ainsi la télévision a-t-elle été un moment accusée de tuer le cinéma, comme les vidéocassettes de menacer de mort la télévision ! Regardons-nous vraiment moins de films depuis que le VHS a été inventé ? Non. Je ne le pense pas. Au contraire, nous voyons davantage de films sur cassettes, en plus du fait d'aller au cinéma. Sans la vidéo, jamais je n'aurais vu la série complète des chefs-d'œuvre de Kurosawa, Bergman, Mizoguchi, Naruse, Bresson, et de beaucoup, beaucoup d'autres (...). Alors pourquoi tant d'histoires sur la mort du cinéma ? C'est simple : les distributeurs ne gagnent plus tout l'argent qu'ils gagnaient par les circuits traditionnels quand la technologie est en train de très vite former le consommateur à un comportement auquel ils n'ont pas

su rapidement s'adapter pour en tirer profit. Il faut donc trouver certaines formes d'explications ainsi que des alibis. Serait-ce vraiment la fin de la simple loi de l'offre et de la demande ? Quand la demande des consommateurs est là, est-il possible qu'un équilibre naturel ne se crée pas qui enrichit les fournisseurs en contrepartie ?

La question doit donc parfois être posée de façon plus précise. Est-ce « l'avenir du cinéma » ou « l'avenir de sa distribution » qui est en danger ? Pour la distribution traditionnelle, je regrette, mais la nouvelle technologie a un ton très idéaliste et utopique : le pouvoir au peuple (...). La nouvelle technologie supprime les intermédiaires traditionnels ; qui percevaient l'essentiel des profits et n'ont pas fait grand-chose pour s'adapter au changement de climat. Lorsque la vague Internet a surgi après la révolution numérique, beaucoup de ces intermédiaires se sont laissés surprendre. Ce sont eux qui seront les plus touchés.

Oui, désolé, qu'on le veuille ou non, la technologie numérique changera la façon dont nous écrivons. Parce que ce qu'elle change le plus, c'est aussi notre façon de lire (...). On va droit à l'auteur, que ce soit celui d'une lettre, d'un roman, d'une partition musicale ou de 100 minutes d'images et de son, comme dans les films du XX^e siècle. On clique sur un bouton, et l'échange se fait. Le déluge de bits qui s'organise en ce qu'on vient de commander est transmis à l'énorme mémoire du PC qu'on a chez soi, équipé d'un programme qui surveille 24 heures sur 24 le va-et-vient des activités connectées. Dans le même temps, votre compte bancaire est débité du montant exact de la transaction. Les nouveaux « films » peuvent être 5 courts-métrages de 20 secondes, suivis de 200 minutes de l'épisode 429 du feuilleton en cours, qu'il vous faut justement regarder avant de partir faire retraite dans l'Himalaya le temps des vacances d'été pour échapper à tout cela, de 10 chansons sur microsillon, de 90 minutes d'un film, avec deux intrigues par bobine, d'une heure de dramatique télé dont une pop-star chante la chanson-titre pendant le générique, etc.

Tout cela, ce sont les conventions de la distribution du passé. Elles disparaîtront avant que vous ne sachiez d'où elles sont venues. Ces règlements ont été établis parce que c'est ainsi que cela fonctionnait, quand le produit devait être matériellement conforme aux commodités de sa distribution.

Aujourd'hui, les vingt-quatre images/seconde de l'obturateur ne sont même pas un problème !

La combinaison des technologies mécaniques, optiques et chimiques qui nous a donné le cinéma est maintenant dans les musées ! Si l'on ne peut remonter plus loin dans le passé, il y a quelques petites choses auxquelles donner au mieux un sens à l'avenir. Qu'apportera la nouvelle technologie aux auteurs de cette ère nouvelle ? Plus de liberté dans l'écriture, moins de limites dans les formes conventionnelles depuis longtemps dictées par les normes de distribution.

La créativité est par nature amie de la technologie, allons de l'avant, accueillons les outils les plus perfectionnés, afin de les utiliser à créer des matériaux inégalés jusqu'ici. Lorsque aura pris forme

ce nouveau rapport de l'offre à la demande, plus rapidement que cela ne s'est jamais produit par le passé, une économie nouvelle ne surgira-t-elle pas, elle aussi, reflet de cet échange inédit ? Faut-il aujourd'hui s'inquiéter de ce que seront demain les mécanismes de distribution qui en naîtront ?

C'est une nouvelle révolution industrielle, bien évidemment. Nous nous y sommes préparés par les outils, il nous reste à présent à les utiliser avec sagesse et créativité, et à passer à un autre niveau de réalisation.

N'était-ce pas l'esprit du cinéma au siècle dernier ? Il faut garder le rythme. C'est le meilleur des mondes, une fois de plus, pas de doute à ce sujet ! ■

Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize

La technologie ou la réforme inévitable

par Marc Tessier

Le cinéma - et singulièrement notre cinématographie nationale, auto-organisée autour du CNC - va-t-il connaître un nouveau cycle d'une existence déjà bien tourmentée ou se diluer dans des formes inédites, qui ne garderont du Septième Art que le qualificatif ?

Pour ceux qu'une telle question interpelle - et ils sont nombreux -, le défi que pose l'extension des technologies numériques au cinéma est désormais actuel. Et pourtant rien ne bouge, tout est figé comme si chacun attendait l'inéluctable, à savoir la fin programmée d'une période glorieuse marquée par les plus éminents succès du cinéma français.

Si le numérique n'était qu'une affaire de techniques de fabrication ou une question de prix de revient, l'enjeu serait mineur : depuis des années, l'œuvre d'Alain Cavalier a le même statut qu'un film de Spielberg. Les cinéastes se reconnaissent entre eux, s'apprécient sur d'autres critères que la technique : l'originalité du scénario, la maîtrise de la mise en scène, le jeu des acteurs. On ne promet pas un film sur ses effets spéciaux ni sur ses prouesses techniques, même aux Etats-Unis, pays du marketing triomphant.

Technologie rime plutôt avec liberté de création, entretenant une dialectique qui a marqué le cinéma depuis ses origines : des frères Lumière à aujourd'hui. Le cinéaste est un artisan : le numérique lui apporte plus qu'il ne lui retire. Il autorise de nouvelles variations, il s'accommode de projets de nature différente (de Chris Marker, le pionnier, à Luc Besson, notre président du jury du Festival de Cannes 2000). Il secoue les métiers traditionnels sans trop remettre en cause l'organisation de base des tournages. En un mot, pour tous les professionnels, les technologies du numérique sont tout simplement là - aussi légitimes que celles qui les ont précédées et celles qui les suivront.

Le fond du problème posé au cinéma est ailleurs, dans son organisation économique et commerciale. A ceux qui croient que le Web ne sera qu'un nouveau débouché, comme l'ont été la vidéo et la télévision payante, l'avenir réserve bien des surprises. On n'ajoutera pas une nouvelle « fenêtre » dans cette chronologie bien française où se succèdent la salle, la vidéo, puis le paiement à la séance, jusqu'à la dernière diffusion du film sur une chaîne thématique, huit ans ou dix ans après son tournage.

Chacun pressent que la distribution d'un film, donc son financement, va s'éloigner des voies traditionnelles jusque-là organisées - et avec talent - par les professionnels du cinéma. Le numérique change tout de la vie économique d'un film : le coût et la logistique de distribution (avec la disparition du fardeau du tirage des copies), le mode de visionnage à domicile par



MARC TESSIER

Lors du Festival de Cannes 1999, il était encore le directeur général du Centre national du cinéma. Peu après la clôture, il devenait le PDG de France Télévision, nouveau sommet de la carrière de ce polytechnicien et énarque dont la présence dans l'audiovisuel commence après qu'il entre, en 1982, à l'âge de trente-huit ans, chez Havas. Il participe à la création de Canal+, puis dirige la création de Canalsatellite et de Canal+ International. Concurrent malheureux de Pierre Lescurer pour succéder à André Rousselet, il quitte la chaîne cryptée en 1995 pour prendre la tête du CNC.

simple connexion sur le Web, le débouché traditionnel de la télévision commerciale. En bref, l'économie de soutien doit être réévaluée pour ne pas manquer le passage au numérique, après avoir échoué en partie à intégrer le marché de la vidéo et su au contraire tirer un profit optimal de la télévision payante. En France, les professionnels renégocient leurs accords avec les opérateurs de satellites avec la difficulté que l'on sait... Mais rien n'a été engagé pour intégrer dans ces accords le Web, encore perçu comme l'éléphant dans un magasin d'antiquités.

Il faut cependant aborder le problème. Car, à défaut, la dilution du dispositif qui nous a tant réussi serait inéluctable. Dilution du concept même de film, pris en tenaille entre une création numérique sans cesse plus active et un concurrent américain mieux préparé aux changements, perte d'attractivité à la télévision, lorsque l'œuvre aura été exploitée à satiété sur des réseaux d'accès chaque jour plus facile, dilution des repères pour les spectateurs, eux-mêmes attirés par cette nouvelle convivialité.

Les nouvelles technologies sont une chance pour tous les créateurs, qui pourront mettre leurs œuvres « à disposition » sur les réseaux. Mais cela ne fait pas un cinéma, loin s'en faut. Seuls des opérateurs nationaux aptes à anticiper et à financer le passage au numérique assureront la survie du cinéma national : au CNC d'y contribuer. Aux professionnels de s'engager résolument dans la voie des réformes. ■

d'un cinéma national

blic ? Pourquoi ne nous a-t-il pas abandonné dans un pays où la distribution des films hollywoodiens ne connaît aucune barrière ? (...) Le cinéma est encore plus nécessaire en tant qu'instrument de formation dans des pays où, comme au Brésil, l'identité nationale n'est pas encore pleinement cristallisée. Ou dans des pays qui ont souffert de graves traumatismes et qui essaient de se réinventer. C'est notamment le cas de la Pologne, où le dernier film d'Andrzej Wajda, *Pan Tadeusz*, une grande fresque historique sur l'identité polonaise, a été vu par plus de 6 millions de spectateurs sur une population de 40 millions d'habitants.

Mon pays vient de fêter, le 22 avril, les 500 ans de sa découverte par les Portugais. Ces navigateurs portugais et les conquérants espagnols qui ont colonisé l'Amérique latine se voulaient les représentants d'une culture fleurissante, celle de l'Europe de la Renaissance. Or ces hommes issus de l'illuminisme européen ont détruit une grande partie des cultures locales qui existaient dans notre continent. L'un des plus grands mystères archéologiques de notre époque concerne les Aztèques et les Mayas, des nations à part entière, qui avaient une connaissance approfondie de la médecine, de l'architecture, de

l'astronomie et de l'agriculture. Il est aujourd'hui plus facile de savoir comment vivaient les Phéniciens que ces peuples dont les vestiges ont été rasés par une occupation prédatrice.

« Un pays sans cinéma serait comme un mystère archéologique vivant. » Ce raisonnement m'a été énoncé par Carlos Diegues, cinéaste-cinéophile brésilien, et l'une des personnes qui défend le plus (et le mieux) l'importance d'une culture cinématographique polyphonique. Tout événement mondial à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle a été directement ou indirectement influencé par Hollywood. Le cinéma hollywoodien a établi et répandu des codes moraux spécifiques, redéfini les relations amoureuses, instauré un concept géopolitique propre. Si cela est arrivé, souligne Diegues, c'est grâce à l'efficacité narrative et symbolique de ce cinéma, grâce à ses propres vertus. Mais l'exacerbation de ce potentiel et de ce savoir-faire met en péril l'existence d'autres cinématographies, et diminue la diversité, l'offre de films venant d'autres cultures.

Dans le cas spécifique du Brésil, le spectateur avait la possibilité de choisir environ 650 films par an dans les années 60. Ces films représentaient des cinématographies très variées. Aujourd'hui, il

ne pourra choisir que parmi 220 films, la plupart américains. Quelques films européens importants ne sortent plus dans nos salles. D'autres arrivent parfois avec deux ou trois ans de retard. En tant que réalisateur, je suis de plus en plus inquiet. Ce sont les films européens, asiatiques ou australiens qui ont alimenté le public pendant les années où le cinéma brésilien cessa d'exister ; ce sont ces cinématographies qui ont établi les conditions nécessaires à notre renaissance. En tant que spectateur, je me sens de plus en plus frustré, et je m'intéresse au rôle que les nouvelles technologies pourront jouer pour, éventuellement, modifier cet état de choses.

(...) Une certaine démocratisation de l'image amenée par les caméras digitales change positivement les données dans le cadre de la production. Le dernier soubresaut du siècle passé, le Dogme 95, a démontré qu'il était non seulement possible, mais nécessaire de retrouver un cinéma fait avec peu de moyens, mais viscéralement. Par coïncidence ou pas, ce sont les mêmes préceptes qui ont créé le Cinema Novo, il y a quarante ans : « Pour faire du cinéma, il suffit d'une idée dans la tête et d'une caméra à la main », disait Glauber Rocha. Même si tous les films du Dogme n'about-

tirent pas, l'influence du mouvement se fait sentir dans plusieurs pays. Plus que tout, des expériences comme celles-ci montrent qu'il est encore possible de faire des films de manière différente que celle qu'Hollywood impose.

L'Internet arrive-t-il pour changer les choses ou pour renforcer le statu quo de la distribution ? Un studio américain, Miramax, vient d'annoncer la création d'un système de distribution de films qui utilisera, pour la première fois, le Net. Mais il sera toujours possible de multiplier les portails avec une offre abondante de films venant de cinématographies variées. Le fait est qu'on ne peut pas empêcher un service d'exister sur Internet, et les coûts de chargement d'un film sont de plus en plus bas. (...) Ces films n'auront peut-être pas la durée, les recours narratifs ou les mêmes supports que ceux que nous avons connus. Mais je pense qu'ils répondront toujours à la nécessité qu'une nation et un cinématographe ont à dialoguer, à se remettre en question et à se réinventer mutuellement. (...) Dans des moments comme ceux que l'on vit, il faut être optimiste. « Le pessimisme, on le garde pour des temps meilleurs », disait un slogan de mai 68. ■

Un conte à l'âge du numérique

par Wim Wenders

Par où seulement commencer ? Réfléchir à l'avenir du cinéma, c'est bien sûr réfléchir à l'avenir en soi. Mais comment, sérieusement, si l'on considère que l'avenir est constamment préinventé par le cinéma, préparé, projeté, suggéré ? Avons-nous la moindre idée d'un avenir qui ne soit pas influencé par le cinéma ? Ainsi qu'est-ce que l'avenir réserverait au cinéma sinon d'être en permanence devant ? Le rattrape-t-on jamais ? Peut-être ces questions ne sont-elles pas les bonnes. Peut-être l'avenir du cinéma est-il déjà en train de se dérouler sous nos yeux, sans que nous le voyions, parce que nous célébrons le cinéma tel que nous le connaissons, non comme il sera.

Nous savons tous quoi faire sur un film, avec un film, dans un film. Nous aimons tous cela. Nous pensons tous agir de notre mieux sur lui. Nous connaissons tous l'histoire du film, nous l'avons vue sur film. La plupart d'entre nous ont la nostalgie du film. Nous ne voulons pas qu'il finisse. Mais il finira. Le film sera remplacé par la technologie du numérique. Très vite. Dans bien d'autres domaines de notre vie professionnelle, les technologies numériques ont depuis longtemps relayé les structures antérieures, dans le photojournalisme et les journaux, par exemple. Cela se produira aussi, inévitablement, dans notre métier de cinéaste et dans la production cinématographique.

Quand, comment ? Ce n'est même pas cela l'intéressant. La question qui importe est : cela va-t-il changer uniquement le « métier », ou bien notre imagination ? Quand le son est apparu pour la première fois, maladroitement, qui aurait alors cru aux folles comédies, à peine dix ans plus tard ? Il y eut en revanche des protestations, des musiciens notamment qui perdaient leur situation dans l'accompagnement des projections. Depuis, le film sonore a créé d'innombrables emplois de musiciens et ils ont saisi les nouvelles chances en grand. Je suis convaincu que nous suivons un processus très semblable. Les métiers et les compétences d'autres disparaissent. D'autres naissent, sont déjà là. Depuis vingt ans, par exemple, il est devenu de plus en plus difficile de trouver dans un labo quelqu'un d'encore compétent pour coloriser correctement un film en noir et blanc. Qui sait réaliser un *mate painting* aujourd'hui ? Pour moi, le processus est continu, il y a déjà



WIM WENDERS

Le cinéaste allemand, qui fut l'un des enfants prodiges de l'éphémère nouvelle vague germanique des années 70, vit et travaille désormais entre Berlin, Los Angeles et... le reste du monde. Cinéaste prolifique présent sur les écrans grâce à la fois à *Buena Vista Social Club* et *The Million Dollar Hotel*, l'ancien récipiendaire de la Palme d'or pour *Paris Texas* développe depuis un quart de siècle une réflexion rigoureuse sur les puissances – bénéfiques et maléfiques – du cinéma.

des métiers qui se perdent, alors que nous travaillons encore sur le film.

Peut-être aimons-nous l'environnement du film et l'outil plus que nos messages. Autrement dit : sommes-nous amoureux du film ou amoureux de ce que nous en faisons, en tant que conteurs ? Ne devrait-on pas plutôt se préoccuper, à l'heure qu'il est, de ce que tout ce que nous aimons raconter par le film continue de vivre sur le support numérique. Il n'y a pas de raison que cela ne soit pas. C'est à nous cinéastes de préciser ce que nous voulons faire de la nouvelle technologie, et ce que nous voulons qu'elle fasse. Le mot « numérique » est des plus trompeurs, au départ. Il est trop souvent proche de « miracle ». Mais il ne fait pas de miracles. Il fait ce que nous lui disons de faire.

Dans le domaine des images, la technologie « numérique » est née dans un contexte de tricherie. Elle est presque devenue synonyme de « mensonge ». Elle a paru convenir uniquement aux spots publicitaires et aux effets spéciaux. Elle a paru être un instru-

ment de manipulation. Terrifiant. Et en plus de cela, il n'y avait pas, semble-t-il, de différence entre l'original et la copie ! Démoniaque. Une catastrophe culturelle ! Mais le diable n'est pas dans les outils, il est dans ce que l'on fait d'eux. Au cinéma, les moyens – quels qu'ils soient – devront strictement s'apprécier par rapport aux histoires qu'on veut conter avec eux et à notre réussite à les traduire en images. Une technologie nouvelle n'est recevable que si elle augmente les capacités d'un outil, si elle étend le vocabulaire, ouvre la grammaire. La technologie numérique fera précisément cela. Nous pourrions raconter des histoires que nous n'imaginons même pas aujourd'hui. On les devine parfois dans les vidéoclips. On voit déjà certains de leurs auteurs, même s'ils sont encore trop jeunes pour la plupart et trop occupés à jouer à leur GameBoy.

Vous souvenez-vous de la naissance du CD, au début des années 80 ? Tout le monde s'émerveillait de la qualité du son. C'était l'avenir, le nouveau support musical, le « must ». Le vinyle disparut du jour au lendemain, quasiment. Mais à la première écoute, en toute honnêteté, quiconque n'était pas totalement sourd ou demeuré se rendait compte que la même musique sur un vieux 33-tours était infiniment plus vivante, plus prenante, plus entraînante. Que la musique à présent numérique était plate, qu'elle n'avait ni cœur ni âme, qu'elle manquait d'émotion. Il a fallu à la musique, numériquement enregistrée, plus de dix ans pour grandir et parvenir à égalité avec les données analogiques. Les dépasser finalement. L'image numérique arrivera à cela, elle aussi, pas de doute. Et il n'y aura pas, alors, d'excuse à la nostalgie. Parce que rien n'arrête le temps.

S'il semble que la technologie numérique nous permette de faire un pas de géant dans l'avenir, ne nous y trompons pas : à chaque pas de géant, on recule toujours de plusieurs petits pas. Et encore une fois, rappelez-vous combien maladroitement, raides et laids sont devenus les films juste après l'invention du son. Presque impossibles à regarder, un affreux fracas à la face d'Abel Gance. Certes, il y avait le son, mais où était l'élévation, la poésie, le rythme ? Aujourd'hui, beaucoup de films courants émettent ce même vilain bruit et, tandis qu'ils exhibent avec fierté leurs effets et les derniers tours de magie numériques,

l'on ne peut que songer aux habits de l'empereur et s'exclamer : « Mais ils ne nous disent rien ! » Nous ne sommes pas émus. Nous sommes débordés, pas transportés. Exactement comme avec les CD des débuts. Il ne faut vraiment pas s'inquiéter de cela. Il faut se contenter de voir ces films et attendre. Attendre avec confiance. En sachant que le cinéma a lancé une jambe en avant, que la jambe est à mi-hauteur, au milieu de ce pas de géant, et qu'il nous faut attendre qu'elle se pose quelque part, de l'autre côté qu'on appelle l'avenir. Elle ne retombera peut-être pas d'un coup en ébranlant tout, alors attendons les premiers signes que le pied s'est posé.

Se souvient-on de la splendeur de 2001 ? Je suis presque certain qu'à cette époque, en 1968, le mot « numérique » ne figurait encore dans aucun dictionnaire. Mais je compte bien qu'au cours du véritable an 2001, le langage numérique saura parler avec l'éloquence et la complexité grammaticale que Kubrick suscitait. Tout est là, presque à portée. Il faut simplement s'assurer que le monde nouveau du cinéma ne reste pas entre les mains des menteurs et des tricheurs. Il faut se battre et affirmer que la technologie numérique est capable de poésie, de réalisme, d'élégance, de charme, de nonchalance. Il faut se battre pour un avenir du cinéma où nous ferons tout ce que nous faisons jusqu'ici, et plus encore. Explorons ce « plus encore ». Trouvons ce qui est devenu réalisable qui ne l'était pas avant. Les paramètres créatifs ne peuvent que s'étendre si nous sommes prêts à accepter d'autres frontières.

La nostalgie est ennemie de l'évolution. Non que je ne sympathiserais pas avec ceux qui veulent travailler sur le film aussi longtemps que possible. Ils ont pour eux de bons arguments. Mais il se peut qu'ils aient beaucoup de mal, un jour, à se mettre à jour. Ils pourraient même trouver leur travail et leur métier de conteur obsolètes, un jour. Je veux les encourager à tester l'avenir, à rester au contact. Parce que dans l'avenir du cinéma numérique, comme dans le passé et le présent, rien ne durera qui n'est pas fait avec amour et conviction. C'est une consolation pour tous ceux qui aiment le film autant que moi, mais qui croient que le pouvoir d'évocation du cinéma continuera, même sans le Celluloïd. ■

Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize

Le grand au revoir

par Nadine Gordimer

La science dit que lorsque nous « voyons » une chose, ce n'est pas grâce aux seuls mécanismes optiques, au travail des muscles oculaires et à la mise au point. Nous ne « voyons » pas seulement l'objet tel qu'il est. Le cerveau reçoit de l'œil des signaux, envoie tout ce qu'il a stocké d'associations, le passé de cette image, afin d'enrichir notre perception. Il ajoute couche après couche au palimpseste de ce qu'il y a sous l'impression.

Le film est, de tous les arts, celui qui use de cette perspicacité créative, qui s'en inspire comme aucun autre avant lui ne l'a fait, n'aurait jamais pu le faire. Quand on « voit » une peinture, l'enrichissement par association s'impose, mais lié à l'existence statique de cette image sous nos yeux, de cette simple forme. Quand on regarde une pièce de théâtre, les messages en provenance du cerveau ajoutent le vécu de chacun d'entre nous à ce qui se déroule sur la scène ; en « lisant » cependant les visages, les corps, les gestes des acteurs, augmentés du texte qui nous est personnel, ce qu'on « voit » ne va pas, au-delà de la présence physique des comédiens, à ce qui peut à ce moment-là se passer en leur moi caché. Seul le film est capable d'aller au-delà, plus loin, au-dessus, autour des images qu'il présente, et il le fait : il n'a pas seulement la présence active de la scène, il a aussi le moyen d'imaginer et de proposer des images, libres dans l'espace et le temps, de ce qui traverse l'esprit de ces humains vivants. La coupe, le fondu, l'écran noir, le retour en arrière, la projection dans l'avenir sont en mesure de créer le kaléidoscope de la conscience et de l'inconscient qui est le propre de l'être. Quand nous voyons un film, nous « voyons » aussi totalement qu'il est possible de « voir ».

Le cinéma de notre hier – le XX^e siècle – définissait ce même siècle comme la nouvelle ère de la perception. Le nôtre est devenu l'ère de l'image. Le cinéma de demain ? Demain est désormais aujourd'hui. Comment, dans quelle condition, l'ère de l'image y est-elle entrée ? Quelle est à l'heure actuelle la situation du promoteur de cette époque, le cinéma ? Comme pour tous les arts, il y a deux aspects vitaux pour ce qui est désormais notre avenir : le pouvoir de création et le commerce. Ils sont enchaînés l'un à l'autre, par des entraves auxquelles il est aussi peu vraisemblable d'échapper aujourd'hui qu'hier. D'abord, l'imagination : l'élan de créativité du scénariste, du réalisateur, du directeur de la photo. Ont-ils véritablement épuisé les possibilités de cette forme d'art ? Le film a-t-il atteint son apogée en faisant la révélation de ce qu'est « voir » ?

La vision créatrice est une mine inépuisable, sans commencement et sans fin pour ceux qui – en tout lieu et quelle que soit leur génération – voguent sur ses ondes mystérieuses. Ces cinéastes qui la détiennent par le pouvoir de l'imagination trouveront leur propre moyen d'expression, transformeront à l'intérieur d'eux-mêmes et autour d'eux les courants porteurs – de la politique, de la société, de l'émotion – dans le maelström d'un monde où la conscience est peut-être en train de changer plus radicalement qu'elle ne l'a jamais fait. Il n'y a pas de fin à l'art ; simplement de nouvelles façons infinies de « voir ».

Mais ces entraves aux chevilles du talent ? Le second aspect du cinéma, comme le générique qui défie avant même que le film ne puisse commencer, c'est l'argent. L'argent va là où il y a de l'argent à faire. Nous entrons dans l'avenir avec cette maxime, nous le savons. Les énormes financements sont destinés aux films à succès, titanesques et ostentatoires, à la pornographie « soft » et à la pornographie de la violence, présentés et acceptés – avec profit – comme culture populaire. Pour le cinéma de demain, le contre-mouvement des cinéastes indépendants devra, d'une façon ou d'une autre, trouver les encouragements et les appuis nécessaires pour que la cinématographie exerce son pouvoir de révélation.



NADINE GORDIMER

Sud-Africaine, écrivain depuis la publication en 1937 de sa première nouvelle (elle avait treize ans), membre de l'ANC au temps de l'apartheid qu'elle combattit de toutes ses forces sans jamais quitter son pays, combat qui valut à la plupart de ses écrits d'être interdits, elle a reçu le prix Nobel de littérature 1991. Intellectuelle témoin et acteur de son siècle, elle a publié récemment en France *L'écriture et l'existence, L'Arme domestique et Personne pour m'accompagner* (chez Plon).

Serait-ce auprès des ministères de la culture, prenant tardivement conscience que le film représente le plus grand progrès culturel depuis la presse à imprimer de Gutenberg ? Et cela voudra-t-il dire que ces ministères accorderont dans nos pays d'importantes subventions aux films dont la valeur ne se mesure pas à leur succès au box-office ? Ne pourrait-on ouvrir les yeux aux sociétés multinationales, qui dépensent des millions à promouvoir des événements sportifs au titre de leur contribution à la culture mondiale, en les incitant à investir dans le pouvoir culturel de la cinématographie ? Le soutien financier des milieux d'affaires aux niveaux international et national ne pourrait-il pas, dans l'esprit de la mondialisation, répondre en partie à la nécessité de créer des fondations qui offrent aux cinéastes du XXI^e siècle la possibilité d'explorer et d'expérimenter l'évolution de leur art ?

En dernier ressort, tout art implique un redoutable élément qui lui est extérieur. Le livre doit avoir des lecteurs. Le film, un public. Au cours des dernières décennies du XX^e siècle, toutes les estimations ont été modifiées concernant le public des salles de cinéma. Partout dans les grandes villes, les jeux vidéo sont à présent plus prisés de la jeunesse que le cinéma. Il semble que les arts recèlent dans leur accomplissement le germe de leur obsolescence : le livre est menacé de n'exister bientôt qu'en tant que texte « publié » sur Internet ; les jeunes préfèrent la banale technologie dérivée de la cinématographie au divertissement de l'art en soi. Si la jeunesse ne vient pas au cinéma, qu'en augurer pour ceux qui font les films ? Est-il possible que le prodige qu'est cet art merveilleux devienne le culte d'une élite, dans ces salles minuscules où, à huis clos déjà, beaucoup d'entre nous trouvent le vrai cinéma ?

Comment apporter ce plaisir qui ouvre l'esprit – le cinéma vu dans les meilleures conditions, à savoir dans une salle – aux enfants qui ne connaissent que la troisième génération d'un film, en vidéo, sur une boîte dans le salon de leurs parents ? Partout où je voyage, je remarque que les salles de quartier, sortie du samedi pour les enfants autrefois, ont disparu. Le cinéma s'est retiré – avec splendeur – dans les complexes de loisir des élégantes galeries marchandes (...).

On ne peut revenir en arrière et l'on ne le veut pas. Les cinéastes et ceux d'entre nous qui tiennent le film pour une composante des plus importantes de notre héritage culturel doivent s'employer, avec leurs idées et leur sens de l'innovation, à ce que ce genre incomparable qu'est le film subsiste face aux séductions de la technologie de la communication qui ne remplace pas la vraie créativité. ■

Traduit de l'anglais (Afrique du Sud) par Sylvette Gleize

Quelques réflexions en souvenir du jeune Pawel

par Luc et Jean-Pierre Dardenne



WILLIAM LAXTON/ACTE2

JEAN-PIERRE ET LUC DARDENNE

Nés, l'un le 21 avril 1951, l'autre le 10 mars 1954, les frères réalisateurs belges récompensés en 1999 par la Palme d'or pour *Rosetta* ont fait pratiquement toute leur carrière de cinéaste ensemble. Liés au dramaturge Armand Gatti, ils se sont longtemps consacrés au documentaire engagé et au cinéma d'intervention dans la région ouvrière de Seraing, avant de connaître un premier succès international grâce à *La Promesse*, en 1996.

Premièrement. Dans son *Décalogue 1* (un seul Dieu tu adoreras), Kieslowski montre un père et un fils, Pawel, aux prises avec une question : la surface gelée du lac sur laquelle désire patiner son fils résistera-t-elle au poids du corps de celui-ci ? Face à l'écran de l'ordinateur, le père cherche la réponse, il enregistre toutes les données, calcule la capacité de résistance de la couche de glace, se déplace jusqu'au lac pour vérifier certaines mesures, puis, enfin, l'écran, consulté à de multiples reprises, lui renvoie l'image tant fantasmée : la surface gelée du lac résistera au poids du corps de son fils. Le jeune Pawel ira donc patiner mais surviendra l'inexplicable : la glace cédera et l'enfant mourra noyé. Mort du fils inexplicable aux yeux du père rivés à l'image pleine, infaillible, contenant absolument toute la réalité.

Le regard du cinéaste n'est pas celui du père de Pawel, il ne cherche pas la maîtrise, il sait d'un savoir qui ne se démontre pas que le poids d'un corps échappe toujours à la légèreté de ses images, qu'il y a une mesure que ses cadres et mouvements de caméra arpentent, sans jamais pouvoir la mesurer. Quelque chose résiste, quelque chose est imprenable ; il le sait dans la pratique de son métier, dès qu'il cherche et trouve où placer sa ca-

méra. Il y a une place introuvable, inimaginable, qu'il n'occupera pas (...).

Le cinéma aura un avenir tant qu'il y aura des cinéastes, c'est-à-dire un regard. Un regard qui sera capable d'utiliser les produits des dernières découvertes technologiques pour en faire ses outils, sans se laisser asservir par le discours de maîtrise qui les gouverne. Ce regard aura un avenir tant qu'il pourra rencontrer le regard du spectateur, lui aussi aux prises avec le discours de maîtrise qui, fort de sa technologie, de ses études de marché, de sa puissance financière, travaille à réduire la mesure de l'art pour gérer la mesure industrielle qui supprimerait l'événement imprévisible, inouï, inoubliable de la rencontre de ses deux regards au profit d'un prévisible, efficace et oubliable emboîtement du même dans le même, les mêmes images dans les mêmes films, les mêmes films dans les mêmes spectateurs, partout et toujours le même grand réseau de flux anonymes en perpétuelle autoreproduction de stéréotypes à consommer. Les adversaires en présence, l'art et l'industrie, se connaissent de longue date et eurent même de grands moments de complicité au temps où le cinéma était une industrie mais aussi un art. Aujourd'hui, la puissance de l'industrie de l'image est telle qu'elle semble ne laisser aucun doute sur

l'issue fatale du combat. Ce n'est peut-être là qu'une illusion inhérente à la puissance elle-même qui, pour se développer, a besoin de croire et de faire croire à l'inexorabilité de son expansion (...).

Deuxièmement. « Si tu m'avais aimé(e), tu m'aurais changé(e). » Cette réplique est celle du spectateur au film qui n'est pas parvenu à l'aimer. Aimer le spectateur au point de mettre en mouvement son désir, de l'ouvrir au temps du film (...). Le film engendre du temps pour le spectateur qui demeure, qui n'est pas le moyen du produit audiovisuel qui se sert de lui, de tout ce qu'il y a de maîtrisable, de manipulable, de commercialisable en lui. Le père de Pawel n'a pas reçu ce temps des images manipulées sur l'écran de son ordinateur et il n'a pas pu le transmettre à son fils. Penché sur la surface miroitante de l'ordinateur ou sur la surface gelée du lac lorsqu'il relevait ses mesures, il était devenu un nouveau Narcisse adorant l'image de sa maîtrise absolue dans laquelle l'Autre n'a pas sa place. C'est peut-être ça le temps : laisser une place à l'Autre, à l'autre. Malgré l'amour que le père de Pawel ressentait pour son fils, il n'a pu lui transmettre que la mort. Le cinéma à venir qui se souviendra du destin du jeune Pawel pourra encore être un art vivant, c'est-à-dire capable de transmettre la vie. ■

Le jury

Sous la présidence de Luc Besson, réalisateur (France) : les actrices Nicole Garcia (France), Aitana Sanchez-Gijon (Espagne), Kristin Scott-Thomas (Grande-Bretagne), Barbara Sukowa (Allemagne) ; l'acteur Jeremy Irons (Grande-Bretagne) ; les cinéastes Jonathan Demme (Etats-Unis), Mario Martone (Italie) ; les écrivains Arundhati Roy (Inde), Patrick Modiano (France).

SÉLECTION OFFICIELLE

OUVERTURE (hors compétition) : *Vatel*, de Roland Joffé (France) : le 10, à 19 h et 23 h 15.

COMPÉTITION

Harry, un ami qui vous veut du bien, de Dominik Moll (France) : le 11, à 8 h 30, 14 h et 18 h 45.
Bread and Roses, de Ken Loach (Grande-Bretagne) : le 11, 11 h 15 et 21 h 30.
Mission to Mars, de Brian De Palma (hors compétition) : le 12, à 8 h 30, 14 h et 19 h 30.
Le Tableau noir, de Samira Makhmalbaf (Iran) : le 12, à 17 h.
Nurse Betty, de Neil Labute (Etats-Unis) : le 12, à 11 h 15 et 22 h 30.
O Brother, Where Are You ?, de Joel Coen (Etats-Unis) : le 13, 8 h 30, 15 h et 19 h 30.
Guizi Lai Le, de Jiang Wen (Chine) : le 13, 11 h et 22 h 30.
The Golden Bowl, de James Ivory (Grande-Bretagne) : le 14, 8 h 30 et 19 h.
L'Embrrouille, de Ruy Guerra (Brésil) : le 14, à 16 h 30.
Infidèle, de Liv Ullmann (Suède) : le 14, à 11 h 45 et 22 h 30.
Fast Food Fast Women, d'Amos Kollek (Etats-Unis) : le 15, à 8 h 30 et 19 h 30.
Yi Yi, d' Edward Yang (Taiwan) : le 15, à 15 h.
La Noce, de Pavel Lounguine (Russie) : le 15, à 11 h et 22 h.
Les Destinées sentimentales, d'Olivier Assayas (France) : le 16, à 8 h 30 et 18 h 30.
Tabou, de Nagisa Oshima (Japon) : le 16, à 12 h 30 et 22 h 30.
Dancer in the Dark, de Lars von Trier (Danemark) : le 17, à 8 h 30, 14 h 30 et 19 h.
Chunhyang, d'Im Kwon-taek (Corée) : le 17, à 11 h 45 et 22 h 30.
Eureka, de Shinji Aoyama (Japon) : le 18, à 9 h.
Kippour, d'Amos Gitai (Israël) : le 18, à 14 h et 21 h.
Code inconnu, de Michael Haneke (France) : le 19, à 8 h 30, 14 h et 19 h 30.
Ester Kahn, d'Arnaud Desplechin (France) : le 19, à 11 h 15 et 22 h 30.
In the Mood for Love, de Wong Kar-wai (Chine) : le 20, à 8 h 30, 14 h et 19 h 30.
Les Chants du deuxième étage, de Roy Andersson (Suède) : le 20, à 16 h 30.
The Yards, de James Gray (Etats-Unis) : le 20, à 11 h 15 et 22 h.
CLÔTURE (hors compétition) : *Stardom*, de Denys Arcand (Canada) : le 21, à 19 h 15 et 23 h 15.
 ★ *Tous les films sont projetés au Grand Théâtre Lumière.*

SÉANCES SPÉCIALES

(Hors compétition)
Under Suspicion, de Stephen Hopkins (Etats-Unis) : le 11, à minuit.
Avril, d'Otar Iosseliani (Géorgie) : le 15, à 18 h 30.
Honest, de Dave Stewart (Etats-Unis) : le 15, à 0 h 30.
Les Glaneurs et la Glaneuse, d'Agnès Varda (France) : le 16, à 17 h.
A Conversation with Gregory Peck, de Barbara Kopple (Etats-Unis) : le 16, à 19 h ; le 17, à 13 h.
Requiem for a Dream, de Darren Aronofsky (Etats-Unis) : le 16, à 0 h 30.
Crouching Tiger, Hidden Dragon, d'Ang Lee (Taiwan) : le 18, à 18 h.
Hommage à Robert Bresson (France) : Lancelot du Lac : le 18, à 19 h 30.
Cecil B. Demented, de John Waters (Etats-Unis) : le 18, à 23 h 45.
 ★ *Tous les films sont projetés au Grand Théâtre Lumière.*

COURTS MÉTRAGES EN COMPÉTITION

Le 20, à 11h (Théâtre Claude-Debussy) 15h (Salle Buñuel) :
3 minutos, d'Ana Luiza Azevedo (Brésil)
Better or Worse ?, de Jocelyn Cammack (Royaume-Uni)
Infection, de James Cunningham (Nouvelle-Zélande)
Bzz, de Benoît Féroumont (Belgique)
Doren som ikke smakk, de Jens Lien (Norvège)
Stop, d'Anthony Mullins (Australie)
La Pomme, de Sergueï Ontcharov (Russie)
Des morceaux de ma femme, de Frédéric Pelle (France)
Anino, de Raymond Red (Philippines)
Usan, de Yoo Chul-won (Corée)
Bone, de Darren Walsh (Royaume-Uni).

UN CERTAIN REGARD

OUVERTURE : Ce que je sais d'elle d'un simple regard, de Rodrigo Garcia (Etats-Unis) : le 11, à 14 h 30 et 22 h.
Jacky, de Brat Ljatifi et Fow Pyng Hu (Pays-Bas) : le 11, à 16 h 45.
Notes à quelques voix, de Thierry Knauff (Belgique) : le 12, à 11 h.
Le roi est vivant, de Kristian Levring (Danemark) : le 12, à 14 h et 22 h.
Un dimanche inachevé, de Yoichiro Takahashi (Japon) : le 12, à 16 h 30.
Capitaines d'avril, de Maria de Medeiros (Portugal) : le 13, à 11 h et 16 h 30.
Piments, sexe et samba, de Fina Torres (Etats-Unis) : le 13, à 14 h et 22 h.
Liste d'attente, de Juan Carlos Tabio (Cuba) : le 14, à 11 h et 16 h 30.
La Saison des hommes, de Moudifa Tlatli (Tunisie) : le 14, à 14 h et 22 h.



Gregory Peck, auquel le Festival rend hommage le mardi 16 mai avec la projection de « A Conversation with Gregory Peck », de Barbara Kopple

L'Adieu, de Jan Schütte (Allemagne) : le 15, à 11 h et 16 h 30.
Le Premier du nom, Sabine Franel (France) : le 15, à 14 h.
Famous, de Griffin Dunne (Etats-Unis) : le 15, à 22 h.
Moi, toi et eux, d'Andrucha Waddington (Brésil) : le 16, à 11 h et 16 h 30.
Saint-Cyr, de Patricia Mazuy (France) : le 16, à 14 h et 22 h.
Lost Killers, de Dito Tsintsadze (Allemagne) : le 17, à 11 h et 16 h 30.
Je préfère le bruit de la mer, de Mimmo Calopresti : le 17, à 14 h et 22 h.
Terre de feu, de Miguel Littin (Chili) : le 18, à 11 h et 16 h 30.
C'est la vie, d'Arturo Ripstein (Mexique) : le 18, à 14 h et 22 h.
Djomeh, de Hassan Yektanapah (Iran) : le 19, à 11 h et 16 h 30.
A la verticale de l'été, de Tran Anh Hung (France) : le 19, à 14 h et 22 h.
La Vierge mise à nu par ses prétendants, de Hong Sang-soo : le 20, à 16 h 30.
CLÔTURE : Je rêvais de l'Afrique, de Hugh Hudson (Etats-Unis) : le 20, à 14 h et 22 h.
 ★ *Tous les films sont projetés au Grand Théâtre Lumière.*
 ★ *Programme fourni par le Festival de Cannes, sous réserve de modifications.*

SEMAINE INTERNATIONALE DE LA CRITIQUE

Happy End, de Jung Ji-woo (Corée du Sud) : le 11, à 11 h 30, 17 h 30, 22 h 30 (A) ; le 12, 8 h 30 (B), 16 h 30 (C), 20 h 30 (D).
Les Autres Filles, de Caroline Vignal (France) : le 12, à 11 h 30, 17 h 30, 22 h 30 (A) ; le 13, à 8 h 30 (B), 16 h 30 (C), 20 h 30 (D).
Amores perros, d'Alejandro Gonzalez Inarritu (Mexique) : le 13, à 11 h 30, 17 h 30, 22 h 30 (A) ; le 14, 8 h (B), 16 h 30 (C), 20 h 30 (D).
Hidden Whisper, de Vivian Chang (Taiwan) : le 14, à 11 h 30, 17 h 30, 22 h 30 (A) ; le 15, à 8 h 30 (B), 16 h 30 (C), 20 h 30 (D).
Krampack, de Cesc Gay (Espagne) : le 15, à 11 h 30, 17 h 30, 22 h 30 (A) ; le 16, à 8 h 30 (B), 16 h 30 (C), 20 h 30 (D).
De l'histoire ancienne, d'Orso Miret (France) : le 16, à 11 h 30, 17 h 30, 22 h 30 (A) ; le 17, à 8 h 30 (B), 16 h 30 (C), 20 h 30 (D).
Good Housekeeping, de Frank Novak (Etats-Unis) : le 17, à 11 h 30, 17 h 30, 22 h 30 (A) ; le 18, à 8 h 30 (B), 16 h 30 (C), 20 h 30 (D).

LES « SPÉCIALES »

15 h 30 et 20 heures :
Cités de la plaine, de Robert Kramer (France) en avant-première mondiale : le 11 (A).
Soft Fruit, de Christina Andreef (Australie) : le 12 (A).
Comme un aimant, de Kamel Saleh et Akhenaton (France) en avant-première mondiale : le 13 (A).
Prima della rivoluzione, de Bernardo Bertolucci (Italie) : le 14 (A).
Nouvel ordre mondial... quelque part en Afrique, de Philippe Diaz (France) en avant-première mondiale : le 15 (A).
3 000 scénarios sur la drogue : le 16 (A).
Le Conte du ventre plein, de Melvin Van Peebles (France) en avant-première mondiale : le 17 (A).
L'Italia non e un paese povero, de Joris Ivens (Italie) : le 18 (A).
 ★ *Les lettres qui suivent les heures de projection correspondent aux salles suivantes :*
 A : Espace Miramar (35, rue Pasteur).
 B : Palais du Festival, Salle Luis-Buñuel.
 C : Studio 13 (23, avenue du Docteur-Picaud).
 D : Valbonne (salle des fêtes).

QUINZAINE DES RÉALISATEURS

OUVERTURE : Tout va bien, on s'en va, de Claude Mourieras (France) : le 11, à 14 h 30, 20 h 30 (A) ; le 12, à 22h (B) ; le 13, à 22 h 30 (C).
Summer or 27 Missing Kisses, de Nana Djordjadze (Géorgie) : le 11, à 11 h 15, 17 h 30 (A) ; le 13, à 11 h 30 (C), 19 h 30 (B).
Bonbon à la menthe, de Lee Chang-dong (Corée du Sud) : le 12, à 9 h, 16 h 45 (A) ; le 14, à 11 h 30 (C), à 19 h 30 (B).
Pane e Tulipani, de Silvio Soldini (Italie) : le 12, à 11 h 30, 19 h 30 (A) ; le 13, à 22h (B) ; le 14, à 22 h 30 (C).

Purely Belter, de Mark Herman (Grande-Bretagne) : le 12, à 14 h 30, 22 h 15 (A) ; le 15, à 11 h 30 (C), à 19 h 30 (B).
Cuba Feliz, de Karim Dridi (France) : le 13, 11 h 30, 20h (A) ; le 15, à 22h (B) ; le 16, à 11 h 30 (C).
Les Fantômes des trois Madeleine, de Guylaine Dionne (Canada) : le 13, à 9 h, 17 h 30 (A) ; le 14, à 22h (B) ; le 15, à 22 h 30 (C).
Girifight, de Karyn Kusama (Etats-Unis) : le 13, à 15 h, 22 h 15 (A) ; le 16, à 22 h 30 (C) ; le 20, à 6h (B).

Un temps pour l'ivresse des chevaux, de Bahman Ghobadi (Iran) : le 14, à 9 h, 17h (A) ; le 16, à 22h (B) ; le 17, à 22 h 30 (C).
L'Insaissable, d'Oskar Roehler (Allemagne) : le 14, à 11 h 15, 19 h 30 (A) ; le 16, à 19 h 30 (B) ; le 18, à 22 h 30 (C).
Lumumba, de Raoul Peck (Haïti) : le 14, à 14 h 30, 22h (A) ; le 17, à 22 h (B) ; le 19, à 11 h 30 (C).
La Captive, de Chantal Akerman (Belgique) : le 15, à 9 h, 17h (A) ; le 17, à 19 h 30 (B) ; le 19, à 22 h 30 (C).
Some Voices, de Simon Cellan Jones (Grande-Bretagne) : le 15, à 11 h 30, 19 h 45 (A) ; le 18, à 19 h 30 (B) ; le 20, à 11 h 30 (C).
Downtown 81, d'Edo Bertoglio (Etats-Unis) : le 15, à 14 h 30, 22 h 15 (A) ; le 20, à 4h (B), 22 h 30 (C).

Mallboy, de Vincent Giarrusso (Australie) : le 16, à 9 h, 17h (A) ; le 20, à minuit (B) ; le 21, 11 h 30 (C).
Petite chérie, d'Anne Villacèque (France) : le 16, à 11 h 15, 19 h 30 (A) ; le 19, 22h (B) ; le 20, 11 h 15 (A).
L'Ombre du vampire, de E. Elias Merhige (Etats-Unis) : le 16, à 14 h 30, 22 h (A) ; le 17, à 23 h 45 (B) ; le 20, 9h (A).
La Chambre obscure, de Marie-Christine Questerbert (France) : le 17, à 9 h, 17h (A) ; le 18, à 11 h 30 (C) ; le 19, 16 h 30 (B).
Film noir, de Masahiro Kobayashi (Japon) : le 17, à 11 h 15, 19 h 30 (A) ; le 19, à 19 h 30 (B) ; le 21, 9h (A).
Le Secret, de Virginie Wagon (France) : le 17, à 11 h 30 (C), 22h (A) ; le 18, 22h (B) ; le 19, à 9h (A).
L'Affaire Marcorelle, de Serge Le Péron (France) : le 18, à 9 h, 17h (A) ; le 20, 16 h 30 (B).

Faites comme si je n'étais pas là, d'Olivier Jahan (France) : le 18, à 11 h 15, 19 h 30 (A) ; le 20, à 2 h (B), 20h (A).
Les Harmonies de Werkmeister, de Béla Tarr (Hongrie) : le 19, à 11 h 15, 17h (A) ; le 20, à 14 h 30 (A), à 19 h 30 (B).
CLÔTURE : Dancer, de Stephen Daldry (Grande-Bretagne) : le 19, à 14 h 30, 20 h 30 (A) ; le 20, à 22 h 30 (B) ; le 21, à 11 h 15 (A).
 ★ *Les lettres qui suivent les heures de projection correspondent aux salles suivantes :*
 (A) Salle Jacques-Doniol-Valcroze (Nogahilton).
 (B) Studio 13 (23, avenue du Docteur-Picaud).
 (C) Les Arcades (77, rue Félix-Faure).

Le Pont du trieur, de Charles de Meaux et Philippe Parreno : le 19, à 14 h (A), 20 h (B).
Buenaventura Durruti, anarchiste, de Jean-Louis Comolli : le 20, à 14 h (A), 20 h (B).
 ★ *Les lettres qui suivent les heures de projection correspondent aux salles suivantes :*
 A : Studio 13 (23, avenue du Docteur-Picaud).
 B : Les Arcades (77, rue Félix-Faure).

RÉTROSPECTIVE « LE CINÉMA RÊVE LE FUTUR »

Le Voyage fantastique, de Richard Fleischer (1966) : le 11, à 14 h 45.
L'Homme qui rétrécit, de Jack Arnold (1957) : le 11, à 17 h.
Le Voyage dans la Lune, de Georges Méliès (1902) et **Le Dernier Combat**, de Luc Besson (1982) : le 11, à 19 h 30.
L'Invasion des profanateurs de sépultures, de Don Siegel (1956) : le 11, à 21 h 30.
Bunker Palace Hotel, d'Enki Bilal (1989) : le 12, à 14 h 45.
La Fiancée de Frankenstein, de James Whale (1935) : le 12, à 17 h.
King Size Canary, de Tex Avery (1947) et **La Guerre des mondes**, de Byron Haskin (1953) : le 12, à 19 h 30.
La Chose d'un autre monde, de Christian Nyby (1951) : le 12, à 21 h 30.
La Souris qui rugissait, de Jack Arnold (1959) : le 13, à 14 h 45.
En Angleterre occupée, de Kevin Brownlow (1964) : le 13, à 17 h.
Les Damnés, de Joseph Losey (1961) : le 13, à 19 h 30.
Abattoir 5, de George Roy Hill (1972) : le 13, à 21 h 30.
Planète interdite, de Fred McLeod Wilcox (1956) : le 14, à 14 h 45.
Alien III, de David Fincher (1992) : le 14, à 17 h.
Viridiana, de Luis Buñuel (1961) : le 14, à 19 h 30.
Brazil, de Terry Gilliam (1985) : le 14, à 21 h 30.
Le Village des damnés, de Wolf Rilla (1960) : le 15, à 16 h 30.
Avril, d'Otar Iosseliani (1962) : le 15, à 18 h 30.
La Vie et rien d'autre, de Bertrand Tavernier (1989) : le 15, à 19 h 30.
Dr Jekyll et Mr. Hyde, de Victor Fleming (1941) : le 15, à 22 h.
Aelita, de Jakov Protazanov (1924) : le 16, à 14 h 45.
Les Glaneurs et la Glaneuse, d'Agnès Varda (2000) : le 16, à 17 h.
A Conversation with Gregory Peck, de Barbara Kopple (19 h) : le 16, 19 h.
Total Recall, de Paul Verhoeven (1990) : le 16, à 21 h 30.
Ghost in the Shell, d'Oshii Mamoru (1995) : le 17, à 14 h 45.
Des monstres attaquent la ville, de Gordon Douglas (1954) : le 17, à 17 h.
Fin août à l'Hôtel Ozone, de Jan Schmidt (1966) : le 17, à 19 h 30.
Blade Runner, de Ridley Scott (1983) : le 17, à 21 h 30.
Le Caneton invisible, de Hanna et Barbera (1958) et **Plan 9 from Outer Space**, d'Ed Wood (1959) : le 18, à 17 h.
Indian Runner, de Sean Penn (1991) : le 18, à 19 h.
Les Survivants de l'infini, de Joseph Newman (1955) : le 18, à 21 h 30.
La Jetée, de Chris Marker (1962) et **La Planète sauvage**, de

René Laloux (1973) : le 19, à 17 h.
THX 1138, de George Lucas (1971) : le 19, à 19 h 30.
La Planète des vampires, de Mario Bava (1965) : le 19, à 21 h 30.
Mars attaque, de Tim Burton (1996) : le 20, à 17 h.
Le Jour où la Terre s'arrêta, de Robert Wise (1951) : le 20, à 19 h 30.
L'Etoile noire, de John Carpenter (1974) : le 20, à 21 h 30.
 ★ *Tous les films sont projetés Salle Buñuel.*

LA CINÉFONDATION

Les 18 et 19 mai à 11 h et 14 h 45 (Salle Buñuel) :
Course de nuit, de Bui Thac Chuyên (Vietnam).
Respirer sous l'eau, d'Antonio Ferreira (Portugal).
De Janela pro Cinema, de Quia Rodrigues (Brésil).
Dessert, d'Amit Sakomski (Israël).
Five Feet High and Rising, de Peter Sollett (Etats-Unis).
Indien, de Pernille Fischer Christensen (Danemark).
Shoot the Dog, d'Akiro Kimura (Japon).
Kiss it up to God, de Caran Hartsfield (Etats-Unis).
Leben 1, 2, 3, de Michael Schorr (Allemagne).
Don't Miss the Killer, d'Anastas Charalampidis (Russie-Grèce).
Nocturnal, d'Anna Viduleja (Grande-Bretagne-Lettonie).
Le vent souffle où il veut, de Claire Doyon (France).
Ascension, de Malgorzata Szumowska (Pologne).

« Le Monde » à Cannes

● **Cannes 2000 sur Internet.** Pour la cinquième année consécutive, *Le Monde* propose une couverture en direct du Festival de Cannes sur le site sortir.lemonde.fr. Ce site propose tous les articles et les critiques des envoyés spéciaux parus dans *Le Monde* et des reportages et interviews réalisés par les envoyés spéciaux du « Monde interactif ». Les images auront toute leur place sur le site, et particulièrement les photographies de Derek Hudson publiées par le quotidien et les vidéos diffusées en direct de Cannes par « Le Monde interactif ». En outre, *Le Monde*, « Le Monde interactif », Le Monde Publicité et les *Cahiers du cinéma* accueillent les festivaliers, de 10 h 30 à 12 heures et de 16 h 30 à 19 heures, au Village international (esplanade surplombant la plage du Majestic). Tél. : 04-92-59-01-80. e.mail : Cannes@lemonde.fr

● **Bureau de la rédaction**
 Résidence Gray d'Albion, appartement 5111, 64, rue d'Antibes, 06400 Cannes. Tél. : 04-92-98-09-83. Fax. :04-93-99-80-56.

